



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**ANNUAIRE DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS
FINANCIERS DE L'UMOA
2006**



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)

Tél. : +221 839 05 00

Télécopie : +221 823 93 35

Télex : BCEAO 21833 SG /

21815 SG / 21530 SG / 21597 SG

Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Ismaila DEM

Directeur de la Recherche

et de la Statistique

Email : courrier.drs@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO

BP : 3108 - DAKAR

ISSN 0850573X



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ANNUAIRE DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS
FINANCIERS DE L'UMOA
2006

Le présent annuaire rassemble les informations disponibles au 31 décembre 2006. Elles sont diffusées sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

ANNUAIRE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA) 2006

SOMMAIRE

	Pages
Index alphabétique par Etat	4
Union Monétaire Ouest Africaine	9
Organes	9
Conférence des Chefs d'Etat	9
Conseil des Ministres	10
Commission Bancaire	12
Institutions	13
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	13
Conseil d'Administration	14
Organigramme	16
Banque Ouest Africaine de Développement	19
Conseil d'Administration	21
Organigramme	23
Bénin	25
Burkina	47
Côte d'Ivoire	77
Guinée-Bissau	110
Mali	116
Niger	142
Sénégal	160
Togo	192
Réglementation bancaire	215
Répertoire des textes législatifs au 31/12/2006	231
Convention portant création de la Commission Bancaire	348
Correspondance Heures locales - Heures T.U.	356

INDEX ALPHABETIQUE PAR ETAT

	Pages
BENIN	
Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	26
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	27
African Investment Bank (A.I.B.)	28
Bank Of Africa - Bénin (B.O.A.-Bénin)	30
Banque Atlantique Bénin (B.A.B.)	32
Banque de l'Habitat du Bénin (B.H.B.)	33
Banque Internationale du Bénin (B.I.BE.)	34
Banque Régionale de Solidarité - Bénin (B.R.S.-Bénin)	36
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Bénin)	37
Continental Bank - Bénin (La Continentale)	38
Diamond Bank - Bénin (D.B.B.)	40
Ecobank - Bénin	41
Financial Bank - Bénin (F.B.B.)	43
Société Générale de Banques au Bénin (S.G.B.BE.)	45
Equipbail S.A.	46
 BURKINA	
Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	48
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	49
Bank Of Africa - Burkina (B.O.A.-Burkina)	50
Banque Atlantique Burkina (B.A.B.F.)	52
Banque Agricole et Commerciale du Burkina (B.A.C.-B. ; ex-CNCA-B)	54
Banque Commerciale du Burkina (B.C.B.)	56
Banque de l'Habitat du Burkina Faso (B.H.B.F.)	58
Banque Internationale du Burkina (B.I.B.)	59
Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (B.I.C.I.A.-B.)	61
Banque Régionale de Solidarité - Burkina (B.R.S.-Burkina)	63

Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Burkina)	64
Ecobank-Burkina	65
Société Générale de Banques au Burkina (S.G.B.B.)	67
Burkina-Bail	69
Financière du Burkina (F.I.B.)	71
Société Burkinabé de Crédit Automobile (SO.B.C.A.)	72
Société Burkinabé d'Equipement (S.B.E.)	73
Société Burkinabé de Financement (SO.B.FI.)	75

COTE D'IVOIRE

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	78
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	79
Bank Of Africa - Côte d'Ivoire (B.O.A.-Côte d'Ivoire)	82
Banque Atlantique - Côte d'Ivoire (B.A.C.I.)	84
Banque pour le Financement de l'Agriculture (B.F.A.)	85
Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (B.H.C.I.)	86
BIAO - Côte d'Ivoire (B.I.A.O.-C.I.)	87
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (B.I.C.I.C.I.)	89
Banque Nationale d'Investissement (B.N.I. ; ex-C.A.A.-S.E.)	91
Banque Régionale de Solidarité - Côte d'Ivoire (B.R.S.-Côte d'Ivoire)	93
Bridge Bank Group-Côte d'Ivoire (B.B.G.C.I.)	94
CITIBANK-COTE D'IVOIRE (CITIBANK-C.I.)	96
Cofipa Investment Bank Côte d'Ivoire (C.I.B.-C.I.)	97
Compagnie Bancaire de l'Atlantique - Côte d'Ivoire (CO.B.A.C.I.)	99
Ecobank-Côte d'Ivoire	100
OMNIFINANCE	101
Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (S.G.B.C.I.)	102
Société Ivoirienne de Banque (S.I.B.)	104
Standard Chartered Bank - Côte d'Ivoire (S.C.B.C.I.)	105
VERSUS BANK	106
Alios Finance (ALIOS FINANCE)	107
Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao (FGCCC)	109

GUINEE-BISSAU

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	111
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	112
Banco da Africa Ocidental (B.A.O.)	113
Banco da União (B.D.U.)	114
Banque Régionale de Solidarité - Guinée-Bissau (B.R.S.-Guinée-Bissau)	115

MALI

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	117
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	118
Bank Of Africa - Mali (B.O.A.-Mali)	120
Banque Atlantique Mali (B.A.M.)	122
Banque Commerciale du Sahel (B.C.S.)	123
Banque de Développement du Mali (B.D.M.-S.A.)	124
Banque de l'Habitat du Mali (B.H.M.)	126
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Mali (B.I.C.I.-M.)	128
Banque Internationale pour le Mali (B.I.M.)	129
Banque Nationale de Développement Agricole (B.N.D.A.)	130
Banque Malienne de Solidarité (B.M.S.)	132
Banque Régionale de Solidarité - Mali (B.R.S.-Mali)	134
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Mali)	135
Ecobank-Mali	136
Crédit Initiative (C.I.-S.A.)	137
Equipbail-Mali	138
Fonds de Garantie Hypothécaire du Mali (F.G.H.M.-S.A.)	139
Société Malienne de Financement (SO.MA.FI.)	141

NIGER

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	143
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO.)	144
Bank Of Africa - Niger (B.O.A.-Niger)	146
Banque Atlantique Niger (B.A.N.)	147

Banque Commerciale du Niger (B.C.N.)	.148
Banque Internationale pour l'Afrique au Niger (B.I.A.-Niger)	.149
Banque Islamique du Niger pour le Commerce et l'Investissement (B.I.N.C.I.)	.151
Banque Régionale de Solidarité - Niger (B.R.S.-Niger)	.152
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Niger)	.153
Crédit du Niger (C.D.N.)	.154
Ecobank-Niger	.155
Société Nigérienne de Banque (SONIBANK)	.156
Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (C.P.C.T.)	.158
Société Sahélienne de Financement (SAHFI)	.159

SENEGAL

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	.161
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	.162
Attijariwafa Bank Sénégal (AWAFAS)	.164
Bank Of Africa - Sénégal (B.O.A.-Sénégal)	.165
Banque Atlantique Sénégal (B.A.S.)	.166
Banque de l'Habitat du Sénégal (B.H.S.)	.167
Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (B.I.M.A.O.)	.169
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (B.I.C.I.S.)	.170
Banque Islamique du Sénégal (B.I.S.)	.172
Banque Régionale de Solidarité - Sénégal (B.R.S.-Sénégal)	.173
Banque Régionale des Marchés (B.R.M.)	.174
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Sénégal)	.176
Banque Sénégal - Tunisienne (B.S.T.)	.177
Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (C.N.C.A.S.)	.179
Citibank N.A.	.181
Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (C.B.A.O.)	.182
Crédit Lyonnais Sénégal (C.L.S.)	.184
Ecobank-Sénégal	.185
International Commercial Bank - Sénégal (I.C.B. - Sénégal)	.186
Société Générale de Banques au Sénégal (S.G.B.S.)	.187

ALIOS FINANCE (Succursale de Dakar)	189
Compagnie Ouest Africaine de Crédit - Bail (LOCAFRIQUE)	190
Société de Crédit et d'Équipement du Sénégal (SOCRES)	191

TOGO

Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers	193
Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	194
Banque Atlantique Togo (B.A.T.)	195
Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (B.I.A.-T.)	197
Banque Régionale de Solidarité - Togo (B.R.S.-Togo)	199
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Togo)	200
Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (B.T.C.I.)	201
Banque Togolaise de Développement (B.T.D.)	203
Ecobank-Togo	205
Financial Bank Togo (F.B.T.)	207
Société Inter-Africaine de Banque (S.I.A.B.)	208
Union Togolaise de Banque (U.T.B.)	209
Caisse d'Épargne du Togo (C.E.T.)	210
Cauris Investissement (CAURIS)	211
Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (GARI)	213

ORGANES DE L'UMOA
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
(au 31 décembre 2006)

Président en exercice : S.E. Mamadou TANDJA
Président de la République du Niger

S.E. Boni YAYI
Président de la République du Bénin

S.E. Blaise COMPAORE
Président du Burkina Faso

S.E. Laurent GBAGBO
Président de la République de Côte d'Ivoire

S.E. João Bernardo VIEIRA
Président de la République de Guinée-Bissau

S.E. Amadou Toumani TOURE
Président de la République du Mali

S.E. Mamadou TANDJA
Président de la République du Niger

S.E. Abdoulaye WADE
Président de la République du Sénégal

S.E. Faure GNASSINGBE
Président de la République togolaise

CONSEIL DES MINISTRES DE L'U.M.O.A.

(au 31 décembre 2006)

Président en exercice : M. Jean-Baptiste COMPOAORE

Ministre des Finances et du Budget du Burkina Faso

Représentants de la République du Bénin

M. Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances
de la République du Bénin ;

M. Albert HOUNGBO, Ministre Délégué chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de
l'Economie et des Finances.

Représentants du Burkina Faso

M. Jean-Baptiste COMPAORE, Ministre des Finances et du Budget ;

M. Jean de Dieu SOMDA, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération Régionale, chargé de la Coopération Régionale.

Représentant de la République de Côte d'Ivoire

M. Koffi Charles DIBY, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des
Finances ;

M. Albert Mabri TOIKEUSSE, Ministre de la Coopération et de l'Intégration Africaine.

Représentants de la République de Guinée-Bissau

M. Victor MANDINGA, Ministre des Finances ;

M. Issufo SANHA, Ministre de l'Economie.

Représentants de la République du Mali

M. Abou-Bakar TRAORE, Ministre de l'Economie et des Finances ;

M. Oumar Hammadoun DICKO, Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

Représentants de la République du Niger

M. Ali Mahamane Lamine ZEINE, Ministre de l'Economie et des Finances ;

M. Seyni Oumarou, Ministre d'Etat, Ministre de l'Equipement.

Représentants de la République du Sénégal

M. Abdoulaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;

M. Cheikh Hadjibou SOUMARE, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

Représentants de la République togolaise

M. Payadowa BOUKPESSI, Ministre des Finances, du Budget et des Privatisations ;

M. Daniel KLOUTSE, Ministre de l'Economie, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

COMMISSION BANCAIRE

(au 31 décembre 2006)

M. Damo Justin BARO, Vice-Gouverneur de la BCEAO, Président (par intérim) ;

M. Mamadou DIOP, Secrétaire Général.

Membres représentant les Etats :

Mme Viviane HOUENOU KANEHO, Directeur des Affaires Monétaires et Financières au Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances du Bénin ;

M. Lucien Marie-Noël BEMBAMBA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina ;

M. Lami BLE, Directeur des Institutions de Finances - Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de la Côte d'Ivoire ;

M. Emmanuel Benito Santos COSTA, Directeur de la Monnaie, du Crédit et du Marché Financier Régional au Ministère de l'Economie et des Finances de la Guinée-Bissau ;

M. Aboubacar Alhousseyni TOURE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique du Mali ;

M. Ibrahim GARBA, Directeur de la Monnaie, du Crédit et de l'Epargne au Ministère de l'Economie et des Finances du Niger ;

Mme Maguette KANE DIOP, Directeur de la Monnaie et du Crédit au Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal ;

M. Mongo AHARH-KPESSOU, Directeur de l'Economie au Ministère de l'Economie, du Développement et de l'aménagement du Territoire du Togo ;

M. Serge TOMASI, Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale du Trésor et de la Politique économique de la France.

Membres nommés par le Conseil des Ministres :

Mme Ismath MAMADOU, Magistrat (Bénin) ;

M. Fidèle HIEN, ancien Directeur Central de la BCEAO (Burkina Faso) ;

M. Georges VANGHA EKRA, Ingénieur Agronome et diplômé du CEFEB (Côte d'Ivoire) ;

M. Ibrahima MAKANGUILE, Conseiller Fiscal (Mali) ;

M. Ibrahim KOUSSOU, Inspecteur du Trésor (Niger) ;

M. Seydina Oumar SY, Economiste et Diplomate-Consultant (Sénégal) ;

M. Henri Koudjolou DOGO, Economiste, Administrateur Civil Retraité (Togo).

M. Jean BONNARDIN, Médiateur de la France

INSTITUTIONS DE L'UMOA

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (B C E A O)

Institut d'émission commun des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

République du Bénin,
Burkina Faso,
République de Côte d'Ivoire,
République de Guinée-Bissau,
République du Mali,
République du Niger,
République du Sénégal,
République togolaise.

Statut juridique : Etablissement public international entré en activité le 1^{er} novembre 1962 actuellement régi par :

- le Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine,
- l'Accord de coopération, conclu le 4 décembre 1973, entre la République Française et les Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine,
- les Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (annexe au Traité du 14 novembre 1973),
- la Convention de compte d'opérations, conclue le 4 décembre 1973, entre la République Française et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest,
- l'Acte n° 1 de la Conférence des chefs d'Etat de l'Union Monétaire Ouest Africaine, décidant de l'admission de la République du Mali, signé le 31 octobre 1983,
- l'Accord d'adhésion de la République du Mali à l'Union Monétaire Ouest Africaine conclu le 17 février 1984,
- l'Avenant à l'Accord de coopération du 4 décembre 1973 entre les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine et la République Française, conclu le 29 mai 1984,
- l'Acte de la Conférence des chefs d'Etat de l'Union Monétaire Ouest Africaine, portant adhésion de la République de Guinée-Bissau, signé le 10 mai 1996 à Ouagadougou,
- l'Accord d'adhésion de la République de Guinée-Bissau à l'Union Monétaire Ouest Africaine conclu le 29 janvier 1997.

Capital : 134.120.000.000 de francs C.F.A.

réparti également entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

B.C.E.A.O.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO
(au 31 décembre 2006)

Président : M. Damo Justin BARO

Gouverneur par intérim

Représentants de la République du Bénin

M. Félicien C. ZACHARIE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

M. Dieudonné C. ASSOGBA, Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances.

Représentants du Burkina Faso

M. Lucien Marie Noël BEMBAMBA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

M. Léné SEGBO, Directeur Général de la Coopération au Ministère des Finances et du Budget.

Représentants de la République de Côte d'Ivoire

M. Kouamé KOUASSI, Directeur Général du Budget et des Finances ;

M. Claude Yao BEUGRE, Conseiller Spécial du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Représentants de la République de Guinée-Bissau

M. Fernando Jorge Maria CORREIA, Directeur Général du Trésor ;

M. João Viriato RODRIGUES, Directeur de la Dette.

Représentants de la République du Mali

M. Aboubacar Alhousseyni TOURE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

M. Sambou WAGUE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

Représentants de la République du Niger

M. Boubacar Moumouni SAIDOU, Commissaire chargé de l'Economie au Ministère de l'Economie et des Finances ;

M. Abdou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

B.C.E.A.O.

Représentants de la République du Sénégal

M. Falilou Mbacké DIAGNE, Trésorier Général, Agent Comptable Central du Trésor ;

M. Adama DIEYE, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie et des Finances.

Représentants de la République togolaise

M. Essowédéou AGBA, Secrétaire Général du Ministère des Finances, du Budget et des Privatisations ;

M. Marc Dèdèriwè ABLY-BIDAMON, Directeur Général des Douanes.

Représentants de la République française

M. Xavier MUSCA, Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;

M. Jean-Christophe DEBERRE , Directeur des Politiques de Développement au Ministère des Affaires Etrangères.

B.C.E.A.O.

COMITES NATIONAUX DU CREDIT

La liste des membres des Comités Nationaux du Crédit est indiquée sur la notice consacrée à chacune des Directions Nationales de la B.C.E.A.O.

ORGANIGRAMME DE LA BCEAO

GOUVERNEMENT

M. Damo Justin BARO, Gouverneur par intérim, Président du Conseil d'Administration ;
M. Ali Badjo GAMATIE, Vice-Gouverneur ;
M. Amadou Sadickh DIOP, Secrétaire Général ;
M. Tiémoko Meyliet KONE, Conseiller Spécial du Gouverneur ;
M. Sosthène Boureima BAMBARA, Conseiller du Gouverneur.

CONTROLE GENERAL

M. Tiémoko Meyliet KONE, Contrôleur Général.

ASSISTANT DU GOUVERNEUR

M. Alain KOUTANGNI, Assistant du Gouverneur.

DEPARTEMENTS

M. Sosthène Boureima BAMBARA, Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation ;
M. Ambroise KONE, Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances ;
M. Jean-Claude BROU, Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;
Mme Sockna Bèye SAKHO, Directeur du Département de la Sécurité et des Affaires Juridiques ;
M. Ousmane OUEDRAOGO, Directeur du Département des Projets et des Missions.

DIRECTIONS DES SERVICES CENTRAUX

M. Marcel de SOUZA, Directeur des Affaires Administratives ;
M. Elpidio FREITAS, Directeur des Affaires Juridiques ;
M. Venance Adamah KANGNI, Directeur de la Communication ;
Directeur de la Comptabilité et du Budget : vacant ;
M. Alain KOUTAGNI, Directeur du Contrôle de Gestion ;
M. Soumaïla OUEDRAOGO, Directeur du Contrôle et de la Prévention des Risques ;
M. Charles KI-ZERBO, Directeur du Crédit ;
M. Amadou BACHIR, Directeur de l'Emission ;
M. Armand BADIEL, Directeur des Etudes ;
M. Modienne GUISSÉ, Directeur de la Formation ;
M. Abdoulaye SECK, Directeur de l'Informatique ;
M. Denis N'GBE, Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne ;
M. Oumar Tatam LY, Directeur des Opérations Financières ;
M. Siriki KONE, Directeur du Patrimoine ;
M. Samuel MEANGO, Directeur des Relations Internationales ;
M. Ismaïla DEM, Directeur de la Recherche et de la Statistique ;
M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN, Directeur des Ressources Humaines ;
M. Paul Marie KYELEM, Directeur de la Sécurité ;
M. Félix DJAN DJE, Directeur des Services Généraux ;
Mme Fatimatou Zahra DIOP, Directeur des Systèmes de Paiement ;
M. Eric EKUE, Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés ;
M. Mamadou Lamine DIOUF, Directeur auprès du Secrétaire Général.

MISSIONS

M. Joseph Pindana SAMA, Directeur Chargé de la Mission pour la Réalisation de la Centrale des Bilans ;
M. Blaise Djomand DIPLO, Coordonnateur Principal de la Mission d'Assistance Technique à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau.

SIEGE SOCIAL ET SERVICES CENTRAUX

Dakar - Avenue Abdoulaye FADIGA - B.P. 3108
Tél : (221) 839.05.00

B.C.E.A.O.

Télex : BCEAO 21 833 SG, 21 597 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Fax : (221) 823.93.35 et 822.61.09

Site Internet : <http://www.bceao.int>

E-mail : bceao@bceao.int

DIRECTIONS NATIONALES

M. Lyassou Idriss DAOUA, Directeur National pour le Bénin ;

M. Bolo SANOU, Directeur National pour le Burkina ;

M. Kablan YAO SAHI, Directeur National pour la Côte d'Ivoire ;

M. Aguinaldo EMBALO, Directeur National pour la Guinée-Bissau ;

M. Idrissa TRAORE, Directeur National pour le Mali ;

M. Abdoulaye SOUMANA, Directeur National pour le Niger ;

M. Seyni NDIAYE, Directeur National pour le Sénégal ;

M. Ayéwanou GBEASOR, Directeur National pour le Togo.

REPRESENTATIONS

Représentant de la Banque Centrale auprès des Institutions

Européennes de Coopération : Vacant.

29, Rue du Colisée - 75008, Paris, France.

Tél : (33) 01.42.25.71.60

Télex : BCEAO Paris 650087

Téléfax : (33) 01.42.56.00.37

M. Théophile Ahoua N'DOLI, Représentant Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel NASSER, Burkina.

BP : 543 OUAGADOUGOU 01

Tél : (226) 30.60.15

Télex : BCEAO 5205 BF

Téléfax : (226) 30.63.76

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

B.O.A.D.

Institution financière commune aux Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine ayant pour objet de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest en finançant des projets prioritaires de développement.

Statut Juridique : Etablissement public international entré en activité en janvier 1976 et régi par :

- le Traité du 14 novembre 1973 entre les Etats membres de l'Union ;
- l'Accord du 14 novembre 1973 instituant une Banque Ouest Africaine de Développement ;
- les Statuts de la Banque Ouest Africaine de Développement arrêt par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, le 4 décembre 1973, en application de l'article 23 du Traité du 14 novembre 1973 portant constitution de celle-ci ;
- l'Acte n° 1 de la Conférence des chefs d'Etat de l'U.M.O.A. du 31 octobre 1983 décidant de l'admission de la République du Mali ;
- l'Accord d'adhésion de la République du Mali à l'U.M.O.A., conclu le 17 février 1984 ;
- l'Acte de la Conférence des chefs d'Etat de l'Union Monétaire Ouest Africaine, portant adhésion de la République de Guinée-Bissau, signé le 10 mai 1996 à Ouagadougou ;
- l'Accord d'adhésion de la République de Guinée-Bissau à l'Union Monétaire Ouest Africaine conclu le 29 janvier 1997.

Capital autorisé	: 700,000 milliards de francs CFA
Capital souscrit	: 654,900 milliards de francs CFA
Capital appelé	: 170,033 milliards de francs CFA
Capital libéré	: 66,527 milliards de francs CFA
Capital à libérer	: 103,506 milliards de francs CFA
Capital sujet à appel	: 484,867 milliards de francs CFA
Capital non souscrit	: 45,100 milliards de francs CFA

B.O.A..D.

Répartition du capital au 31 décembre 2006 :

	Capital souscrit		Capital appelé		Capital libéré	
	<i>(en milliards de FCFA)</i>					
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Etats membres de l'UMOA	313,20	47,82	78,30	46,05	25,50	38,33
BCEAO	313,20	47,82	78,30	46,05	27,60	41,49
France	6,40	0,98	6,40	3,76	6,40	9,62
République d'Allemagne	2,00	0,31	2,00	1,18	2,00	3,01
Royaume de Belgique	5,60	0,86	1,40	0,82	1,40	2,1
Banque Africaine de Développement	2,00	0,31	0,50	0,29	0,50	0,75
Banque Européenne d'Investissement	4,00	0,61	1,00	0,59	1,00	1,5
EXIMBANK INDE	0,50	0,08	0,13	0,08	0,13	0,19
CHINE POPULAIRE	8,00	1,22	2,00	1,18	2,00	3,01
	654,90	100,00	170,03	100,00	66,52	100,00

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BOAD
(au 31 décembre 2006)

Président : M. Issa COULIBALY (par intérim)

Représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

M. Damo Justin BARO, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, par intérim.

Représentant de la République du Bénin

M. Boko BAGUIDI, Directeur Général des Affaires Economiques au Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances.

Représentants du Burkina Faso

M. Dieudonné GOUNGOUNGA, Directeur de la Coopération Multilatérale au Ministère des Finances et du Budget ;

M. Moumounou GNANKAMBARY, Directeur Général du Budget au Ministère des Finances et du Budget.

Représentants de la République de Côte d'Ivoire

M. Seydou TRAORE, Inspecteur, Auditeur Général du Budget à la Cellule de revue des dépenses publiques au Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;

Mme Bi Dama SOGONE, Conseiller Technique au Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé.

Représentants de la République de Guinée-Bissau

M. José BIAI, Directeur Général de l'Intégration Régionale au Ministère de l'Economie et des Finances ;

M. Vasco DA SILVA, Directeur Général du Plan au Ministère de l'Economie et des Finances.

Représentants de la République du Mali

M. Boubacar Sidiki WALBANI, Directeur Général de la Dette Publique au Ministère de l'Economie et des Finances ;

M. Ousmane DIALLO, Chef du Département chargé des Questions Economiques et Financières de la Délégation Générale à l'Intégration Africaine.

B.O.A.D.

Représentants de la République du Niger

M. Abdou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Mme Ramatou DIAMBALLA, Directrice Générale du Financement au Ministère des Finances et de l'Economie .

Représentants de la République du Sénégal

M. Mamadou FAYE, Directeur de la Dette et de l'Investissement au Ministère de l'Economie et des Finances ;

M. Massar WAGUE, Directeur de la Coopération Economique et Financière au Ministère de l'Economie et des Finances.

Représentants de la République togolaise

M. Kpanlou PATASSE, Conseiller au Ministère des Finances, du Budget et des Privatisations ;

M. Hatédhéma NONON SAA, Directeur de la Planification et du Développement au Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire.

Représentant de la République française

M. Serge TOMASI, Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique de la France.

Représentant de la Société Allemande de Développement (DEG)

M. Winfried NAU, Vice-Président, New Business Africa Deutsche Investitions und Entwicklungs Ges (DEG).

Représentant de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

M. Gustaaf HEIM, Chef de la Division Afrique Occidentale et Sahélienne de la BEI.

Représentant de la Banque Africaine de Développement (BAD)

M. Gilbert MBESHERUBUSA, Directeur du Département des Infrastructures, Région Centrale et Occidentale.

Représentant de la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGCI)-Belgique

M. Charles BOIS D'ENGHIEN, Chef du Service Banques de Développement à la Direction Générale de la Coopération et du Développement (DGCD).

Représentant de la République de l'Inde

M. Prabhakar R. DALAL, Directeur Général d'EXIMBANK de l'Inde.

Représentant de la République Populaire de Chine

M. Yuejiao ZHANG, Conseiller Senior à la Banque Populaire de Chine.

ORGANIGRAMME DE LA BOAD

(au 31 décembre 2006)

M. Issa COULIBALY, Président par intérim ;

M. Issa COULIBALY, Vice - Président.

CABINET DU PRESIDENT

M. Yao HOUNOVI, Conseiller Spécial ;

M. Issoufou KANDA, Conseiller spécial ;

Mlle Laurence EGUE, Chef de division

BUREAUX DE REPRESENTATION

Bénin : M. Nicolas KOFFI KOFFI ;

Burkina : M. Issoufa ISSA ;

Côte d'Ivoire : M. Alhousseini CONGO ;

Guinée-Bissau : M. Baila B. BA ;

Mali : M. Issa MAMA ;

Niger : M. Kodjo TRONOU ;

Sénégal : M. Modibo KONE.

DEPARTEMENTS

M. Issoufou KANDA, Directeur du Département de l'Administration Générale ;

M. M'baye THIAM, Directeur du Département des Finances et de la Comptabilité.

Directeur du Département des Etudes et des Financements : vacant.

DIRECTIONS

M. Dramane TRAORE, Directeur de l'Evaluation des Opérations et de l'Audit Interne ;

M. Emmanuel FOROGO, Directeur de l'Informatique ;

M. Vincent TRAORE, Directeur de la Communication, du Marketing et des Conseils ;

M. Sékou SYLLA, Directeur de la Comptabilité, du Budget et du Contrôle de Gestion ;

M. Ya Denis KOIKOU, Directeur de la Gestion des Engagements et des Risques ;

M. Célestin LELLA KOUASSI, Directeur des Affaires Juridiques ;

M. François ZOUNGRANA, Directeur des Etudes ;

B.O.A.D.

M. M'Baye THIAM, Directeur des Finances et de la Trésorerie ;
M. Babacar FAYE, Directeur des Institutions Financières et de l'Industrie ;
M. Omar FALL, Directeur des Relations Extérieures ;
M. Théodore ALOKO, Directeur des Ressources Humaines ;
M. Ganda S. HASSANE, Directeur du Développement Rural et des Infrastructures ;
M. Barnabé Koyo KOYO, Directeur du Patrimoine et des Services Communs.
M. Hêkou ADOUGBA, Directeur Unité Contrôles Financiers.

SIEGE SOCIAL

Lomé - 68, Avenue de la Libération

B.P. : 1172

Tél : (228) 221.01 13 / (228) 221.42 44 / (228) 221 59 06

Télex : 5289 BOAD TG / 5336 BOAD TG

TELECOPIE : (228) 221 52 67 / (228) 221 72 69

Site Internet : www.boad.org

E-mail : boardsiege@boad.org

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 12h30 et 14h30 à 18h00 : samedi : permanence de 08h00 à 12h00.

B E N I N

Pages

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	26
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	27
African Investment Bank (A.I.B.)	28
Bank Of Africa - Bénin (B.O.A.-Bénin)	30
Banque Atlantique Bénin (B.A.B.)	32
Banque de l'Habitat du Bénin (B.H.B.)	33
Banque Internationale du Bénin (B.I.BE.)	34
Banque Régionale de Solidarité - Bénin (B.R.S.-Bénin)	36
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Bénin)	37
Continental Bank - Bénin (La Continentale)	38
Diamond Bank - Bénin (D.B.B.)	40
Ecobank - Bénin	41
Financial Bank - Bénin (F.B.B.)	43
Société Générale de Banques au Bénin (S.G.B.BE.)	45
Equipbail S.A.	46

BENIN
A.P.B.E.F.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Composition du bureau au 31 décembre 2006

Président	: M. Charlemagne D'ALMEIDA, Directeur Général de la BRS-Bénin ;
Vice-Président	: M. Cheikh Tidiane N'DIAYE, Directeur Général de B.O.A.-Bénin ;
Trésorier	: M. Dieudonné VIGNON, Directeur Général de Equipbail-Bénin ;
Secrétaire Général	: M. Cosme AHOUANSOU.

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
B.C.E.A.O. - BENIN

Composition du Comité National du Crédit au 31 décembre 2006

M. Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances,
Président du Comité National du Crédit ;

M. Albert HOUNGBO, Ministre Délégué chargé du Budget auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances ;

M. Mathias HOUNDONOUGBO, Secrétaire Technique de la Commission Nationale de
Développement et de Lutte contre la Pauvreté ;

Mme Massiyatou LATOUDJI, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de
l'Emploi ;

M. Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

M. Soufiano ATAOU, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;

M. Michel REVEYRAND, Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction du Trésor Français,
représentant de la France, représenté par M. Didier ROBERT, Directeur de l'AFD.

Directeur National : M. Idriss L. DAOUDA

Agence Principale de Cotonou

Directeur : M. Roger AGBOZOGNIGBE

Adresse : B.P. 325 - Avenue Jean-Paul II

Tél. : (229) 21.31.24.66 / 67

Télég. : INSTEMAFOC Cotonou

Téléfax : (229) 21.31.24.65

Télex : 5211 BCEAO COTONOU

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.

Agence auxiliaire de Parakou

Chef d'Agence : M. Moussibaho SANNI

Adresse : BP 201 Parakou

Tél. : (229) 23.61.03.25 / 29

Fax : (229) 23.61.10.91

Télex : 5099 BCEAO PARAKOU

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.

BENIN
A.I.B.

AFRICAN INVESTMENT BANK
A.I.B.

Enregistrement	BO127C
Agrément	Arrêté n° 883/MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 15/07/2005
Statut juridique	Société anonyme de droit béninois
Siège social	Cotonou
Constitution	19 Décembre 2000
Capital	2.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales étrangères	1.375,0	55,0
- Cowrie Corporation USA	750,0	30,0
- CAL Merchan Bank Ltd GHANA	125,0	5,0
- BOAD	250,0	10,0
- BRIC	250,0	10,0
Personnes morales nationales	1000,0	40,0
- PAPME	625,0	25,0
- CNSS	250,0	10,0
- CCIB	125,0	5,0
Personnes physiques nationales	125,0	5,0
Total	2.500,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Obisesan Adéyémi GBADEBO

Membres : M. Charles Afolabi ABIALA
M. Frank BRAKO ADU Jnr
M. Moussa Alassane KEMOKO
M. Moïse Oladé LALEYE
M. Cosme ZINSOU
M. Jean N'GUESSAN
M. Abdallah EI MOGADAMI

Directeur Général : M. Charles Roger K. RABET

BENIN
A.I.B.

Direction générale

Adresse :

Lot n° 240 Zone Résidentielle

08 BP 48 Cotonou

Tél. : (229) 21.31.80.80 / 21.31.53.53

Télex :

Téléfax : (229) 21.31.57.60

E-mail : aibank@intnet.bj

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 8h00 à 11h00 - 15h00 à 17h00.

BENIN
B.O.A.

BANK OF AFRICA - BENIN
B.O.A. - Bénin

Enregistrement B 0061 F
Agrément Arrêté n° 219/MF/DGM/DMC/SMTC du 13/10/89
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Siège social Cotonou
Constitution 29 juin 1989
Capital 7.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Privés étrangers	364,7	5,21
Nationaux	3.680,6	52,58
AFRICAN FINANCIAL HOLDING- AFH	2.539,6	36,28
BOAD	242,9	3,47
BOA -CI	96,6	1,38
BOA- BURKINA	75,6	1,08
Total	7.000,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Paul COSSI
Membres : M. Paul DERREUMAUX
 M. Marouf OSSENI
 M. Didier Robert
 M. Joseph GOUDOTE
 M. Mbaye THIAM
 M. Georges ABALLO
 M. Benoît MAFFON
 M. Francis SUEUR
 M. François TANKPINOU

Directeur Général : M. André FROISSANT

BENIN
B.O.A.

Direction générale

Adresse : Avenue Pape Jean-Paul II
B.P. : 08-0879 Cotonou
Tél. : (229) 21.31.32.28
Télex : 5079 ou 5087
Télécopie : (229) 21.31.31.17
E-mail : boa.dg@sobiex.bj
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.
Les guichets du Siège restent ouverts les jours ouvrés sans interruption de 08h00 à 17h00.

Guichets permanents : Cotonou : Avenue Pape Jean-Paul II ; Zongo ; Akpakpa ; Saint-Michel.

Province : Parakou ; Porto-Novo ; Bohicon ; Azovè ; Dassa-Zoumè.

BENIN
B.A.B.

BANQUE ATLANTIQUE BENIN
B.A.B.

Enregistrement BO115P
Agrément Arrêté n° 003/MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 13/01/2005
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Siège social Cotonou
Constitution 26 Mars 2002
Capital 3.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales étrangères	1.785,0	61,00
- <i>BACI</i>	1.190,0	34,00
- <i>COBACI</i>	595,0	17,00
Personnes physiques étrangères	30,0	0,86
Personnes physiques nationales	1.685,0	38,14
Total	3.500,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Dossongui KONE
Membres : M. Félix BIKPO, représentant COBACI
M. José Dominique LOKO
M. Barthélemy VIDJANNAGNI
M. Abby NOGUES, représentant SOAGA
M. Lamine MOCKTAR, représentant BACI

Directeur Général : M. Lamine MOCKTAR

Direction générale

Adresse : Rue du Gouverneur Bayol
08 BP 682 Cotonou
Tél. : (229) 21.31.10.18
Télex :
Téléfax : (229) 21.31.31.21
E-mail :
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 17h00
samedi : 08h00 à 13h00.

Guichet permanent : Cotonou.

BENIN
B.H.B.

BANQUE DE L'HABITAT DU BENIN
B.H.B.

Enregistrement B 0113 M
Agrément Arrêté n° 0384/MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMCMTC du 05/04/2004
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Siège social Cotonou
Constitution 17 juillet 2003
Capital 1.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
BANK OF AFRICA-BENIN	1.146,0	76,40
AFRICAN FINANCIAL Holding S.A.	300,0	20,00
Personnes physiques nationales	53,0	3,53
Personnes physiques étrangères	1,0	0,07
Total	1.500,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Paul DERREUMAUX, représentant AFH
Membres : M. Cheick Tidiane N'DIAYE, représentant BOA-Bénin
 M. Georges ABALLO
 M. Benoît MAFFON
 M. Paul LISSAN, représentant l'Etat béninois
 M. Francis SUEUR

Directeur Général : M. Phillippe NADAUD

Direction générale

Adresse : Boulevard de France
 08 BP 879 Cotonou
 Tél. : (229) 21.31.24.25
 Téléx :
 Téléfax : (229) 21.31.24.60
 E-mail :
 Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h00 - 15h00 à 17h00.

Guichet permanent : Cotonou.

BENIN
B.I.BE.

BANQUE INTERNATIONALE DU BENIN
B.I.BE.

Enregistrement B 0063 H
Agrément Arrêté n° 027/MF/DGM/DMC/MTC du 05/02/1990
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Siège social Cotonou
Constitution 24 novembre 1989
Capital 9.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales étrangères	6.715,8	74,6
Personnes physiques nationales	520,3	5,8
Personnes physiques étrangères	1.763,9	19,6
Total	9.000,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : Pr John O. IGUE
Membres : M. Barth B. EBONG
 M. Austen I. OBIGWE
 M. Gambo SHUAIBU
 M. Hafiz BAKARE
 M. M. O. ALESE

Directeur Général : M. M. O. ALESE

Direction générale

Adresse : Carrefour des 3 banques, Avenue Giran
 BP 03-2098 Cotonou
 Tél. : (229) 21.31.55.49 - (229) 21.31.56.21- (229) 21.31.04.62 & 63
 Télex : 5075 ou 5074

BENIN
B.I.BE.

Téléfax : (229) 21.31.23.65 - (229) 21.31.27.07

E-mail : bibedi@leland.bj

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h00 - 15h00 à 17h00.

samedi : 09h00 à 13h00.

Les guichets de l'agence de Dantokpa, exclusivement, sont ouverts de 08h00 à 17h00, sans interruption.

Guichets permanents : Cotonou : Jéricho ; Marina ; Dantokpa ; Akpakpa-Abattoir.

Province : Porto-Novo ; Parakou ; Savè ; Kraké.

BENIN
B.R.S.

BANQUE REGIONALE DE SOLIDARITE - BENIN
B.R.S.-BENIN

Enregistrement BO119T
Agrément Arrêté n° 574/MEF/DGTCP/DAMF/BMC du 15/05/2005
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Siège social Cotonou

Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Holding BRS SA	1.999,97	99,9985
FAC-UMOA	0,01	0,0005
BOAD	0,01	0,0005
Personnes physiques	0,01	0,0005
Total	2.000,00	100,0000

Conseil d'Administration

Président : M. Guy S. André POGNON

Membres : M. François de Salles NARE, représentant FAC - UMOA

M. Abdallah BOUREIMA, représentant la BRS SA

M. Nicolas KOFFI KOFFI, représentant la BOAD

M. Patrice NADJO

Directeur Général : M. Charlemagne D'ALMEIDA

Direction générale

Adresse : 144, Avenue Van Vollen Quartier Zongo

01 BP 097 - Cotonou

Tél. : (229) 21.31.80.16

Téléfax : (229) 21.31.80.01

E-mail :

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 11h30 - 15h00 à 17h00.

Guichet permanent : Cotonou

BENIN
B.S.I.C.

BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE
B.S.I.C BENIN

Enregistrement B 0107F
Agrément Arrêté n° 912/MFE/DC/SGM/DGTCP/BMC du 11/08/2003
 Modification de dénomination sociale en BSIC par Arrêté
 n° 002/MFE/DC/SGM/DGTCP/BMC du 06 janvier 2004
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Siège social Cotonou
Constitution 12 septembre 2002
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
BADC TRIPOLI LIBYE	1.999,80	99,990
Mohamed EL GUERYANI	0,10	0,005
Ali Omar EL MOCKTAR	0,10	0,005
Total	2.000,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Mohamed EL GUERYANI
Membres : M. Souleymane EL KUSHLI, représentant BSIC-Tripoli - LIBYE
 M. Ali Omar EL MOCKTAR
 M. Bangaly N'ko TRAORE

Directeur Général : M. Ali Omar EL MOCKTAR

Direction générale

Adresse : 106 rue DAKO DONOU, 131 GUINKOMEY-Lot 26 parcelle F

08 B.P. 485 - Cotonou

Tél. : (229) 21.31.87.05 - 31.87.07 - 31.87.09

Téléfax : (229) 21.31.87.04

E-mail : badc@intnet.bj

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.

Guichet permanent : Cotonou

BENIN
LA CONTINENTALE

CONTINENTAL BANK - BENIN
"LA CONTINENTALE"

Enregistrement	B 0067 M
Agrément	Arrêté n° 375/MF/DC/DAMB/SMTC du 30/12/1992
Statut juridique	Société anonyme de droit béninois
Siège social	Cotonou
Constitution	AGC du 3 avril 1992
Capital	3.600 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat	1.570,00	43,61
Personnes morales nationales	294,90	8,20
Personnes physiques nationales	1.375,10	38,19
Personnes morales étrangères	360,00	10,00
Total	3.600,00	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Nicolas ADAGBE
Membres :	M. Martin GBEDEY
	M. Olivier BRATHIER
	M. Anatole CHODATON
	Mme Maroufatou ADJIBI ZOUMAROU
	Mme Judith GBEHINTO
	M. Nicolas KOFFI, représentant de la BOAD
	M. Wilfrid BANKOLE
	M. Thomas HOINDO
Directeur Général :	M. Joseph Kossi AYEYEH

Direction générale

Adresse : Avenue Pape Jean-Paul II

01 B.P. : 2020 RP Cotonou

Tél. : (229) 21.31.33.93 - 21.31.24.24

Télex : 5151 - CONTBK CTNOU

Télécopie : (229) 31.51.77

E-mail : Contibk@intnet.bj

Site internet : www.ad-net.fr/cbb

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h45 à 12h15 - 14h45 à 18h15.

Guichets permanents : Cotonou : Avenue Pape Jean-Paul II ; Avenue Steinmetz ; Abomey-Calavi ;
Kouhounou.

BENIN
DIAMOND-BANK

DIAMOND BANK - BENIN
DIAMOND BANK

Enregistrement B 0099X
Agrément Arrêté n° 013/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF du 24/01/2001
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Siège social Cotonou
Constitution 22 octobre 1999
Capital 3.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Diamond Bank Limited NIGERIA	2.399,96	79,98
Privés nigériens	0,04	0,02
Privés béninois	600,00	20,00
Total	3.000,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Pascal Gabriel DOZIE
Membres : M. Michael Ikechukwu UFUOZE
Mme Yibatou GLELE SANNI
M. Ndunaka Daniel AKUJOBI
M. Arè mou Calixte OMIYALE

Directeur Général Adjoint : M. Mouhamadou BIO TCHANE

Direction générale

Adresse : 308, rue du Révérend Père Colineau
B.P. : 01 BP 955 RP Cotonou
Tél. : (229) 21.31.79.27/28
Télex : 5022 DIAMBB CTNOU
Téléfax : (229) 21.31.21.42
E-mail : bao@diamondbank.com

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.

Guichets permanents : Cotonou : Siège ; Avenue Delorme ; Dantokpa ; Carrefour Godomey.

ECOBANK - BENIN
ECOBANK

Enregistrement : B 0062 G
Agrément Arrêté n° 221/MF/DGM/DMC/MTC du 13/10/1989
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Siège social Cotonou
Constitution 24 juillet 1989
Capital 3.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Ecobank Transnational Incorp	2.734,10	78,10
Actionnaires béninois	649,30	18,55
Personnel Ecobank	116,60	3,35
Total	3.500,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Gilbert MEDJE
Membres : M. Raphiou TOUKOUROU
M. Benoît ZANNOU
M. Rotimi Kossi PASS
M. Bisi RODIPE
M. Christophe JOCKTANE LAWSON
M. Roger DAH ACHINANON

Directeur Général : M. Christophe JOCKTANE LAWSON

BENIN
ECOBANK

Direction générale

Adresse : rue du Gouverneur Bayol

B.P. : 1280 Cotonou

Tél. : (229) 21.31.40.23 - 21.31.30.69

Télex : (0972) 5394 ou 5395

Téléfax : (229) 21.31.33.85

E-mail : ecobnet@intnet.bj

Site internet : www.ecobank.com

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30

08H00 à 17H00 exclusivement pour les guichets.

samedi : 09H00 à 16H00 exclusivement pour les guichets.

Guichets permanents : Cotonou : Rue du Gouverneur Bayol ; Saint-Michel ; Avenue Steinmetz ; Akpakpa ;
Etoile Rouge ; Fidjrossè.

Province : Parakou ; Azovè.

FINANCIAL BANK - BENIN

F.B.B.

Enregistrement B 0058 C
Agrément Arrêté n° 324/MF/DGM/DMC/MTC du 25/11/1988 modifié par Arrêté
n° 324/MF/DGM/DMC/MTC du 19/04/89
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Siège social Cotonou
Constitution 12 janvier 1987
Capital 2.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Financial BC SA TOGO	1.088,52	43,54
CNSS BENIN	875,00	35,00
L'Aiglon Genève	375,00	15,00
Actionnaires béninois	161,42	6,46
Autres privés étrangers	0,06	-
Total	2. 500,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Lulu MENSAH
Membres : M. François PANDOLFI
M. Ibrahim PEDRO BONI
M. Pierre LECLAIRE
Mme Chakiratou AKADIRI
Mme Sakinatou SIDI, représentant le CNSS
M. Rémy BAYSSET, représentant Financial BC Togo
Directeur Général : M. Jean-Luc LABONTE

BENIN
FINANCIAL BANK

Direction générale

Adresse : rue du Commandant DECOEUR

B.P. : 01 - 2700 Cotonou

Tél. : (229) 21.31.31.00 / 03 / 04

Télex : 5280

Téléfax : (229) 21.31.31.02

E-mail : fbbcti@leland.bj

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.

Guichets permanents : Cotonou : rue du Commandant Decoeur ; Akpakpa - Bénin Sheraton ; Aéroport,
Dantokpa.

Province : Parakou ; Porto-Novo ; Natitingou, Lokossa.

BENIN
S.G.B.BE.

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU BENIN
S.G.B.BE.

Enregistrement B 0104C
Agrément Arrêté n° 426/MFE/DC/SGM/DGTCP/BMC du 27/05/2002
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Siège social Cotonou
Constitution 16 janvier 2002
Capital 3.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
GENEFITEC SA holding	2.329,98	66,60
SGBCI	175,00	5,00
PROPARCO SA	175,00	5,00
SCB	140,00	4,00
SOBAC SA	105,00	3,00
Personnes physiques nationales	575,00	16,40
Personnes physiques étrangers	0,02	-
Total	3.500,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : Mme Axelle Marie Adriane TIKHMENEV

Veuve de Saint AFRIQUE

Membres : M. Gerald LACAZE , représentant GENEFITEC SA holding
M. Michel MIAILLE, représentant la SGBCI
M. Paul Maurice TRESSOL, représentant de SOBAC BENIN
M. Salio ICHOLA
M. Bernard Pierre GOURLAOUEN

Directeur Général : M. Bernard Pierre GOURLAOUEN

Direction générale

Adresse : Avenue Clozel

01 B.P. 585 Cotonou

Tél. : (229) 21.31.83.00 - 21.31.82.86/87/90

Téléfax : (229) 21.31.82.95

E-mail : sgbbe@yahoo.fr

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.

Guichets permanents : Cotonou : Avenue Jean - Paul II ; Zongo ; Gbénonkpo ; Etoile rouge ; Place Bulgarie.

BENIN
EQUIPBAIL

EQUIPBAIL - SA
EQUIPBAIL

Enregistrement B 0105 D
Agrément Arrêté n°551/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 14 /05/2003.
Arrêté n° 1117/MDEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/ du 08/11/2006,
portant changement de dénomination sociale.
Statut juridique Société anonyme de droit béninois
Constitution 04 juillet 2000
Siège social Cotonou
Capital 600 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
BOA-Bénin	293,0	48,8
M. Dieudonné V. P. C. VIGNON	102,0	17,0
Cauris Investissements SA	160,0	26,7
Narcisse LOUISON	15,0	2,5
Mathieu LAWSON	15,0	2,5
Boniface VIGNON	15,0	2,5
Total	600,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Paul DERREUMAUX
Membres : M. Dieudonné Vincent de Paul Codjo VIGNON
M. Mathieu B. Aimé LAWSON
M. Benoît MAFFON, représentant ATTICA SA
M. Paulin COSSI, représentant BOA-Bénin
M. Noël EKLO, représentant Cauris Investissements SA
M. Boniface VIGNON

Directeur Général : M. Dieudonné Vincent de Paul Codjo VIGNON

Direction Générale

Adresse : Avenue Pape Jean-Paul II
BP : 08-0690 Cotonou
Tél. : (229) 21.31.11.45
Téléfax : (229) 21.31.31.17
Télex : 5079
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.

Guichet permanent : Cotonou.

B U R K I N A

Pages

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	48
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	49
Bank Of Africa - Burkina (B.O.A.-Burkina)	50
Banque Atlantique Burkina (B.A.B.F.)	52
Banque Agricole et Commerciale du Burkina (B.A.C.-B. ; ex-CNCA-B)	54
Banque Commerciale du Burkina (B.C.B.)	56
Banque de l'Habitat du Burkina Faso (B.H.B.F.)	58
Banque Internationale du Burkina (B.I.B.)	59
Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (B.I.C.I.A.-B.)	61
Banque Régionale de Solidarité - Burkina (B.R.S.-Burkina)	63
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Burkina)	64
Ecobank-Burkina	65
Société Générale de Banques au Burkina (S.G.B.B.)	67
Burkina-Bail	69
Financière du Burkina (F.I.B.)	71
Société Burkinabé de Crédit Automobile (S.O.B.C.A.)	72
Société Burkinabé d'Equipement (S.B.E.)	73
Société Burkinabé de Financement (S.O.B.F.I.)	75

BURKINA
A.P.B.E.F.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Composition du bureau au 31 décembre 2006

Président : M. Léonce KONE, Directeur Général de la B.A.C.B. ;

1er Vice-Président : M. Abdoulaye K. SORY, Directeur Général de Burkina Bail ;

2ème Vice-Président : M. Michel KAHN, Directeur Général de la B.O.A.-Burkina ;

Secrétaire Général : M. Jean Noël IBRIGA ;

Membres : M. Jean-Pierre BAJON-ARNAL, Directeur Général de la B.I.C.I.A.-B. ;
M. William BERTHAULT, Directeur Général de la S.G.B.B. ;
M. Amadou Moustapha DIOUF, Directeur Général de la B.A.B.F. ;
M. Mohamed Omar JABBALAH, Directeur Général de la B.C.B. ;
M. Bashir KARWA, Directeur Général de la B.S.I.C.-B.F. ;
M. Karim KONE, Directeur Général de la B.R.S.-Burkina ;
M. Gaspard OUEDRAOGO, Président Directeur Général de la B.I.B. ;
M. Mamadi NAPON, Directeur Général de la SO.B.C.A. ;
M. Grégoire SAWADOGO, Directeur Général de la S.B.E. ;
M. Jérôme VILLARD, Directeur Général de la SO.B.FI. ;
M. Pierre ZERBO, Directeur Général de la B.H.B.F..

Commissaire aux comptes : M. Idrissa NASSA, Président Directeur Général de la F.I.B.

Adresse : 1021, Avenue Houari BOUMEDIENNE
01 BP 6215 - OUAGADOUGOU
Tél. : (226) 50.31.20.65
Téléfax : (226) 50.31.20.66
E-mail : apbef-b@cenatrin.bf

BURKINA
B.C.E.A.O.

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
B.C.E.A.O. - BURKINA

Composition du Comité National du Crédit au 31 décembre 2006

M. Jean-Baptiste M. P. COMPAORE, Ministre des Finances et du Budget, Président du Comité National du Crédit ;

M. Léné SEBGO, Directeur Général de la Coopération ;

M. Bernardin ZOUNGRANA, Directeur des Statistiques Agricoles ;

M. Lucien Marie-Noël BEMBAMBA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

M. Moumounou GNANKAMBARY, Directeur Général du Budget ;

M. Mamadou Emmanuel LINGANI, Inspecteur Général des Affaires Economiques ;

M. Nata PODA, Directeur-Chef du Département des Affaires Economiques et Financières du Premier Ministre ;

M. Serge TOMASI, Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction du Trésor du Ministère Français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Directeur National : M. Bolo SANOU

Agence principale de Ouagadougou

Directeur d'Agence : M. Lallé COULIBALY

Adresse : 01 BP 356 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 50.30.60.15/16/17 ; 50.31.08.00/01

Télex : BCEAO 5205 BF

Téléfax : (226) 50.31.01.22

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 - 14h30 à 17h30.

Agence auxiliaire de Bobo-Dioulasso

Chef d'Agence : M. Zoukou KERE

Adresse : B.P. 603 Bobo-Dioulasso

Tél. : (226) 20.97.04.44 / 45 / 46

Télex BCEAO 8228 BF

Téléfax : (226) 20.97.04.58

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h 00 à 12h00 - 14h 30 à 17h30.

BURKINA
B.O.A.

BANK OF AFRICA-BURKINA FASO
B.O.A.-BURKINA FASO

Enregistrement C 0084 A
Agrément Arrêté n° 173/MEF/ SG/DGTCP/DAMOF du 30/10/1997
Statut juridique Société anonyme de droit burkinabé
Siège social Ouagadougou
Constitution
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	552,80	27,64
- <i>Personnes morales privées</i>	240,00	12,00
- <i>Personnes physiques privées</i>	312,80	15,64
Actionnaires étrangers	1.447,20	72,36
Secteur privé	1.447,20	72,36
- <i>African Financial Holding</i>	796,00	39,80
- <i>BOA-Bénin</i>	99,20	4,96
- <i>BOA-Niger</i>	100,00	5,00
- <i>BOA-Mali</i>	60,00	3,00
- <i>Cauris Investissement</i>	150,00	10,00
- <i>FMO</i>	144,00	9,60
Total	2.000,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Lassiné DIAWARA

Membres : M. Paul DERREUMAUX

M. Soumaïla SORGHO

M. Abdouramane DIOUF

M. Delchan OUEDRAOGO

M. Boureima WANKOYE

M. René FORMEY de SAINT LOUVENT

M. Noël EKLO

M. Amadou M. AW

Directeur Général : M. Michel KAHN

BURKINA
B.O.A.

Direction Générale

Adresse: 770, Avenue de la Résistance du 17 mai

01 BP 1319 Ouagadougou 01

Tél.: (226) 50.30.88.70/71/72/ 73

Télex : 5543 BF

Télécopie : (226) 50.30.88.74

E-mail : boadg@fasonet.bf

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00

samedi : 08h00 à 11h00.

Guichets permanents : Ouagadougou : Siège ; Agence Kwamé N'Krumah .

Province : Bobo-Dioulasso ; Koupéla.

BURKINA
B.A.B.F.

BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA
B.A.B.F.

Enregistrement	C 0134 E
Agrément	Arrêté n° 2005-614/MFB/DGTCP/DAMOF du 06/10/2005
Statut juridique	Société anonyme de droit burkinabé
Siège social	Ouagadougou
Constitution	22 avril 2005
Capital	1.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	120,0	8,0
- <i>Personnes morales</i>	50,0	3,3
- <i>Personnes physiques</i>	70,0	4,7
Actionnaires étrangers	1.380,0	92,0
Total	1.500,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Dossongui KONE

Membres : M. Félix BIKPO

M. Yves ROLAND

M. Lucien KONAN

M. Mamadou CISSE

M. Patrick KOUAME

M. Mady COMPAORE

Mme Nicole Frani SOME épouse KOMBOÏGO

Mme Bernadette OUEDRAOGO

Directeur Général : M. Amadou Moustapha DIOUF

BURKINA
B.A.B.F.

Direction Générale

Adresse : Rue Hotel de ville, Immeuble NOURIA HOLDING

01 BP 3407 Ouagadougou 01

Tél. (226) 50.30.49.59

Télécopie : (226) 50.30.49.69

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 12h30 - 15h00 à 18h00

samedi : 08h00 à 12h00.

Guichet permanent : Ouagadougou : Siège.

BURKINA
B.A.C.-B.

BANQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE DU BURKINA
B.A.C.-B.

Enregistrement	C 0037 Z
Agrément	Décret n° 81-581/PRES/CMRPN/MF du 22/12/1981
Statut juridique	Société Anonyme de droit burkinabé
Siège social	Ouagadougou
Constitution	Décret n° 79/313/PRES/DR du 14 août 1979
Capital	3.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	1.289,48	36,85
Secteur public	1.105,27	31,58
- <i>Etat burkinabè*</i>	1.105,27	31,58
Secteur privé	184,21	5,27
- <i>SGBB</i>	184,21	5,27
Actionnaires étrangers	2.210,52	63,15
- <i>BCEAO</i>	736,84	21,05
- <i>BOAD</i>	736,84	21,05
- <i>AFD</i>	736,84	21,05
Total	3.500,00	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Tibila KABORE
Membres :	M. Mahama ZOUNGRANA
	M. Damo Justin BARO
	M. Issa COULIBALY
	M. Issa COULIBALY, BOAD (Fidéo commis)
Directeur Général :	M. Léonce KONE

BURKINA
B.A.C.-B.

Direction Générale

Adresse : 2, Avenue Gamal Abdel NASSER, secteur n° 3

01 BP 1644 Ouagadougou 01

Tél.: (226) 50.33.33.33

Télex : 5443 BF

Télécopie : (226) 50.31.43.52

E-mail : cncabf@cenatrin.bf

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00

samedi : 08h30 à 11h30.

Guichets permanents : Ouagadougou : Siège ; Agence Principale ; Agence Gounghin.

Province : Bobo Dioulasso ; Dédougou ; Tenkodogo ; Boromo ; Houndé ; Orodara ; Solenzo ; Zorgho ;

Diapaga ; Pouytenga ; Nouna ; Léo ; Banfora ; N'Dorola ; Diebougou ; Bilanga, Fada N'Gourma.

BURKINA
B.C.B.

BANQUE COMMERCIALE DU BURKINA
B.C.B.

Enregistrement C 0056 V
Agrément Arrêté n° 0088/MEFP/DGTCP/DT du 10/08/1995 portant changement de dénomination sociale en Banque Commerciale du Burkina (BCB)
Statut juridique Société anonyme de droit burkinabé
Siège social Ouagadougou
Constitution Kiti n° AN IV-451/CNR/REC du 30 juin 1987.
Début d'activité : octobre 1988.
Capital 5.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	2.500,00	50,00
Secteur public	2.500,00	50,00
- FBDES	889,3	17,80
- Etat burkinabè	360,7	7,20
- CNSS	1.250,00	25,00
Actionnaires étrangers	2.500,00	50,00
- Libyan Arab Foreign Bank	<u>2.500,00</u>	<u>50,00</u>
Total	5.000,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Jacques ZIDA

Membres : M. Mohamed Omar JABBALAH

M. Ali Abdalah BELLIMAN

M. Ibrahim BEN GHALI

M. Rabie Yousef ABU SHAWASHI

M. Sidiki SEREME

M. Innocent COULDIATY

M. Lassané KABORE

Directeur Général : M. Abdalla Massoud EL MOGADAMI

BURKINA
B.C.B.

Direction Générale

Adresse :

653, Avenue Dr Kwamé N'KRUMAH

01 BP 1336 Ouagadougou 01

Tél. (226) 50.30.12.66 à 70 - 50.30.78.78

Télécopie : (226) 50.31.06.28

Télex : 5501 BF

E-mail : bcb@bcb.bf

Site web : <http://www.bcb.bf>

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00

samedi : 08h30 à 10h30.

Guichets permanents : Ouagadougou : Siège ; Agence Kwamé N'KRUMAH. ; Agence Avenue de la
Nation ; Agence de la Patte d'Oie.

Provinces : Bobo-Dioulasso, Orodara.

BURKINA
B.H.B.F.

BANQUE DE L'HABITAT DU BURKINA
B.H.B.F.

Enregistrement C 0139 K
Agrément Arrêté n° 2005-632 MFB/DGTCP/DAMOF du 11/10/2005
Statut juridique Société Anonyme de droit burkinabé
Siège social Ouagadougou
Constitution 15 juillet 2005
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	2.000,0	100,0
- FBDES	740,0	37,0
- CNSS	300,0	15,0
- CCIA	960,0	48,0
Total	2.000,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Noël KABORE
Membres : M. Innocent COULDIATY
M. Issoufou ISSA
Mme Alizeta OUEDRAOGO
M. Soumaïla SORGHO
M. Charles N. BELEMVIRE
Gilbert KIBTONRE

Directeur Général : M. Pierre ZERBO

Direction Générale

Adresse : 256, Avenue Gamal Abdel NASSER, secteur n° 3
BP 5585 Ouagadougou
Tél.: (226) 50.30.63.35
Télécopie : (226) 50.30.63.37
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00
samedi : 08h30 à 11h00.

Guichet permanent : Ouagadougou : Siège.

**BANQUE INTERNATIONALE DU BURKINA
B.I.B.**

Enregistrement	C 0022 H
Statut juridique	Société anonyme de droit burkinabé
Siège social	Ouagadougou
Constitution	Assemblée constitutive du 25 novembre 1974 A repris, à compter du 3/12/1974 l'exploitation des guichets de la BIAO au Burkina
Capital	4.800 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	3.640,0	75,80
Secteur public	2.296,0	47,83
- dont FBDES	1.200,0	25,00
Secteur privé	1.344,0	28,00
Actionnaires étrangers	1.160,0	24,20
COFIPA	<u>1.160,0</u>	<u>24,20</u>
Total	4.800,0	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Gaspard OUEDRAOGO
Membres :	M. Joseph Bissiri SIRIMA
	M. Moumouni GNANKAMBARY
	M. Dieudonné Ismaël GNOULA
	M. Michel JACQUEMIN
	M. Karim TRAORE
	Mme Angèle Marie OUATTARA
	Mme Bernadette OUEDRAOGO

Président Directeur Général : M. Gaspard OUEDRAOGO

BURKINA
B.I.B.

Direction Générale

Adresse : 1340, Avenue Dimdoloobsom

01 BP 362 Ouagadougou 01

Tél : (226) 50.30.00.00 / 50.30.61.69 à 74

Télex : 5210 / 5372 BF

SWIFT : BIBU BF BF

Télég. : AFRIBANK

Télécopie : (226) 50.30.76.89 / (226) 50.31.00.94

E-mail : bib.ouaga@fasonet.bf

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00

samedi : 08h30 à 11h30.

Guichets permanents : Ouagadougou : Siège ; Dapoya ; Marché Central ; CGP.

Province : Bobo-Dioulasso-Centre ; Bobo-Dioulasso Hamdallaye ; Bobo-Dioulasso Koko ; Banfora ;
Koudougou ; Houndé ; Dédougou ; Ouahigouya ; Tenkodogo ; Diébougou ; Fada N'Gourma ; Dori ;
Pouytenga ; Gaoua ; Tougan ; Kaya.

Guichet Périodique : Ouaga Aéroport.

BURKINA
B.I.C.I.A.-B.

**BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE, L'INDUSTRIE
ET L'AGRICULTURE DU BURKINA
B.I.C.I.A.-B.**

Enregistrement	C 0023 J
Statut juridique	Société anonyme de droit burkinabé
Siège social	Ouagadougou
Constitution	10 novembre 1973
Capital	5.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	2.450,00	49,00
Secteur public	1.250,00	25,00
- <i>Etat</i>	1.100,00	22,00
- <i>CNSS</i>	100,00	2,00
- <i>CCIA</i>	50,00	1,00
Secteur privé	1.200,00	24,00
- <i>Personnes morales</i>	100,00	2,00
- <i>Personnes physiques</i>	1.100,00	22,00
Actionnaires étrangers	2.550,00	51,00
Secteur privé	2.550,00	51,00
- <i>BNP-PARIBAS</i>	2.049,80	41,00
- <i>SIFIDA</i>	500,00	10,00
- <i>Personnes physiques</i>	0,20	0,00
Total	5.000,00	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Mamadou GUIRA
Membres :	M. Pierre DELHAISE
	M. Amadou KANE
	M. Jean Paul PICOT
	M. Salif Déré OUEDRAOGO
	M. Philippe SECHAUD
	M. Lassané KABORE
	M. Emile Doudou COULIBALY
Directeur Général :	M. Luc Marie VIDAL

BURKINA
B.I.C.I.A.-B.

Direction Générale

Adresse: 479, Avenue Kwamé N'KRUMAH

01 B.P. 8 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 50.31.31.31 / 50.32.56.00

Télex : 5203 BF, 5325 BF

Télég. : BICIACOMI

Télécopie : (226) 50.31.19.55

E-mail : biciabq@fasonet.bf

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 -15h00 à 18h00.

Guichets permanents : Ouagadougou : Siège ; Agence Zone Commerciale ; Agence Gounghin ; Agence Prestige.

Province : Bobo Dioulasso ; Banfora ; Dédougou ; Ouahigouya ; Koupèla ; Koudougou, Pouytenga.

Guichets Périodiques : Nouna ; Solenzo ; Boromo ; Yako ; Gourcy ; Titao ; Djibo ; Léo ; Toma ; Tenkodogo ; Fada.

BURKINA
B.R.S.

BANQUE REGIONALE DE SOLIDARITE - BURKINA
B.R.S.-BURKINA

Enregistrement C 0120 P
Agrément Arrêté n° 2005-436 MFB/SG/DGTCP/DAMOF du 01/08/2005
Statut juridique Société anonyme de droit burkinabé
Siège social Ouagadougou
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
BRS-SA	1.800,0	90,0
Portage BRS-SA	200,0	10,0
Total	2.000,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Pierre Claver DAMIBA

Membres : M. Abdallah BOUREIMA, représentant Holding BRS SA

M. François de Salles NARE, représentant FAC-UMOA

M. Issoufou ISSA

Mme Cécile KI

Directeur Général : M. Karim KONE

Direction Générale

Adresse : Avenue du Dr Kwamé N'Krumah

01 BP 1305 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 50.49.60.00

Fax : (226) 50.30.34.80

e-mail : brsdg@fasonet.bf

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00

samedi : 08h30 à 11h30.

Guichet permanent : Ouagadougou : Siège.

BURKINA
B.S.I.C.

**BANQUE SAHELO SAHELIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET
LE COMMERCE DU BURKINA
B.S.I.C-B.F.**

Enregistrement C 0108 B
Agrément Arrêté n° 2003-0335/MFB/SG/DGTCP/DAMOF du 06/08/2003
Statut juridique Société anonyme de droit burkinabé
Siège social Ouagadougou
Constitution AGC du 15 Août 2002
Capital 2.907 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires étrangers	2.907,00	100,00
Personnes morales	2906,98	99,999
Personnes physiques	0,02	0,001
Total	2.907,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Atteib DOUTOUM
Membres : M. Mohamed EL GUERYANI, représentant BSIC TRIPOLI
M. Salem TARHOUNI
Directeur Général : M. Bashir KARWA
Direction Générale

Adresse : Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
10 BP 13701 Ouagadougou 10
Tél. : (226) 50.30.21.20 / 50.32.84.01 à 04
Télex : 5560
Fax : (226) 50.30.21.22
e-mail : bsic@liptinfor.bf
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00
samedi : 08h30 à 11h30.

Guichets permanents : Ouagadougou : Siège : Kwamé N'KRUMAH.
Province : Bobo-Dioulasso

ECOBANK - BURKINA
ECOBANK

Enregistrement	C 0083 Z
Agrément	Arrêté n° 97-021/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT du 04/02/1997
Statut juridique	Société anonyme de droit burkinabé
Siège social	Ouagadougou
Constitution	
Capital	2.700 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	470,60	17,43
Secteur privé	470,60	17,43
- SONAR	194,40	7,20
- UAB	194,40	7,20
- Personnes physiques	81,80	3,03
Actionnaires étrangers	2.229,40	82,57
Secteur privé	2.229,40	82,57
- ETI	2.229,40	82,48
- Personnes physiques	2,50	0,09
Total	2.700	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. André BAYALA
Membres :	M. Adam YACOUBOU-BOUKARY
	Mme Evelyne TALL
	M. Emmanuel Marie NANA
	M. Aboubacar G. YOUSSEFOU
	M. Issa Dominique KONATE
Directeur Général :	M. Aboubacar G. YOUSSEFOU

BURKINA
ECOBANK

Direction Générale

Adresse : 633, Rue Maurice BISHOP
01 BP 145 Ouagadougou 01

Tél.: (226) 50.31.89.75 à 80

Télex : 5540 Ecobank BF

Télécopie : (226) 50.31.89.81

E-mail : ecobank.bf@ecobank.com

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00

Permanence : 12h00 à 15h00

samedi : 08h00 à 12h00.

Guichets permanents : Ouagadougou : Siège : Agence Kwamé N'Krumah ; Agence Gounghin ; Agence
Ouidi ; Agence Patte d'Oie.

Province : Bobo-Dioulasso.

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU BURKINA
S.G.B.B.

Enregistrement	C 0074 P
Agrément	Décret n° 74/451/PRES/MF/DTCP/FE du 16/12/1974
Statut juridique	Société anonyme de droit burkinabé
Siège social	Ouagadougou
Constitution	Décret n° 73/206/PM/MPC du 4 septembre 1973. Début d'activités bancaires 02/01/1975
Capital	1.600 millions FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	825,0	51,00
Secteur public	240,0	15,00
- <i>Etat burkinabè</i>	240,0	
Secteur privé	585,0	36,56
- <i>Personnes morales</i>	434,0	27,13
- <i>Personnes physiques</i>	151,0	9,44
Actionnaires étrangers	775,0	48,44
Secteur privé	775,0	48,44
- <i>Société Générale</i>	599,0	37,44
- <i>Société Générale de Banque C.I.</i>	80,0	5,00
- <i>FINADEI</i>	96,0	6,00
Total	1.600,0	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Emile PARE
Membres :	M. Gérard LACAZE
	M. Guidoni JOSETTE
	M. Tiémoko COULIBALY
	M. Lazare K. SORE
	M. André SELLES
	M. N. Joseph BARO
	M. William BERTHAULT
	M. Boubacar Adama TRAORE

Directeur Général : M. William BERTHAULT

BURKINA
S.G.B.B.

Direction Générale

Adresse : 4, Rue du Marché

01 B.P. 585 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 50.32.32.32

Téléx : 5269 BF et 55 21 BF

Télécopie : (226) 50.31.05.61

E-mail : sgbb@liptinfor.bf

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h00 à 12h00- 15h00 à 18h00

Permanence : 12h00 à 15h00 - samedi : 08h30 à 11h30.

Guichets permanents : Ouagadougou : Siège ; Agence Kwamé N'KRUMAH, Agence GOUNGHIN,
Agence ZOGONA.

Province : Bobo-Dioulasso.

BURKINA - BAIL

Enregistrement	C 0085 B
Agrément	Arrêté n° 172 MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 30/12/1997
Statut juridique	Société anonyme
Activité	Financement de crédit bail
Siège social	Ouagadougou
Constitution	
Capital	1.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	479,9	47,99
- <i>BIB</i>	470,00	47,00
- <i>Burkina Equipement</i>	5,00	0,05
- <i>Personnes physiques</i>	4,90	0,05
Actionnaires étrangers	520,10	52,01
- <i>FMO</i>	290,00	29,00
- <i>Cauris Investissement</i>	180,00	18,00
- <i>Autres</i>	50,00	5,00
- <i>Personnes physiques</i>	0,10	0,01
Total	1.000,00	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Gaspard OUEDRAOGO
Membres :	M. Ima NEZIEN
	M. Brahim ANANE
	M. Y. N. EKLO
	M. Christian ADOVELANDE
	M. Abdoulaye SORY

Directeur Général : M. Abdoulaye SORY

BURKINA
BURKINA BAIL

Direction Générale

Adresse : Immeuble SODIFA - Avenue Kwamé N'KRUMAH

01 BP 1913 Ouagadougou 01

Tél. (226) 50.30.69.85 / 87

Télécopie : (226) 50.30.70.02

E-mail : burkina.bail@fasonet.bf

Site internet : www.burkinabail.com

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 15h00 à 18h00.

Guichet permanent : Ouagadougou : Siège.

Province : Bobo-Dioulasso.

BURKINA
F.I.B.

FINANCIERE DU BURKINA
F.I.B.

Enregistrement C 0051 P
Agrément Arrêté du 08/01/1986
Statut juridique Société anonyme de droit burkinabé
Activité Financement de ventes à crédit
Siège social Ouagadougou
Constitution 5 avril 1985
Capital 1.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	992,0	99,2
<i>Secteur public</i>	120,0	12,0
<i>Secteur privé</i>	872,0	87,2
Actionnaires étrangers	8,0	0,8
<i>Personnes physiques</i>	8,0	0,8
Total	1.000,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Idrissa NASSA
Membres : M. Ousmane Boré OUEDRAOGO
 M. Arthur KAFANDO
 M. Soumaïla SORGHO
 M. Pierre Claver DAMIBA

Président Directeur Général : M. Idrissa NASSA

Direction Générale

Adresse : 695 Av. Yennenga, Immeuble Compaoré T. Souleymane au secteur 2 de Ouagadougou

01 BP 6585 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 50.30.68.14 / 50.31.24.24 / 50.31.23.23

Télécopie: (226) 50.33.52.37

Télex : 5291 BF

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00.

Guichet permanent : Ouagadougou : Siège.

Province : Bobo-Dioulasso ; Gaoua ; Koudougou ; Ouahigouya ; Fada ; N'Gourma.

BURKINA
SO.B.C.A

SOCIETE BURKINABE DE CREDIT AUTOMOBILE
SO.B.C.A.

Enregistrement C 0021 G
Agrément Décret n° 72/008/PM/MFC du 01/02/1972
Statut juridique Société anonyme de droit burkinabé
Activité Financement de ventes à crédit
Siège social Ouagadougou
Constitution Assemblée constitutive du 26 octobre 1971. Début d'activité en février 1972
Capital 1.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	971,17	97,12
Secteur public	242,74	24,27
- <i>Etat burkinabè</i>	92,74	9,27
- CNSS	150,00	15,00
Secteur privé	728,43	72,84
Actionnaires étrangers	28,83	2,88
Total	1.000,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Damase A MYAOUENUH

Membres : M. Mathieu BAYALA
Mme Antoinette KYELEM
M. Joseph Saga OUEDRAOGO
M. Charles TIAO
M. Richard K. TONDE

Directeur Général : M. Mamadi NAPON

Direction Générale

Adresse : 700, Avenue de la Nation
01 BP 83 Ouagadougou 01
Tél. (226) 50.30.63.10 / 11 / 13
Télex : 5373 BF
Télécopie : (226) 50.30.77.46
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 15h00 à 18h00.

Guichet permanent : Ouagadougou : Siège.

Province : Bobo-Dioulasso ; Tenkodogo ; Dédougou ; Ouahigouya ; Kaya.

BURKINA
S.B.E.

SOCIETE BURKINABE D'EQUIPEMENT
S.B.E.

Enregistrement C 0049 M
Agrément Décret n° 84-316/CNR/PRES/MF du 22/08/1984
Statut juridique Société anonyme
Activité Financement de ventes à crédit
Siège social Ouagadougou
Constitution Statuts enregistrés le 8 décembre 1965
Capital 300,4 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	300,40	100,00
- <i>Personne morale (SOBUREX)</i>	50,50	16,80
- <i>Personnes physiques</i>	<u>249,90</u>	<u>83,20</u>
Total	300,40	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Apollinaire Timpiga COMPAORE

Membres : M. Paul-Marie COMPAORE
M. Saga Joseph OUEDRAOGO
M. Roger Alain COEFE
M. Olé Hugues KAM
M. Jean Nazaire NITIEMA

Directeur Général : M. Grégoire SAWADOGO

Direction Générale

Adresse: 260, Avenue Loudun

01 BP 1194 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 50.30.61.31 / 32

Télex :5291 BF

Télécopie : (226) 50.31.39.79

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 15h00 à 18h00
samedi : 08h00 à 12h00.

Guichets permanents : Ouagadougou : Siège.

BURKINA

S.B.E.

Province : Bobo-Dioulasso ; Koudougou ; Ouahigouya ; Fada N'Gourma ; Dédougou ; Banfora ; Kaya.

Guichets Périodiques : Bogandé, Boulsa, Diapaga, Dori, Diébougou, Djibo, Gaoua , Gorom-Gorom, Kombissiri, Kongoussi, Séguénéga, Sabou, Nouna, Réo, Garango, N'Dorola, Zorgho, Niangoloko, Manga, Tenkodogo, Léo, Pô, Orodara, Pama, Pouytenga, Solenzo, Poura, Koupéla.

SOCIETE BURKINABE DE FINANCEMENT
SO.B.FI.

Enregistrement C 0091 H
Agréement Arrêté n° 194 MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 14/08/1998
Statut juridique Société anonyme
Activité Financement de ventes à crédit et de crédit-bail
Siège social Ouagadougou
Constitution
Capital 300 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires nationaux	109,7	36,57
Secteur privé	109,7	36,57
- Patounizambo OUEDRAOGO	45,00	15,00
- Damase MYAOUENOUH	24,26	8,09
- CICA-B	40,44	13,48
Actionnaires étrangers	190,30	63,43
- SAFCA	95,86	31,96
- HOLDEFI	94,36	31,45
- Personnes physiques	0,08	0,02
Total	300,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Philippe DELAPLAGNOLE

Membres : M. Edouard ROCHER
M. PAPILLION

Directeur Général : M. Jérôme VILLARD

Direction Générale

Adresse: Immeuble Nassa, Avenue Kwamé N'KRUMAH
10 BP 13876 Ouagadougou 10

BURKINA
SO.B.FI

Tél. (226) 50.31.80.04 / 05

Télécopie : (226) 50.33.71.62

E-mail : Sobfi@fasonet.bf

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h00 à 12h00 15h00 à 18h00.

Guichet permanent : Ouagadougou.

COTE D'IVOIRE

Pages

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	78
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	79
Bank Of Africa - Côte d'Ivoire (B.O.A.-Côte d'Ivoire)	82
Banque Atlantique - Côte d'Ivoire (B.A.C.I.)	84
Banque pour le Financement de l'Agriculture (B.F.A.)	85
Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (B.H.C.I.)	86
BIAO - Côte d'Ivoire (B.I.A.O.-C.I.)	87
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (B.I.C.I.C.I.)	89
Banque Nationale d'Investissement (B.N.I. ; ex-C.A.A.-S.E.)	91
Banque Régionale de Solidarité - Côte d'Ivoire (B.R.S.-Côte d'Ivoire)	93
Bridge Bank Group-Côte d'Ivoire (B.B.G.C.I.)	94
CITIBANK-COTE D'IVOIRE (CITIBANK-C.I.)	96
Cofipa Investment Bank Côte d'Ivoire (C.I.B.-C.I.)	97
Compagnie Bancaire de l'Atlantique - Côte d'Ivoire (CO.B.A.C.I.)	99
Ecobank-Côte d'Ivoire	100
OMNIFINANCE	101
Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (S.G.B.C.I.)	102
Société Ivoirienne de Banque (S.I.B.)	104
Standard Chartered Bank - Côte d'Ivoire (S.C.B.C.I.)	105
VERSUS BANK	106
Alios Finance (ALIOS FINANCE)	107
Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao (FGCCC)	109

COTE D'IVOIRE
A.P.B.E.F.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Composition du bureau au 31 décembre 2006

Président : M. Ange KOFFY, Président du Conseil d'Administration de la BICICI ;
1^{er} Vice-Président : M. Jacob AMEMATEKPO, Président Directeur Général de OMNIFI-
NANCE ;
2^{ème} Vice-Président : M. Guy Jean-Louis SAUVANET, Directeur Général de la BACI ;
3^{ème} Vice-Président : M. Thierry PAPILLON, Directeur Général de ALIOS FINANCE ;
Secrétaire Administratif : M. Yves Serge KOUAMELAN ECRA.

APBEF-CI : Association régie par la loi du 21/09/1960
01 B.P. 3810 Abidjan 01
Tél. : (225) 20.32.20.08 / 68.42
Télex : 22235
Fax : (225) 20.32.69.60

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
B.C.E.A.O. - COTE D'IVOIRE

Composition du Comité National du Crédit au 31 décembre 2006 :

M. Charles Diby KOFFI, Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, Membre du Conseil des Ministres de l'UMOA, Président du Comité National du Crédit ;

M. Claude Yao BEUGRE, Conseiller Spécial du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;

M. Oussou KOUASSY, Directeur Général de l'Economie ;

M. Kouamé KOUASSI, Directeur Général du Budget et des Finances, Administrateur de la BCEAO ;

M. Didier GBOGOU, Directeur Exécutif de l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) ;

M. Lami BLE, Directeur des Institutions Financières à la DGTCP ;

M. Paul Koffi KOFFI, Conseiller Economique du Premier Ministre.

M. Jean DOLLE, Représentant le Trésor français.

Observateur

M. Feh KESSE, Directeur Général des Impôts.

Directeur National : M. Kablan YAO SAHI

Agence Principale d'Abidjan

Directeur : M. Ernest ADOHI ASSEU

Adresse : Avenue Terrasson de Fougères

01 BP 1769 Abidjan 01

Tél. : (225) 20-20-84-00 - (225) 20-20-85-00

Télex : BC ABJ CI 23474, 23761, 23607

Téléfax : (225) 20-22-28-52 et (225) 20-22-00-40

Heures d'ouverture : lundi au jeudi de 7 h 30 à 13 h 00 - 14h 00 à 16 h 30.

Vendredi : 7 h 30 à 12 h 30 - 14h 30 à 17 h 30.

COTE D'IVOIRE
B.C.E.A.O.

Agence auxiliaire d'Abengourou

Chef d'Agence : vacant

Adresse : BP 905 Abengourou

Tél. : (225) 35-91-37-15 - (225) 35-91-38-15 - (225) 35-91-39-15

Télex : 59103 ABENGOUROU CI

Téléfax : (225) 35-91-31-76

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7 h 30 à 13 h 00 - 14h 00 à 16 h 30.

vendredi : 7h30 à 12h30 - 14h00 à 17h30.

Agence auxiliaire de Bouaké (*)

Chef d'Agence : Vacant

Adresse : BP 773 Bouaké

Tél. : (225) 31-63-33-13/14

Télex : BCEAO BOUAKE 69109

Téléfax : (225) 31-63-38-31

Heures d'ouverture :

Agence auxiliaire de Daloa

Chef d'Agence : M. Angoua Célestin NANGO

Adresse : BP 46 Daloa

Tél. : (225) 32-78-39-65

Téléfax : (225) 32-78-13-10

Télex :

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 14h30 à 17h30.

vendredi : 7h30 à 12h30 - 14h00 à 17h30.

Agence auxiliaire de Korhogo (*)

Chef d'Agence : Vacant

Adresse : BP 54 Korhogo

Tél. : (225) 36-86-01-10 - (225) 36-86-01-11

Téléfax : (225) 36-86-15-30

Télex : 63106 KORHOGO CI

Heures d'ouverture :

COTE D'IVOIRE
B.C.E.A.O.

Agence auxiliaire de Man (*)

Chef d'Agence : vacant

Adresse : BP 1017 Man

Tél. : (225) 33-79-02-62

Téléfax : (225) 33-79-02-28

Télex : BCEAO MAN 89106

Heures d'ouverture :

Agence auxiliaire de San Pedro

Chef d'Agence : M. Allé NIANGORAN

Adresse : BP 387 San Pedro

Tél. : (225) 34-71-21-74

Téléfax : (225) 34-71-24-48

Télex : BCEAO 91130 SAN PEDRO

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7 h 30 à 13 h 00 - 14h 00 à 16 h 30.

vendredi : 7h30 à 12h30 - 14h00 à 17h30.

(*) : Agence auxiliaire fermée au public.

COTE D'IVOIRE
B.O.A.-CI

BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE
B.O.A.-C.I.

Enregistrement	A 0032 E		
Agrément	Arrêté n° 870 du 6/ 09/ 1977, modifié par arrêté n° 1149 MEF du 28/10/ 1977. Arrêté n° 1430 du 14/12/1995 portant autorisation préalables de cession des actions de l'Union des Banques en Côte d'Ivoire (UBCI-BANAFRIQUE) au profit du Groupe African Financial Holding (AFH) et pour le changement de sa dénomination sociale en Bank Of Africa - Côte d'Ivoire (BOA-CI).		
Statut juridique	Société anonyme de droit ivoirien		
Siège social	Abidjan		
Constitution			
Capital	2.500 millions de FCFA		
réparti entre	millions de FCFA	%	
SFI	75,8	3,03	
Privés ivoiriens	157,5	6,3	
African Financial Holding (AFH)	1.702,7	68,10	
ATTICA SA	153,9	6,16	
CAURIS INVESTISSEMENT	125,0	5,00	
Autres Privés étrangers	117,7	4,71	
Autres	167,4	6,70	
Total	2.500,0	100,00	
Conseil d'Administration			
Président :	M. Paul DERREUMAUX		
Membres :	M. Guy Adama CAMARA, représentant STAMVIE		
	M. Benoît MAFFON, représentant BOA-Bénin		
	M. Koffi TIEMOKO, représentant SIDAM		
	M. Francis SUEUR		
	M. Noël Yawo EKLO		
	M. Ousmane DAOU, représentant AFH		
	M. Léon NAKA		

COTE D'IVOIRE
B.O.A.-CI

Directeur Général : M. René FORMEY DE SAINT LOUVENT

Direction Générale

Adresse : Immeuble BOA Angle avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas

01 BP 4132 Abidjan 01

Tél. : (225) 20-30-34-00

Téléfax : (225) 20-30-34-01

Télex : 22 513 - 22 321 BKAFR CI

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30.

Guichets permanents : Abidjan (6) : Siège Social-Plateau ; Résidence Nabil-Plateau ;

Rue de la paix-Marcory ; Rue Pierre Marie Curie-Zone 4 ;

Rue des Pétroliers-Vridi.

Province (1) : San Pedro.

COTE D'IVOIRE
B.A.C.I.

BANQUE ATLANTIQUE - COTE D'IVOIRE
B.A.C.I.

Enregistrement A 0034 G
Agrément Arrêté n° 1376 du 11/08/1978
Statut juridique Société anonyme de droit ivoirien
Siège social Abidjan
Capital 7.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales nationales	5.075,0	72,5
Personnes physiques nationales	875,0	12,5
Personnes morales étrangères (Union des Assurances du Burkina -Fonds SOAGA)	1.050,0	15,0
Total	7.000,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Yves ROLAND
Membres : M. Dossongui KONE
M. Félix BIKPO
M. Denis KOUIZIA
M. Georges MAURICE
M. Guy NOGUES ABBY
Mme Mayélé COULIBALY
M. Dominique DEMARQUETTE
M. Pierre BILLON

Directeur Général : M. Guy SAUVANET

Direction Générale

Adresse : AV. NOGUES - Immeuble ATLANTIQUE
04 BP 1036 Abidjan 04
Tél. : (225) 20-31-59-00/50
Téléfax : (225) 20-21-68-52
Télex : 22667 BATLAN - 23834 BANKAT
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 8h00 à 16h00 ; samedi : 9h00 à 12h00.

Guichets permanents : Abidjan (2) : Plateau ; Bd de Marseille-Treichville.

Province (1) : San-Pédro-Immeuble CAISTAB.

COTE D'IVOIRE
B.F.A.

BANQUE POUR LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE
B.F.A.

Enregistrement A 0114 T
Agrément Arrêté n° 035 du 06/02/2004
Statut juridique Société anonyme de droit ivoirien
Siège social Abidjan
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
FRC	960,0	48,00
Personnes physiques nationales	1.040,0	52,00
Total	2.000,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Firmin KOUAKOU
Membres : M. Jean-Jacques KOUASSI KODJO
M. Honoré GADJI GOHOURI
Mme Colette IRIE LOU
Mme Yvonne GOLEY LOU IRIE
Mme Marthe Henriette Nadège EHOUMAN

Directeur Général : M. Jean-Jacques KOUASSI KODJO

Direction Générale

Adresse : Rue Lecoeur, Immeuble Alliance 2^{ème} étage
BP 103 Poste Entreprise Cedex 1 Abidjan
Tél. : (225) 20.25.61.61
Téléfax : (225) 20.25.61.99
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h00.

Guichets permanents (6) : Abidjan (4) : Siège-Plateau ; Immeuble JECEDA-Plateau ;
Forum des Marchés-Adjamé ; St-Michel-Adjamé .

Province (2) : Méagui ; San-Pédro.

COTE D'IVOIRE
B.H.C.I.

BANQUE DE L'HABITAT DE COTE D'IVOIRE
B.H.C.I.

Enregistrement : A 0068 T
Agrément : Arrêté n° 412 du 28/04/1993
Statut juridique : Société anonyme de droit ivoirien
Siège social : Abidjan
Constitution : Assemblées Générales constitutives des 12 et 17 février 1993
Capital : 1.755 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat ivoirien	307,0	17,50
Personnes morales nationales	1.148,0	65,40
B.O.A.D	150,0	8,55
CIH	150,0	8,55
Total	1.755,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Vincent LIBI KOITA, représentant la SCI DEMACK
Membres : M. Jérôme Victor NEMBELESSINI SILUE
M. David AMUAH
M. Abdellatif SADICK, représentant le C.I.H.
M. Alhousseni CONGO, représentant la BOAD

Directeur Général : M. Lacina COULIBALY

Direction Générale

Adresse : 22, Avenue Joseph Anoma
01 BP 2325 Abidjan 01
Tél. : (225) 20-22-60-00
Téléfax : (225) 20-22-58-18
Télex : 22 544
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30.

Guichets permanents : Abidjan (5) : Siège-Plateau ; Yopougon ; II Plateaux ; Treichville ; Adjamé.

B.I.A.O. - COTE D'IVOIRE
B.I.A.O. - C.I.

Enregistrement	A 0042 Q
Agrément	Arrêté n° 1648 du 30/12/1980
Statut juridique	Société anonyme de droit ivoirien
Siège social	Abidjan
Constitution	La BIAO a repris à compter du 1er avril 1965 l'exploitation des guichets de la Banque de l'Afrique Occidentale en Côte d'Ivoire et s'est transformée en société anonyme de droit ivoirien le 30 décembre 1980.
Capital	10.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat ivoirien	2.000,0	20,0
Personnes morales ivoiriennes	8.000,0	80,0
NSIA-VIE	7.000,0	44,0
CNPS	1.000,0	20,0
MANZI-Finances	1.000,0	16,0
Total	10.000,0	100,0

Conseil d'Administration

Président :	M. Jean Kacou DIAGOU
Membres :	M. Dominique Gnaba DIAGOU
	M. Guy Alain GOFFRI
	M. Bernard N'DOUMI
	M. Richard COULIBALY
	M. Marcel KODJO
	M. Clément Gogoh ABROGOUA
	M. Yves YAO KOUAME
	Mme Danielle Yessoh SARAOK

Directeur Général : M. Dominique Gnaba DIAGOU

COTE D'IVOIRE

B.I..A.O.-C.I.

Direction Générale

Adresse : 8-10 Avenue Josephe Anoma

01 BP 1274 Abidjan 01

Tél. : (225) 20-20-07-20

Fax. : (225) 20-20-07-00/ 22/ 06-00 / 20-32-71-32

Télex : 23631/23641/22336/22417 AFRBK ABJ

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30.

Guichets permanents : Abidjan (15) : Siège-Plateau ; Immeuble CCI-A-Palteau ; Rue du commerce-Plateau ;

Abobo ; Adjamé-Gare ; Adjamé-Marché ; Bd de France-Cocody ;

Rue des jardins-Cocody ; Koumassi ; Bd de Marseille-Treichville ; Marcory ; Treichville

Marché ; Yopougon ; Vridi ; Anyama.

Province (11) : Abengourou ; Daloa ; Dimbokro ; Divo ; Gagnoa ; Oumé ; San-Pédro ; Soubré ;

Yamoussoukro.

Agences délocalisées (4) : Bouaké ; Korhogo ; Man ; Odienné.

COTE D'IVOIRE
B.I.C.I.C.I.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE
B.I.C.I.C.I.

Enregistrement A 0006 B
Agrément Septembre 1966
Statut juridique Société anonyme de droit ivoirien
Siège social Abidjan
Constitution Assemblée constitutive du 31 mars 1962. A repris à compter du 02 avril
1962 l'exploitation des guichets de la BNCI en Côte d'Ivoire
Capital 16.666,7 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat ivoirien	3.000,0	18,00
Privés ivoiriens (BRVM)	3.618,3	21,71
BNP Paribas BDDI Participations	10.048,4	60,29
Total	16.666,7	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Ange KOFFY
Membres : M. Jacques-Henri WAHL
M. Francis HARTMANN
M. Michel VAYSSIE
M. Patrick PITTON
M. Philippe SECHAUD
M. Gérard MANGOUA
M. Amadou KANE

Administrateur Directeur Général : M. Patrick PITTON

Direction Générale

Adresse : Avenue Franchet d'Espérey
01 BP 1298 Abidjan 01
Tél. : (225) 20-20-16-00 / 99
Téléfax : (225) 20-20-17-00/ 20-21-21-90 / 24-66
Télex : 23651 - 23463 - 23870 BICICOMI
Heures d'ouverture : lundi à vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30.

COTE D'IVOIRE

B.I.C.I.C.I.

Guichets permanents : Abidjan (17) : Siège-Plateau ; Rue du commerce-Plateau ; Clozel-Plateau ;
Plateau-Sud ; Cité des Arts-Cocody ; II Plateaux-Cocody ; Bd Latrille-
Cocody ; Centre commercial SICOI-Rivière ; St Michel-Adjamé ;
Yopougon ; Arras ; Koumassi ; Marcory ; Port-Bouet ; Treichville
Marché ; Vridi ; Abobo-Gare.

Province (6) : Abengourou ; Daloa ; Gagnoa ; San-Pédro ; Soubré ; Yamoussoukro.

Agences délocalisées (6) : Bouaké ; Ferkessedougou ; Korhogo ; Man ; Séguéla ; Toba.

BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT
B.N.I.

Enregistrement	A 0002 X
Statut juridique	Etablissement public à caractère financier - Décret n° 59-209 du 21 octobre 1959 (J.O./CI du 31 octobre 1959) modifié par - Décret n° 59-245 du 26 décembre 1959 (J.O./CI du 9 janvier 1960) - Arrêté n° 447 du 30 mai 1960 (J.O./CI des 7 et 14 janvier 1961) - Arrêté n° 600 du 24 juin 1960 (J.O./CI du 14 janvier 1961) - Loi n° 60-434 du 24 décembre 1960 (J.O./CI spécial du 24 décembre 1960) - Loi n° 63-291 du 24 juin 1963 (J.O./CI du 17 juin 1963) - Loi n° 64-128 du 14 mars 1964 (J.O./CI du 20 mars 1964) - Arrêté n° 060 du 04/03/1999, portant agrément de la Société d'Etat "Caisse Autonome d'Amortissement - CAA-SE" - Arrêté n° 061 du 04/03/1999, portant retrait d'agrément à la "Caisse Autonome d'Amortissement - Gestion des dépôts (CAA-GD)" - Arrêté n° 062 du 04/03/1999, portant cession des actifs sains et des passifs avérés de la CAA-GD à la CAA-SE - Arrêté n° 063 du 04/03/1999, portant dérogation à la réglementation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel de la CAA-SE - Arrêté n° 071 du 10 mars 2004, portant autorisation pour la modification de la dénomination sociale de la Société d'Etat Caisse Autonome d'Amortissement
Siège social	Abidjan
Constitution	21 octobre 1959
Capital	20.500 millions de FCFA entièrement détenu par l'Etat
Conseil d'Administration	
Président :	M. Jérôme Victor NEMBELESSINI SILUE
Membres :	M. Claude Isaac DE M. Aubert ZOHORE M. Adama KONE M. Ahoua DON MELLO M. Nicolas DJIBO M. Jacob Ya ASSOUA
Président Directeur Général : M. Jérôme Victor NEMBELESSINI SILUE	

COTE D'IVOIRE

B.N.I.

Direction Générale

Adresse : Avenue Marchand - Immeuble SCIAM

01 BP 670 Abidjan 01

Tél. : (225) 20-20-98-00 / (225) 20-31-51-00

Téléfax : (225) 20-21-34-78 /35-78 / 22-92-33

Télex : 23 798 - 22 882 CAMOR CI

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30

Guichets permanents : Abidjan (2) : Siège-Plateau ; Immeuble SCIAM-Plateau.

Province (3) : Bonoua ; San-Pédro ; Yamoussoukro.

Caisses avancées rattachées à l'agence du siège : Bonoua, Dabou, Anguédédou.

COTE D'IVOIRE
B.R.S.

BANQUE REGIONALE DE SOLIDARITE - COTE D'IVOIRE
B.R.S.-COTE D'IVOIRE

Enregistrement A 0121 B
Agrément Arrêté n° 021/MEMEF/DGTCP/DT du 11/02/2005
Statut juridique Société anonyme de droit ivoirien
Siège social Abidjan
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
BRS SA	1.999,97	99,9985
Personnes physiques nationales	0,01	0,0005
FAC-UMOA	0,01	0,0005
BOAD	0,01	0,0005
Total	2.000,00	100,0000

Conseil d'Administration

Président : M. Patrice KOUAME
Membres : M. Abdallah BOUREIMA , représentant BRS SA
 M. Alhousséni CONGO, représentant la BOAD
 M. François NARE, représentant FAC-UMOA
 M. Francis AKINDES

Directeur Général : M. Robert KOEPE

Direction Générale

Adresse : Boulevard de la République -Avenue Joseph ANOUMA
 BP 312 Poste Entreprise Abidjan
 Tél. : (225) 20-25-55-55
 Téléfax : (225) 20-21-07-68
 Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 15h30.

Guichet spermanent : Abidjan (1) : Siège : Adjamé Forum des Marchés.

COTE D'IVOIRE
B.B.G.C.I.

**BRIDGE BANK GROUP COTE D'IVOIRE
B.B.G.C.I.**

Enregistrement	A0131 M
Agrément	Arrêté n° 113/MDPMEF/DGTCP/SDAMB du 08/05/2006
Statut juridique	société de droit ivoirien
Siège social	Abidjan
Constitution	15 décembre 2004
Capital Social	3.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personne morales étrangères (BGWA)	2.565,0	85,50
BOAD	300,0	10,00
Linkstone Capital	135,0	4,50
Total	3.000,0	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Diawar DIACK
Membres :	M. Cheick Omar SYLLA, représentant Bridge Groupe WA
	M. Christophe AGUESSY, représentant BOAD
	M. Omar SOW (CAFIN)
	M. Pape DIOUF, représentant Linkstone Capital
	M. Yérim SOW
	M. Yigo THIAM
	M. Mamadou Asta DIAKHATE
	M. Yves BARDECHE
	M. Robert THORNTON
	M. Rizwan HAIDER

Directeur Général : M. Robert THORNTON

COTE D'IVOIRE
B.B.G.C.I.

Direction Générale

Adresse : 33, Avenue du Général De Gaulle
01 BP 13002 Abidjan 01
Tél. : (225) 20.25.85.85
Téléfax : (225) 20.25.85.99
E-mail : www.bridgebankgroup.com
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 8h00 à 16h00.
Guichet permanent : Abidjan : Siège-Plateau.

COTE D'IVOIRE
CITIBANK

CITIBANK - COTE D'IVOIRE
CITIBANK-C.I.

Enregistrement A 0118 Y
Agrément - Arrêté n° 002 du 02/01/1976, portant agrément en qualité de banque de la succursale de la Citibank N. A. ;
- Arrêté n° 023 du 11/02/2005, retirant l'agrément de la succursale ;
- Arrêté n° 022 du 11/02/2005, portant agrément de la Citibank-CI
Statut juridique société de droit ivoirien
Siège social Abidjan
Constitution 28 mai 2003
Capital Social 7.485 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Citibank New York	7.484,994	99,9992
Autres personnes morales étrangères	0,003	0,0004
Personnes physiques ivoiriennes	0,003	0,0004
Total	7.485,0000	100,000

Conseil d'Administration

Président : M. Charles KIE, représentant Citibank New York
Membres : M. Mamady DIAKITE
Mme Noélie BAYERE GANSAH

Directeur Général : M. Ali Jamal HUSSEIN

Direction Générale

Adresse : 28, Avenue DELAFOSSE, Immeuble Botreau ROUSSEL, 1^{er} étage
01 BP 3698 Abidjan 01
Tél. : (225) 20-20-90-00/ 20 21 46 10
Téléfax : (225) 20-21-76-85 / (225) 20-21-16-87
Télex : 22 121 - 22482 - 22483 CITIBANK
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 8h30 à 13h00.

Guichet permanent : Abidjan : Siège-Plateau.

COFIPA INVESTMENT BANK - COTE D'IVOIRE
C.I.B.-C.I.

Enregistrement	A 0071 X
Agrément	Arrêté n° 267 du 18/03/1976, entrée en activité en février 1977 Arrêté n° 585 du 21/07/1994 autorisant le changement de dénomination de la Banque REAL de Côte d'Ivoire. Arrêté n° 586 du 21/07/1994 autorisant la cession des actifs de la Banque REAL de Côte d'Ivoire à la BIAO-Côte d'Ivoire. Arrêté n° 192 du 29/06/1999 portant autorisation pour la cession des Participations de la BIAO-CI au capital de la BIAO-Investissement en faveur de COFIPA Arrête n° 218 du 09/08/2000 autorisant la changement de dénomination de "BIAO INVESTISSEMENT en COFIPA INVESTMENT BANK COTE D'IVOIRE"
Statut juridique	Société anonyme de droit ivoirien
Siège social	Abidjan
Constitution	6 juin 1976
Capital	3.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Privés nationaux	18,9	0,63
COFIPA	2.981,1	99,37
Total	3.000,0	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Baber TOUNKARA
Membres :	M. Adama COULIBALY M. Mamby KOULIBALY M. Guy KOIZAN

Directeur Général : M. Guy KOIZAN

COTE D'IVOIRE

C.I.B.-C.I.

Direction Générale

Adresse : Rue Botreau Roussel - Avenue Delafosse - Immeuble Botreau Roussel 5^{ème} Etage
04 BP 411 Abidjan 04

Tél. : (225) 20-30-23-02 / 20-21-84-52

Télex : 22.430

Téléfax : (225) 20-30-23-01

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30.

Guichets permanents : Abidjan (2) : Avenue Delafosse Immeuble Botreau Roussel-Palteau ;
Avenue Houdaille Immeuble SIDAM.

COMPAGNIE BANCAIRE DE L'ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE
CO.B.A.C.I.

Enregistrement	A 0082 J
Agrément	Arrêté n° 354 du 13/05/1997 Changement de dénomination Arrêté n° 358 du 13 mai 1997
Statut juridique	Société anonyme de droit ivoirienne
Siège social	Abidjan
Constitution	06 septembre 1977
Capital	3.002 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Banque Atlantique de Côte d'Ivoire	1 957,3	65,2
Privés ivoiriens	897,6	29,9
Privés étrangers	147,1	4,9
Total	3.002,0	100,0

Conseil d'Administration

Président :	M. Lucien KONAN
Membres :	M. Dossongui KONE M. Félix BIKPO M. Martial YACE M. François SIAKA Mme Marie Ama TEHOUA

Directeur Général : M. François SIAKA

Direction Générale

Adresse : Avenue Nogues, Immeuble Atlantique-Plateau
01 BP 522 Abidjan 01
Tél. : (225) 20-21-28-04
Téléfax : (225) 20-21-07-98
Télex : 22325 BARINT
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 8h00 à 16h30.

Guichets permanents : Abidjan (3) : Siège-Plateau ; Aéroport International FHB-Port-Bouët ; Treichville.

COTE D'IVOIRE
ECOBANK

ECOBANK - COTE D'IVOIRE
ECOBANK

Enregistrement A 0059 J
Agrément Arrêté n° 66 du 16/03/1989
Statut juridique Société anonyme de droit ivoirien
Siège social Abidjan
Constitution 14/10/1988. A repris les guichets de la CHASE M.B. en Côte d'Ivoire
Capital 4.287,6 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
GITP	5,3	0,12
ECOBANK Transnational Incorporated (ETI)	4.038,7	94,20
Personnes physiques ivoiriennes	242,3	5,65
Personnes physiques étrangères	1,3	0,03
Total	4.287,6	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Aouélé AKA
Membres : M. Latifou Modeste YESSOUFOU
M. Martin Essoh DJEDJESS
M. Mahantan Birima FALL
M. Marcel KESSY ZADY
Mme Evelyne TALL, représentant ETI

Directeur Général : M. Martin Essoh DJEDJESS

Direction Générale

Adresse : Avenue Terrasson de Fougères, Immeuble ALLIANCE

01 BP 4107 Abidjan 01

Tél. : (225) 20-21-10-41 / 20-31-92-00

Téléfax : (225) 20-21-88-16

Télex : 23266 - 22504 CHASBK

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30.

Guichets permanents : Abidjan (6) : Siège-Plateau Immeuble Alliance ; Plateau-Sud ;

Bd Latrille-II Plateaux ; Treichville-Marché ; Bd Nangui

Abrogoua-Adjamé ; Yopougon.

Province (1) : Bouaké ; San-Pedro.

OMNIFINANCE SA

Enregistrement	A 0106 K
Agrément	Arrêté n° 1129 du 26/ 11/ 1996 - Agréée en qualité de banque par arrêté n° 279 du 05 septembre 2002
Statut juridique	Société anonyme de droit ivoirien
Siège social	Abidjan.
Constitution	Assemblée constitutive du 08 janvier 1996
Capital	3.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes physiques ivoiriennes	1.418,0	47,3
Personnes morales ivoiriennes	217,0	7,2
Personnes morales étrangères	1.365,0	45,5
Total	3.000,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Jacob AMEMATEKPO

Membres : M. Laurent BASQUE

M. Célaire BEDA

M. Kra Joseph KOUAME

M. Marcel KODJO

M. Paul FOKAM

M. Ruurd BROUWER, représentant FMO

M. Jules KOUADJO

Mme VILASCO, représentant TV Investments

M. Louis HANDOU, représentant Afriland First Bank

M. Noel EKLO, représentant Cauris Investissement

Directeur Général : M. Jacob AMEMATEKPO

Direction Générale

Adresse : 17, Avenue Terrasson de Fougères Immeuble Alliance 2ème et 6ème Etages

01 BP 6928 Abidjan 01

Tél. : (225) 20-21-42-08 et (225) 20-31-58-30.

Téléfax : (225) 20-21-42-58

Heures d'ouverture : lundi au Vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30.

Guichets permanents : Abidjan (3) : Siège-Plateau ; Galerie NOUR AL HAYAT ; Galerie PRIMA-Zone 3.

COTE D'IVOIRE
S.G.B.C.I.

SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE
S.G.B.C.I.

Enregistrement A 0008 D
Agrément Septembre 1966
Statut juridique Société anonyme de droit ivoirien
Siège social Abidjan
Constitution Assemblée des 7 et 23 novembre 1962
A repris à compter du 3 décembre 1962 l'exploitation en Côte d'Ivoire des guichets de la Société Générale

Capital 15 555,5 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat ivoirien	1.478,2	9,5
Caisse de Stabilisation	330,8	2,1
Privés ivoiriens (BRVM)	2.298,4	14,8
Autres privés ivoiriens	754,4	4,8
Privés étrangers	10.693,7	68,8
Total	15.555,5	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Tiémoko Yade COULIBALY
Membres : M. Lambert Feh KESSE
M. Léon ORMON
M. Tchétché N'GUESSAN
M. Gérard LACAZE
M. Jean-Louis MATTEI, représentant SOCIETE GENERALE
M. Hans FUCHS, représentant Hypoverseinsbank
M. Didier ALIX
M. H. de ROQUETTE-BUISSON, représentant AGF Afrique

Directeur Général : M. Bernard LABADENS

COTE D'IVOIRE
S.G.B.C.I.

Direction Générale

Adresse : 5 et 7 Avenue Joseph Anoma

01 BP 1355 Abidjan 01

Tél. : (225) 20-20-12-34

Téléfax : (225) 20-20-14-92 / (225) 20-20-14-86 /

20-32-58-81

Télex : 22 186 - 22 747 (PDG)

23 502/ 23741/ 23 437/ 23 776 SGPROVC- SOGENOR

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30.

Guichets permanents : Abidjan (24) : Siège-Plateau ; Pyramide-Plateau ; Vridi ; Commerce ; Marine ;
Tréchéville (Mosquée) ; Hôtel Ivoire ; Adjamé ; Cité Financière ;
Autoroute ; Cocody 2 plateaux ; Cocody le Vallon ; Bingerville ;
Yopougon ; Riviera ; Abobo Gare ; Adjamé Liberté ; Biétry ;
Koumassi ; Indénie ; Grand Bassam ; Privilège ; Divo ; Espace
Entreprise.

Province (7) : Abengourou ; Daloa ; Gagnoa ; Toumodi ; Soubré ; San-Pédro ; Yamoussoukro.

COTE D'IVOIRE
S.I.B.

SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE
S.I.B.

Enregistrement A 0007 C
Statut juridique Société anonyme de droit ivoirien Convention du 27 mars 1962 entre la République de Côte d'Ivoire et les banques fondatrices
Siège social Abidjan
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 14 juin 1962
A repris à compter du 18 juin 1962 l'exploitation en Côte d'Ivoire des guichets du Crédit Lyonnais
Capital 4.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat ivoirien	1.959,95	48,97
Crédit Lyonnais	2.040,00	51,00
Personnes physiques ivoiriennes	0,05	0,03
Total	4.000,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Lambert Feh KESSE
Membres : M. Michel VALIDIRE
M. Jérôme SERI-ASSIA
M. Baudouin MERLET, représentant IUB Holding
M. Jacques Konan ASSAHORE
M. Jacques Du VIGNAUD de VILLEFORT DES VORIES
M. Emmanuel BOUVIER d'YVOIRE

Directeur Général : M. Jacques Du VIGNAUD de VILLEFORT DES VORIES

Direction Générale

Adresse : 34 Bd de la République, Immeuble ALPHA 2000

01 BP 1300 Abidjan 01

Tél. : (225) 20-20-00-00

Téléfax : (225) 20-21-97-41 / 20-21-92-21 / 20-20-00-90

Télex : CI 22 283 - 22 305 - 23 406 - 22 639 BANKIV-CI

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30.

Guichets permanents : Abidjan (7) : Siège-Plateau République ; Rue du Commerce-Plateau ; Cocody ;
II Plateaux-Cocody ; Marcory ; Koumassi ; Vridi.

Province (4) : Daloa ; Divo ; San-Pédro ; Yamoussoukro.

COTE D'IVOIRE
S.C.B.C.I.

STANDARD CHARTERED BANK-COTE D'IVOIRE
S.C.B.C.I.

Enregistrement	A 0097 A		
Agrément	Arrêté n° 003 du 01/02/2000		
Statut juridique	Société anonyme de droit ivoirien		
Siège social	Abidjan		
Constitution	14 septembre 1999		
Capital	10.300 millions de FCFA		
réparti entre	millions de FCFA		%
Standard Chartered Holdings	10.298,5		99,99
Personnes physiques	1,5		0,01
Total	10.300,0		100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Ebenezer ESSOKA

Membres : M. Didier KOFFY
M. Paul SAGNIA
M. Roger N'SEKE
M. Serge BAILLY

Directeur Général : M. Serge BAILLY

Direction Générale

Adresse : 23 Bd de la République, face Commissariat 1^{er} Arrondissement

17 BP 1141 Abidjan 17

Tél. : (225) 20-30-32-00

Téléfax : (225) 20-30-32-01

Télex : 22544

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h00 - 13h30 à 15h30.

Guichets permanents : Abidjan (4) : Plateau ; Cap Sud (Zone 4) ; Sococo 2 Plateaux ; Unilever (kiosque).

COTE D'IVOIRE
VERSUS

VERSUS BANK

Enregistrement	A 0112 R		
Agrément	Arrêté Ministériel n°425 du 01/12/2003		
Statut juridique	Société anonyme de droit ivoirien		
Siège social	Abidjan.		
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 29 mars 2003		
Capital	3.000 millions de FCFA		
réparti entre		millions de FCFA	%
Personnes morales étrangères		1.949,94	64,99
Personnes physiques nationales		1.050,00	35,00
Personnes physiques étrangères		0,06	0,01
Total		3.000,00	100,00

Comité de Suivi de l'Administration Provisoire

Administrateur Provisoire : M. Fernand Mamadou KONE

Coordonnateur des activités : M. Aboubacar SOW

Direction Générale

Adresse : Immeuble "CRRAE", Bd Botreau Roussel, Avenue Joseph ANOMA

01 BP 1874 Abidjan 01

Tél. : (225) 21.75.92.72

Téléfax : (225) 21.75.95.75

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 16h00.

Guichets permanents : Abidjan (2) : Siège-Plateau ; Rue des jardins-II Plateaux-Cocody.

ALIOS FINANCE

Enregistrement	A 0001 W
Agrément	
Statut juridique	Société anonyme de droit ivoirien
Siège social	Abidjan
Constitution	Assemblée constitutive du 27/04/1956, réimmatriculé le 05/01/1996 ; - Arrêté n° 0478 du 18/11/2002, portant fusion-absorption de SAFBAIL ; - Arrêté n° 3213/MDPMEF/CAB du 16/10/2006, portant changement du nom commercial de SAFCA en ALIOS FINANCE.
Capital	1.299,16 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales nationales	383,66	29,53
Personnes physiques nationales	137,59	10,59
HOLDEFI	559,70	43,08
RCI Banque SA	25,70	1,98
PROPORCO	103,93	8,00
SOCCA	48,98	3,77
SOGACA	39,60	3,05
Total	1.299,16	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Philippe DE LAPLAGNOLLE
Membres :	M. COULIBALY, représentant la Nationale d'Assurance M. Philippe STRAUB, représentant Manutention Africaine M. Claude SARTINI, représentant CFAO-Sénégal M. DESGARDIN, représentant CFAO-CI M. Pierre BILLON, représentant COMAFRIQUE M. Nuaman TANO, représentant PREMOTO M. J. W. JORANT, représentant de PEYRISSAC M. Ramon CUADA, représentant HOLDEFI Mme E. KOESTLER, représentant SOCIDA

Directeur Général : M. Thierry PAPIILLON

COTE D'IVOIRE
ALIOS FINANCE

Direction Générale

Adresse : 1, rue des Carrossiers, Zone 3 - Immeuble SAFCA
04 BP 27 Abidjan 04

Tél. : (225) 21.21.07.07

Téléfax : (225) 21.21.07.00

Télex : 43330

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00.

Guichet permanent : Abidjan (1) : Siège-1, rue des Carrossiers, Zone 3.

Province (2) : Daloa ; San-Pédro.

FONDS DE GARANTIE DES COOPERATIVES CAFE-CACAO
FGCCC

Enregistrement	A 0103 G		
Agrément	Arrêté n° 053 du 09/04/2002		
Statut juridique	Société anonyme de droit ivoirien		
Siège social	Abidjan		
Capital	300 millions de FCFA		
réparti entre		millions de FCFA	%
Etat		30,0	10,0
Coopératives		126,0	42,0
Exportateurs		72,0	24,0
Banques		72,0	24,0
Total		300,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Jacques MANGOUE (représentant SIDEPA)
Membres : M. Jean Claude Bagnon BAYOU
M. Blé GUEI (MEMEF)
M. Guy DIKEBIE (représentant IVOCAF)
M. Adama COULIBALY (représentant COFIPA)
M. N'golo COULIBALY (représentant BACI)
M. Frédéric TANO (représentant CORI-SA)
M. N. BOGUI KEBE (représentant SCADO)
M. Tano ADOU (représentant OPAMC)
M. Yapi A. BROU (représentant CABES)
M. Christophe GBE (représentant CADEMZAN)
Mme Awa N'BAYE (représentant AIF)

Directeur Général : M. Jean Claude Bagnon BAYOU

Direction Générale

Adresse : 06 BP 2900 Abidjan 06

Tél. : (225) 22-41-46-49 / 53 / 28

Téléfax : (225) 22-41-22-70

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h30 - 14h00 à 18h30.

Guichet permanent : Abidjan.

GUINEE - BISSAU

GUINEE - BISSAU

Pages

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	111
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	112
Banco da Africa Ocidental (B.A.O.)	113
Banco da União (B.D.U.)	114
Banque Régionale de Solidarité - Guinée-Bissau (B.R.S.-Guinée-Bissau)	115

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Composition du bureau au 31 décembre 2006

Direction Générale :	Banco da Africa Ocidental (B.A.O.)
Conseil de surveillance :	Non disponible
Conseil de discipline :	Non disponible

GUINEE-BISSAU
B.C.E.A.O.

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
B.C.E.A.O. - GUINEE-BISSAU

Composition du Comité National du Crédit au 31 décembre 2006

M. Victor MANDINGA, Ministre des Finances, Président Statutaire ;

M. Fernando Jorge CORREIA, Directeur Général du Trésor ;

M. Carlos Barbosa DE ANDRADE, Conseiller Principal du Ministre des Finances ;

M. Henrique MENDES, Président de la Commission Nationale de Cajou ;

M. Canjura INJAI, Représentant du Secteur Privé à la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ;

M. Seiti CASSAMA, Conseiller du Ministre de l'Agriculture.

Le Représentant de la France : Mission Française de Coopération.

Directeur National : M. Aguinaldo EMBALO

Agence Principale de Bissau

Adjoint au Directeur National : Mme Felicidade BRITO ABELHA

Adresse : B.P. : 38

Tél : (245) 21.55.48 / 21.41.73 / 21.14.82

Téléfax : (245) 20.13.05 / 20.13.20

Télex : 289 BCGB 1

E-mail : courrier@DN.bissau.bceao.int

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 13h00 et 15h00 à 18h00.

BANCO DA AFRICA OCIDENTAL
B.A.O.

Enregistrement S 0096 T
Agrément Arrêté n° 01/MEF/99 du 12/03/1999
Statut juridique Société anonyme de droit guinéen
Siège social Bissau
Constitution 24 novembre 1997
Capital 1.343,2 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales étrangères	757,155	56,37
Personnes physiques nationales	488,370	36,36
Personnes physiques étrangères	97,675	7,27
Total	1.343,200	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Abdool Magib Abdool Karim VAKIL
Membres : M. José Joaquim FRAGOSO
M. Luis Gabriel Moreira DE ALMEIDA
M. Carlos GOMES JUNIOR
M. Aladje Malam MANE

Directeur Général : M. Luis Gabriel Moreira DE ALMEIDA

Direction Générale

Adresse : Rua Guerra MENDES, 18A - 18C

Apartado 1360, Bissau

Tél : (245) 20.24.18 / 20.34.19

Téléfax : (245) 20-34-12

E-mail : bao@sol.gtelecom.gw2

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 16h30.

Guichet permanent : Bissau.

GUINEE-BISSAU
B.D.U.

BANCO DA UNIÃO
B.D.U.

Enregistrement S 0128 D
Agrément Arrêté n° 14 /05 du 21/04/2005
Statut juridique Société anonyme de droit Bissau Guinéen
Siège social Bissau
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 28 février 2005
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales nationales	200,0	10,0
-Fundacao Guineense para o Desenvolvimento Empresarial Industrial (FUNDEI)	200,0	10,0
Personnes morales étrangères	1.800,0	90,0
-Banque de Développement du Mali (BDM) S.A.	600,0	30,0
- Caisse de Retraite par Répartition de Agents d'Encadrement de l'UMOA (CRRAE-UMOA)	1.100,0	55,0
- Société Ouest Africaine de Gestion d'Actifs (SOAGA)	100,0	5,0
Total	2.000,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Hugo Henrique DOS REIS BORGES
Membres : Mme Rosina MEDA, représentant CRRAE-UEMOA
M. Abdoulaye DAFPE, représentant BDM
M. Califa SEIDI, représentant FUNDEI
M. Guy Abby NOGUES, représentant SOAGA

Directeur Général : M. Souleimane KEITA

Direction Générale

Adresse : Avenida Domingos Ramos, n° 3
CP 874 Bissau
Tél. : (245) 20.71.60.
Téléfax : (245) 20.71.61

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h00 – 14h30 à 18h00.

Guichet permanent : Bissau (Siège provisoire).

BANQUE REGIONALE DE SOLIDARITE - GUINEE-BISSAU
B.R.S.-GUINEE-BISSAU

Enregistrement	S 0122 X	
Statut juridique	Société anonyme de droit Bissau Guinéen	
Siège social	Bissau	
Agrément	Arrêté n° 23/GMF/05 du 09/05/2005	
Constitution		
Capital	2.000 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Holding BRS SA	1.800,00	90,0000
Portage BRS SA	199,97	9,9985
FAC-UMOA	0,01	0,0005
BOAD	0,01	0,0005
Personnes physiques	0,01	0,0005
Total	2.000,00	100,0000
Conseil d'Administration		
Président :	M. Francisco CORREIRA JUNIOR	
Membres :	M. François NARE	
	M. Abdallah BOUREIMA	
	M. Baïla Boubou BA	
	M. Carlos Eduardo LOBO DE PINA	
Directeur Général :	M. Henrique HORTA DOS SANTOS	
Direction Générale		
Adresse :	Rua Justino LOPES, 70 - 70 A - 391	
	Apartado 391 – 1300 codes Bissau	
	Tél. : (245) 20.71.12	
	Téléfax : (245) 20.71.13	
	Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 16h00.	

MALI

MALI

Pages

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	117
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	118
Bank Of Africa - Mali (B.O.A.-Mali)	120
Banque Atlantique Mali (B.A.M.)	122
Banque Commerciale du Sahel (B.C.S.)	123
Banque de Développement du Mali (B.D.M.-S.A.)	124
Banque de l'Habitat du Mali (B.H.M.)	126
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie au Mali (B.I.C.I.-M.)	128
Banque Internationale pour le Mali (B.I.M.)	129
Banque Nationale de Développement Agricole (B.N.D.A.)	130
Banque Malienne de Solidarité (B.M.S.)	132
Banque Régionale de Solidarité - Mali (B.R.S.-Mali)	134
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Mali)	135
Ecobank-Mali	136
Crédit Initiative (C.I.-S.A.)	137
Equipbail-Mali	138
Fonds de Garantie Hypothécaire du Mali (F.G.H.M.-S.A.)	139
Société Malienne de Financement (SO.MA.FI.)	141

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Composition du bureau au 31 décembre 2006 :

Président :	M. Babaly BA, Président-Directeur Général de la B.M.S. ;
Vice-Président :	M. Ali O. AL MOKTAR, Président-Directeur Général B.S.I.C.-Mali ;
Secrétaire Général :	M. Mamadou Igor DIARRA ;
Secrétaire Permanent :	M. Mamadou Samba DIARRA.

MALI
B.C.E.A.O.

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
B.C.E.A.O. - MALI

Composition du Comité National du Crédit au 31 décembre 2006 :

M. Abou-Bakar TRAORE, Ministre de l'Economie et des Finances, Président du Comité National du Crédit ;
M. Marimantia DIARRA, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan ;
M. Diango SISSOKO, Directeur de Cabinet du Premier Ministre ;
M. Sambou WAGUE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances ;
M. Fousseyni MARIKO, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture ;
M. Aboubacar Alhousseyni TOURE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
M. Adama KONATE, Directeur National des Industries ;
M. Jean François VAVASSEUR, Directeur de l'Agence Française de Développement au Mali, représentant M. Michel REVEYRAND, Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction du Trésor Français.

Directeur National : M. Idrissa TRAORE

Agence principale de Bamako

Directeur : M. Soumaïla KIDA

Adresse : Boulevard du 22 octobre 1946

BP 206 Bamako

Tél. : (223) 222-02-00 / (223) 222-37-56

Télex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222-47-86

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h30 - 14h30 à 17h30.

Agence auxiliaire de Mopti

Chef d'Agence : M. Idrissa Matoti TOURE

Adresse : BP 182 Mopti

Tél.: (223) 243.01.02 - (223) 243.05.65

Télex : BCEAO MPT 8001 MJ

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h30 - 14h30 à 17h30.

MALI
B.C.E.A.O.

Agence auxiliaire de Sikasso

Chef d'Agence : M. Ibrahima TOURE

Adresse : BP 453 Sikasso

Tél. : (223) 262.08.79

Fax :2620 879

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 7h30 à 12h30 - 14h30 à 17h30.

MALI
B.O.A.

BANK OF AFRICA -MALI
B.O.A.-MALI

Enregistrement	D 0045 C1	
Agrément	Arrêté n° 4401/MEEP-CAB du 24 décembre 1982	
Statut juridique	Société anonyme de droit malien	
Siège social	Bamako	
Constitution		
Capital	3.000 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Privés maliens	1.245,0	41,50
A. F. H	1.497,0	49,90
Autres actionnaires	177,0	5,90
ATTICA SA	81,0	2,70
Total	3.000,0	100,00
Conseil d'Administration		
Président :	M. Boureima SYLLA	
Membres :	M. Mamadou Amadou AW	
	M. Francis SUEUR	
	M. Paul DERREUMAUX	
	M. Ernest RICHARD	
	M. Mossadeck BALLY	
	M. Dama SOUKOUNA	
	M. Alpha H. GAMBY	
	M. Abdourahmane DIOUF	
	M. Tidiani KOUMA	
	M. Mamadou MAIGA	
Directeur Général :	M. Lalanne LASSUS	

MALI
B.O.A.

Direction Générale

Adresse : 418, Avenue de la Marne Bozola

BP 2249 Bamako

Télex : 2581

Tél : (223) 221.46.72 - (223) 221.47.61 - (223).221.42.94

Téléfax : (223) 221.46.53

E-Mail : boamali@datatech.toolnet.org

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h15 à 16h30

vendredi : 7h30 à 13h00.

Guichet permanent : Bamako : Bozola.

Province : Koutiala ; Sikasso ; Kayes.

MALI
B.A.M.

BANQUE ATLANTIQUE MALI
B.A.M.

Enregistrement D 0135 A
Agrément Arrêté n° 05/2437/MEF-SG du 12/12/2005
Statut juridique Société anonyme de droit malien
Siège social Bamako
Capital 2.727 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales nationales	145,00	5,31
Personnes physiques nationales	1.082,03	39,67
Groupe Atlantique	1.493,97	54,78
Diverses personnes morales	6,00	0,24
Total	2.727,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Koné DOSSONGUI
Membres : M. Patrick KOUAME
Mme Bintou SOUMAHORO
M. Abderamane TOURE
M. Edgard Théophile ANON
M. Félix BIKPO
M. Lucien KONAN
Directeur Général : M. Edgard Théophile ANON

Direction Générale

Adresse : Avenue Cheick ZAYED, Immeuble Baldé
BP E 4560 Bamako
Tél. : (223) 912.13.96
Téléfax :
Télex :
E-Mail :

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h00 à 16h30
vendredi : 7h30 à 12h30.

Guichet permanent : Bamako.

BANQUE COMMERCIALE DU SAHEL
B.C.S.

Enregistrement D 0044 B2
Agrément Arrêté n° 3429 du 6 octobre 1982.
Statut juridique Société d'économie mixte de droit malien
Siège social Bamako
Constitution Assemblée constitutive du 17 février 1982.
Capital 7.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Libyan Arab Foreign Bank (Etat Libyen)	7.246,0	96,6
ETAT MALIEN	249,0	3,3
Personnes physiques maliennes	5,0	0,1
Total	7.500,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Bakari KONE
Membres : M. Mahmoud AZZOUZ
M. Nuri Mosbah ABURAWI
M. Abdallah EI MOGADAMI
Mme KABA Diaminatou DIALLO

Directeur Général : M. Ibrahim Aboujafar SWEAI

Direction Générale

Adresse : Rue 127 Bozola
BP 2372, Bamako
Tél. : (223) 221-01-95/97
Téléfax : (223) 221.97.82
Télex : 2550
E-Mail : bcs@cefib.com
Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 – 13h00 à 17h00
vendredi : 7h30 à 12h30.

Guichet permanent : Bamako : Rue 127 Bozola.

MALI
B.D.M.-S.A

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI
B.D.M. - S.A.

Enregistrement D 0016 W2
Statut juridique Société anonyme de droit malien
Siège social Bamako
Constitution Loi n° 68-24 AM/RM du 22 mars 1968
Capital 3.759,56 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat malien	736,30	19,58
BMCE	1.029,26	27,38
BCEAO	600,00	15,96
BOAD	600,00	15,96
CCIM	483,90	12,87
Personnes physiques nationales	310,10	8,25
Total	3.759,56	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Abdoulaye DAFPE
Membres : M. Sidi Mouhamade SECK
M. Jeamille BITTAR
M. Ousmane BA
M. Idrissa TRAORE
M. Adnane CHMANTI
M. Issa MAMA
M. Mohamed BENNANI
M. Souahibou DIABY

Directeur Général : M. Abdoulaye DAFPE

Direction Générale

Adresse : Avenue Modibo KEITA

BP 94 Bamako

Tél. : (223) 222.50.83 - (223) 222.40.88 - (223) 222.51.25

Télex : 2522 et 2535

Téléfax : (223) 222.50.85 - (223) 222.42.50

E-Mail :info@bdm-sa.com

MALI
B.D.M.-S.A

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h30 à 16h30
vendredi : 7h30 à 12h30.

Guichets permanents : Bamako : Agence Principale - Avenue Modibo KEITA - Agence Boubacar SIDIBE ;
Agence Sogoniko, Agence Principale II, Agence D. DIAKITE.

Province : Kayes I ; Sikasso I ; Koutiala ; Ségou I ; San ; Niono ; Mopti ; Gao ; Tombouctou ; Nioro ;
Yélimané ; Manantali ; Kayes II ; Ségou II ; Koulikoro ; Sikasso II.

Guichet périodique : Bamako : Aéroport.

Agences à l'étranger : France : Paris ; Gabon : Libreville.

MALI
B.H.M.

BANQUE DE L'HABITAT DU MALI
B.H.M.

Enregistrement D 0065 Z2
Agrément Arrêté n° 91-0640/MFC/CAB du 23-02-1991
Statut juridique Société Anonyme de droit malien
Siège social Bamako
Capital 4 000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat malien	2.374,0	59,35
I.N.P.S	490,0	12,25
A.C.I.	97,0	2,43
Office du Niger	24,0	0,60
OMH	770,0	19,25
BIM-SA	15,0	0,38
LAFIA	12,0	0,30
SONAVIE	11,0	0,27
CCIM	55,0	1,37
Personnes physiques nationales	152,0	3,80
Total	4.000,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Modibo CISSE
Membres : M. Djibril Boubakar BA
M. Adama KANE
M. Modibo DIARRAH
M. Adama Koly COULIBALY
Mme Nènè DIA
M. Babassa DJIKINE
M. Sidatti ZOUBOYE

Directeur Général : M. Modibo CISSE

MALI
B.H.M.

Direction Générale

Adresse

Avenue Kwamé N'KRUMAH, ACI 2000 Ex-base Aérienne

BP 2614 Bamako

Tél. : (223) 222.91.90 - (223) 222.93.42

Téléfax : (223) 222.93.50

Télex : 2726

E-Mail : bhm@bhm.malinet.ml

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h15 à 16h30

vendredi : 7h30 à 12h30.

Guichet permanent : Bamako : ACI 2000, Agence Halles de Bamako.

Province : Kayes, Sikasso, Ségou.

Agence à l'étranger : Pere Lachaise, Montreuil, Paris (France)

MALI
B.I.C.I.-M.

**BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE DU MALI
B.I.C.I.-M.**

Enregistrement D 0089 A1
Agrément Arrêté n° 98-0781/MF-SG du 28/05/1998
Statut juridique Société Anonyme de droit malien
Siège social Bamako
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Banque Nationale de Paris (BNP)	1.699,60	85,00
Privés maliens	300,10	15,00
Privés étrangers	0,30	-
Total	2.000,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Pierre BEREGOVY
Membres : M. Mamadou BA
M. Michel VAYSSIE
M. Tidiani BEN AL HOUSSEIN
M. Amadou KANE
M. Jean Paul PICOT
M. Pierre DELHAISE

Directeur Général : M. Pierre BEREGOVY

Direction Générale

Adresse : Bd du Peuple - Immeuble Nimagala

BP B72 - Bamako

Tél. : (223) 223.33.70

Téléfax : (223) 223.33.73

Télex : 2780

E-Mail : bicim-sa@cefib.com

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h15 à 16h30

vendredi : 7h30 à 12h30.

Guichet permanent : Bamako : Siège.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI
B.I.M.

Enregistrement	D 0041 Y3	
Agrément	Arrêté n° 1488 du 14/11/1980	
Statut juridique	Société anonyme de droit malien	
Siège social	Bamako	
Constitution	Arrêté n° 3952/MFC du 08/10/1980	
Capital	4.254,6 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Etat malien	2.616,5	61,50
Personnes morales nationales	58,5	1,38
Personnes physiques nationales	1.579,6	37,12
Total	4.254,6	100,00
Conseil d'Administration		
Président :	M. Mamadou Igor DIARRA	
Membres :	M. Sambou WAGUE	
	M. Housseini DICKO	
	M. Abdou Mamadou COULIBALY	
	M. Amadou O. SIMAGA	
	M. Bakary CAMARA	
Directeur Général :	M. Mamadou Igor DIARRA	
Direction Générale		
Adresse :	Av. de l'Indépendance	
	BP 15 Bamako	
	Tél. : (223)222.50.66 - (223) 222.51.11	
	Téléfax : (223) 222.45.66	
	Télex : 2501 AFRIBANK	
	E-Mail : bim@bim.com.ml	
Heures d'ouverture :	lundi à jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h15 à 16h30	
	vendredi : 7h30 à 13h00.	
Guichets permanents :	Bamako : Bolibana ; Bagdadji ; Amex.	
Province :	Kayes ; Mopti ; Sikasso ; Koutiala.	
Agences à l'étranger :	Bagnolet (Paris) ; Libreville (Gabon).	

MALI
B.N.D.A.

BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
B.N.D.A.

Enregistrement	D 0043 A1	
Agrément	Arrêté n° 3430 du 6 octobre 1982.	
Statut juridique	Société anonyme d'économie mixte de droit malien	
Siège social	Bamako	
Constitution	Assemblée constitutive du 14 avril 1981.	
Capital	11.100,58 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Etat malien	4.047,27	36,46
B.C.E.A.O	2.155,74	19,42
A.F.D	2.517,61	22,68
DEG	2.379,96	21,44
Total	11.100,58	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Moussa Alassane DIALLO
Membres : M. Jean François VAVASSEUR
M. Niomby CISSOKO
M. Fousseyni MARIKO
M. Boubacar Sidiki WALBANI
M. Idrissa TRAORE
M. Dirk MEURER

Directeur Général : M. Moussa Alassane DIALLO

Direction Générale

Adresse : Zone ACI 2000 Boulevard du Mali
BP 2424 Bamako
Tél. : (223) 229.64.64 - (lignes groupées)
Télex : 2638 MJ
Fax : (223) 229.25.75
E-Mail : bnda@malinet.ml

MALI
B.N.D.A.

Heures d'ouverture : lundi à jeudi : 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h45
vendredi : 7h30 à 12h30.

Guichet permanent : Bamako : Immeuble BNDA.

Province : Sikasso ; Niéna ; Kadiola, Koutiala ; M'Pessopa ; Kouniana ; San ; Bougouni ; Fana ; Mopti ;
Ségou ; Yorosso ; Dioila ; Kita ; Niono ; Gao ; Tombouctou ; Ouoléssébougou ; Bla ; Kayes.

MALI
B.M.S.

BANQUE MALIENNE DE SOLIDARITE
B.M.S.

Enregistrement D 0102 P
Agrément Arrêté n° 02-0634/MEF-SG du 09/04/2002
Statut juridique Société Anonyme de droit malien
Siège social Bamako
Capital 2.305 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Pari Mutuel Urbain	459,8	19,95
KAFO JIGINEW	349,9	15,18
NYESIGISO	349,9	15,18
KONDO JIGIMA	199,9	8,67
CANEF	149,8	6,50
Autres SFD	695,9	30,19
G.I.E.	99,8	4,33
Total	2.305,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Babaly BA
Membres : M. Koulou FANE
M. Alou SIDIBE
M. Modibo COULIBALY
M. Modibo KADJOKE
M. Bakary TRAORE
M. Ousmane TRAORE
M. Idrissa HAÏDARA
M. Ibrahima Kéno TRAORE
M. Dominique LESFAFFRE
Directeur Général : M. Babaly BA

MALI
B.M.S.

Direction Générale

Adresse : Rue 278, n° 420, Immeuble Dette Publique

B.P E. : 1280 Bamako

Tél. : (223) 223.50.34 - (223) 223.50.44

Télex : (223) 223.50.43

E-Mail : bms-sa@bms-sa.com

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h00 à 16h30
vendredi : 7h30 à 13h00.

Guichets permanents : Bamako : Immeuble Dette Publique ; Immeuble Diogo AOUA.

Province : Kidal ; Mopti.

MALI
B.R.S.

BANQUE REGIONALE DE SOLIDARITE - MALI
B.R.S.-MALI

Enregistrement	D 0123 M	
Agrément	Arrêté n° 05/1406/MEF-SG du 07/06/2005	
Statut juridique	Société Anonyme de droit malien	
Siège social	Bamako	
Capital	2.000 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Holding BRS SA	1.999,97	99,9985
Portage BRS SA	0,03	0,0015
Total	2.000,00	100,0000

Conseil d'Administration

Président : M. Alpha Mahamadane TOURE
Membres : M. François NARE, représentant FAC-UMOA
M. Abdallah BOUREIMA, représentant Holding BRS SA
M. Babacar FAYE
M. Métantga SANOGO

Directeur Général : M. Alfa Bocar NAFO

Direction Générale

Adresse : Quartier du fleuve, Immeuble Investim - Avenue de la route du FARAKO

B.P : E 271 Bamako

Tél. : (223) 222.22.14

Télex : (223) 222.23.51

E-Mail :

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h00 à 16h30

vendredi : 7h30 à 12h30.

Guichet permanent : Bamako : Siège.

MALI
B.S.I.C..

BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET
LE COMMERCE
B.S.I.C.-MALI

Enregistrement D 0109 X
Agrément Arrêté n° 03/1685/MEF-SG du 04/08/2003
Statut juridique Société Anonyme de droit malien
Siège social Bamako
Capital 3.254 millions FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
BADC-TRIPOLI	3.253,8	99,994
Atteib DOUTOUM	0,1	0,003
Salem TARHOUNI	0,1	0,003
Total	3.254,0	100,000

Conseil d'Administration

Président : M. Adama DIOP
Membres : M. Salem TARHOUNI
M. Abdoul Salam ALARABI

Directeur Général : M. Ali O. AL MOKTAR
Direction Générale

Adresse : Quartier du fleuve

B.P : E 271 Bamako

Tél. : (223) 222.15.73

Télex : (223) 222.63.52

E-Mail :

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h00 à 16h30
vendredi : 7h30 à 12h30.

Guichet permanent : Bamako.

MALI
ECOBANK

ECOBANK-MALI
ECOBANK

Enregistrement D 0090 B1
Agrément Arrêté n° 98-1486/MF-SG du 11/09/1998
Statut juridique Société Anonyme de droit malien
Siège social Bamako
Constitution
Capital 2.525,0 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Ecobank Transnational Incorporated (ETI)	2.325,02	92,08
Personnes physiques	140,14	5,55
Privés étrangers	59,84	2,37
Total	2.525,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Cheick Modibo DIARRA
Membres : M. Yves Ahlonko Coffi QUAM-DESSOU
Mme Binta TOURE N'DOYE
Mme Evelyne TALL
Directeur Général : M. Yves Ahlonko Coffi QUAM-DESSOU

Direction Générale

Adresse : Quartier du Fleuve - Place de la Nation
BP E 1272 Bamako
Tél. : (223) 223.33.00
Téléfax : (223) 223.33.05
Télex : (0985) 2755
E-mail : ecobank@cefib.com
Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 16h30
vendredi : 7h30 à 16h30.

Guichets permanents : Bamako : Quartier du fleuve ; Immeuble Nimagala ; Halles de Bamako ;
Immeuble UATT.

CREDIT INITIATIVE
C.I. - S.A.

Enregistrement	D 0073 H1	
Agrément	Arrêté n° 95-319/MFC-CAB du 15/02/1995	
Statut juridique	Société anonyme de droit malien	
Siège social	Bamako	
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 07 février 1994	
Capital	411,8 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Etat malien	99,80	24,23
BEI	85,00	20,64
Personnes physiques nationales	60,22	14,63
Groupe GIE	43,98	10,68
Portage Dogo-Réné	37,40	9,08
CNAR	25,00	6,07
BDM-SA	25,00	6,07
BNDA	25,00	6,07
Personnel de l'entreprise	9,80	2,38
MALITECH	0,40	0,10
Commission Européenne	0,20	0,05
Total	411,80	100,00

Conseil d'Administration : Néant

Administrateur Provisoire : M. Bakary TRAORE

Direction Générale

Adresse : Immeuble Crédit Initiative, Quartier du fleuve

B.P. : 3284 Bamako

Tél. : (223) 222.06.84 - (223) 221.67.88

Téléfax : (223) 221.22.06

E-Mail : cisa@cefib.com

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h00 à 16h30
vendredi : 7h30 à 13h00.

Guichet permanent : Bamako : Immeuble CI-SA.

Province : Kayes ; Mopti ; Sikasso.

MALI
EQUIPBAIL

EQUIPBAIL-MALI

Enregistrement D 0093 E1
Agrément Arrêté N° 99/0342/MF-SG du 09/03/99
Statut juridique Société anonyme de droit malien
Siège social Bamako
Constitution Assemblée Générale constitutive du 06 juin 1998
Capital 300 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
AFRICAN FINANCIAL HOLDING	196,5	65,50
ATTICA SA	52,5	17,50
EQUIPBAIL-BENIN	7,5	2,50
Privés maliens	43,5	14,50
Total	300,0	100,00

Conseil d'Administration

Présidente : Mme Ramatoulaye TRAORE DERREUMAUX

Membres : M. Paul DERREUMAUX

M. Léon NAKA

M. Paulin CAUSSI

M. Amadou CAMARA

Directeur Général : M. Amadou CAMARA

Direction Générale

Adresse : Rue 376 porte 1319 NIARELA

B.P. : E 566 Bamako

Tél. : (223) 221.37.77

éléfax : (223) 221.37.78

E-Mail : eqb@datatech.toolnet.com

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 8h00 à 13h00 - 13h30 à 16h30

vendredi : 8h00 à 13h00.

Guichet permanent : Bamako : Niaréla.

FONDS DE GARANTIE HYPOTHECAIRE DU MALI
F.G.H.M.-S.A.

Enregistrement	D 0098 K1
Agrément	Arrêté N°002973/MEF-SG du 02/11/2000
Statut juridique	Société anonyme de droit malien
Siège social	Bamako
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 04 octobre 1999
Capital	330 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Banque de l'Habitat du Mali (BHM-SA)	90	27,3
NYESIGISO	20	6,1
Assurance LAFIA	40	12,1
Office Malien de l'Habitat (OMH)	65	19,7
Caisse Nouvelle d'Assurance et Réassurance (CNAR)	10	3,0
Assurance COLINA - SA	20	6,1
AGETIPE-Mali	25	7,6
Agence de Cession Immobilière (ACI)	40	12,1
JEMENI	10	3,0
SONAVIE SA	10	3,0
Total	330	100,0

Conseil d'Administration

Président :	M. Moussa Baba DIARRA
Vice Président :	Mme CISSE Aminata DEMBELE
Membres :	M. Modibo CISSE
	Mme Touré Fatoumata DICKO
	M. Mamadou Amadou DEMBELE
	M. Boubacar SOW
	M. Mamadou TIRERA
	M. Ousmane SIDIBE
	M. Modibo COULIBALY
	M. Ibrahima Keno TRAORE
	M. Joseph Armand KONE

MALI
F.G.H.M.

Directeur Général : M. Alhadji Djouggal BOCOUM

Direction Générale

Adresse : Immeuble Ali Baba ACI 2000

B.P. E : 5205 Bamako

Tél. : (223) 229.23.80

Téléfax : (223) 229.23.83

E-Mail : fghm@fghm.malinet.ml

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h30 à 16h30

vendredi : 7h30 à 13h00.

Guichet permanent : Bamako : Avenue Cheick Zayed Hamdallaye-Bamako.

**SOCIETE MALIENNE DE FINANCEMENT
SO.MA.FI.**

Enregistrement	D 0086 X1	
Agrément	Arrêté N° 97-1694/MF/SG du 24/10/1997	
Statut juridique	Société anonyme de droit malien	
Siège social	Bamako	
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 07 avril 1997	
Capital	300 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
SAFCA	209,58	69,86
PROPARCO	16,44	5,48
HOLDEFI	73,95	24,65
Phillipe DE LAPLAGNOLE	0,03	0,01
Total	300,00	100,00
Conseil d'Administration		
Président :	M. Philippe de LAPAGNOLE	
Membres :	M. Thierry PAPILLON	
Directeur Général :	M. Joseph OREGA	
Direction Générale		
Adresse :	Bd du 22 octobre 1946, Immeuble Air Afrique	
	B.P. : E 3643 Bamako	
	Tél. : (223) 222-18-66	
	Télex : 222-18-69	
	Téléfax : (223) 222-18-69	
	E-Mail : somafi@malinet.ml	
	Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 7h30 à 12h30 - 13h00 à 16h30	
	vendredi : 7h30 à 12h30.	
Guichet permanent :	Bamako : Immeuble Air Afrique.	

NIGER

N I G E R

Pages

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	143
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	144
Bank Of Africa - Niger (B.O.A.-Niger)	146
Banque Atlantique Niger (B.A.N.)	147
Banque Commerciale du Niger (B.C.N.)	148
Banque Internationale pour l'Afrique au Niger (B.I.A.-Niger)	149
Banque Islamique du Niger pour le Commerce et l'Investissement (B.I.N.C.I.)	151
Banque Régionale de Solidarité - Niger (B.R.S.-Niger)	152
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Niger)	153
Crédit du Niger (C.D.N.)	154
Ecobank-Niger	155
Société Nigérienne de Banque (SONIBANK)	156
Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (C.P.C.T.)	158
Société Sahélienne de Financement (SAHFI)	159

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Composition du bureau au 31 décembre 2006

Président : M. Alassane KONE, Directeur Général Adjoint de la BIA-Niger ;
Vice-Président : Poste vacant ;
Trésorier : M. Moussa HAITOU, Directeur Général de la SONIBANK ;
Secrétaire : M. Mohamed MOUDDOUR

Adresse : B.P. 900 Niamey
Tél. : (227) 20.73.33.80

NIGER
B.C.E.A.O.

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
B.C.E.A.O. - NIGER

Composition du Comité National du Crédit au 31 décembre 2006 :

M. Ali Mahaman Lamine ZEINE, Ministre de l'Economie et des Finances, Président ;
M. Seini OUMAROU, Ministre d'Etat, Ministre de l'Equipeement ;
M. Abdou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances ;
M. Amadou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la
Promotion du Secteur Privé ;
M. Boubacar Moumouni SAIDOU, Commissaire chargé de l'Economie au Ministère de l'Economie et des
Finances ;
M. Ibrahim GARBA, Directeur de la Monnaie, du Crédit et de l'Epargne au Ministère de l'Economie et des
Finances ;
M. François GIOVALUCCHI, Directeur de l'Agence Française de Développement au Niger.

Directeur National : M. Abdoulaye SOUMANA

Agence Principale de Niamey

Directeur : M. Oumarou GAGERE
Adresse : Rue de l'Uranium, 8001 Niamey Plateau B.P. 487
Tél. : (227) 20.72.24.91
Télex : BCEAO 5218 NI
Fax : (227) 20.73.47.43
Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 08h00 à 13h00 - 15h00 à 18h00
vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.

Agence Auxiliaire de Maradi

Chef d'Agence : M. Sahaka MAHAMAN SALAH
Adresse : BP 265 Maradi
Tél. : (227) 20.41.00.96
Télex : BCEAO 8244 NI
Fax : (227) 20.41.00.45
Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 08h00 à 13h00 - 15h00 à 18h00
vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.

NIGER
B.C.E.A.O.

Agence Auxiliaire de Zinder

Chef d'Agence : vacant

Adresse : BP 133 Zinder

Tél. : (227) 20.51.00.92

Télex : BCEAO 8226 NI

Fax : (227) 20.51.07.24

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 08h00 à 13h00 - 15h00 à 18h00

vendredi : 08h00 à 12h30 - 15h00 à 18h30.

NIGER
B.O.A.

BANK OF AFRICA - NIGER
B.O.A.-NIGER

Enregistrement H 0038 Y
Agrément A l'origine sous la dénomination de CITIBANK, la banque a été cédée à Nigerian International Bank (Arrêté n° 39 du 13/02/1989) puis au Groupe BOA (Arrêté n°104 du 22/04/1994).
Statut juridique Société anonyme de droit nigérien
Siège social Niamey
Constitution 11/12/1978, entrée en activité le 09/07/1979.
Capital 1.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes physiques nationales	308,84	20,59
Personnes morales étrangères	1.015,29	67,69
Personnes physiques étrangères	175,87	11,72
Total	1.500,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Paul DERREUMAUX
Membres : M. Ousmane DAOU
M. Boureima WANKOYE
M. Benoît MAFFON
M. Kodjo TRONOU
M. Georges ABALLO
M. René Formey DE SAINT LOUVENT

Directeur Général : M. Mamadou SENE

Direction Générale

Adresse : Rue du Gaweïye, Avenue de la Mairie – Immeuble BOA
BP 10 973, Niamey
Télex : 5321 NI
Tél. : (227) 20.73.36.20 / 21
Télécopie : (227) 20.73.38.18
E-mail : boafri@intnet.ne
Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 08h30 à 11h30 - 15h45 à 17h00.

Guichets permanents : Niamey : Immeuble B.O.A. ; Grand marché ; Yantala.

Province : Agadez ; Maradi ; Dosso.

NIGER
B.A.N.

BANQUE ATLANTIQUE - NIGER
B.A.N.

Enregistrement H 0136 E
Agrément Arrêté n° 00324/ME/F/CCE/P/DGECA/DMCE du 7/10/2005
Statut juridique Société anonyme de droit nigérien
Siège social Niamey
Capital 1.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Atlantic Financial Group	1.408,97	93,93
Personnes physiques	85,03	5,67
Diverses Institutions	6,00	0,40
Total	1.500,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Dossongui KONE
Membres : M. Felix DIKPO
M. Lamine MOKTHAR
M. Mamadou CISSE
M. Patrick KOUAME
M. François NZE
M. Lucien KONAN
M. François SIAKA
M. El Hadj SOURADJOU AHAMADOU

Directeur Général : M. Fabien AMANY

Direction Générale

Adresse : Rond point Liberté
BP 375, Niamey
Tél. : (227) 20.73.98.58
Télécopie : (227) 20.73.98.91
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h30 à 17h30
samedi : 9h00 à 13h00.

Guichet permanent : Niamey : Rond point Liberté ; Petit marché.

NIGER
B.C.N.

BANQUE COMMERCIALE DU NIGER
B.C.N. (ex BALINEX)

Enregistrement H 0057 T

Statut juridique Société anonyme de droit nigérien

Siège social Niamey

Constitution 28 avril 1978, entrée en activité le 11 octobre 1978 sous l'appellation de Banque Arabe Lybienne pour le Commerce Extérieur et le Développement (BALINEX).
Elle a pris sa dénomination actuelle par arrêté n° 080/MF/P/DGE/DRMF du 6 mai 1993.

Capital 2.027 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat nigérien	342,0	16,85
Libyan Arab Foreign Bank	1.685,0	83,15
Total	2.027,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Ousmane MAMAN

Membres : M. Mohamed Salamos BASHIR
M. Omar Almogsi AFLAH
M. Bayou A. MONGI
M. Kader Mamadou LAOUEL

Directeur Général : M. Mohamed Salamos BASHIR

Direction Générale

Adresse : Ex Immeuble AIR AFRIQUE (Petit Marché)
BP 11 363, Niamey
Tél.: (227) 20.73.39.15 - 20.73.33.31
Télex : BCN EX-BALINEX NIAMEY 5292 NI
Télécopie : (227) 20.73.21.63
Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 08h00 à 11h30 - 16h00 à 17h00.

Guichet permanent : Niamey.

BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU NIGER
B.I.A.-NIGER

Enregistrement H 0040 A
Statut juridique Société anonyme de droit nigérien
Siège social Niamey
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 26/12/1979 ; entrée en activité le 01/07/1980 (a repris l'exploitation des guichets de la BIAO au Niger avant d'absorber la BICIN en mars 1989).

Capital	2.800 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
U G A N	400,0	14,29
Privés nigériens	316,8	11,36
F M O	300,0	10,71
Belgolaïse	980,0	35,00
COFIPA	802,2	28,64
Personnes physiques étrangères	1,0	0,04
Total	2.800,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Amadou Hima SOULEY
Membres : M. Abdoulaye Amadou SY
M. Alassane KONE
M. Daniel HASSER
M. Bernadus ANTONIO MARIA
M. Vincent de BROUWER
M. Bernadus SWINKELS
M. Mamadou TALATA, représentant BELGOLAISE Banque
Directeur Général : M. Daniel HASSER

NIGER
B.I.A.

Direction Générale

Adresse : Avenue de la Mairie

BP 10 350, Niamey

Tél. : (227) 20.73.31.01 / 02

Télex : 5215 AFRIBANK NI

Télécopie : (227) 20.73.35.95

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h45 à 11h30 - 15h45 à 17h45.

Guichets permanents : Niamey : Avenue de la Mairie ; Katalo ; Wadata ; Yantala ; Grand marché ;

Hotel Gaweye.

Province : Maradi ; Zinder ; Gaya ; Tahoua ; Agadez.

NIGER
B.I.N.C.I.

BANQUE ISLAMIQUE DU NIGER
POUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT
B.I.N.C.I.

Enregistrement	H 0081 V	
Agrément	Arrêté n° 0309/MF/P/DRMF/SMC du 03/06/97	
Statut juridique	Société anonyme de droit nigérien	
Siège social	Niamey	
Capital	1.810 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales nationales	610,00	33,80
DMI	600,00	33,10
BID	600,00	33,10
Total	1.810,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Bader Eddine NOUAOUA

Membres : M. Abderrahime SKALLI
M. Abdourahamane ILLIASSOU

Directeur Général : M. Ammar MOUHOUD

Direction Générale

Adresse : Immeuble El Nasr
BP 12754 Niamey
Tél. : (227) 20.73.27.30 / 40
Télex : 5440 NI
Télécopie : (227) 20.73.47.35
E-mail : binci@intnet.ne
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 11h30 - 16h00 à 17h30.

Guichet permanent : Niamey : Immeuble El Nasr.

NIGER
B.R.S.

BANQUE REGIONALE DE SOLIDARITE - NIGER
B.R.S.-NIGER

Enregistrement H 0124 R
Agrément Arrêté n° 00324/ME/F/CCE/P/DGECA/DMCE du 7/10/2005
Statut juridique Société anonyme de droit nigérien
Siège social Niamey

Capital	2.000 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Holding Groupe BRS SA	1.999,97	99,9985
FAC-UMOA	0,01	0,0005
BOAD	0,01	0,0005
Personne physique nationale	0,01	0,0005
Total	2.000,00	100,0000

Conseil d'Administration

Président : M. Boukary ADJI
Membres : M. Kodjo TRONOU
M. Abdallah BOUREIMA, représentant Holding BRS SA
M. François NARE, représentant FAC-UMOA

Directeur Général : M. Rabiou ABDOU

Direction Générale

Adresse : Immeuble Marina
BP 10584, Niamey
Tél. : (227) 20.73.95.48
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h30 à 17h30.

Guichets permanents : Niamey : Siège ; Grand marché.

Province : Maradi.

NIGER
B.S.I.C.

**BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT
ET LE COMMERCE
B.S.I.C.-Niger**

Enregistrement	H 0110 B	
Statut juridique	Société anonyme de droit nigérien	
Siège social	Niamey	
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 5 juillet 2002	
	RCCM n° 9115/26 du 26/08/2002, entrée en activité le 5 janvier 2004	
Capital	3.337 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
BADC-TRIPOLI	3.336,8	99,9999
Personnes physiques	0,2	0,0001
Total	3.337,0	100,0000
Conseil d'Administration		
Président :	M. Salif Nambala KEITA	
Membres :	M. Habib SOUMANA	
	M. Mohamed EI GUERYANI	
Directeur Général :	M. Safirou ZOUMAROU WALLIS	
Direction Générale		
Adresse :	193, rue de la corpo-maourey	
	BP 12482 Niamey	
	Tél. : (227) 20.73.99.01 / 02 / 04	
	Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 11h30 - 16h00 à 17h00.	
Guichet permanent :	Niamey.	

NIGERI
C.D.N.

CREDIT DU NIGER
C.D.N.

Enregistrement	H 0050 L	
Statut juridique	Société Anonyme	
Siège social	Niamey	
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 27 mars 1958	
Capital	1.720 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Etat nigérien	920,20	53,50
SONIBANK	39,56	2,30
CNSS	344,00	20,00
CPCT	199,52	11,60
BCEAO	156,52	9,10
AFD	60,20	3,50
Total	1.720,00	100,00

Comité de suivi de l'administration provisoire

Président : M. Boubacar Moumouni SAIDOU
Membres : M. Seydi ASSOUMANA
M. Moussa SIRFI

Administrateur Provisoire : M. Abdou DJIBO

Direction Générale

Adresse : Boulevard de la République

BP 213, Niamey

Tél. : (227) 20.72.27.01 / 02

Télex : 5210 CBEDINIG

Télécopie : (227) 20.72.23.90

E-mail cdn-nig@intnet.ne

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 10h00 à 14h00.

Guichet permanent : Niamey.

ECOBANK-NIGER
ECOBANK

Enregistrement	H 0095 K	
Agrément	Arrêté n° 015/MFRE/P/DGE/R/DMCE du 14/01/1999	
Statut juridique	Société anonyme de droit nigérien	
Siège social	Niamey	
Capital	2.100 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Groupe ECOBANK	2.097,0	99,76
Personnes physiques nationales	2,0	0,09
Personnes physiques étrangères	1,0	0,05
Total	2.100,0	100,00
Conseil d'Administration		
Président :	M. Ibrahima IDI ANGO	
Membres :	M. Charles DABOIKO	
	M. Pedro Ayité d'ALMEIDA	
	Mme Evelyne TALL	
	Mme Moulicatou AGALHEIR BELLO	
	M. Oumarou ALMA	
	M. Ibrahima IDI ANGO	
Directeur Général :	M. Charles DABOIKO	
Direction Générale		
Adresse :	Rue des Bâtisseurs, Boulevard de la Liberté	
	BP 13 804 Niamey	
	Tél. : (227) 20.73.71.81 - 20.90.10.52	
	Télex : 5325 NI/ 5385 NI	
	Télécopie : (227) 20.73.72.03 / 04	
	Site internet : ecobank.com	
	E-mail : ecobankni@ecobank.com	
	Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 17h30	
	samedi : 09h00 à 13h00.	
Guichets permanents :	Niamey : Siège ; Katako ; Wadata ; Plateau ; Grand marché ; Petit marché.	
Province :	Maradi ; Konni.	

NIGER
SONIBANK

SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE
SONIBANK

Enregistrement H 0064 B
Agrément Arrêté n° 174/MF/DGRMF/DRF du 11/09/1990
Statut juridique Société anonyme de droit nigérien
Siège social Niamey
Constitution Assemblée constitutive du 29 Août 1990
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat	100,00	5,00
CNSS	80,00	4,00
OPT	60,00	3,00
SONIDEP	60,00	3,00
CSPPN	40,00	2,00
Entreprises privées nationales	160,00	8,00
Société Tunisienne de Banque	500,00	25,00
BCEAO	200,00	10,00
BOAD	200,00	10,00
Personnes physiques nationales	600,00	30,00
Total	2.000,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Illa KANE
Membres : M. Ibrahim FOUKORI
M. Moussa HAÏTOU
M. Zine El ABIDINE
M. Abdeljelil OUCHAM
M. Kodjo TRONOU
Mme Zeinabou SAKO
M. Elhadj SIDDO
M. Abdoulaye SOUMANA

NIGER
SONIBANK

Directeur Général : M. Moussa HAÏTOU
Direction Générale
Adresse : Avenue de la Mairie
BP 891 Niamey
Tél. : (227) 20.73.45.69 - 20.73.46.43
Télex : 5480 NI
Télécopie : (227) 20.73.46.93
E-mail : sonibana@intnet.ne
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h45 à 11h45 - 15h45 à 17h30.
Guichets permanents : Niamey : Avenue de la Mairie ; Place Toumo.
Province : Maradi ; Zinder ; Tahoua ; Arlit.

NIGER
C.P.C.T.

CAISSE DE PRETS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES
C.P.C.T.

Enregistrement H 0017 A
Statut juridique Etablissement public à statut spécial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé par la loi n° 70-7 du 17 mars 1970.
Siège social Niamey
Constitution Décret n° 71-60 du 1^{er} janvier 1971
Capital 1.129,5 millions de FCFA entièrement détenu par l'Etat.

Comité de suivi de l'administration provisoire

Président : M. Boubacar Moumouni SAIDOU
Membres : M. Seydi ASSOUMANA
M. Moussa SIRFI

Administrateur Provisoire : M. Abdou DJIBO

Direction Générale

Adresse : Route TORODI, Rive droite
BP 730, Niamey
Tél. : (227) 20;72.34.12 - 72.30.80
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 15h00.

Guichet permanent : Niamey.

SOCIETE SAHELIENNE DE FINANCEMENT
SAHFI

Enregistrement	H 0129 X	
Agrément	Arrêté n° 00140/ME/F/CCE/P/DGECA/DMCE du 14/06/2005	
Statut juridique	Société anonyme de droit nigérien	
Siège social	Niamey	
Constitution		
Capital	300 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
SOPARFI	202,00	67,33
TANYO	98,00	32,67
Total	300,00	100,00
Conseil d'Administration		
Président :	M. Amadou OUSMANE (intérimaire)	
Membres :	M. Alassane KONE	
	M. Amadou OUSMANE	
	M. Jack REVERSADE	
Directeur Général :	M. Saïd Ndour KAOURA	
Direction Générale		
Adresse :	62 rue IB 063, Boulevard Mali Bero	
	BP 10 346 Niamey	
	Tél. : (227) 20.75.45.58 / 59	
	Télécopie : (227) 20.75.46.41	
	Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 11h30 - 16h00 à 17h00.	
Guichet permanent :	Niamey.	

SENEGAL

SENEGAL

Pages

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	161
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	162
Attijariwafa Bank Sénégal (AWAFAS)	164
Bank Of Africa - Sénégal (B.O.A.-Sénégal)	165
Banque Atlantique Sénégal (B.A.S.)	166
Banque de l'Habitat du Sénégal (B.H.S.)	167
Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (B.I.M.A.O.)	169
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (B.I.C.I.S.)	170
Banque Islamique du Sénégal (B.I.S.)	172
Banque Régionale de Solidarité - Sénégal (B.R.S.-Sénégal)	173
Banque Régionale des Marchés (B.R.M.)	174
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Sénégal)	176
Banque Sénégal - Tunisienne (B.S.T.)	177
Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (C.N.C.A.S.)	179
Citibank Sénégal (Citibank SN)	181
Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (C.B.A.O.)	182
Crédit Lyonnais Sénégal (C.L.S.)	184
Ecobank-Sénégal	185
International Commercial Bank - Sénégal (I.C.B. - Sénégal)	186
Société Générale de Banques au Sénégal (S.G.B.S.)	187
ALIOS FINANCE (Succursale de Dakar)	189
Compagnie Ouest Africaine de Crédit - Bail (LOCAFRIQUE)	190
Société de Crédit et d'Equipeement du Sénégal (SOCRES)	191

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Composition du bureau au 31 décembre 2006

Président : M. Abdoul MBAYE, Directeur Général de la B.S.T. ;
Premier Vice-Président : M. Patrick MESTRALLET, Directeur Général de la C.B.A.O. ;
Deuxième Vice-Président : Mme Aïda Djigo WANE, Directeur Général de LOCAFRIQUE ;
Secrétaire Permanent : M. Moussa DIOP (A.P.B.E.F.).

Adresse : 5, Place de l'Indépendance
Immeuble Résidence Cap vert
BP 6403 - Dakar
Tél. : (221) 823.60.93
Fax : (221) 823.85.96
E.mail : apbef@sentoo.sn

SENEGAL
B.C.E.A.O.

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
B.C.E.A.O. - SENEGAL

Composition du Comité National du Crédit au 31 décembre 2006 :

M. Abdoulaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, Président Statutaire ;
Mme Bineta BA SAMB, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ;
M. Cheikh Tidiane SY, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
M. Farba SENGHOR, Ministre de l'Agriculture, des Biocarburants et de la Sécurité Alimentaire ;
M. Cheikh Hadjibou SOUMARE, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances,
Chargé du Budget, Administrateur de la BCEAO pour le Sénégal ;
M. Adama DIEYE, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie et des Finances, Administrateur de la
BCEAO pour le Sénégal ;
M. Falilou Mbacké DIAGNE, Trésorier Général, Agent Comptable Central du Trésor, Administrateur de la
BCEAO pour le Sénégal ;
M. Serge TOMASI, Conseiller Financier pour l'Afrique de l'Ouest - Direction du Trésor Français
(Représentant de la partie française).

Observateurs

Mme Gnounka DIOUF, Conseiller Technique au Secrétariat Général de la Présidence de la République ;
Mme Maguette Kane DIOP, Directeur de la Monnaie et du Crédit / Ministère de l'Economie et des
Finances ;
M. Sogué DIARISSO, Directeur de la Prévision et de la Statistique / Ministère de l'Economie et des
Finances ;
M. Aboubacry Demba LOM, Directeur de la Planification / Ministère de l'Economie et des Finances ;
M. Jean Marc GRAVELLINI, Directeur de l'Agence Française de Développement.

SENEGAL
B.C.E.A.O.

Directeur National : M. Seyni N'DIAYE

Agence Principale de Dakar

Directeur de l'Agence Principale : M. Birame SENE

Adresse : Boulevard Général de Gaulle x Triangle Sud - BP 3159

Tél. : (221) 889 45 45

Téléfax : (221) 823.57.57

Télex : 21839 BCEAO SG

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h15 à 11h00 - 14h30 à 16h00.

Agence Auxiliaire de Kaolack

Chef d'Agence : M. Serge Alain NICOD

Adresse : Rue Galliéni angle rue John Kennedy BP 79

Tél. : (221) 941.13.86 / 87

Télex : 74071 BCEAO SG

Téléfax : (221) 941.33.23

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h15 à 12h00.

Agence Auxiliaire de Ziguinchor

Chef d'Agence : vacant

Adresse : Rue de la Banque BP 317

Tél. : (221) 991.10.39

Télex : 73027 BCEAO SG

Téléfax : (221) 991.16.59

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h15 à 11h00 - 15h00 à 16h00.

SENEGAL
ATTIJARIWAFABANK

ATTIJARIWAFABANK

Enregistrement K 0132 H
Agrément Arrêté n° 3674 MEF/DMC du 26/07/2005
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Siège social Dakar
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 06 décembre 2004.
Capital 2.100 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales étrangères	2.099,9	99,99
Attijari Wafa Bank Maroc	2.099,9	99,99
Personnes physiques étrangères	0,1	0,01
Total	2.100,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Saïd RAKI
Membres : M. Mohamed EL GHAZI
M. Khalid Oudghiri HASSANI, représentant de la BCM
M. Hassa BERLIAL
M. Boubker JAI
M. Omar BOUNJOU

Directeur Général : M. Mohamed EL GHAZI

Direction Générale

Adresse : 31, Avenue Léopold Sédar SENGHOR
BP 32003 - Dakar
Tél. : (221) 889.98.98
FAX : (221) 823.48.57
E-mail : m.elghazi@attijariwafa.com
Heures d'ouverture :

Guichets permanents : Dakar : Léopold Sédar SENGHOR, Point E, Jean JAURES.

BANK OF AFRICA - SENEGAL
B.O.A.-SENEGAL

Enregistrement K 0100 Y
Agrément Arrêté n° 007810 du 19/09/2001
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Siège social 4, Av. Léopold Sédar SENGHOR - Dakar
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 25/01/2001, entrée en activité le 8/10/2001
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Actionnaires étrangers	1.679,8	84,0
Personnes morales nationales	300,0	15,0
Personnes physiques nationales	20,2	1,0
Total	2.000,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Mamadou Amadou AW
Membres : M. Paul DERREUMAUX, représentant AFH
M. Mossadeck BALLY
M. Léon NAKA, représentant la BOA-Côte d'Ivoire
M. Alioune Ndour DIOUF, représentant AXA-Assurances Sénégal
M. René Formey De SAINT LOUVENT

Directeur Général : M. Faustin AMOUSSOU

Direction Générale

Adresse : "Résidence Excellence" 4, Avenue L. S. SENGHOR

BP 1992 - Dakar

Tél. : (221) 849.62.40

Téléc : 21 809 BOASG

FAX : (221) 842.16.67

E-mail : boadg@sentoo.sn

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h45 - 15h45 ; samedi : 09h00 - 12h00.

Guichets permanents : Dakar : "Résidence Excellence", 4, Avenue L. S. SENGHOR, Km 3,5, Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar.

SENEGAL
B.A.S.

BANQUE ATLANTIQUE SENEGAL
B.A.S.

Enregistrement K 0137 N
Agrément Arrêté n° 5988 MEF/DMC du 28/10/2005
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Siège social Dakar
Constitution 4 avril 2005
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales étrangères	1.999,97	99,9985
- Atlantic Financial Group	1.993,97	99,70
- BACI	1,00	0,05
- COBACI	1,00	0,05
- CEA	1,00	0,05
- MACI	1,00	0,05
- MCA-CI	1,00	0,05
- STAMVIE	1,00	0,05
Personnes physiques étrangères	0,03	0,0015
Total	2.000,00	100,0000

Conseil d'Administration

Président : M. Marc D'HOMBRES

Membres : M. René Max DELAFOSSE, représentant la COBACI
M. Jean-Pierre COTI, représentant la BACI

Administrateur Directeur Général : M. Gabriel LOPES

Direction Générale

Adresse : 40, Boulevard de la République
BP 50780 Dakar
Tél. : (221) 842.92.92
Fax : (221) 849.92.66
Heures d'ouverture :

BANQUE DE L'HABITAT DU SENEGAL
B.H.S.

Enregistrement	K 0039 G		
Agrément	Arrêté n° 015404 MFAE/DGT/DMC du 12/12/1979		
Statut juridique	Société anonyme de droit sénégalais		
Siège social	69, Boulevard Général de Gaulle BP 229 Dakar		
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 10 octobre 1979, entrée en activité en mars 1980.		
Capital	1.650 millions de FCFA		
réparti entre	millions de FCFA		%
Etat Sénégalais	150,0		9,09
BCEAO	150,0		9,09
Société Financière Internationale	142,5		8,64
Personnes morales nationales	1.104,3		66,93
Personnes physiques nationales	103,2		6,25
Total	1.650,0		100,00
Conseil d'Administration			
Président :	M. Yéro Hameth DIALLO, représentant l'Etat du Sénégal		
Membres :	M. Abdoulaye DIOUF, représentant le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat		
	M. Cheikh Sidya El M. BEYE, représentant le Ministère de l'Economie et des Finances		
	Djibril CAMARA, représentant la BCEAO		
	M. Mamoudou KANE, représentant la Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale		
	Mme Anta Mariame DIACK, représentant la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal		
	M. Souleymane NIANE, représentant le Groupement des Compagnies d'Assurances		
	M. Hameth Yéri DIOP, représentant la Caisse de Sécurité Sociale		
	M. Thierno N'DIAYE, représentant l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal		
	M. Youssoupha DIOP, représentant le Syndicat Professionnel des Industries du Sénégal		
	M. Cheikh M'BACKE KEBE, représentant le Holding KEBE		

SENEGAL
B.H.S.

Directeur Général : M. Souleymane LY

Direction Générale

Adresse : 69, Bd Général De Gaulle
BP 229 Dakar

Tél. : (221) 839.33.33

Téléx : 634 00 BDL D10

Fax : (221) 823.80.43

E-mail : bhsdaf@sentoo.sn

Swift : LHSESNDA

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 07h45 à 14h30

vendredi : 07h45 à 13h30 - 14h45 à 15h45.

Guichets permanents : Dakar : Boulevard Général De Gaulle ; Avenue Léopold Sédar Senghor.

Province : Ziguinchor.

Etranger : New York.

BANQUE DES INSTITUTIONS MUTUALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST
B.I.M.A.O.

Enregistrement K 0117 R
Agrément Arrêté n° 000043 du 07/01/2005
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Siège social Mermoz Pyrotechnie VDN BP 15098-CP 12524
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 4 juillet 2003
Capital 1.515,2 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
CCMAO	999,8	65,98
8SAS Cardinet Participations	515,2	34,00
Drissa COULIBALY	0,1	0,01
Diao CISSE	0,1	0,01
Total	1.515,2	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Baba KOITA
Membres : M. Jean-Noël ROUET
M. Yann GAUTHIER
M. Georges COUDRAY
M. Diao CISSE
M. Drissa COULIBALY

Directeur Général : M. Jean-Noël ROUET

Direction Générale

Adresse : Mermoz Pyrotechnie VDN

B.P. : 15098-CP 12524 Dakar Fann

Tél. : (221) 869.80.69

Fax : (221) 860.29.44

E-mail : bimao@senntoo.sn

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h30 à 13h00 - 14h30 à 18h00.

Guichet permanent : Dakar : Siège.

Province : Kaolack, Ziguinchor.

SENEGAL
B.I.C.I.S.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE DU SENEGAL
B.I.C.I.S.

Enregistrement K 0010 A
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Siège social Dakar
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 28 février 1962 ; a repris à compter du 1^{er} mars 1962 l'exploitation des guichets de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie au Sénégal
Capital 5.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat Sénégalais	1.245,0	24,90
Personnes morales étrangères	2.705,5	54,11
BNP Paribas BDDI Participations	2.500,0	50,00
SIFIDA	205,5	4,11
Personnes morales nationales	378,0	7,56
Autres privés nationaux	671,5	13,43
Total	5.000,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Landing SANE
Membres : M. Pierre MARIANI, représentant BNP Paribas BDDI Participations
 M. Ibrahima SAR, représentant l'Etat du Sénégal
 M. Philippe SECHAUD, représentant SIFIDA
 M. Alioune Ndour DIOUF, représentant AXA
 M. Gérard D'HERE
 M. Jean Jacques SANTINI
 M. Michel VAYSSIE
 M. Mamadou Abdoulaye SOW
 M. Pierre DELHAISE
 M. Amadou KANE
 M. Jean Paul PICOT
Directeur Général : M. Gérard D'HERE

SENEGAL
B.I.C.I.S.

Direction Générale

Adresse : 2, avenue L.S. SENGHOR BP 392-Dakar

Tél. : (221) 839.03.90 / 91

Téleg. BICICOMI DAKAR

Télex : 21 800 / 21 656

FAX : (221) 823.37.07

E-mail : bicis@bicis.sn

Site internet : www.bicis.sn

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 07h45 à 12h15 - 13h40 à 15h45

vendredi : 07h45 à 13h00 - 14h45 à 15h45.

Guichets permanents : Dakar : Léopold Sédar SENGHOR ; Agence Prestige ; Sandaga ; Liberté ;
Lamine Guèye ; Hypersahm ; Stèle Mermoz ; Parcelles Assainies ;
Zone Industrielle ; Ngor ; Rufisque ; Point Argent Mobil Relais ;
Point Argent Mobil Yoff Diamalaye.

Province : Mbour, Thiès, Saly, Louga, Saint-louis, Richard Toll, Ourrossogui, Sor.

SENEGAL
B.I.S.

BANQUE ISLAMIQUE DU SENEGAL
B.I.S.

Enregistrement K 0079 A
Agrément Arrêté n° 7734 MEF/DGT/DMC du 20/07/1982
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Siège social Dakar
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 22 février 1983, entrée en activité le 9 mai 1983.
Capital 2.706 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat Sénégalais	600,0	22,17
Personnes physiques nationales	1,0	0,04
Personnes morales étrangères	2.105,0	77,79
DAR AL-MAAL AL ISLAMI (DMI)	1.205,0	44,53
Banque Islamique de Développement (BID)	900,0	33,26
Total	2.706,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Baber Eddine NOUIOUA, représentant BID
Membres : M. Abderrahim SKALLI, représentant DMI
Mme Maguette Kane DIOP, représentant l'Etat du Sénégal

Directeur Général : M. Azhar Saleem KHAN

Direction Générale

Adresse : Immeuble A. Fayçal, Rue Huart X Amadou Assane Ndoeye

BP : 3381 Dakar

Tél. : (221) 849.62.62

Télex : 51 255 DMI SG

Téléfax : (221) 822.49.48

E-mail : bis@sentoo.sn

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 08h15 à 13h00 - 13h45 à 15h45

vendredi : 08h15 à 13h00 - 15h00 à 16h45.

Guichets permanents : Dakar : Rue Huart X Amadou Assane NDOYE, Immeuble A. Fayçal. ;

7, Avenue Hassane II ; 98, Avenue Lamine Gueye.

BANQUE REGIONALE DE SOLIDARITE - SENEGAL
B.R.S.-SENEGAL

Enregistrement K 0125 A
Agrément Arrêté n° 002412 du 17/05/2005
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Siège social 40, Avenue Jean Jaurès x Carnot Dakar
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 31 mars 2005
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Holding BRS SA	1.999,97	99,9985
FAC - UMOA	0,01	0,0005
BOAD	0,01	0,0005
Personne physique nationale	0,01	0,0005
Total	2.000,00	100,0000

Conseil d'Administration

Président : M. Assane DIOP
Membres : M. Abdallah BOUREIMA, représentant Holding BRS SA
M. François de Salles NARE, représentant FAC-UMOA
M. Modibo KONE, représentant la BOAD
Mme Gnounka Touré DIOUF

Directeur Général par intérim : Mme Coumba LOUM THIAM

Direction Générale

Adresse : 40 Avenue Jean Jaurès x Rue Carnot
B.P. : 14634 Dakar Peytavin
Tél. : (221) 889.80.00
Fax : (221) 842.98.80
E-mail : brssenegal@sentoo.sn
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h45 à 15h45

Guichet permanent : Dakar : 40 Avenue Jean Jaurès xCarnot

SENEGAL
B.R.M.

BANQUE REGIONALE DE MARCHES
B.R.M.

Enregistrement K 0144 W
Agrément Arrêté n° 6895/MEF/DMC du 13/10/2006
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Siège social Rue Dr Thèze X Assane NDOYE, Immeuble la Rotonde-Dakar
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 17 décembre 2005
Capital 2.182,4 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales	1.900,0	87,1
TransAfrica Holding Limited	500,0	22,9
BOAD	400,0	18,3
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	400,0	18,3
Caisse de Sécurité Sociale	200,0	9,2
AMSA Assurances	200,0	9,2
Prévoyance Assurances (PA)	50,0	2,3
Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM)	50,0	2,3
Compagnie Nationale d'Assurances et de Réassurances des Transporteurs (CNART)	50,0	2,3
Assurances Sécurité Sénégalaise (ASS)	50,0	2,3
Personnes physiques	282,4	12,9
Total	2.182,4	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Assane DIOP
Membres : M. Franklin KENNEDY
M. Eric BIO
M. Jack REVERSADE
M. Amadou Yéri DIOP
M. Amadou SECK
M. Mor ADJ
M. Mansour CAMA
M. Alioune CAMARA
M. Raymond FAYE

Directeur Général par intérim : M. Alioune CAMARA

SENEGAL
B.R.M.

Direction Générale

Adresse : Rue Dr Thèze x Assane NDOYE, Immeuble la Rotonde

B.P. : 32040 Dakar Ponty

Tél. : (221) 889.60.80

Fax : (221) 842.63.83

E-mail : brm@brmbank.com

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h45 à 15h45.

Guichet permanent : Dakar : Siège.

SENEGAL
B.S.I.C.

**BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET
LE COMMERCE - SENEGAL
B.S.I.C.-SENEGAL**

Enregistrement	K 0111 K	
Agrément	Arrêté n° 6376 du 22/08/2003	
Statut juridique	Société anonyme de droit sénégalais	
Siège social	12, Boulevard Djily MBAYE - Dakar	
Constitution	Assemblée Générale constitutive du 10/09/2002	
Capital	3.331 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
BSIC Tripoli (Siège)	3.330,8	99,99
Personnes physiques étrangères	0,2	0,01
Total	3.331,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Salif Nambala KEÏTA
Membres : M. Mahmoud SALEM, représentant BSIC Tripoli
M. Adama DIOP

Administrateur Directeur Général : M. Adama SANFO

Direction Générale

Adresse : 12, Boulevard Djily MBAYE
BP 4106 - Dakar
Tél. : (221) 889 58 58
Téléc : 21041 SG
Fax : (221) 823 66 10 / 842 71 05
E-mail : bsic@sentoo.sn
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h45 - 15h45.

Guichet permanent : Dakar : 12, Boulevard Djily MBAYE.

BANQUE SENEGALO-TUNISIENNE
B.S.T.

Enregistrement	K 0052 W
Agrément	Arrêté n° 9400/MEF/DGT/DMC du 30/07/1986
Statut juridique	Société anonyme de droit sénégalais
Siège social	Dakar
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 11 avril 1986
Capital	4.200 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat Sénégalais	210,0	5,00
Commune de Dakar	45,0	1,07
Personnes morales privées nationales		
CAFIN (Compagnie Africaine pour l'Investissement)	2.376,9	56,59
Personnes morales étrangères		
Société Tunisienne de Banque	307,2	7,32
Personnes physiques nationales	1.260,9	30,02
Total	4.200,0	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Mamoudou TOURE
Membres :	M. Abdoul MBAYE
	M. Oumar SOW
	M. Cheikh Tidiane DIOP
	M. Birane WANE
	M. Ali DEBAYA
	M. El Hadji Amadou GUEYE
	M. Bayoukh LAROSSI
	M. Mohamed Ben ZOUBIR
	M. Amadou Wahab TALLA

Administrateur Directeur Général : M. Abdoul MBAYE

SENEGAL
B.S.T.

Direction Générale

Adresse : 97, Avenue André Peytavin
B.P. : 4111 Dakar
Tél. : (221) 849.60.60
Télég. : BST - DAKAR
Télex : 61 169 BST SG
Fax : (221) 823.82.38 ou 849.60.16
E-mail : bst@bst.sn
Site internet : www.bst.sn
Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 08h00 à 15h15
vendredi : 08h00 à 15h45.

Guichets permanents : Dakar : 97, Avenue André Peytavin, Place de l'Indépendance, HLM, Pompiers,
Sandaga, Yoff, Pikine, Thiaroye et Point E.

Province : Touba ; Louga.

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU SENEGAL
C.N.C.A.S.

Enregistrement	K 0048 R
Agrément	Arrêté n° 7148/MEF/DGT/DMC du 15/06/1984
Statut juridique	Société anonyme de droit sénégalais
Siège social	45, Avenue Albert SARRAUT Dakar
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 6 avril 1984
Capital	2.300 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat Sénégalais	588,59	25,59
BCEAO	345,00	15,00
AFD	230,00	10,00
Personnes morales nationales	886,20	38,53
SNR	407,54	17,72
Banques locales	160,75	6,99
FONGS	100,00	4,35
UNCAS	100,00	4,35
Autres	117,91	5,13
Personnes morales étrangères	230,00	10,00
CNCA France	230,00	10,00
Personnes physiques	20,21	0,88
Total	2.300,00	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Abdoulaye DIACK, représentant l'Etat sénégalais
Membres :	M. Oumar TOP
	M. Seyni NDIAYE, BCEAO
	M. Issa COULIBALY, BOAD
	M. Modibo KONE, BOAD
	M. Amadou KANE, BICIS
	M. Mamadou Jean NDIAYE, UNCAS
	M. Mamadou CISSOKO, FONGS
	M. Aliou NDIAYE
	M. Ahmed Bachir DIOP, SODEFITEX

SENEGAL
C.N.C.A.S.

Directeur Général : M. Arfang Boubacar DAFPE

Direction Générale

Adresse : 31 - 33, Rue El Hadji Amadou Assane NDOYE x Colbert

B.P. : 3890 Dakar

Tél. : (221) 839-36-36

MINITEL : CREDITEL

Serveur Vocal : AGRICALL 628 15 15

Telex : 61345-CREAGRI-SG

FAX : (221) 821-26-06

E.mail : cncas@cncas.sn

Site Web : www.cncas.sn

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 07h45 à 12h30 - 13h15 à 15h00

vendredi : 07h45 à 13h30 - 14h30 à 15h30.

Guichets permanents : Dakar : 45, avenue Albert Sarraut ; V.D.N.

Province : Thiès ; Matam ; Ziguinchor ; Saint-Louis ; Ndoum ; Tambacounda ; Mbour ; Kolda ; Kaolack ;
Richard Toll ; Diourbel ; Sédhiou ; Louga ; Dahra ; Ourosogui.

CITIBANK - SENEGAL
CITIBANK - SN

Enregistrement K 0026 S
Agrément Arrêté n° 2932/MEF/DGT/DMC du 15/04/2006
Siège social 2, Place de l'Indépendance, Dakar
Constitution Assemblée Général Constitutive du 30 mai 2006
Capital 12.706,18 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Citibank NA New York	12.706,12	100,00
Citibank Overseas Investment Corporation	0,01	-
Centaur Investment Corporation	0,01	-
Foremost Investment Corporation	0,01	-
M. Charles KIE	0,01	-
M. Ibrahima DIOUF	0,01	-
Mme Ndèye Oulèye SOW NDIAYE	0,01	-
Total	12.706,18	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Charles KIE
Membres : M. Ibrahima DIOUF
Mme Ndèye Oulèye SOW NDIAYE

Directeur Général : M. Charles KIE

Direction Générale

Adresse : 2, Place de l'Indépendance, Immeuble SDIH
BP 3391 Dakar
Tél. : (221) 849.11.11
Téleg. : CITIBANK DAKAR
FAX : (221) 823.88.17
E-mail : gabriel.lobes@citigroup.com
Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 08h30 à 14h30
vendredi : 08h30 à 13h00 -14h30 à 15h30.

Guichet permanent : Dakar.

SENEGAL
C.B.A.O.

COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
C.B.A.O.

Enregistrement	K 0012 C		
Agrément	Arrêté ministériel n° 11533 du 30/07/1965		
Statut juridique	Société anonyme de droit sénégalais		
Siège social	Dakar		
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 28 juin 1980. A repris l'exploitation des guichets de la BIAO Sénégal à compter du 1 ^{er} janvier 1980.		
Capital	9.000 millions de FCFA		
réparti entre	millions de FCFA	%	
Etat Sénégalais	792,00	8,80	
Personnes morales nationales	3.179,13	35,33	
FILAF	3.140,13	34,90	
EQUIP PLUS	36,00	0,40	
SENEGAL PRODUCTION	3,00	0,03	
Personnes morales étrangères	3.960,23	44,00	
Société Africaine du Fleuve	3.960,23	44,00	
Personnes physiques nationales	1.068,64	11,87	
Total	9.000,00	100,00	
Conseil d'Administration			
Président :	M. Jean-Claude MIMRAN		
Membres :	M. Mamadou Diagna NDIAYE		
	M. David MIMRAN		
	M. Philippe STEFFAN		
	M. Patrick MESTRALLET		
	Mme Néné DIENG NDIAYE, représentant l'Etat sénégalais		
Directeur Général :	M. Patrick MESTRALLET		

SENEGAL
C.B.A.O.

Direction Générale

Adresse : 1, Place de l'Indépendance
BP 129 Dakar
Tél. : (221) 839.96.96
Fax. : (221) 823.20.05
Téléx : 21663 et 21803
NINEA 0015314
E-mail : cbaonet@telecomplus.sn
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h45 à 15h45.

Guichets permanents : Dakar : 1, Place de l'indépendance ; Pompidou ; Soumbédioune ; Zone industrielle ; Pikine Tally Boumack ; Aéroport Léopold Sédar SENGHOR ; Liberté 3 ; Cambérène ; Ngor ; Guédiawaye ; Colobane ; Hann Maristes ; Grand Médine ; Castor ; Mariste Dunes.

Province : Ziguinchor ; Kaolack ; Touba Ocas ; Touba Khaira ; Richard Toll ; Saint Louis ; Kébémér ; Louga ; Dahra ; Thiès Promenade ; Thiès Place Sousse ; Ourossogui ; Cap Skiring ; Diourbel.

France : (filiale à 97,87 %) : Compagnie de Banques Internationales de Paris (C.B.I.P.).

SENEGAL
C.L.S.

CREDIT LYONNAIS SENEGAL
C.L.S.

Enregistrement K 0060 E
Agrément Arrêté n° 7038/MEF/DGT du 14/06/1989
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Siège social Dakar
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 14/06/1989
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat sénégalais	100,0	5,0
Crédit Lyonnais Paris	1.900,0	95,0
Total	2.000,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Baudouin MERLET
Membres : M. Abdoulaye DIOP, représentant l'Etat du Sénégal
M. Jean Paul VERU
M. Christian VALLOIS, représentant Crédit Lyonnais Global Banking
M. Michel VALIDIRE

Administrateur Directeur Général : M. Jean-Paul VERU

Direction Générale

Adresse : Bd Djily Mbaye x Rue Huart
B.P. : 56 Dakar
Tél. : (221) 849.00.00
Télég. : CL SENEG 21 622 - 21 782
Fax : (221) 823.84.30
E-mail : jean-paul.veru@creditlyonnais.fr
Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 08h à 15h30
vendredi : 08h15 à 13h00 - 14h50 à 16h00.

Guichets permanents : Dakar : Bd Djily Mbaye ; Zone Industrielle ; Parcelles Assainies ; Bourguiba ;
Mermoz ; Avenue Léopold Sédar Senghor.

ECOBANK-SENEGAL
ECOBANK

Enregistrement	K 0094 R		
Agrément	Arrêté n° 001110 du 19/02/1999		
Statut juridique	Société anonyme de droit sénégalais		
Siège social	8, Avenue Léopold Sédar SENGHOR - Dakar		
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 07 octobre 1998, entrée en activité en juin 1999.		
Capital	3.662,5 millions de FCFA		
réparti entre	millions de FCFA	%	
Ecobank Transnational Inc. (maison mère)	2.946,5	80,45	
Personnes morales nationales	424,5	11,59	
Personnes physiques nationales	291,4	7,96	
Total	3.662,5	100,00	
Conseil d'Administration			
Président :	M. Alioune Ndour DIOUF, représentant AXA Assurances		
Membres :	Mme Evelynne TALL, représentant Ecobank-Transnational Incorporated		
	M. Gabriel FAL		
	M. Adama Sène CISSE		
	M. Ehouman KASSI		
Directeur Général :	M. Ehouman KASSI		
Direction Générale			
Adresse :	8, Avenue L. S. SENGHOR		
	BP 9095 CD Dakar		
	Tél. : (221) 849.20.00		
	Téléc : 21621 ECOBANK SG		
	FAX : (221) 823.47.07		
	E-mail : ecobank@sentoo.sn		
	Site internet : www.ecobank.com		
Heures d'ouverture :	lundi au vendredi : 07h30 - 16h30		
	samedi : 09h00 - 12h00.		
Guichets permanents :	Dakar : 8, Avenue Léopold Sédar SENGHOR ; Avenue Blaise DIAGNE (Tilène) ;		
	Rue Félix Faure ; Av. Lamine Gueye Comptoir Commercial TOUBA SANDAGA ;		
	Avenue Bourguiba Sicap Amitié ; Rufisque ; Parcelles Assainies ; VDN ; Pikine.		

SENEGAL
I.C.B.-S

INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK - SENEGAL
I.C.B.-SENEGAL

Enregistrement	K 0140 R	
Agrément	Arrêté n° 5771 MEF/DMC du 20/10/2005	
Statut juridique	Société anonyme de droit sénégalais	
Siège social	Dakar	
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 30 décembre 2004	
Capital	2.000 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales étrangères	400,0	20,00
Internationale Commercial Bank Ltd		
GHANA	400,0	20,00
Personnes physiques étrangères	1.599,0	79,95
M. DAIM ZAINNUDIN	1.599,0	79,95
Mme Joséphine Premla SIVARETNAM	1,0	0,05
Total	2.000,0	100,00
Conseil d'Administration		
Président :	Mme Joséphine Premla SIVARETNAM	
Membres :	M. Georges KOSHY, représentant ICB Ghana	
	M. Sashidharan NAIR	
Directeur Général :	M. M. Rajagopalan NAIR	
Direction Générale		
Adresse :	18, Avenue Léopold Sédar SENGHOR	
	BP 32310 - Dakar	
	Tél. : (221) 842.07.42 / 823.56.47 / 48 / 50	
	FAX : (221) 842.25.85	
	Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h45 à 16h15	
	samedi : 09h00 à 12h00.	
Guichet permanent :	Dakar : 18, Avenue Léopold Sédar SENGHOR.	

SENEGAL
S.G.B.S.

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL
S.G.B.S.

Enregistrement K 0011 B
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Siège social Dakar
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 26 novembre 1962
Capital 4.527,60 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Société Générale (France)	2.613,30	57,72
Actionnaires privés sénégalais	1.591,50	35,15
Bayerische Hypo-Und Vereinsbank (Allemagne)	252,20	5,57
SGBCI	70,60	1,56
Total	4.527,60	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Papa DEMBA DIALLO
Membres : M. Sandy GILLIO
M. Didier ALIX
M. Jean-Louis MATTEI, représentant de la Société Générale - France
M. Aboubakar Sédikhe SY
M. Kéba Birame CISSE

Administrateur Directeur Général : M. Sandy GILLIO

Direction Générale

Adresse : 19, Avenue Léopold Sédar SENGHOR
BP 323 Dakar
Tél. : (221) 839.55.00
Télég. : SOGENER DAKAR
Téléc. : SOGENERE 21 801 SG
SOGECHAN 21 657 SG
FAX : (221) 823.90.36
SWIFT : SGSNSNDA
E-mail : sgbs@sentoo.sn
Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 07h45 à 12h00 - 13h30 à 15h00
vendredi : 07h45 à 12h30 - 14h45 à 16h00.

SENEGAL

S.G.B.S.

Guichets permanents : Dakar : Roume ; Zone Industrielle ; Sandaga ; Point E ; Lamine Guèye ; Centenaire ; Bourguiba Baobab ; Bourguiba Castors ; Petersen ; Stèle Mermoz ; Cambérène ; Change Indépendance ; Lat Dior ; Hôtel de Ville ; Liberté V ; Yoff ; Pikine - Thiaroye ; Cité Millionnaire ; Almadies ; Pikine Icotaf ; Pikine Rue 10 ; Thiaroyen ; Keur Lo ; Thiaroye Gare Gounass ; Golf ; Ouakam ; Derklé ; Keur Massar ; Port Autonome de Dakar ; Niary Tally ; Patte d'oie ; Marché Ndiarème ; Centre commerciale - Quatre C.

Province : Kaolack ; Tambacounda ; Ziguinchor ; Kolda ; Saly Portudal ; Thiès ; Rufisque ; Louga ; Mbacké ; Saint Louis ; Tivaouane ; Mbour ; Touba ; Randoulène Sud Thiès ; Diourbel.

France : Bureau de représentation à Paris, 24 Boulevard Barbès.

ALIOS FINANCE SUCCURSALE DE DAKAR
SAFCA DAKAR

Enregistrement	K 0145 X
Agrément	CB/n° 001564/2006
Statut juridique	Société anonyme de droit ivoirien
Siège social	1, Rue des Carrossiers, Zone 3 C Abidjan
Constitution	Résolution du Conseil d'Administration en date du 17/09/2005, autorisant l'ouverture d'une succursale à Dakar. Entrée en activité le 1 ^{er} août 2006.
Capital	550 millions de FCFA
Directeur Général :	M. Thierry PAPILLON
Direction de la succursale	
Adresse :	Km 3,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar BP 23775 - Dakar Tél. : (221) 859.19.19 Fax : (221) 859.16.23 Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 14h00 à 18h00.
Guichet permanent :	Dakar : guichet unique au sein de la succursale.

SENEGAL
LOCAFRIQUE

COMPAGNIE OUEST AFRICAINE DE CREDIT-BAIL
LOCAFRIQUE

Enregistrement K 0029 W
Agrément Arrêté n° 5060/MFAE/DGT/DMC du 14/05/1977
Statut juridique Société anonyme de droit sénégalais
Activité Financement par crédit-bail et vente à crédit de matériel à usage industriel, commercial ou privé
Siège social 11, Rue Galandou DIOUF-Dakar
Constitution 17 mars 1976, entrée en activité en avril 1979
Capital 578,74 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
CFOA	578,68	99,99
Personnes physiques étrangères	0,06	0,01
Total	578,74	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Amadou SY
Membres : M. Babacar NDIAYE
M. Idelphonse AFFOGBOLO
M. Thomas BOKA-MENE
M. Victor EHE
Mme Hélène KONIAN
Mme Aïda Djigo WANE

Directeur Général : M. Ibrahima SOW

Direction Générale

Adresse : 11, Rue Galandou Diouf, Immeuble COUMBA CASTEL

B.P. : 292 Dakar

Tél. : (221) 821.06.01 - (221) 822.06.47

Téleg : EEO - BAIL DAKAR

Télex : 51562 SG

Fax : (221) 822.08.94

E-mail : locafrique@arc.sn

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : 09h00 à 12h30 - 14h00 à 16h30
vendredi : 09h00 à 12h30 - 14h30 à 16h30.

Guichet permanent : Dakar : 11, Rue Galandou Diouf.

Annuaire des banques et établissements financiers de l'UMOA 2006

TOGO

T O G O

Pages

Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers	193
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)	194
Banque Atlantique Togo (B.A.T.)	195
Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (B.I.A.-T.)	197
Banque Régionale de Solidarité - Togo (B.R.S.-Togo)	199
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (B.S.I.C.-Togo)	200
Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (B.T.C.I.)	201
Banque Togolaise de Développement (B.T.D.)	203
Ecobank-Togo	205
Financial Bank Togo	207
Société Inter-Africaine de Banque (S.I.A.B.)	208
Union Togolaise de Banque (U.T.B.)	209
Caisse d'Epargne du Togo (C.E.T.)	210
Cauris Investissement (CAURIS)	211
Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (GARI)	213

TOGO
A.P.B.E.F.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Composition du bureau au 31 décembre 2006 :

Président :	M. Yao KANEKATOUA, B.T.C.I. ;
1 ^{er} Vice-Président :	M. Rabie Youssef ABUSHAWASHI, S.I.A.B. ;
2 ^{ème} Vice-Président :	M. Zakari DAROU-SALIM, B.T.D. ;
Secrétaire Général :	M. Kpakpovi Martial GOEH-AKUE, APBEF ;
Trésorier :	M. Yaovi A. IHOU, U.T.B..

Adresse : Rue Docteur KAOLO – Tokoin Tame, près de la Résidence du Bénin
BP 4863 Lomé
Tél : (228) 226.69.13 / 226.65.43
Télécopie : (228) 226.50.73

TOGO
B.C.E.A.O.

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
B.C.E.A.O. - TOGO

Composition du Comité National du Crédit au 31 décembre 2006 :

M. Payadowa BOUKPESSI, Ministre des Finances, du Budget et des Privatisations, Président ;
M. Daniel Koboè KLOUTSE, Ministre de l'Economie et du Développement ;
M. Essowédéou AGBA, Secrétaire Général du Ministère des Finances, du Budget et des Privatisations ;
M. Dèbèriwè Marc ABLY-BIDAMON, Directeur Général des Douanes ;
M. Mongo AHARH-KPESSOU, Directeur de l'Economie ;
M. Outouloum SAMBO, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Développement de la Zone Franche, Président du Comité de Coordination pour les filières du Café et de Cacao ;
M. Kossi Messan EWOVOR, Directeur Général de la Société Togolaise de Coton ;
M. Yves PICARD, Directeur de l'Agence Française de Développement, Représentant du Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction du Trésor Français.

Directeur National : M. Ayéwanou GBEASOR

Agence Principale de Lomé

Directeur : M. Kokou S. GOZAN

Adresse : Lomé - Rue Abdoulaye FADIGA, BP : 120

Tél : (228) 221.25.11 / 12 - 221.53.84

Téléfax : (228) 221.76.02

Télex : 5126 BCEAO-TO

E-mail : ocourrier@lome.bceao.int

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 13h00 - 14h00 à 16h30.

Agence auxiliaire de Kara

Chef d'Agence : M. Novignon GABOUTOU

Adresse : Kara - Avenue Gnassingbé EYADEMA - BP 75

Tél : (228) 660.60.79 - 660.61.37

Télex : 7202 BCEAO

Téléfax : (228) 660.62.69

Email : ocourrier@kara.bceao.int

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 13h00 - 14h00 à 16h30.

TOGO
B.A.T.

BANQUE ATLANTIQUE TOGO
B.A.T.

Enregistrement T 0138 J
Agrément Arrêté n° 190/MEFP/DE du 21/09/2005
Statut juridique Société anonyme de droit togolais
Siège social Lomé
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 21 avril 2005. Entrée en activité le 3 mars 2006.
Capital 1.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Personnes morales étrangères	1.477,99	98,53
- Atlantic Financial Group	1.471,99	98,13
- BACI	1,00	0,10
- COBACI	1,00	0,10
- CEA	1,00	0,10
- MACI	1,00	0,10
- MCA	1,00	0,10
- STAMVIE	1,00	0,10
Personnes physiques	22,01	1,47
Total	1.500,00	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Dossongui KONE
Membres : M. Yves ROLAND, représentant BACI
M. François SIAKA, représentant COBACI
M. Félix BIKPO, représentant Atlantic Financial Group
M. Georges A. WILSON
M. Ahmed CISSE

Directeur Général : M. Georges WILSON

TOGO
B.A.T.

Direction Générale

Adresse : Rue Koumoré, Place du petit marché
01 BP 3256 Lomé
Tél. : (228) 220.88.92
Télécopie : (228) 220.88.93
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 08h00 à 16h00
samedi : 09h00 à 14h00.

Guichets permanents : Lomé : Rue Koumoré - quartier Assivito.

Points banque : Grand marché de Lomé, n° 29, Avenue de la libération ; Hall de
l'Aéroport International Gnassingbé EYADEMA.

TOGO
B.I.A.T.

BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO
B.I.A.T.

Enregistrement	T 0005 P	
Statut juridique	Société anonyme de droit togolais	
Siège social	Lomé	
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 24 juillet 1981 ; a été transformée par arrêté n° 339-MEF du 20 août 1981 en société de droit togolais.	
Capital	4.781 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Banque Belgoise	2.877,00	60,18
Personnes privées nationales	704,00	14,72
COFIPA	350,00	7,32
BOAD	350,00	7,32
L'AIGLON	500,00	10,46
Total	4.781,00	100,00
Conseil d'Administration		
Président :	M. Komla ALIPUI	
Membres :	M. Essohana PAPALY	
	M. Jean-Paul René LE CALM	
	M. Baudouin LEMAIRE	
	M. Vincent De BROUWER	
	M. Marcel KODJO	
	M. Oumar DIARRA, représentant la BOAD	
	M. Enselme GOUTHON, représentant L'AIGLON S.A.	
	M. Victor WOMAS	
Directeur Général :	M. Jean-Paul René LE CALM	

TOGO
B.I.A.T.

Direction Générale

Adresse : 13, rue Sylvanus OLYMPIO
BP 346 Lomé
Tél. : (228) 221.20.81 / 221.32.86 / 222.56.60
Télex : 5057 et 5218 AFRBK LFW LOME
Téléfax : (228) 221.10.19
E-mail : bia-togo@cafe.tg/SWIFT : BILTTGTG
Heures d'ouverture : Lomé : lundi au vendredi : 07h30 à 15h30
samedi : 09h00 à 13h30.

Guichets permanents : Lomé : 13, rue du Commerce ; Tokoin ; Zongo ; Bè.

Heures d'ouverture : mardi au vendredi : 07h30 à 11h30 - 14h30 à 16h00
samedi : 07h30 à 12h00. (Tokoin ; Zongo ; Bè.)

Province : Atakpamé ; Kara.

TOGO
B.R.S.

BANQUE REGIONALE DE SOLIDARITE - TOGO
B.R.S.-TOGO

Enregistrement T 0126 W
Agrément Arrêté n° 138/MEFP/DE du 13/05/2005
Statut juridique Société anonyme de droit togolais
Siège social Lomé
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 11 janvier 2005. Entrée en activité le 23 décembre 2005.

Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Holding BRS SA	1.999,97	99,9985
FAC - UMOA	0,01	0,0005
BOAD	0,01	0,0005
Personne physique nationale	0,01	0,0005
Total	2.000,00	100,0000

Conseil d'Administration

Président : M. Komlavi M. E. KLOUSSEH

Membres : M. François de Salles NARE, représentant le FAC-UMOA
M. Abdallah BOUREIMA, représentant le Holding BRS SA
M. Oumar DIARRA, représentant la BOAD
Mme Opportune SANTOS-NITIEMA

Directeur Général : Mme Meyekiya KAO KAMBIA

Direction Générale

Adresse : 7, Avenue Maman N'DANIDA

01 BP 3642 Lomé

Tél. : (228) 220.02.80

Fax : (228) 220.02.86

E-mail : brs@togo-imet.com

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 16h30

Guichet permanent : Lomé : 7, Avenue Maman N'DANIDA.

TOGO
B.S.I.C.-T.

**BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET
LE COMMERCE - TOGO
B.S.I.C.-T.**

Enregistrement	T 0133 W	
Agrément	Arrêté n° 175/MEFP/DE du 02 /08/2005	
Statut juridique	Société anonyme de droit togolais	
Siège social	Lomé	
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 04/01/2005	
Capital	2.000 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
BSIC Tripoli (Siège)	1.999,7	99,98
Personnes physiques étrangères	0,3	0,02
Total	2.000,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Joseph Jonathan KPIDOU
Membres : M. Bâaly TRAORE
M. Omar Ahmed SUWAYAH
M. Musbah Saaïd BARKAT

Directeur Général : M. Musbah Saaïd BARKAT

Direction Générale

Adresse : 3802, Boulevard du 13 janvier, Immeuble Mercy Building
BP 3296 - Lomé
Tél. : (228) 220.21.98 / 220.87.68
Télécopie : (228) 220.87.57
Télex : 5388 BSIC TG
SWIFT : BSAHTGTG
E-mail : bsictogo@ids.tg

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00.

Guichet permanent : Lomé : 3802, Boulevard du 13 janvier.

TOGO
B.T.C.I.

BANQUE TOGOLAISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
B.T.C.I.

Enregistrement	T 0024 K	
Statut juridique	Société anonyme de droit togolais	
Siège social	Lomé	
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 30 avril 1974. A repris, à compter du 2 mai 1974, l'exploitation des guichets de la Banque Nationale de Paris au Togo.	
Capital	1.700 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
C.N.S.S.	1.063,83	62,58
SO.TO.CO.	384,70	22,63
Personnes physiques nationales	251,47	14,79
Total	1.700,00	100,00
Conseil d'Administration		
Président :	M. Barry Moussa BARQUE	
Membres :	M. Yao KANEKATOUA	
	M. Koffi WALLA, représentant la CNSS	
	M. Kossi Messan EWOVOR, représentant la SOTOCO	
	M. Yao Messan Emile AHO	
	M. Kodjo H. MABLE	
Directeur Général :	M. Yao KANEKATOUA	
Direction Générale		
Adresse :	169, Bd du 13 Janvier	
	BP 363 Lomé	
	Tél. : (228) 223.55.00 / 223.56.00	
	Téléfax : (228) 221.32.65	
	Télex : 5221 - 5386 BATOCI-TO	
	E-mail : btc@btci.tg	
	Site internet : www.btci.tg	
	Heures d'ouverture : Lomé : lundi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00	
	samedi : 08h 30 à 14 h30. (Agence Commerce et Western Union du Siège)	

TOGO

B.T.C.I.

Guichets permanents : Lomé : 169, Boulevard du 13 Janvier ; Rue du Commerce ; Tokoin ; Klikamé.

Province : Kpalimé ; Atakpamé ; Sokodé ; Kara.

Heures d'ouverture : mardi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00

samedi : 07h30 à 14h00.

TOGO
B.T.D.

BANQUE TOGOLAISE DE DEVELOPPEMENT
B.T.D.

Enregistrement	T 0014 Z	
Statut juridique	Société Anonyme de droit togolais	
Siège social	Lomé	
Constitution	Loi n° 66-20 du 12 décembre 1966 ; entrée en activité le 1 ^{er} juin 1967	
Capital	3.065 millions de FCFA	
réparti entre	millions de FCFA	%
Etat	1.326,0	43,26
C.N.S.S. + S.N.I.	566,0	18,47
B.I.A.-T. - B.T.C.I. - U.T.B.	50,0	1,63
B.C.E.A.O.	613,0	20,00
B.O.A.D.	410,0	13,38
A.F.D.	100,0	3,26
Total	3.065,0	100,00
Conseil d'Administration		
Président :	M. Débaba BALE, représentant l'Etat	
Membres :	Mme Molara Afiavi Massan d'ALMEIDA	
	M. Ayewanou GBEASOR, représentant la BCEAO	
	M. Guy FIGAREDE, représentant l'AFD	
	M. Abdoul Aziz YESSOUFOU, représentant la BOAD	
	M. Yaovi Attigbé IHOU, représentant l'UTB	
	M. Kokou GAFA, représentant la CNSS	
	M. Lardja DOUTI	
	M. Zakari DAROU-SALIM	
Directeur Général :	M. Zakari DAROU-SALIM	

TOGO
B.T.D.

Direction Générale

Adresse : Angle Av. des Nîmes et Av. Nicolas GRUNITZKY

BP 65 Lomé

Tél. : (228) 221.36.41 / 42

Télég. : TD BANK LOME

Téléfax : (228) 221.44.56

Télex : 5282 TD BANK LOME

SWIFT : BTDETGTG

Site internet : www.btd.tg

E-mail : togo_devbank@btd.tg

Heures d'ouverture : Lomé : lundi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00.

Guichets permanents : Lomé : angle Avenue des Nîmes et Avenue Grunitzky ; Lomé port.

Province : Atakpamé ; Badou ; Dapaong ; Kara ; Sokodé ; Kpalimé ; Notsè.

Heures d'ouverture : mardi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00

samedi : 07h30 à 12h00.

ECOBANK-TOGO
ECOBANK

Enregistrement T 0055 T
Agrément Arrêté d'agrément n°47/MEF du 25/02/1988.
Statut juridique Société anonyme de droit togolais
Siège social Lomé
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 08/02/1988 ; entrée en activité le 01/03/1988.
Capital 2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Ecobank-Transnational Incorporated	1.614,8	80,74
Personnes physiques nationales	276,5	13,82
C.N.S.S.	105,0	5,25
Personnes physiques étrangères	3,7	0,19
Total	2.000,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Michel K. KLOUSSEH
Membres : M. Roger DAH-ACHINANON
Mme Evelyne TALL, représentant ETI
M. Koffi Kadanga WALLA, CNSS
M. Yéwou AMEGAVIE
M. Lazare K. NOULEKOU

Directeur Général : M. Roger DAH-ACHINANON

Direction Générale

Adresse : 20, Avenue Sylvanus OLYMPIO
BP 3302 Lomé
Tél. : (228) 221.72.14
Téléfax : (228) 221.42.37
Télex : 5440 Ecobank TG
SWIFT : ECOCTGTG

E-mail : ecobanktg@ecobank.com

Site internet : www.ecobank.com

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h45 à 16h00
samedi : 09h00 à 14h00.

TOGO
ECOBANK

Guichets permanents : Lomé : 20, Avenue Sylvanus OLYMPIO ; 1, rue du chemin de fer (Assivito) ;
4148, Bd Félix Houphouët-Boigny (Akodesséwa) ; 1538, Bd des armées – Tokoin ;
Route d'Aného, Place du centenaire – Baguida ; 1059, Bd du HAHO, face au mar-
ché de Hédzranawoé.

Guichets Western Union : Adidogomé ; Agonyivé ; Grand Séminaire (Hédzranawoé) ; Victoire - Place
Bonké.

TOGO
F.B.T.

FINANCIAL BANK TOGO
F.B.T.

Enregistrement T 0116 K
Agrément Arrêté n° 243/MEFP/CAB du 08/11/ 2004
Statut juridique Société anonyme de droit togolais
Siège social Lomé
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 30 septembre 2003. Entrée en activité le 18 mars 2005.
Capital 1.500 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
FINANCIAL BC SA TOGO	1.280,2	85,0
Autres Personnes physiques et morales	219,8	15,0
Total	1.500,0	100,0

Conseil d'Administration

Président : M. Mensavi Lulu MENSAH
Membres : M. Remy BAYSSET, représentant Financial BC SA
M. Kwassi KLUTSE
M. Don'djah WOROU
M. Esodong Hodoabalo KPIZING
M. François PANDOLFI

Directeur Général : M. Jean-Yves LE PAULMIER

Direction Générale

Adresse : 11, Avenue du 24 janvier, quartier Assivito,
BP 325 Lomé
Tél. : (228)221.62.21
Télécopie : (228) 221.62.25
E-mail : fbt@ids.tg
SWIFT : SNINTGTG
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00
samedi : 09h00 à 12h00.

Guichet permanent : Lomé : 11, Avenue du 24 janvier.

Province : Kara.

TOGO
S.I.A.B.

SOCIETE INTER-AFRICAINE DE BANQUE
S.I.A.B.

Enregistrement T 0027 N
Statut juridique Société anonyme de droit togolais
Siège social Lomé
Constitution Assemblée Générale Constitutive du 6 août 1976 ; entrée en activité le 26 janvier 1977.

Capital 2.807 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
Etat togolais	393,0	14,00
Libyan Arab Foreign Bank (LAFB)	2.414,0	86,00
Total	2.807,0	100,00

Conseil d'Administration

Président : M. Essowédéou AGBA, représentant l'ETAT

Membres : M. Khalifa Hussein HUSSEIN, représentant LAFB
M. Mukhtar Abdurrazag EL TARHUNI, représentant LAFB
M. Issa E. I. ZAHAF, représentant LAFB

Directeur Général : M. Rabie Youssef ABUSHAWASHI

Direction Générale :

Adresse : 14, Rue Sylvanus OLYMPIO (ex Rue du Commerce)
BP 4874 Lomé
Tél. : (228) 221.13.41 - 221.28.30
Télég. : BALTEXLOME
Téléfax : (228) 221.58.29
Télex : 5301 BALTEX-LOME
SWIFT : SIABTG TG
E-mail : siab@bibway.com
Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00.

Guichet permanent : Lomé.

UNION TOGOLAISE DE BANQUE
U.T.B.

Enregistrement	T 0009 T
Agrément	Arrêté n° 140/MFE/DE du 25/04/1977
Statut juridique	Société anonyme de droit togolais
Siège social	Lomé
Constitution	29 juin 1964 - A repris, à compter du 1 ^{er} juillet 1964, l'exploitation des guichets du Crédit Lyonnais au Togo.
Capital	2.000 millions de FCFA entièrement détenus par l'Etat
Comité de Surveillance	
Président :	M. Essowédéou AGBA, représentant l'Etat
Membres :	M. Tchaa Lasigaisi BOROZE, représentant l'Etat M. Towadè Sodokpo AFAN, représentant la BCEAO M. Kouékou SOHOIN, représentant l'Etat
Directeur Général :	M. Yaovi A. IHOU
Direction Générale	
Adresse :	Bd du 13 janvier, Nyékonakpoè BP 359 Lomé Tél. : (228) 221.64.11 Télég. : UT BANK LOME Téléfax : (228) 221.22.06 SWIFT UNTB TGTG Télex : 5215 et 5270 UT BANK LOME E-mail : utbsg@cafe.tg Site internet : www.utb.tg Heures d'ouverture : Lomé : lundi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00 samedi : 09h00 à 14h00 pour le guichet sis à la place Van Vollen Hoven. Province : mardi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00 samedi : 07h30 à 12h00.
Guichets permanents :	Lomé : Bd Circulaire ; Pl. Van Vollen Hoven ; Aéroport ; Port ; Résidence du Bénin.
Province :	Aného ; Atakpamé ; Dapaong ; Kara ; Kpalimé ; Sokodé ; Cinkassé.

TOGO
C.E.T.

CAISSE D'EPARGNE DU TOGO
C.E.T.

Enregistrement	T 0003 M
Statut juridique	Etablissement public
Siège social	Lomé
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 08 février 1988, entrée en activité le 1 ^{er} mars 1988

Textes institutionnels et réglementaires :

- Loi n° 60-22 du 20 juin 1960 ;
- Décret n° 62-94 du 6 juillet 1962 ;
- Loi n° 65-8 du 29 juin 1965 ;
- Ordonnance n° 13 du 23 juin 1969 ;
- Décret n° 73-104 du 1^{er} avril 1973 ;
- Ordonnance n° 80-13 du 10 janvier 1980 ;
- Arrêté n° 189/MEFP du 22/11/99.

Comité de Suivi de l'Administration Provisoire

Président :	M. Djossou SEMODJI, représentant l'Etat
Membres :	M. Mongo AHARH-KPESSOU, représentant l'Etat Mlle Adjo Ahoefa AHO, représentant la BCEAO M. Djia NEGBANE, représentant l'Etat

Administrateur Provisoire : M. Tagba Badabakawoé ABISSI

Direction Générale

Adresse : 23 Avenue de la Nouvelle Marche-Lomé

Tél. : (228) 221.04.60 / 221.24.68 / 221.20.47

Téléfax : (228) 221.85.83

E-mail : cet@ids.tg

E-mail : dgcet.lm@ids.tg

Heures d'ouverture : Lomé : lundi à vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00
samedi : 07h30 à 13h00 au Siège (Western Union).

Province : mardi à vendredi : 7h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00
samedi : 07h30 à 12h00.

Guichets permanents : Lomé : 7.

Province : 21.

CAURIS INVESTISSEMENT
CAURIS

Enregistrement	T 0075 Q
Agrément	Arrêté n°133/MEF/CAB du 05/09/1995
Statut juridique	Société anonyme de droit togolais
Siège social	Lomé
Constitution	31 janvier 1995
Capital	2.000 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
BOAD	1.025,0	51,25
PROPARCO	200,0	10,00
DGCD	200,0	10,00
BEI	200,0	10,00
FAGACE	100,0	5,00
BOA-BENIN	100,0	5,00
BOA-NIGER	50,0	2,50
CNSS-NIGER	40,0	2,00
BACI	15,0	0,75
SONIBANK	20,0	1,00
C2A	20,0	1,00
CBAO	20,0	1,00
BDM	10,0	0,50
Total	2.000,0	100,00

Conseil d'Administration

Président :	M. Gustaaf HEIM, représentant la BEI
Membres :	M. Charles BOIS D'ENGHIEN, représentant DGCD
	M. Magaye GAYE, représentant FAGACE
	M. Paul DERREUMAUX, représentant BOA-BENIN
	M. Yves PICARD, représentant PROPARCO
	M. Babacar FAYE, représentant la BOAD
	M. M'baye THIAM, représentant la BOAD
Directeur Général :	M. Yawo Noël EKLO

TOGO
CAURIS

Direction Générale

Adresse : 68, Avenue de la Libération, Immeuble BOAD
BP 1172 Lomé

Tél. : (228) 221.42.44 / 222.59.57/ 222.69.40

Télécopie : (228) 222.59.64

E-mail : cauris@boad.org

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00.

Guichet permanent : Lomé : 68, Avenue de la Libération.

FONDS DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS
PRIVES EN AFRIQUE DE L'OUEST
GARI

Enregistrement	T 0076 R
/Agrément	Arrêté n° 85 MEF-CAB du 03/07/1995
Statut juridique	Société anonyme de droit togolais
Siège social	Lomé
Constitution	Assemblée Générale Constitutive du 21 décembre 1994
Capital	12.954,5 millions de FCFA

réparti entre	millions de FCFA	%
AFD	3.499,0	27,01
BEI	2.500,0	19,30
DEG	2.400,0	18,52
SECO	2.036,5	15,72
BOAD	1.500,0	11,58
Personnes morales étrangères	1.008,0	7,78
BTCI	10,0	0,08
Personnes physiques étrangères	1,0	0,01
Total	12.954,5	100,00

Conseil d'Administration

Président :	Mme Bintou SANOGH
Membres :	M. Seydou Elimane DIARRA
	M. Yves PICARD, représentant AFD
	M. Babacar FAYE, représentant la BOAD
	M. Yao KANEKATOUA, représentant la BTCI
	M. Patrick MESTRALLET, représentant la CBAO
	M. Dirk MEURER, représentant DEG
	M. Michel MARCIANO, représentant BEI
	M. Paul DERREUMAUX, représentant ATTICA SA
Directeur Général :	M. Tombodo YWASSA

TOGO
GARI

Direction Générale

Adresse : 68, Avenue de la Libération, Immeuble BOAD
BP 985 Lomé

Tél. : (228) 221.06.05 / 221.42.44 / 221.59.06

Télex : 5289 / 5336

Télécopie : (228) 221.35.05 - (228) 221.52.67

E-mail :

Site internet : www.fondsgari.org

Heures d'ouverture : lundi au vendredi : 07h30 à 12h00 - 14h30 à 18h00.

Guichet permanent : Lomé : 68, Avenue de la Libération.

REGLEMENTATION BANCAIRE

LOI ⁽¹⁾ PORTANT REGLEMENTATION BANCAIRE

TITRE PREMIER

DOMAINE D'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION BANCAIRE

Article 1^{er} - La présente loi s'applique aux banques et établissements financiers exerçant leur activité sur le territoire de () (2) quels que soient leur statut juridique, le lieu de leur siège social ou de leur principal établissement et la nationalité des propriétaires de leur capital social ou de leurs dirigeants.

Article 2 - Toutefois la présente loi ne s'applique pas :

- aux institutions financières internationales, ni aux institutions publiques étrangères d'aide ou de coopération, dont l'activité sur le territoire de () est autorisée par des traités, accords ou conventions auxquels est partie () ;
- à (l'Administration) (l'Office) des Postes et Télécommunications, sous réserve des dispositions de l'article 43.

Les articles 20 à 22 de la présente loi ne s'appliquent pas aux banques et établissements financiers publics à statut spécial dont la liste sera arrêtée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Article 3 - Sont considérées comme banques les entreprises qui font profession habituelle de recevoir des fonds dont il peut être disposé par chèques ou virements et qu'elles emploient, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, en opérations de crédit ou de placement.

Article 4 - Sont considérées comme établissements financiers les personnes physiques ou morales, autres que les banques, qui font profession habituelle d'effectuer pour leur propre compte des opérations de crédit, de vente à crédit ou de change, ou qui reçoivent habituellement des fonds qu'elles emploient pour leur propre compte en opérations de placement, ou qui servent habituellement d'intermédiaires en tant que commissionnaires, courtiers ou autrement dans tout ou partie de ces opérations.

Article 5 - Sont considérées comme opérations de crédit les opérations de prêt, d'escompte, de prise en pension, d'acquisition de créances, de garantie, de financement de ventes à crédit et de crédit-bail.

Sont considérées comme opérations de placement les prises de participation dans des entreprises existantes ou en formation et toutes acquisitions de valeurs mobilières émises par des personnes publiques ou privées.

Article 6 - Ne sont pas considérés comme banques ou établissements financiers :

- a) - les entreprises d'assurance et les organismes de retraite ;
- b) - les notaires et les officiers ministériels qui en exercent les fonctions ;
- c) - les agents de change.

Toutefois les entreprises, organismes et personnes visés au présent article sont soumis aux dispositions de l'article 65.

TITRE II

AGREMENT ET RETRAIT D'AGREMENT DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Article 7 - Nul ne peut, sans avoir été préalablement agréé et inscrit sur la liste des banques, exercer l'activité définie à l'article 3, ni se prévaloir de la qualité de banque ou de banquier, ni créer l'apparence de cette qualité, notamment par l'emploi de termes tels que banque, banquier ou bancaire, dans sa dénomination ou raison sociale, son nom commercial, sa publicité ou d'une manière quelconque dans son activité.

Nul ne peut, sans avoir été préalablement agréé et inscrit sur la liste des établissements financiers, exercer l'une des activités définies à l'article 4, ni se prévaloir de la qualité d'établissement financier, ni créer l'apparence de cette qualité, notamment par l'emploi de termes évoquant l'une des activités prévues à l'article 4, dans sa dénomination ou raison sociale, son nom commercial, sa publicité ou d'une manière quelconque dans son activité.

Article 8 - Les demandes d'agrément sont adressées au Ministre des Finances et déposées auprès de la Banque Centrale qui les instruit. Celle-ci vérifie si les personnes physiques ou morales qui demandent l'agrément satisfont aux conditions et obligations prévues aux articles 14, 15, 18, 23, 24 et 26. Elle s'assure de l'adéquation de la forme juridique de l'entreprise à l'activité de banque ou d'établissement financier.

Elle examine notamment le programme d'activités de cette entreprise et les moyens techniques et financiers qu'elle prévoit de mettre en oeuvre. Elle apprécie également l'aptitude de l'entreprise requérante à réaliser ses objectifs de développement, dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement du système bancaire et une sécurité suffisante de la clientèle.

Elle obtient tous renseignements sur la qualité des personnes ayant assuré l'apport des capitaux et, le cas échéant, sur celle de leurs garants ainsi que sur l'honorabilité et l'expérience des personnes appelées à diriger, administrer ou gérer la banque ou l'établissement financier et ses agences.

REGLEMENTATION BANCAIRE

Une instruction de la Banque Centrale déterminera les pièces qui doivent être jointes à la demande d'agrément.

Article 9 - L'agrément est prononcé par arrêté du Ministre des Finances, après avis conforme de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, ci-après dénommée la Commission Bancaire. L'agrément est réputé avoir été refusé s'il n'est pas prononcé dans un délai de six mois à compter de la réception de la demande par la Banque Centrale, sauf avis contraire donné au demandeur.

L'agrément est constaté par l'inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers.

Ces listes sont établies et tenues à jour par la Commission Bancaire qui affecte un numéro d'inscription à chaque banque ou établissement financier.

La liste des banques et celle des établissements financiers, ainsi que les modifications dont elles font l'objet, y compris les radiations, sont publiées au Journal Officiel.

Article 10 - Les établissements financiers sont classés par décret en diverses catégories, compte tenu de leurs activités respectives.

Les établissements financiers d'une même catégorie ne peuvent exercer les activités d'une autre catégorie sans une autorisation préalable accordée comme en matière d'agrément.

Le retrait de cette autorisation est prononcé comme en matière de retrait d'agrément.

Article 11 - Les banques et les établissements financiers doivent faire figurer leur numéro d'inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers, dans les mêmes conditions, sur les mêmes documents et sous peine des mêmes sanctions qu'en matière de registre du commerce.

Article 12 - Le retrait d'agrément, à la demande de la banque ou de l'établissement financier intéressé ou lorsqu'il est constaté que ladite banque ou ledit établissement financier n'exerce aucune activité depuis au moins un an, est prononcé par arrêté du Ministre des Finances, après avis de la Commission Bancaire.

Le retrait d'agrément pour infraction à la réglementation bancaire est prononcé dans les conditions prévues à l'article 47.

Le retrait d'agrément est constaté par la radiation de la liste des banques ou de celle des établissements financiers.

Article 13 - Les banques et les établissements financiers doivent cesser leur activité dans le délai fixé par la décision de retrait d'agrément.

TITRE III

DIRIGEANTS ET PERSONNEL DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Article 14 - Nul ne peut diriger, administrer ou gérer une banque ou un établissement financier, ou une de leurs agences, s'il n'a pas la nationalité () ou celle d'un pays membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine, à moins qu'il ne jouisse, en vertu d'une convention d'établissement, d'une assimilation aux ressortissants ().

Le Ministre des Finances peut accorder, sur avis conforme de la Commission Bancaire, des dérogations individuelles aux dispositions du présent article.

Article 15 - Toute condamnation pour crime de droit commun, pour faux ou usage de faux en écriture publique, pour faux ou usage de faux en écriture privée, de commerce ou de banque, pour vol, pour escroquerie ou délits punis des peines de l'escroquerie, pour abus de confiance, pour banqueroute, pour détournement de deniers publics, pour soustraction par dépositaire public, pour extorsion de fonds ou valeurs, pour émission de chèques sans provision, pour infraction à la législation sur les changes, pour atteinte au crédit de l'Etat ou pour recel de choses obtenues à l'aide de ces infractions, ou toute condamnation pour infraction assimilée par la loi à l'une de celles énumérées ci-dessus, emporte de plein droit interdiction :

- de diriger, administrer ou gérer une banque ou un établissement financier ou une de leurs agences ;
- d'exercer l'une des activités définies à l'article 4 ;
- de proposer au public la création d'une banque ou d'un établissement financier.

Toute condamnation pour tentative ou complicité dans la commission des infractions ci-dessus emporte la même interdiction.

La même interdiction s'applique aux faillis non réhabilités, aux officiers ministériels destitués et aux dirigeants suspendus ou démis en application de l'article 47.

Les interdictions ci-dessus s'appliquent de plein droit lorsque la condamnation, la faillite, la destitution, la suspension ou la démission a été prononcée à l'étranger. Dans ce cas, le ministère public ou l'intéressé peut saisir (la juridiction compétente) d'une demande tendant à faire constater que les conditions d'application des interdictions ci-dessus sont ou non réunies ; le tribunal statue après vérification de la régularité et de la légalité de la décision étrangère, l'intéressé dûment appelé (en ⁽¹⁾). La décision ne peut faire l'objet que d'un recours en cassation.

Lorsque la décision dont résulte l'une des interdictions visées au présent article est ultérieurement rapportée ou infirmée, l'interdiction cesse de plein droit, à moins que la nouvelle décision ne soit susceptible de voies de recours.

Article 16 - Quiconque contrevient à l'une des interdictions édictées par les articles 14 et 15 sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 2.000.000 à 5.000.000 de francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

REGLEMENTATION BANCAIRE

Article 17 - Quiconque aura été condamné pour l'un des faits prévus à l'article 15, paragraphes 1 et 2, et à l'article 16 ne pourra être employé, à quelque titre que ce soit, par une banque ou un établissement financier. Les dispositions de l'article 15, paragraphes 4 et 5, sont applicables à cette interdiction.

En cas d'infraction à cette interdiction, l'auteur est passible des peines prévues à l'article 16 et l'employeur, d'une amende de 5.000.000 à 10.000.000 de francs.

Article 18 - Toute banque ou établissement financier doit déposer et tenir à jour auprès de la Commission Bancaire et du greffier chargé de la tenue du registre du commerce, la liste des personnes exerçant des fonctions de direction, d'administration ou de gérance de la banque ou de l'établissement financier ou de leurs agences. Tout projet de modification de la liste susvisée doit être préalablement notifié à la Commission Bancaire.

Le greffier doit donner copie de la liste susvisée et de ses modifications sous huitaine, sur papier libre, au procureur de la République.

Article 19 - Les personnes qui concourent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement des banques et des établissements financiers sont tenues au secret professionnel, sous réserve des dispositions de l'article 42, dernier paragraphe.

Il est interdit aux mêmes personnes d'utiliser les informations confidentielles dont elles ont connaissance dans le cadre de leur activité, pour réaliser directement ou indirectement des opérations pour leur propre compte ou en faire bénéficier d'autres personnes.

TITRE IV

REGLEMENTATION DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Chapitre 1^{er} - Forme juridique

Article 20* - Les banques doivent être constituées sous forme de sociétés. Elles peuvent exceptionnellement revêtir la forme d'autres personnes morales.

Celles qui ont leur siège social en () doivent être constituées sous forme de sociétés anonymes à capital fixe ou, par autorisation spéciale du Ministre des Finances donnée après avis conforme de la Commission Bancaire, sous forme de sociétés coopératives ou mutualistes à capital variable.

Article 21 - Les établissements financiers qui ont leur siège social en () doivent être constitués sous forme de sociétés anonymes à capital fixe, de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés coopératives ou mutualistes à capital variable.

Des décrets peuvent :

- interdire aux personnes physiques d'exercer tout ou partie des activités définies à l'article 4 ;
- préciser la forme juridique que doivent adopter les diverses catégories d'établissements financiers.

Article 22 - Les actions émises par les banques et établissements financiers ayant leur siège social en () doivent revêtir la forme nominative.

Chapitre II - Capital et réserve spéciale

Article 23 - Le capital social des banques ayant leur siège social en () ne peut être inférieur au montant minimum fixé par le Conseil des Ministres de l'Union.

Le capital social des établissements financiers ayant leur siège social en () ne peut être inférieur au montant minimum fixé par décret pris après avis conforme de la Banque Centrale. Ce minimum peut être différent selon les diverses catégories d'établissements financiers.

Toutefois, pour une banque ou un établissement financier donné, la décision d'agrément peut fixer un montant minimum supérieur à celui visé au paragraphe 1 ou au paragraphe 2 du présent article.

Le capital social doit être intégralement libéré au jour de l'agrément de la banque ou de l'établissement financier à concurrence du montant minimum exigé dans la décision d'agrément. Le capital libéré doit rester à tout moment employé en ().

Article 24 - Les banques et établissements financiers dont le siège social est situé à l'étranger doivent justifier à tout moment d'une dotation employée en () au moins égale au montant minimum déterminé en application de l'article 23.

Article 25 - Les banques et établissements financiers qui doivent accroître leur capital social ou leur dotation pour se conformer à la réglementation en vigueur disposent d'un délai de six mois pour y procéder.

Article 26 - Sous réserve des dispositions de l'article 28, les fonds propres effectifs d'une banque ou d'un établissement financier doivent à tout moment être au moins égaux au montant minimum déterminé en application de l'article 23, sans pouvoir être inférieurs au minimum de fonds propres effectifs qui pourrait être rendu obligatoire en vertu de l'article 44.

Une instruction de la Banque Centrale définit les fonds propres effectifs pour l'application du présent article et des articles 35 et 44.

Article 27 - Les banques et les établissements financiers dotés de la personnalité morale sont tenus de constituer une réserve spéciale, incluant toute réserve légale éventuelle-

REGLEMENTATION BANCAIRE

ment exigée par les lois et règlements en vigueur, alimentée par un prélèvement annuel sur les bénéfices nets réalisés, après imputation d'un éventuel report à nouveau déficitaire. Le montant de ce prélèvement est fixé, pour les banques et les diverses catégories d'établissements financiers, par une instruction de la Banque Centrale.

La réserve spéciale des banques et établissements financiers visés à l'article 24 est calculée sur les bénéfices nets réalisés en () et s'ajoute à la dotation prévue audit article.

Article 28 - Les établissements financiers qui n'ont pas la personnalité morale doivent justifier d'un cautionnement bancaire donné par une banque agréée dans l'un des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine, pour une somme égale au montant minimum déterminé en application de l'article 23.

Chapitre III - Autorisations diverses

Article 29 - Sont subordonnées à l'autorisation préalable du Ministre des Finances, les opérations suivantes relatives aux banques et établissements financiers ayant leur siège social en () :

- toute modification de la forme juridique, de la dénomination ou raison sociale, ou du nom commercial ;
- tout transfert du siège social à l'étranger ;
- toute opération de fusion par absorption ou création d'une société nouvelle, ou de scission ;
- toute dissolution anticipée ;
- toute prise ou cession de participation qui aurait pour effet de porter la participation d'une même personne, directement ou par personne interposée, ou d'un même groupe de personnes agissant de concert, d'abord au-delà de la minorité de blocage, puis au-delà de la majorité des droits de vote dans la banque ou l'établissement financier, ou d'abaisser cette participation au-dessous de ces seuils.

Les banques et établissements financiers dont le siège social est situé à l'étranger sont tenus d'informer la Commission Bancaire de toute opération visée au paragraphe précédent et les concernant.

Est considéré comme minorité de blocage le nombre de voix pouvant faire obstacle à une modification des statuts de la banque ou de l'établissement financier.

Sont notamment considérées comme personnes interposées par rapport à une même personne physique ou morale :

- les personnes morales dans lesquelles cette personne détient la majorité des droits de vote ;

- les filiales à participation majoritaire, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles les sociétés visées à l'alinéa précédent détiennent la majorité des droits de vote, ou dans lesquelles leur participation, ajoutée à celle de la personne physique ou morale dont il s'agit, détient la majorité des droits de vote ;

- les filiales de filiales au sens de l'alinéa précédent.

Article 30 - Sont également subordonnées à l'autorisation préalable du Ministre des Finances :

- toute cession par une banque ou un établissement financier de plus de 20 % de son actif correspondant à ses opérations en () ;

- toute mise en gérance ou cessation de l'ensemble de ses activités en ().

Article 31 - Les autorisations préalables prévues au présent chapitre sont accordées comme en matière d'agrément.

Article 32 - Les ouvertures, fermetures, transformations, transferts, cessions ou mises en gérance de guichets ou d'agences de banque ou d'établissement financier en () doivent être notifiés au Ministre des Finances et à la Banque Centrale.

Chapitre IV - Opérations

Section première - Opérations des banques

Article 33 - Il est interdit aux banques de se livrer, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, à des activités commerciales, industrielles, agricoles ou de service, sauf dans la mesure où ces opérations sont nécessaires ou accessoires à l'exercice de leur activité bancaire ou nécessaires au recouvrement de leurs créances.

Article 34 - Il est interdit aux banques d'acquérir leurs propres actions ou de consentir des crédits contre affectation en garantie de leurs propres actions.

Article 35 - Il est interdit aux banques d'accorder directement ou indirectement des crédits aux personnes qui participent à leur direction, administration, gérance, contrôle ou fonctionnement, pour un montant global excédant un pourcentage de leurs fonds propres effectifs, qui sera arrêté par une instruction de la Banque Centrale.

La même interdiction s'applique aux crédits consentis aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

Quel qu'en soit le montant, tout prêt ou garantie consenti par une banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social, devra être approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration de la banque et sera mentionné dans le rapport annuel des commissaires aux comptes à l'assemblée des actionnaires.

REGLEMENTATION BANCAIRE

Article 36 - Le Ministre des Finances peut, après avis conforme de la Commission Bancaire, accorder des dérogations individuelles et temporaires aux dispositions de la présente section.

Section II - Opérations des établissements financiers

Article 37 - Les opérations des diverses catégories d'établissements financiers sont réglementées par décret, compte tenu de la nature de leur activité, après avis conforme de la Banque Centrale et sous réserve des dispositions de l'article 44.

Article 38 - Les établissements financiers ne peuvent recevoir de dépôts de fonds du public que dans le cadre de leur activité et s'ils y ont été autorisés par décret et dans les conditions fixées par ledit décret. Ce décret est pris après avis conforme de la Banque Centrale.

Chapitre V - Comptabilité et information de la Banque Centrale et de la Commission Bancaire

Article 39 - les banques et établissements financiers doivent tenir à leur siège social, principal établissement ou agence principale en (), une comptabilité particulière des opérations qu'ils traitent sur le territoire de ().

Ils sont tenus d'établir leurs comptes sous une forme consolidée, conformément aux dispositions comptables et autres règles arrêtées par la Banque Centrale.

Article 40 - Les banques et établissements financiers doivent arrêter leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

Avant le 30 juin de l'année suivante, les banques et établissements financiers doivent communiquer à la Banque Centrale et à la Commission Bancaire leurs comptes annuels dans les délais et conditions prescrits par la Banque Centrale.

Ces comptes doivent être certifiés réguliers et sincères par un ou plusieurs commissaire (s) aux comptes, choisi (s) sur la liste des commissaires aux comptes agréés par la Cour d'appel ou tout autre organisme habilité en tenant lieu. Le choix du Commissaire aux comptes est soumis à l'approbation de la Commission Bancaire.

Les comptes annuels de chaque banque ou de chaque établissement financier sont publiés au Journal Officiel à la diligence de la Banque Centrale. Les frais de cette publication sont à la charge de la banque ou de l'établissement financier.

Article 41 - Les banques et établissements financiers doivent, en cours d'exercice, dresser des situations selon la périodicité et dans les conditions prescrites par la Banque Centrale. Ces situations sont communiquées à cette dernière et à la Commission Bancaire.

Article 42 - Les banques et établissements financiers doivent fournir, à toute réquisition de la Banque Centrale, les renseignements, éclaircissements, justifications et documents jugés utiles pour l'examen de leur situation, l'appréciation de leurs risques, l'établissement de listes de chèques et effets de commerce impayés et d'autres incidents de paiement, et générale-

ment pour l'exercice par la Banque Centrale de ses attributions.

Les banques et établissements financiers sont tenus, à toute demande de la Commission Bancaire, de fournir à cette dernière tous documents, renseignements, éclaircissements et justifications jugés utiles à l'exercice de ses attributions.

A la requête de la Commission Bancaire, tout commissaire aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier est tenu de lui communiquer tous rapports, documents et autres pièces ainsi que de lui fournir tous renseignements jugés utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le secret professionnel n'est opposable ni à la Commission Bancaire, ni à la Banque Centrale, ni à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale.

Article 43 - Les dispositions de l'article 42 sont applicables à (l'Administration, l'Office) des Postes et Télécommunications en ce qui concerne les opérations de ses services financiers et de chèques postaux.

TITRE V

REGLES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

Article 44 - Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine est habilité à prendre toutes dispositions concernant :

- les instruments et les règles de la politique du crédit applicables aux banques et établissements financiers, notamment la constitution de réserves obligatoires déposées auprès de la Banque Centrale, le respect d'un rapport entre les divers éléments de leurs ressources et emplois ou le respect de plafond ou de minimum pour le montant de certains de leurs emplois ;
- les conditions dans lesquelles les banques et établissements financiers peuvent prendre des participations ;
- les normes de gestion que les banques et établissements financiers doivent respecter en vue notamment de garantir leur liquidité, leur solvabilité, la division de leurs risques et l'équilibre de leur structure financière.

La Banque Centrale est habilitée à prendre toutes dispositions concernant les taux et conditions des opérations effectuées par les banques et établissements financiers avec leur clientèle. Elle pourra instituer des dispositions particulières en faveur de certains établissements à statut spécial, notamment les établissements ne recourant pas à l'usage du taux d'intérêt et pratiquant le système de partage des profits et des pertes.

Les dispositions prévues au présent article pourront être différentes pour les banques et les diverses catégories d'établissements financiers et prévoir des dérogations individuelles et temporaires, accordées par la Commission Bancaire.

REGLEMENTATION BANCAIRE

Elles sont notifiées par la Banque Centrale aux banques et établissements financiers.

Des instructions de la Banque Centrale détermineront les modalités d'application de ces dispositions.

Article 45 - Les banques et établissements financiers sont tenus de se conformer aux décisions que le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine , la Banque Centrale et la Commission Bancaire prennent dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont conférés par le Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine, les Statuts de la Banque Centrale, la Convention portant création de la Commission Bancaire et la présente loi.

TITRE VI

CONTROLE ET SANCTIONS

Chapitre premier : Contrôle

Article 46 - Les banques et établissements financiers ne peuvent s'opposer aux contrôles effectués par la Commission Bancaire et la Banque Centrale, conformément aux dispositions en vigueur sur le territoire de ().

Chapitre II - Sanctions disciplinaires

Article 47 - Les sanctions disciplinaires pour infraction à la réglementation bancaire sont prononcées par la Commission Bancaire, conformément à la Convention portant création de ladite Commission.

Article 48 - Les décisions de la Commission Bancaire sont exécutoires de plein droit sur le territoire de ().

Chapitre III - Sanctions pénales

Article 49 - Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs , ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura contrevenu aux dispositions :

- de l'article 7 ;
- de l'article 10, paragraphe 2.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à cinq ans d'emprisonnement et à 50.000.000 de francs d'amende.

Article 50 - Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 19, paragraphe 2.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à cinq ans d'emprisonnement et à 50.000.000 de francs d'amende.

Article 51 - Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura communiqué sciemment à la Banque Centrale ou à la Commission Bancaire des documents ou renseignements inexacts ou se sera opposé à l'un des contrôles visés à l'article 46.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à deux ans d'emprisonnement et à 20.000.000 de francs d'amende.

Article 52 - Sera puni d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs, toute banque ou tout établissement financier qui aura contrevenu à l'une des dispositions des articles 18, 27, 30, 40, 41 et 42 ou des dispositions prévues aux articles 44 et 45, le tout sans préjudice des sanctions prévues aux chapitres II et IV du présent Titre.

La même peine pourra être prononcée contre les dirigeants responsables de l'infraction et contre tout commissaire aux comptes qui aura contrevenu aux dispositions de l'article 42.

Seront passibles de la même peine, les personnes qui auront pris ou cédé une participation dans une banque ou un établissement financier en contravention des dispositions de l'article 29.

Chapitre IV - Autres sanctions

Article 53 - Les banques et établissements financiers qui n'auront pas constitué auprès de la Banque Centrale les réserves obligatoires qui seraient instituées en vertu de l'article 44 ou qui ne lui auront pas cédé leurs avoirs en devises lorsqu'ils en sont requis conformément à l'article 18 des Statuts de ladite Banque, seront tenus envers celle-ci d'un intérêt moratoire dont le taux ne pourra excéder 1 % par jour de retard.

Article 54 - Les banques et établissements financiers qui n'auront pas fourni à la Banque Centrale ou à la Commission Bancaire les documents et renseignements prévus aux articles 40, 41 et 42, pourront être frappés par la Banque Centrale des pénalités suivantes par jour de retard et par omission :

- 10.000 francs durant les quinze premiers jours ;
- 20.000 francs durant les quinze jours suivants ;
- 50.000 francs au-delà.

Le produit de ces pénalités est recouvré par la Banque Centrale pour le compte du Trésor.

Article 55 - Les banques et établissements financiers qui auront contrevenu aux règles de l'Union Monétaire Ouest Africaine leur imposant le respect d'un rapport entre les divers éléments de leurs ressources et emplois ou le respect de plafond ou de minimum pour le mon-

REGLEMENTATION BANCAIRE

tant de certains de leurs emplois, pourront être requis par la Banque Centrale de constituer auprès d'elle un dépôt non rémunéré dont le montant sera au plus égal à 200 % des irrégularités constatées et dont la durée sera au plus égale à celle de l'infraction.

En cas de retard dans la constitution de ce dépôt, les dispositions de l'article 53 relatives à l'intérêt moratoire sont applicables.

Article 56 - Les banques et établissements financiers qui auront contrevenu aux règles de l'Union Monétaire Ouest Africaine fixant les taux et conditions de leurs opérations avec leur clientèle pourront être requis par la Banque Centrale de constituer auprès d'elle un dépôt non rémunéré dont le montant sera au plus égal à 200 % des irrégularités constatées ou, dans le cas de rémunérations indûment perçues ou versées, à 500 % desdites rémunérations, et dont la durée sera au plus égale à un mois.

En cas de retard dans la constitution de ce dépôt, les dispositions de l'article 53 relatives à l'intérêt moratoire sont applicables.

Article 57 - Pour l'application des articles 54, 55 et 56, les pénalités de retard et les intérêts moratoires ne commenceront à courir qu'à compter de la date de réception par la banque ou l'établissement financier d'une mise en demeure effectuée par la Banque Centrale.

Article 58 - Les décisions prises par la Banque Centrale en vertu des dispositions du présent chapitre ne sont susceptibles de recours que devant le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire, dans les conditions fixées par celui-ci.

TITRE VII

DISPOSITIONS DIVERSES

Chapitre premier - Dispositions communes aux banques et établissements financiers

Article 59 - Les banques et établissements financiers doivent, dans le mois qui suit leur inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers, adhérer à l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers.

Les statuts de cette Association sont soumis à l'approbation du Ministre des Finances. L'approbation est donnée après avis de la Commission Bancaire.

Article 60 - Le Ministre des Finances peut, après avis de la Banque Centrale, suspendre tout ou partie des opérations de l'ensemble des banques et établissements financiers. La suspension ne peut excéder six jours ouvrables. Elle peut être prorogée dans les mêmes formes et pour la même durée.

Article 61 - Le Ministre des Finances peut nommer un administrateur provisoire auquel il confère les pouvoirs nécessaires à la direction, l'administration ou la gérance d'une

banque ou d'un établissement financier, soit sur proposition de la Commission Bancaire dans les cas prévus à l'article 26 de l'Annexe à la Convention portant création de ladite Commission, soit, après avis de cette Commission, lorsque la gestion de la banque ou de l'établissement financier met en péril les fonds reçus en dépôt ou rend illiquides les créances de la Banque Centrale.

Article 62 - Le Ministre des Finances peut nommer un liquidateur à une banque ou à un établissement financier, sur proposition de la Commission Bancaire dans les cas prévus à l'article 27 de l'Annexe à la Convention portant création de ladite Commission.

Article 63 - L'administrateur provisoire ou le liquidateur nommé par le Ministre peut saisir la juridiction compétente aux fins de faire déclarer la banque ou l'établissement financier en état de cessation des paiements. Les fonctions de l'administrateur provisoire ou du liquidateur prennent fin dès la nomination d'un syndic ou d'un administrateur judiciaire.

Article 64 - Le Président de la Commission Bancaire peut, en cas de besoin, inviter les actionnaires, associés ou sociétaires d'une banque ou d'un établissement financier en difficulté à apporter leur concours à son redressement.

Il peut en outre inviter l'ensemble des adhérents de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers à examiner les conditions dans lesquelles ils pourraient apporter leur concours au redressement de la banque ou de l'établissement financier.

Chapitre II - Autres dispositions

Article 65 - Les entreprises, organismes et personnes visés à l'article 6 doivent, sous peine des sanctions prévues à l'article 52, communiquer à la Banque Centrale, sur sa demande, les renseignements et documents nécessaires à l'exercice de ses attributions, telles qu'elles sont définies par le Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine, par ses Statuts et par les lois et règlements en vigueur.

Dans le cas de fourniture de documents ou renseignements inexacts, les dispositions de l'article 51 sont applicables.

Article 66 - Toute personne physique ou morale, à l'exception des banques et établissements financiers, qui fait profession, à titre d'activité principale ou accessoire, d'apporter des affaires aux banques et établissements financiers ou d'opérer pour leur compte, ne peut exercer son activité sans l'autorisation préalable du Ministre des Finances. La demande d'autorisation est instruite par la Banque Centrale. L'autorisation précise l'appellation qui peut être utilisée par cette personne, par dérogation à l'article 7, ainsi que les renseignements qu'elle devra fournir à la Banque Centrale et leur périodicité. Toute cessation d'activité est préalablement notifiée au Ministre des Finances et à la Banque Centrale.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux dirigeants et au personnel des banques et établissements financiers agréés, dans l'exercice de leurs fonctions.

Quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura contrevenu aux dispositions du présent article, sera puni d'une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs.

REGLEMENTATION BANCAIRE

En cas de récidive, il sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 67 - Sous réserve des dispositions de l'article 38 et des lois et règlements particuliers à certaines personnes physiques ou morales, il est interdit à toute personne physique ou morale autre qu'une banque de solliciter ou d'accepter des dépôts de fonds du public quel qu'en soit le terme.

Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 2 000 000 à 10 000 000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura contrevenu aux dispositions du paragraphe précédent.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à cinq ans d'emprisonnement et à 50.000.000 de francs d'amende.

Ne sont pas considérés comme reçus du public :

- les fonds constituant le capital de l'entreprise ;
- les fonds reçus des dirigeants de l'entreprise ainsi que des actionnaires, associés ou sociétaires détenant 10 % au moins du capital social ;
- les fonds reçus de banques ou d'établissements financiers à l'occasion d'opérations de crédit ;
- les fonds reçus du personnel de l'entreprise, à condition que leur montant global reste inférieur à 10 % des fonds propres effectifs de l'entreprise.

Les fonds provenant d'une émission de bons de caisse sont toujours considérés comme dépôts de fonds du public.

Article 68 - Le procureur de la République avise la Commission Bancaire de toute poursuite engagée contre quiconque en application des dispositions de la présente loi. Il en fait de même pour toute poursuite engagée contre toute personne visée à l'article 19 pour l'une des infractions mentionnées à l'article 15.

TITRE VIII

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET REGLEMENTS D'APPLICATION

Article 69 - Les banques et établissements financiers actuellement inscrits sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers sont de plein droit agréés et inscrits sur les listes prévues à l'article 7.

Article 70 - Les règlements d'application de la présente loi seront pris après avis de la Banque Centrale.

Article 71 - La présente loi entrera en vigueur à la date prévue à l'article 37 de l'Annexe à la Convention portant création de la Commission Bancaire.

Sont abrogées à compter de cette date, toutes dispositions antérieures contraires et notamment la loi (ou l'ordonnance) portant réglementation bancaire du

REGLEMENTATION BANCAIRE

REFERENCES DES LOIS BANCAIRES ET DES RATIFICATIONS DE LA CONVENTION PORTANT CREATION DE LA COMMISSION BANCAIRE

ETATS	Réglementation Bancaire	Convention portant création de la Commission Bancaire
BENIN	Loi n° 90-018 du 27 juillet 1990	Décret n° 90-194 du 20 août 1990
BURKINA	Zatu n° AN II 0042 FP/PRES du 25 juillet 1990	Kiti n° AN VII-365/FP/MF du 12 juillet 1990
COTE D'IVOIRE	Loi n° 90-589 du 25 juillet 1990	Loi n° 90-592, Décret n° 90-592 et Décret n° 90-593 du 25 juillet 1990
GUINEE-BISSAU	Loi n° 10/97 du 02 décembre 1997	-
MALI	Loi n° 90-74 /AN-RM du 4 septembre 1990	Décret n° 90-369 P-RM du 4 octobre 1990
NIGER	Loi n° 90-18 du 6 août 1990	Loi n° 90-17 du 6 août 1990
SENEGAL	Loi n° 90-06 du 26 juin 1990	Loi n° 90-19 du 26 juin 1990
TOGO	Loi n° 90-17 du 5 novembre 1990	Loi n° 90-11 du 5 juillet 1990

REPUBLIQUE DU BENIN

Décisions à caractère législatif ou réglementaire
arrêtées au 31 décembre 2006

10 juillet 1975	Ordonnance n° 75-39 portant réglementation bancaire. <i>J.O./B. n° 20 du 15 septembre 1975 (page 680).</i>
30 juillet 1975	Décret n° 75-167 du 30 juillet 1975 portant radiation de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Dahomey et de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale-Dahomey de la liste des banques autorisées à exercer leurs activités en République Populaire du Bénin.
10 octobre 1975	Décret n° 75-261 fixant la procédure d'agrément, de retrait d'agrément et d'autorisation de modification des conditions d'exploitation des banques et établissements financiers.
10 octobre 1975	Décret n° 75-262 portant réglementation de l'ouverture et de la fermeture des guichets ou agences de banques et établissements financiers.
10 octobre 1975	Décret n° 75-263 portant organisation de la Commission de Contrôle des banques et établissements financiers.
10 octobre 1975	Décret n° 75-264 fixant le capital social minimum des banques et établissements financiers.
21 octobre 1975	Arrêté n° 1484 portant autorisation de la Banque Dahoméenne de Développement à ouvrir un guichet de banque à Natitingou, un à Baniloara et un à Savé.
6 février 1976	Arrêté n° 049 portant autorisation de la Banque Commerciale du Bénin à ouvrir des guichets périodiques sur le territoire national.
18 novembre 1976	Arrêté n° 1273 portant agrément de la Caisse Nationale de Crédit Agricole sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités sur le territoire de la République Populaire du Bénin.
8 mars 1977	Ordonnance n° 77-8, portant approbation des statuts de la Banque Béninoise pour le Développement (B.B.D.). <i>J.O./B. n° 15 du 1^{er} juillet 1977.</i> Ordonnance n° 77-9, portant approbation des statuts de la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.). <i>J.O./B. n° 15 de 1^{er} juillet 1977.</i>
26 septembre 1977	Ordonnance n° 77-37, portant approbation des statuts de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.). <i>J.O./B. n° 25 du 1^{er} octobre 1977.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

18 janvier 1978	Arrêté n° 0005/MF/DAMB portant autorisation d'ouverture de guichets périodiques sur le territoire national par la Banque Commerciale du Bénin.
9 janvier 1979	Arrêté n° 007/MF/DGM/DAMB portant autorisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole à ouvrir un guichet permanent à Cotonou.
9 janvier 1979	Arrêté n° 008/MF/DGM/DAMB portant autorisation de la Banque Commerciale du Bénin à ouvrir un guichet permanent à Cotonou.
11 février 1980	Ordonnance n° 80-10 portant autorisation de la Caisse Centrale de Financement (C.C.F.). <i>J.O./B. n° 8 du 15 avril 1980.</i>
18 avril 1981	Arrêté n° 97/MF/DGM/DAMB modifiant l'arrêté n° 1940 MF/DGM/DAMB du 8 Décembre 1980 portant nomination des membres de la Commission de Contrôle des banques et établissements financiers.
16 mai 1981	Décret n° 81-142 portant nomination des membres du Comité National de Crédit.
22 mai 1982	Arrêté n° 215/MF/DAMB portant autorisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole à ouvrir deux guichets permanents à Cotonou.
17 mai 1983	Loi n° 83-008 portant définition et répression de l'usure.
17 mai 1983	Loi n° 83-009 relative à la répression des infractions en matière de chèque et à la centralisation des incidents de paiements.
19 août 1983	Arrêté n° 987/MF/DGM/DAM portant autorisation de la Banque Commerciale du Bénin à ouvrir de nouvelles agences.
11 octobre 1983	Arrêté n° 1283/MF/DGM/DAMB relatif à l'application de la loi n° 83-008 du 17 mai 1983 portant définition et répression de l'usure en République Populaire du Bénin.
7 novembre 1983	Décret n° 83-395 portant approbation des statuts de la Banque Béninoise pour le Développement (B.B.D.).
23 décembre 1983	Décret n° 83-457 portant approbation des statuts de la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.).
6 février 1984	Décret n° 84-72 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'Administration de la Banque Béninoise pour le Développement (B.B.D.).
12 février 1984	Décret n° 84-243 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.).

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

2 juillet 1984	Arrêté n° 319/DGM/DG/BBD portant agrément de la Banque Béninoise pour le Développement(B.B.D.) en qualité d'intermédiaire habilité à effectuer les mouvements de capitaux et règlements de toutes natures, entre la République Populaire du Bénin et l'étranger.
30 juillet 1984	Arrêté n° 358/MF/DGA/DAMB-MTC portant autorisation de la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.) à ouvrir de nouvelles agences.
18 mars 1985	Arrêté n° 0045/MFE/DGM/DCE/DMC portant nomination des membres de la Commission de Contrôle des banques et établissements financiers et rectifiant l'arrêté n° 0055/MF/DGM/DAMB du 28 février 1984.
20 août 1985	Arrêté n° 295/MFE/DGM/DCE/DMC portant autorisation de la Banque Commerciale du Bénin à ouvrir un nouveau guichet et à transformer trois autres.
26 décembre 1985	Décret n° 85-556 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.). Décret n° 85-557 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.). Décret n° 85-558 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Banque Béninoise pour le Développement (B.B.D.).
9 avril 1986	Arrêté n° 0084/MFE/DGM/DCE/DMC relatif à l'application de la loi n° 83-008 du 17 mai 1983 portant définition et répression de l'usure en République Populaire du Bénin.
3 mai 1986	Décret n° 86-168 portant création et composition de la Commission de contrôle et d'évaluation des rachats d'entreprises à participation étrangères.
12 mai 1986	Arrêté n° 135 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.
22 juillet 1986	Arrêté n° 342/MFE/DGM/DCE/DCM portant nomination des membres de la Commission de Contrôle des banques et établissements financiers et rectifiant l'arrêté n° 045/MFE/DGM/DCE/DCM du 18 mars 1985.
23 juillet 1986	Décret n° 86-300 portant nomination des membres et du Président du Comité National de Crédit auprès de l'Agence de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Cotonou.
14 août 1986	Décret n° 86-322 portant classement forme juridique et opérations des établissements financiers.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

25 septembre 1989	Décret n° 89-358 portant création du Fonds d'Indemnisation et de Réhabilitation (F.I.R.) et approbation de ses statuts.
11 octobre 1989	Arrêté n° 218/MF/DGM/DMC/SMTC portant autorisation d'ouverture par la FINANCIAL BANK d'une Agence à Cotonou Akpakpa.
13 octobre 1989	Arrêté n° 219/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de la BANK OF AFRICA-BENIN sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités sur le territoire de la République Populaire du Bénin. Arrêté n° 220/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de la BANK OF AFRICA-BENIN en tant qu'intermédiaire habilité à effectuer les opérations de change ainsi que celles intervenant entre résidents et non résidents. Arrêté n° 221/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de ECOBANK-BENIN sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités sur le territoire de la République Populaire du Bénin. Arrêté n° 222/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de ECOBANK-BENIN en tant qu'intermédiaire habilité à effectuer les opérations de change ainsi que celles intervenant entre résidents et non résidents.
24 octobre 1989	Décret n° 89-386 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances.
21 novembre 1989	Arrêté n° 290/MF/DGM/DMC/SMTC relatif à l'application de la loi n° 83-008 du 17 mai 1983 portant définition et répression de l'usure en République Populaire du Bénin.
25 janvier 1990	Arrêté n° 015/90/MF/DGM/DMC/SMTC portant autorisation d'ouverture d'un guichet de change à l'aéroport de Cotonou par la FINANCIAL BANK.
	Arrêté n° 016/90/MF/DGM/DMC/SMTC portant autorisation d'ouverture par la FINANCIAL BANK d'une Agence à Bohicon.
25 janvier 1990	Arrêté n° 017/90/MF/DGM/DMC/SMTC portant autorisation d'ouverture par la FINANCIAL BANK d'une Agence à Porto-Novo.
5 février 1990	Arrêté n° 027/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de la Banque Internationale du Bénin sur la liste des banques et établissements financiers autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de la République Populaire du Bénin. Arrêté n° 028/MF/DGM/DMC/SMTC portant agrément de la Banque internationale du Bénin en tant qu'intermédiaire habilité à effectuer les opérations de change ainsi que celles intervenant entre résidents et non résidents.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

1 ^{er} mars 1990	Décret n° 90-42 portant dissolution du Conseil Exécutif National. Décret n° 90-43 portant nomination du Premier Ministre.
14 mars 1990	Décret n° 90-53 portant composition du Gouvernement de Transition.
1 ^{er} mai 1990	Ordonnance n° 90-001 portant abrogation de l'ordonnance n° 77-32 du 09 septembre 1977 promulgant la loi fondamentale du 26 août 1977 de la République du Bénin. Ordonnance n° 90-002 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. Ordonnance n° 90-003 portant nouvelle dénomination de l'Etat. Ordonnance n° 90-004 portant création du haut Conseil de la République.
9 mai 1990	Loi n° 90-002 portant code des investissements de la République du Bénin. Décret n° 90-78 transmettant au haut Conseil le projet de Convention portant création de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
15 mai 1990	Loi n° 90-004 régissant la déclaration de la main-d'oeuvre, les embauches et les résiliations des contrats de travail. Loi n° 90-005 fixant les conditions d'exercice des activités de commerce en République du Bénin.
31 mai 1990	Loi n° 90-011 portant loi de Finances pour la gestion 1990.
22 juin 1990	Arrêté n° 90/MF/CAB portant retrait d'agrément pour l'exercice des activités bancaires à la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B.). Arrêté n° 091/MF/DC/DAMB/SMCT portant autorisation de la Banque Internationale du Bénin à ouvrir une Agence à Porto-Novo Kokoye.
27 juillet 1990	Loi n° 90-018 portant Réglementation Bancaire.
20 août 1990	Décret n° 90-194 portant ratification de la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA.
14 septembre 1990	Arrêté n° 234/MF/DC/DAMB portant agrément du Fonds d'Assistance et de Garantie des Crédits aux Petites Entreprises (FAGAPE-SA) sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de la République du Bénin.
24 décembre 1990	Loi n° 90-033 modifiant les articles 34, 41, 43, 47, 49, 51, 59, 62 et 74 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant code des Investissements.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

4 janvier 1991	Décret n° 91-1 portant modalités d'application de la loi n° 90-004 du 15 mai 1990 régissant la déclaration de la main-d'oeuvre, les embauches et les résiliations du contrat du travail. Décret n° 91-2 fixant les modalités d'application de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant code des Investissements modifié par la loi n° 90-033 du 24 décembre 1990.
22 février 1991	loi n° 91-005 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
4 avril 1991	Décret n° 91-68 portant composition du Gouvernement Provisoire.
29 juillet 1991	Décret n° 91-176 portant composition du Gouvernement.
26 février 1992	Loi n° 92-005, portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
30 mars 1992	Loi n° 92-006, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses par douzièmes provisoires.
1 ^{er} juillet 1992	Loi n° 92-008, portant loi des Finances pour la Gestion 1992.
30 novembre 1992	M. Rizwan HAIDER est nommé Directeur Général d'Ecobank Bénin en remplacement de M. Peter BATES.
30 décembre 1992	Arrêté n° 375/MF/DC/DAMB/SMTC portant agrément du Crédit Lyonnais Bénin sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités sur le territoire de la République du Bénin. Arrêté n° 376/MF/DC/DAMB/SMTC portant agrément du Crédit Promotion Bénin sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de la République du Bénin.
11 janvier 1993	Ouverture du Crédit Lyonnais Bénin à Cotonou. M. Marc BRUAND est nommé Directeur Général du Crédit Lyonnais Bénin.
29 janvier 1993	M. Rizwan HAIDER, Directeur Général d'Ecobank Bénin a été élu président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissement Financiers le 29 janvier 1993.
Février 1993	M. Olivier GISCARD d'ESTAING a été nommé administrateur de la Financial Bank Bénin en remplacement de M. Jean Claude BARTL démissionnaire.
4 avril 1993	Crédit Promotion Bénin : par délibération du Conseil d'Administration, M. Adam YACOUBOU a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Assouma YACOUBOU, démissionnaire.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

4 mai 1993	Suite à la décision n° 159-93/CB du 26 mars 1993 de la Commission Bancaire de l'UMOA, le Ministre des Finances a pris l'arrêté n° 125 du 4 mai 1993 portant retrait d'agrément d'exercice en République du Bénin des activités d'établissement financier au Fonds d'Assistance et de Garantie des Crédits aux Petites Entreprises (FAGAPE-SA).
15 juin 1993	Par arrêté n° 160/MF/DC/DAMD du 15 juin 1993, M. René KPOMALEGNI a été nommé liquidateur du FAGAPE-SA.
Septembre 1993	M. Yacoubou FASSASSI a été nommé Ministre du commerce et du Tourisme en remplacement de M. HOUEGNON Bernard à la faveur d'un remaniement ministériel intervenu le 7 septembre 1993. A ce titre, M. Yacoubou FASSASSI est devenu membre du Comité National de crédit.
31 Décembre 1993	Loi n° 93-023 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
2 Février 1994	Loi n° 94-001 portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses par douzièmes provisoires.
26 Février 1994	Loi n° 94-002 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
11 Avril 1994	Loi n° 94-003 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
6 Mai 1994	Loi n° 94-004 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
10 Juin 1994	Loi n° 94-005 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
26 juin 1994	Décret n° 94-197 portant ratification du traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).
6 Juillet 1994	Loi n° 94-007 portant autorisation d'exécuter les recettes et les dépenses de l'Etat par douzièmes provisoires.
16 Septembre 1994	Ordonnance n° 94-001 portant loi des Finances pour la Gestion 1994.
4 novembre 1994	Arrêté n° 254/MF/DC/DGTCP/DAMF/SMTC portant approbation des statuts de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Bénin.
5 décembre 1994	Arrêté n° 302/MF/DC/DGTCP/DAMF/SMTC portant agrément de la Société "Banque Méridien BIAO-Bénin" sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités en République du Bénin.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

	Arrêté n° 303/MF/DC/DGTCP/DAMF/SMTC portant agrément de la Société "Banque Méridien BIAO-Bénin" en tant qu'intermédiaire habilité à effectuer les opérations de change ainsi que celles intervenant entre les résidents et les non-résidents.
18 août 1995	Loi n° 95-001 portant autorisation de notification du traité révisé portant création de le CEDEAO. Loi n° 95-003 portant autorisation de ratification du protocole de la CEDEAO relatif à la création de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO).
20 juin 1997	Loi n° 97-022 portant autorisation de ratification du traité portant création d'un observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) signé le 21 septembre 1993 à Abidjan.
8 août 1997	Loi n° 97-027 portant réglementation des Institutions Mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
4 septembre 1997	Décret n° 97-431 portant règlement des installations et exploitation d'équipements de radiotéléphonie cellulaire mobile terrestre.
27 janvier 1998	Loi n° 98-004 portant code du travail en République du Bénin.
9 février 1998	Décret n° 98-60 portant modalité d'application de la loi 97-027 du 08 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
25 novembre 1998	Loi n° 98-039 portant loi de finance rectificative pour la gestion 1998.
19 janvier 1999	Arrêté interministériel n° 21 MISAT/MF/MCAT/DC/DAI relatif à l'installation des machines à sous dans les salles de jeux en République du Bénin. Arrêté interministériel n° 83 MISAT/MF/MCAT/DC/DAI relatif à l'installation des machines à sous dans les salles de jeux en République du Bénin.
5 février 1999	Loi n° 99-009 portant autorisation de ratification de la convention régissant la coopération entre les loteries nationales des pays membres du Conseil de l'Entente, signée à Cotonou le 13 août 1998.
12 février 1999	Décret n° 99-64 portant ratification de la convention régissant la coopération entre les loteries nationales des pays membres du Conseil de l'Entente, signée à Cotonou le 13 août 1998.
22 février 1999	Arrêté n° 80 MF/DC/DGID/DGDDI portant application de l'article 3 de la loi n° 99-001 du 13 janvier 1999 portant loi de finance pour la gestion 1999.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

12 mars 1999	Loi n° 99-015 modifiant et complétant la loi n° 98-036 du 15 janvier 1998, définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale. Adoption du règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, et de l'Acte Uniforme sur le Droit de l'Arbitrage dans le cadre du Traité de l'OHADA.
18 mai 1999	Décret n° 99-249 portant reconnaissance d'utilité publique de l'Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME). Décret n° 99-250 portant reconnaissance d'utilité publique de l'Association pour la Promotion de l'Appui au développement des Micro-Entreprises (PADME).
29 décembre 1999	Décret n° 99-631 portant ratification de l'accord de prêt signé le 1 ^{er} juillet 1999 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du Premier Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (P.P.G.U.).
7 janvier 2000	Décret 2000-1 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord d'Assistance Technique signé le 03 novembre 1999 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (B.I.D) dans le cadre du financement de l'étude de faisabilité et d'avant-projet de la route Kérékou-Ségbana.
15 février 2000	Arrêté n° 345/MF/DC/DGAE/DCA du 30 avril 1999, accordant l'agrément à la société d'assurances dénommée "La Générale des Assurances du Bénin" (GAB).
15 février 2001	Décret n° 2000-564 du 16 novembre 2000 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement dans le cadre du financement du second projet "Education en Milieu Rural". Décret n° 2000-624 du 11 décembre 2000 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du Programme de Développement des Plantes à Racines de Tubercules (PDPRT). Décret n° 2000-656 du 29 décembre 2000 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole additionnel relatif à l'exécution de la deuxième étape du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Décret n° 2000-658 du 29 décembre 2000 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole additionnel modi-

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

	fiant et complétant les dispositions de l'article 7 du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.
15 mars 2001	Décret n° 2001-14 du 06 février 2001 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté Européenne et ses membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000. Arrêté n° 82/MFE/DC/MICROFIN du 07 mars 2001, portant agrément de la Caisse CODES.
15 avril 2001	Arrêté n° 46/MFE/DC/MICROFIN du 19 février 2001, portant agrément de la Mutuelle pour le Développement à la Base. Arrêté n° 188/MFE/DC/MICROFIN du 26 mars 2001, portant agrément de Maritime Microfinance. Arrêté n° 189/MFE/DC/MICROFIN du 26 mars 2001, portant agrément de la Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt du Bénin (FENACREP - Bénin).
1 ^{er} juillet 2001	Décret n° 2001-188 du 14 juin 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord portant création de la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé. Décret n° 2001-239 du 13 juillet 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 03 mai 2001 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique dans le cadre du financement du projet "Santé I - BADEA". Décret n° 2001-240 du 13 juillet 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du programme d'appui aux réformes budgétaires pour la réduction de la pauvreté. Décret n° 2001-241 du 13 juillet 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du projet d'appui au développement rural du Mono et du Couffo.
15 juillet 2001	Loi n° 2001-12 du 07 juillet 2001 portant autorisation de ratification de l'acte constitutif de l'Union Africaine signé le 11 juillet 2000 à Lomé au Togo.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

	Loi n° 2001-15 du 20 juillet 2001 portant autorisation de ratification du protocole sur le prélèvement communautaire de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
	Loi n° 2001-16 du 20 juillet 2001 portant autorisation de ratification du protocole A/P2/7/96 instituant la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
	Loi n° 2001-17 du 20 juillet 2001 portant autorisation de ratification du protocole A/P1/11/84 sur les entreprises communautaires de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
	Loi n° 2001-18 du 20 juillet 2001 portant autorisation de ratification du protocole A/P1/7/96 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relatif aux conditions d'application du prélèvement communautaire.
15 octobre 2001	Décret n° 2001-222 du 07 juillet 2001 portant autorisation de ratification de l'acte constitutif de l'Union Africaine signé le 11 juillet 2000 à Lomé au Togo.
1 ^{er} décembre 2001	Arrêté n° 09/MFE/DC/MICROFIN du 14 janvier 2002 portant agrément de la Coopérative Chrétienne d'Epargne et de Crédit (CCEC).
1 ^{er} mai 2002	Arrêté n° 760 MFE/DC/MICROFIN du 06 août 2001, portant agrément du Groupement d'entraide Mutuelle des Artisans de BANIKANNI à Parakou (GEMAB).
15 mai 2002	Loi n° 2002-05 du 29 avril 2002 portant autorisation de l'accord signé le 20 juin 2001 entre la République du Bénin et le fonds de l'OPEP dans le cadre de la promotion et de la protection des Investissements. Loi n° 2002-06 du 29 avril 2002 portant autorisation de ratification de l'accord de crédit signé le 17 janvier 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA.
1 ^{er} juin 2002	Décret n° 2000-6456 du 29 décembre 2000, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole sur les entreprises Communautaires de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Décret n° 2001-579 du 28 décembre 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 29 novembre 2001 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

	cadre du financement du projet d'Extension du Centre de Traitement des Eaux usées de Cotonou.
	Décret n° 2001-583 du 28 décembre 2001, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord signé le 20 juin 2001 entre la République du Bénin et le Fonds de l'OPEP dans le cadre de la Promotion et de la Protection des Investissements.
12 juillet 2002	Loi n° 2002-11 du 21 juin 2002 portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n° 3598-BEN signé le 15 février 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du Financement du projet d'appui à la réforme de la filière Coton.
	Décret n° 2002-302 du 11 juillet 2002 portant ratification de l'accord de crédit n° 3598-BEN signé le 15 février 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du Financement du projet d'appui à la réforme de la filière Coton.
26 juillet 2002	Loi n° 2002-20 du 12 juillet 2002, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 04 avril 2002 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement du projet de pavage de rue et d'assainissement dans la ville de Parakou.
	Décret n° 2002-342 du 25 juillet 2002, portant ratification de l'accord de prêt signé le 04 avril 2002 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement du projet de pavage de rue et d'assainissement dans la ville de Parakou.
8 octobre 2002	Loi n° 202-23 du 23 septembre 2002, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 21 décembre 2001 entre la République du Bénin et le Fonds Africaine de Développement (FAD) dans le cadre du financement du projet bois de feu-phase II (PBF-II).
	Décret n° 2002-418 du 07 octobre 2002, portant ratification de l'accord de prêt signé le 21 décembre 2001 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du projet bois de feu- phase II (PBF-II).
	Décret n° 2002-046 du 8 février 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de crédit signé le 17 janvier 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA.
15 février 2003	Décret n° 2002-046 du 08 février 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de cré-

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

	dit signé le 17 janvier 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de développement dans le cadre du financement du projet plurisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA.
12 mars 2003	Loi n° 2003-05 du 05 mars 2003, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 31 juillet 2002 entre la République du Bénin et le Fonds OPEP pour le Développement International dans le cadre du financement partiel du projet de construction de la route Akpro-Missérété-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo. Loi n° 2003-06 du 05 mars 2003, portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt signé le 13 septembre 2002 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement complémentaire du projet de construction de la route Akpro-Missérété-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo. Loi n° 2003-07 du 05 mars 2003, portant autorisation de ratification de l'accord de crédit additionnel n° 3479-BEN signé le 06 novembre 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du programme de réforme des dépenses publiques. Décret n° 2003-081 du 11 mars 2003, portant ratification de l'accord de prêt signé le 31 juillet 2002 entre la République du Bénin et le Fonds OPEP pour le Développement International dans le cadre du financement partiel du projet de construction de la route Akpro-Missérété-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo. Décret n° 2003-081 du 11 mars 2003, portant ratification de l'Accord de Prêt signé le 13 septembre 2002 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement complémentaire du projet de construction de la route Akpro-Missérété-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo. Décret n° 2003-083 du 11 mars 2003, portant ratification de l'accord de crédit additionnel n° 3479-BEN signé le 6 novembre 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du programme de réforme des dépenses publiques.
15 avril 2003	Décret n° 2002-221 du 14 mai 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole A/p1/12/01 portant amendement des articles 1, 2, 3, et 21 du traité révisé de la CEDEAO et du protocole A/p2/12/01 relatif à la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC).

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

Décret n° 2002-236 du 16 mai 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole additionnel A/SP2/12/01 portant amendement du protocole portant création de la Carte Brume de la CEDEAO.

Décret n° 2002-270 du 17 juin 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole A/SP/12/01 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

Décret n° 2002-271 du 17 juin 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification du protocole A/P3/12/01 de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption.

Décret n° 2002-315 du 26 juin 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi relative à la prohibition des jeux de hasard, d'argent et de paris en République du Bénin.

Décret n° 2002-315 du 12 juillet 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi relative à la répression du faux monnayage.

Décret n° 2002-363 du 09 août 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre le Fonds Africain de Développement (FAD) et la République du Bénin dans le cadre du financement du projet Bois de Feu-phase II(PBF-II).

1^{er} juin 2003 Loi n° 2002-25 du 31 décembre 2002, portant loi de Finances pour la gestion 2003.

15 septembre 2003 Arrêté n° 55 MICPE/DC/SG/DPME/PSPMEPMI/SA du 03 octobre 2002 portant mise en place d'un programme spécial de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries et d'un Fonds de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries.

15 Décembre 2003 Décret n° 2002-190 du 18 avril 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de la convention signée entre la Libyan Arab foreign Bank et la République du Bénin dans le cadre de la création de la Holding Bancaire et commerciale au Bénin.

Décret n° 2002-191 du 18 avril 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de crédit signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de développement dans le cadre du financement du projet d'Appui à la Réforme de la Filière Coton.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

Décret n° 2002-192 du 18 avril 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre le Fonds International de développement Agricole (FIDA) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du programme d'Appui pour le Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA).

Décret n° 2002-229 du 15 mai 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 04 avril 2002 entre la République de Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement du projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville de Parakou.

Décret n° 2002-453 du 23 octobre 2002, portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de Prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement complémentaire du projet de construction de la route Akpro-Missérété-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo.

Arrêté n° 426/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 27 mai 2002, portant agrément de la Société Générale de Banques au Bénin et autorisant cet établissement à exercer en République du Bénin en qualité de banque et d'intermédiaire agréé.

Arrêté n° 1272/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 15 novembre 2002 portant nomination de Monsieur Pascal FATIGBA, expert comptable, en qualité de liquidateur de Crédit Promotion Bénin.

Arrêté Année 2003 n° 317/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 31 mars 2003 portant mise sous administration provisoire de la Financial Bank Bénin.

Arrêté Année 2003 n° 318/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 31 mars 2003 portant nomination d'un Administrateur Provisoire à la Financial Bank Bénin.

Arrêté Année 2003 n° 912/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 11 août 2003, portant agrément de la Banque Africaine pour le Développement et le Commerce (BADC - Bénin SA) et autorisant cet établissement à exercer en République du Bénin en qualité de banque et d'intermédiaire agréé.

Arrêté Année 2003 n° 911/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 11 août 2003 portant prorogation au 31 décembre 2003 de l'Administration Provisoire de la Banque Internationale du Bénin (BIBE).

REGLEMENTATION BANCAIRE
BENIN

Arrêté n° 1627/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF du 13 août 2001 portant retrait d'agrément de Crédit Promotion Bénin et radiation de cet établissement sur la liste des établissements financiers exerçant en République du Bénin.

Arrêté n° 439/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF du 03 juin 2002 portant retrait d'agrément de Crédit du Bénin et radiation de cet établissement sur la liste des établissements financiers exerçant en République du Bénin.

Arrêté Année 2003 n° 1075/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 06 octobre 2003 portant nomination de Monsieur Pascal FATIGBA, expert comptable, en qualité de liquidateur de Crédit du Bénin, et abrogeant les dispositions contraires prévues par les arrêtés n° 993 et 955/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC des 30 août 2002 et 20 août 2003.

Arrêté Année 2003 n° 002/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 06 janvier 2004, portant modification de la dénomination sociale de la Banque Africaine pour le Développement et le Commerce (BADC - Bénin SA) en Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC Bénin-SA).

Arrêté Année 2003 n° 551/MFE/DC/SGM/DGTCP/DAMF/BMC du 14 mai 2003 portant agrément de Crédit Africain et autorisant cet établissement à exercer en République du Bénin en qualité d'établissement financier du premier groupe.

17 août 2006	Loi n° 2006-11 portant mesure de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.
31 octobre 2006	Loi n° 2006-14 sur le blanchiment des capitaux. Loi uniforme relative aux entreprises d'investissement à capital fixe.
8 novembre 2006	Arrêté n° 1118/MDEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF portant retrait d'agrément et radiation d'Equipbail Bénin de la liste des établissements financiers en activité au Bénin. Arrêté n° 1117/MDEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF portant fusion et absorption d'Equipbail Bénin par Crédit Africain, dissolution anticipée d'Equipbail Bénin, extension de Crédit Africain à l'ensemble des opérations des établissements financiers du premier groupe et modification de la dénomination sociale de Crédit Africain en Equipbail Bénin.

BURKINA FASO

Décisions à caractère législatif ou réglementaire
arrêtées au 31 décembre 2006

4 juillet 1975	Ordonnance n° 75-39 portant réglementation bancaire. <i>J.O./H.V. n° 35 du 28 août 1975 (page 618).</i>
6 août 1975	Arrêté n° 448 instituant un nouveau barème des conditions générales applicables par les banques sur le territoire de la République de Haute Volta. <i>J.O./H.V. n° 38 du 18 septembre 1975 (page 670).</i>
20 octobre 1975	Décret n° 75-410 fixant procédure d'agrément, de retrait d'agrément et d'autorisation de modification des conditions d'exploitation des banques et établissements financiers. <i>J.O./H.V. n° 47 du 20 novembre 1975 (page 864).</i> Décret n° 75-411 portant réglementation de l'ouverture et de la fermeture des guichets ou agences des banques et établissements financiers. <i>J.O./H.V. n° 47 du 20 novembre 1975 (page 865).</i> Décret n° 75-412 fixant le capital social minimum des banques et établissements financiers. <i>J.O./H.V. n° 47 du 20 novembre 1975 (page 866).</i> Décret n° 75-413 portant organisation de la Commission de Contrôle des banques et établissements financiers. <i>J.O./H.V. n° 47 du 20 novembre 1975 (page 866).</i>
19 novembre 1975	Arrêté n° 75-701 autorisant l'ouverture de guichets des banques (B.I.C.I.A.-H.V. à Banfora et B.N.D.-H.V. à Ouagadougou - Zone Commerciale). <i>J.O./H.V. n° 49 du 04 décembre 1975 (page 919).</i>
25 novembre 1975	Arrêté n° 75-708 portant désignation des membres de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers. <i>J.O./H.V. n° 50 du 11 décembre 1975 (page 936).</i> Arrêté n° 75-709 autorisant l'ouverture de guichets de banque (B.I.V. à Koudougou et Banfora). <i>J.O./H.V. n° 50 du 11 décembre 1975 (page 936).</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

2 décembre 1975	Arrêté n° 75-741 fixant les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Commission de Contrôle des Banques et Etablissements Financiers. <i>J.O./H.V. n° 51 du 18 décembre 1975 (page 971).</i>
10 décembre 1975	Arrêté n° 75-758 autorisant la B.I.C.I.A.-H.V. à ouvrir un guichet de banque à Ouagadougou (Immeuble Hôtel Indépendance). <i>J.O./H.V. n° 01 du 1er janvier 1976 (page 6).</i>
2 janvier 1976	Arrêté n° 1 autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet de banque à Ouagadougou (place du Marché). <i>J.O./H.V. n° 5 du 29 janvier 1976 (PAGE 58).</i>
1 ^{er} mars 1976	Arrêté n° 76-147 modifiant l'arrêté 75-701 du 19 novembre 1975 (B.I.C.I.A.-H.V. Banfora). <i>J.O./H.V. n° 12 du 18 mars 1976 (page 194).</i>
26 avril 1976	Arrêté n° 76-305 portant approbation des statuts de l'Association Professionnelle des banques et établissements financiers. <i>J.O./H.V. n° 18 du 29 avril 1976 (page 297).</i>
8 juillet 1976	Arrêté n° 502 autorisant la B.N.D.-H.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Kayac. <i>J.O./H.V. n° 31 du 29 juillet 1976 (page 523).</i>
9 juillet 1976	Arrêté n° 515 autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Ouahigouya. <i>J.O./H.V. n° 31 du 29 juillet 1976 (page 523).</i>
17 janvier 1978	Arrêté n° 55 autorisant la Caisse Nationale d'Epargne à ouvrir un guichet permanent à Ouagadougou. <i>J.O./H.V. n° 4 du 26 janvier 1978.</i>
20 janvier 1978	Arrêté n° 66 autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet saisonnier de banque à Banfora et à procéder à une collecte de fonds itinérante dans la région de Orodara durant la période de commercialisation des produits. <i>J.O./H.V. n° 6 du 9 février 1978.</i>
3 février 1978	Arrêté n° 97 modifiant l'arrêté n° 55 du 17 janvier 1978 autorisant la Caisse Nationale d'Epargne à ouvrir un guichet permanent à Ouagadougou. <i>J.O./H.V. n° 8 du 23 février 1978.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

17 avril 1978	Arrêté n° 460 autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Diébougou. <i>J.O./H.V. n° 19 du 11 mai 1978.</i>
19 mai 1978	Arrêté n° 612 autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Bérégadougou. <i>J.O./H.V. n° 24 du 15 juin 1978.</i>
9 janvier 1979	Arrêté n° 33/MF-DTCP autorisant la B.I.C.I.A.-H.V. à ouvrir un guichet permanent à Koupéla. <i>J.O./H.V. n° 2 du 11 janvier 1979.</i>
5 février 1979	Arrêté n° 115/MF-DTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent à Tougan. <i>J.O./H.V. n° 7 du 15 février 1979.</i>
4 juillet 1979	Arrêté n° 834/MF/DTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent à Gaoua. <i>J.O./H.V. n° 29 du 19 juillet 1979.</i>
6 juillet 1979	Arrêté n° 849/MF/DTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent à Orodara. <i>J.O./H.V. n° 29 du 19 juillet 1979.</i>
27 septembre 1979	Décret n° 79/373/PRES/PT/CAB portant modification du décret n° 77/4307/PRES/PT/CAB du 08 novembre 1977 portant statut de la Caisse Nationale d'Epargne. <i>J.O./H.V. n° 40 du 1^{er} octobre 1979.</i>
17 juin 1980	Arrêté n° 981/MF/DGTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent à Fada N'Gourma. <i>J.O./H.V. n° 25 du 19 juin 1980.</i>
6 mars 1981	Arrêté n° 281/MF/DGTCP autorisant la B.N.D.-H.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Dédougou.
16 mars 1981	Arrêté n° 282/MF/DGTCP autorisant la B.N.D.-H.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Ouagadougou. Arrêté n° 283/MF/DGTCP autorisant la B.N.D.-H.V. à ouvrir un guichet permanent de banque à Orodara.
25 avril 1981	Décret n° 81-216/PRES-CMRPN portant nomination de Pierre TAHITA, Directeur Général de la Banque Internationale des Voltas (B.I.V.).
19 mai 1981	Arrêté n° 653/MF//DGTCP autorisant la B.I.C.I.A.-H.V. à ouvrir un guichet permanent à Ouagadougou.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

3 septembre 1981	Décret n° 81-411/PRES-CMRPN portant nomination de M. Cyrille GOUNGOUNGA, Directeur Général de la C.N.D.I. Décret n° 81-412/PRES-CMRPN portant nomination de M. Talata Dominique KAFANDO, Directeur Général de la B.N.D.-H.V.
2 novembre 1981	Arrêté n° 1288/MF/MDGTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent dans le quartier Koko de Bobo - Dioulasso.
22 décembre 1981	Décret n° 81-581/PRES-CMRPN/MF autorisant la C.N.C.A. à exercer ses activités sur le territoire de la République de Haute Volta.
9 juillet 1982	Ordonnance n° 82/0026/PRES-CMRPN portant définition et répression de l'usure.
23 juillet 1982	Arrêté n° 910/MF/DGTCP autorisant la B.I.V. à ouvrir un guichet permanent à Dori, Département du Sahel.
4 octobre 1982	Arrêté n° 2103/MF/DGTCP autorisant la transformation du bureau permanent de la B.I.V. à Gaoua en Bureau périodique. <i>J.O./H.V. n° 41 du 14 octobre 1982.</i>
12 novembre 1982	Ordonnance n° 82-002/PRES/CPCP portant rectification de l'ordonnance n° 75/039/PRES du 04 juillet 1975 portant loi bancaire. <i>J.O./H.V. n° 47 du 25 novembre 1982.</i>
7 décembre 1982	Arrêté n° 2241/MEF/DGTCP/DT portant relèvement du montant minimum des dépôts dans les comptes d'épargne du système bancaire. <i>J.O./H.V. n° 50 du 16 décembre 1982.</i>
31 janvier 1983	Décret n° 83-61/CSP/PRES portant nomination d'un Directeur Général de la Caisse Nationale d'Epargne. <i>J.O./H.V. n° 6 du 10 février 1983.</i>
1 ^{er} avril 1983	Décret n° 83-164/CSP/PRES/MEF mettant fin aux fonctions du Directeur Général par intérim de la C.N.D.I. <i>J.O./H.V. n° 17 du 28 avril 1983.</i>
25 avril 1983	Arrêté n° 327/MEF/DGTCP instituant un nouveau barème des conditions générales applicables par les banques installées sur le territoire de la République de Haute-Volta. <i>J.O./H.V. n° 22 du 02 juin 1983.</i>
27 avril 1983	Décret n° 83-47/CSP/PRES/MEF portant désignation des représentants de la Haute-Volta au sein des différents organes de l'Union Monétaire Ouest Africaine. <i>J.O./H.V. n° 20 du 19 mai 1983.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

25 mai 1983	Décret n° 83-213/CSP/PRES/MEF portant sur le classement, la forme juridique et les opérations des établissements financiers.
27 juin 1983	Décret n° 83-256/CSP/PRES/MEF portant nomination d'un Directeur Général de la C.N.D.I. <i>J.O./H.V. n° 28 du 14 juillet 1983.</i>
22 juillet 1983	Décret n° 83-322/CSP/PRES/MEF portant inscription de la Caisse Nationale d'Epargne sur la liste des établissements financiers. <i>J.O./H.V. n° 31 du 04 août 1983.</i>
17 novembre 1983	Décret n° 83-212/CNR/PRES/MF portant désignation des représentants de la Haute-Volta au sein des différents organes de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
30 décembre 1983	Décret n° 83-317/CNR/PRES/MF portant création d'un Comité de Réflexion sur l'U.M.O.A.
31 janvier 1984	Décret n° 84-11/CNR/PRES/MEC portant abrogation du décret n° 79-373-PRES/PT/CAB du 27 septembre 1979 modifiant l'article 11 du décret n° 77-430/PRES/PT/CAB du 8 novembre 1977 portant statut de la Caisse Nationale d'Epargne. Décret n° 84-1/CNR/PRES/MEF portant nomination d'un Directeur Général Adjoint à la Caisse Nationale d'Epargne.
27 février 1984	Décret n° 84-44/CNR/PRES/MEC portant nomination d'un Directeur Général à la Caisse Nationale d'Epargne.
9 avril 1984	Décret n° 84-99/CNR/PRES/MEF portant nomination du Directeur Général de la B.I.V.
24 avril 1984	Décret n° 84-135/CNR/PRES/MF portant modification du décret 77-134/PRES/MF du 19 avril 1977 relatif à la création et à la fixation des statuts de la C.N.D.I.
7 mai 1984	Arrêté n° 633/MF/DGTCP/DT portant nomination d'un Commissaire aux comptes à la Banque Nationale de Développement.
15 mai 1984	Décret n° 84-165/CNR/PRES/MF portant modification du décret n° 77-399/PRES/MF du 17 octobre 1977 relatif à la création d'un Fonds National de Bonification des intérêts bancaires et la désignation des membres de son Comité de gestion.
6 juin 1984	Décret n° 84-211/CNR/PRES/MCSE/MF/MPO portant création d'une Caisse Autonome d'Investissements.
18 juin 1984	Arrêté n° 869 MF/DGTCP déterminant les conditions applicables par la TAW International Leasing Haute-Volta.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

20 juin 1984	Arrêté n° 882/MF/DGTCP/DT portant nomination d'un Commissaire aux comptes de la Société Voltaïque de Crédit Automobile (SOVOCA).
23 juillet 1984	Arrêté n° 1214/MF/DGTCP déterminant les conditions applicables à la SOVOCA.
13 août 1984	Arrêté n° 1354 MF/DGTCP/DT accordant une avance de trésorerie de 50.000.000 de FCFA au profit de l'Union Révolutionnaire de Banque (UREBA).
22 août 1984	Décret n° 84-316/CNR/PRES/MF portant inscription de la Société Burkinabé d'Equiptement sur la liste des établissements financiers.
31 août 1984	Décret n° 84-327/CNR/PRES/MF portant création d'une Union Révolutionnaire de Banque (UREBA).
27 septembre 1984	Décret n° 84-359 CNR/PRES/MTSSFP portant participation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S.) au capital de l'Union Révolutionnaire de Banque. <i>J.O./B.F. n° 40 du 04 octobre 1984.</i>
29 octobre 1984	Décret n° 84-432/CNR/PRES/MRF portant nomination de M. Nigan André Moïse TRAORE au poste de Directeur Général de l'UREBA. <i>J.O./B.F. n° 44 du 1^{er} novembre 1984.</i>
6 mars 1985	Décret n° 85-145/CNR/PRES/MRF portant nomination de M. Boukari OUEDRAOGO au poste de Directeur Général de la B.N.D. <i>J.O./B.F. n° 12 du 21 mars 1985.</i>
7 mars 1985	Décret n° 85-161/CNR/PRES/REFI portant approbation des statuts de la Banque Arabe-Lybbienne Burkinabé (BALIB). <i>J.O./B.F. n° 21 du 23 mai 1985.</i>
19 avril 1985	Décret n° 85-240/CNR/PRES/REFI portant nomination de M. Désiré BAMSAMBDA au poste de Directeur Général de la Caisse Nationale de Dépôts et des Investissements (C.N.D.I.). <i>J.O./B.F. n° 17 du 25 avril 1985.</i>
	Raabo n° 67/REFI/SG/DT autorisant la B.I.B. à transférer le bureau permanent de la Zone du bois à Zogona, Secteur 13. <i>J.O./B.F. n° 43 du 24 octobre 1985.</i>
	Kiti n° 85-107/CNR/PRES/PRECO portant nomination d'un Directeur Général de la Caisse Autonome d'Investissement en la personne de Didace T. DOUAMBA. <i>J.O./B.F. n° 47 du 21 novembre 1985.</i>
	Raabo n° 10/REFI/SG/DT portant agrément en qualité d'établissement financier et inscription sur la liste des banques et établisse-

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

	ments financiers de la Financière du Burkina (F.I.B.). <i>J.O./B.F. n° 3 du 16 janvier 1986.</i>
20 janvier 1986	Raabo n° 12/REFI/DT portant modification de la composition de la Commission Nationale ad hoc chargée d'examiner la politique sélective de la distribution des crédits. <i>J.O./B.F. n° 4 du 23 janvier 1986.</i> Raabo n° 17/REFI/SG/DT autorisant la C.A.I. à exercer son activité au Burkina Faso en qualité de banque. <i>J.O./B.F. n° 6 du 2 février 1986.</i> Raabo n° 34/REFI/SG/DT portant agrément en qualité d'établissement financier et inscription sur la liste des banques et établissements financiers du Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises commerciales, artisanales et industrielles. <i>J.O./B.F. n° 17 du 24 avril 1986.</i> Raabo n° 48/REFI/SG/DT modifiant l'article 1 ^{er} de l'arrêté n° 854/DTCP du 19 août 1977 fixant la liste des intermédiaires agréés par l'application du décret n° 68-295 du 4 décembre 1969. <i>J.O./B.F. n° 23 du 5 juin 1986.</i> Raabo n° 51/REFI/SG/DT portant désignation des membres de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers. <i>J.O./B.F. n° 24 du 12 juin 1986.</i> Raabo n° 61/CNR/REFI/SG/DT déterminant les conditions applicables par la Financière du Burkina (F.I.B.). <i>J.O./B.F. n° 29 du 17 juillet 1986.</i>
11 novembre 1986	Raabo n° AN IV-74/CNR/REFI/SG/DT portant inscription de la C.A.I. sur la liste des banques à statut spécial. <i>J.O./B.F. n° 46 du 13 novembre 1986.</i>
18 décembre 1986	Zatu n° AN IV-16/CNR/REFI/PRECO portant régime fiscal de la C.A.I. <i>J.O./B.F. n° 52 du 25 décembre 1986.</i>
19 décembre 1986	Raabo n° AN IV-81/CNR/REFI/SG/DT instituant un nouveau barème des conditions générales applicables par les banques installées sur le territoire du Burkina Faso. <i>J.O./B.F. n° 2 du 8 janvier 1987.</i>
31 décembre 1986	Kiti n° AN IV-228/CNR/REFI portant désignation des représentants du Burkina Faso au sein des différents organes de l'UMOA. <i>J.O./B.F. n° 2 du 8 janvier 1987.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

- 2 mars 1987 Kiti n° AN IV-297/CNR/REFI portant nomination d'un Directeur Général de la BFCI-B (ex-CNDI) en la personne de M. A. Frédéric KORSAGA.
J.O./B.F. n° 10 du 5 mars 1987.
- 2 juin 1987 Raabo n° AN IV-18/CNR/REFI/SG/DT portant retrait d'agrément de la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) en tant qu'établissement financier.
J.O./B.F. n° 23 du 4 juin 1987.
- 27 avril 1987 Raabo n° AN IV-13/CNR/REFI/SG/DT autorisant la SBE à transformer une agence périodique en agence permanente et à ouvrir six agences périodiques.
J.O./B.F. n° 18 du 30 avril 1987.
- 3 novembre 1989 Kiti n° AN VII-88/FP/MF/EFB portant nomination de MM. OUEDRAOGO Hamadé, Inspecteur Principal du Trésor, OUEDRAOGO Gaspard Jean François Albert, cadre supérieur de banque, Oumar SONNY, cadre supérieur de banque respectivement en qualité de Directeur Général de la BICIA-B, de la BIB, et de l'UREBA.
J.O./B.F. n° 45 du 9 novembre 1989.
- 12 juillet 1990 Zatu n° AN VII-41/FP/PRES portant autorisation d'adoption et de ratification de convention de la création de la Commission Bancaire de l'UMOA.
J.O./B.F. n° 28 bis du 19 juillet 1990.
- Kiti n° AN VII-365/FP/MF portant adoption et ratification de la Convention de Création de la Commission Bancaire de l'UMOA.
J.O./B.F. n° 28 bis du 19 juillet 1990.
- Zatu n° AN VII-0042/FP/PRES portant réglementation bancaire.
- Kiti n° An VIII-204 FP-MF, portant nomination d'un Administrateur Provisoire pour la Banque Nationale de Développement du Burkina.
J.O./B.F. n° 7 du 14 février 1991.
- Kiti n° An VIII-205 FP-MF, portant nomination d'un Administrateur Provisoire pour le groupe Banque pour le Financement du Commerce et de l'Industrie du Burkina (BFCI-B), Union Révolutionnaire des Banques (UREBA) et Caisse Autonome d'Investissement (CAI).
J.O./B.F. n° 7 du 14 février 1991.
- Kiti n° An VIII-213 FP-MF, portant nomination d'un représentant de l'Etat Burkinabé au Conseil d'Administration de la Banque Arabe Libyenne Burkinabé pour le Commerce et le Développement (BALIB).
J.O./B.F. n° 8 du 21 février 1991.
- Kiti n° An VIII-220 FP-MF, fixant le Capital minimum des banques et établissements financiers.
J.O./B.F. n° 9 du 28 février 1991.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

Zatu n° An VIII-19 FP-PRES, portant dispositions particulières applicables au recouvrement des créances compromises des établissements de crédit cédées à l'Etat Burkinabé.

J.O./B.F. n° 10 du 07 mars 1991 (création du BRCB).

Kiti n° An VIII-220 bis FP-MF, portant nomination d'un représentant de l'Etat Burkinabé au Conseil d'Administration de la Banque Arabe Libyenne Burkinabé pour le Commerce et le Développement (BALIB).

J.O./B.F. n° 13 du 28 mars 1991.

Kiti n° An VIII-279 FP-MF, mettant fin aux fonctions des Camarades Directeurs Généraux de la Banque pour le Financement du Commerce et de l'Industrie du Burkina (BFCI-B), de l'Union Révolutionnaire des Banques (UREBA) et de la Caisse Autonome d'Investissement (CAI).

J.O./B.F. n° 16 du 18 avril 1991.

Raabo n° An VIII- FP-MF-CAB, portant nomination d'un Conseiller Spécial de l'Administrateur Provisoire de la Banque Nationale de Développement (BND-B).

J.O./B.F. n° 19 du 9 mai 1991.

Kiti n° An VIII-320 FP-MF, portant nomination d'un Directeur du Bureau de Recouvrement des Créances du Burkina (BRCB).

J.O./B.F. n° 23 du 6 juin 1991.

10 octobre 1991 Décret n° 91-391 bis MF-PLAN/MICM portant approbation des statuts modifiés de la Banque Nationale de Développement du Burkina (BND-B).

J.O./B.F. n° 41 du 10 octobre 1991.

21 octobre 1991 Arrêté n° 91-97/MFP/MDFPB-SG rapportant le Raabo AN VIII 59/FM-CAB du 2/5/91 nommant respectivement MM. SONNY Oumar, Directeur d'Exploitation pour le Groupe BFCI/UREBA/CAI et OUEDRAOGO Boukary, Conseiller Spécial de l'Administrateur Provisoire de la BND-B.

J.O./B.F. n° 43 du 24 octobre 1991.

28 octobre 1991 Décret n° 91-405/MFP, portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B).

J.O./B.F. n° 44 du 31 octobre 1991.

28 novembre 1991 Arrête n° 98-FP/MFP/SG-DT portant retrait d'agrément au Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FGC-PME).

J.O./B.F. n° 51 du 19 décembre 1991.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

2 décembre 1991	Décret n° 91/428/MFP fixant le capital social minimum des banques et établissements financiers. <i>J.O./B.F. n° 49 du 5 décembre 1991.</i> Décret n° 91-440 portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la Banque Arabe Lybienne Burkinabè pour le Commerce et le Développement (BALIB). <i>J.O./B.F. n° 49 du 5 décembre 1991.</i>
9 mars 1992	Arrêté n° 92-12 portant nomination de la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Contrôle de Gestion (FIDEXCO) liquidateur de la SIEL. <i>J.O./B.F. n° 13 du 26 mars 1992.</i>
22 mai 1992	Décret n° 92-182/PRES/MFPC portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Banque Internationale du Burkina (BIB). <i>J.O./B.F. n° 33 du 13 août 1992.</i>
7 août 1992	Décret n° 92-185/PRES/MFPL portant renouvellement du mandat d'un membre du Conseil d'Administration de la Banque Arabe Libyenne Burkinabè pour le Commerce et le Développement (BALIB). <i>J.O./B.F. n° 33 du 15 août 1992.</i>
25 février 1993	Décret n° 93-44/PRES/MFPL portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la SOBCA. <i>J.O./B.F. n° 9 du 4 mars 1993.</i> Décret n° 93-60/PRES/MFPL portant renouvellement du mandat d'un Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la BICIA-B. <i>J.O./B.F. n° 9 du 4 mars 1993.</i> Décret n° 93-61/PRES/MFPL portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la BND-B. <i>J.O./B.F. n° 9 du 4 mars 1993.</i>
24 mai 1993	Décret n° 93-160/PRES/MFPL du 24 mai 1993 portant cessation de l'Administration provisoire de la Financière du Burkina (FIB). <i>J.O./B.F. n° 21 du 27 mai 1993.</i>
8 novembre 1993	Décret n° 93-349/PRES/MFPL pour nomination d'un Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la CNCA. <i>J.O./B.F. n° 45 du 11 novembre 1993.</i>
16 décembre 1993	Arrêté n° 93-117/PRES/MFP/SG/DGCP portant retrait d'agrément de la BND-B et nomination d'un liquidateur. <i>J.O./B.F. n° 50 du 16 décembre 1993.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

- 24 mars 1994 Décret n° 94-113/PRES/MFPL portant renouvellement de mandat d'Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la BICIA-B.
J.O./B.F. n° 12 du 24 mars 1994.
- 21 Juillet 1994 Décret n° 94-288/PRES/MFPL portant ratification de l'accord de crédit conclu le 26 août 1993 entre le Burkina Faso et la Libyan Arab Foreign Bank en vue de la contribution à l'augmentation du capital de la BALIB.
J.O./B.F. n° 32 du 11 août 1994.
- 26 Septembre 1994 Décision n° 12315/MEFP portant changement de dénomination sociale de la BIB en BMBB. (Lettre n° 12315/MEFP/CAB du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan du 26/09/1994).
- 4 octobre 1994 Décret n° 94-356/PRES/MEFP portant titrisation des créances compromises et des non-valeurs des banques prises en charge par l'Etat dans le cadre de la poursuite de l'assainissement du système bancaire.
J.O./B.F. n° 41 du 13 octobre 1994.
- 28 décembre 1994 Décret n° 94-490/PRES/MEFP portant organisation et fonctionnement du Bureau de Recouvrement des Créances du Burkina (BRCB).
J.O./B.F. n° 01 du 5 janvier 1995.
- 18 janvier 1995 Décret n° 95-14/PRES portant promulgation de la loi n° 59-14 ADP du 15 décembre 1994 portant Réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit.
J.O./B.F. n° 47 du 23 novembre 1995.
- 24 janvier 1995 Arrêté n° 008/MEFP/SG/BRCB rendant exécutoires diverses listes des débiteurs cédés par les Etablissements de Crédit de l'Etat burkinabé.
J.O./B.F. n° 05 du 1^{er} février 1995.
- 14 avril 1995 Décret n° 95-156/PRES/PM/MEFP portant composition du Comité National de Crédit.
J.O./B.F. n° 19 du 11 mai 1995.
- 24 avril 1995 Arrêté n° 40/MEFP/CAP/BRCB rendant exécutoires diverses listes des débiteurs cédés par le groupe BFCI-B/CAI/UREBA d'un montant de 3.090.243.450 FCFA à l'Etat burkinabé.
J.O./B.F. n° 41 du 12 octobre 1995.
- 19 septembre 1995 Décret n° 95-355/PRES/MEFP portant nomination d'Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la SOBCA.
J.O./B.F. n° 41 du 12 octobre 1995.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

4 octobre 1995	Décret n° 95-408/PRES/MEFP portant nomination d'un Directeur du Bureau de Recouvrement des Créances du Burkina (BRCB). <i>J.O./B.F. n° 42 du 19 octobre 1995.</i>
13 décembre 1995	Loi n° 61/95/ADP portant modification de la loi n° 59/94/ADP du 15/12/1994 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. <i>J.O./B.F. n° 04 du 25 janvier 1996.</i>
13 mai 1996	Décret n° 96-54/MEFSG/DGTCP/DT portant autorisation de cession à l'Etat burkinabé des actions anciennement détenues par la Meridien BIAO - SA dans le capital de la BIB. <i>J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 1996.</i> Décret n° 96-55/MEFSG/DGTCP/DT portant autorisation de cession d'actions de la BIB détenues par deux investisseurs privés burkinabé à la Société Anonyme de Gérance et d'Armement. <i>J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 1996.</i> Décret n° 96-56/MEFSG/DGTCP/DT portant autorisation de rétrocession par l'Etat burkinabé à la Banque Belgoise et à la Compagnie Africaine de Financement et de Participation (COFIPA) des actions anciennement détenues par la Meridien BIAO - SA dans le capital de la BIB. <i>J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 1996.</i>
17 mai 1996	Décret n° 96-157/PRES/MP/MEF relatif à certaines opérations d'investissements et d'emprunts avec l'étranger. <i>J.O./B.F. n° 24 du 13 juin 1996.</i> Décret n° 96-158/PRES/MP/MEF réglementant les relations financières avec l'étranger. <i>J.O./B.F. n° 24 du 13 juin 1996.</i> Décret n° 96-159/PRES/MP/MEF relatif au contrôle de la position en F CFA et en devises des établissements bancaires et financiers vis-à-vis de l'étranger. <i>J.O./B.F. n° 24 du 13 juin 1996.</i> Décret n° 96-160/PRES/MP/MEF relatif à certaines opérations financières avec l'étranger. <i>J.O./B.F. n° 24 du 13 juin 1996.</i>
11 juin 1996	Décret n° 96-180/PRES portant promulgation de la loi n° 12/96/ADP du 2 mars 1996 portant réglementation bancaire. <i>J.O./B.F. n° 4 juillet 1996.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

3 juillet 1996	Décret n° 96-229/PRES/PM/MEF portant nomination d'administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la BIB. <i>J.O./B.F. n° 30 juin 1996.</i>
10 juillet 1996	Loi n° 22/96/ADP portant création d'un ordre national des experts comptables et des comptables agréés et réglementant la profession d'expert comptable et comptable agréé. <i>J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.</i>
11 juillet 1996	Loi n° 24/96/ADP portant organisation de la profession bancaire et statut professionnel des commissaires aux comptes. <i>J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.</i>
16 juillet 1996	Loi n° 25/96/ADP portant autorisation de contracter un emprunt d'Etat. <i>J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.</i>
13 août 1996	Décret n° 96-297/PRES portant promulgation de la loi n° 22/96/ADP du 10 avril 1996. <i>J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.</i> Décret n° 96-299/PRES portant promulgation de la loi n° 24/96/ADP du 11 mai 1996. <i>J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.</i> Décret n° 96-300/PRES portant promulgation de la loi n° 25/96/ADP du 16 juillet 1996. <i>J.O./B.F. n° 36 du 5 septembre 1996.</i>
21 janvier 1997	Arrêté n° 97-8/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des caisses populaires de Pouléba et Koti. <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i> Arrêté n° 97-9/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément de l'Union Régionale des caisses populaires du Sud-Ouest (URCPSO). <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i> Arrêté n° 97-10/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des caisses populaires de Batié, Dano, Diébougou, Dissin, Dolo, Fouzan, Gaoua, Kampti, Koper, Loropéni et Nako. <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i> Arrêté n° 97-11/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des coopératives d'épargne et de crédit de : Bam, Loagha, Rouko, Sabcé, Tikaré. <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

	Arrêté n° 97-12/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des coopératives d'épargne et de crédit de : Béhéléde, Bourzanga, Guibaré, Kongoussi, Manegtaba, Nasséré, Rambo, Rollo, Soum, Zimtenga. <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i>
24 janvier 1997	Décret n° 97-29/PRES/PM/MEF portant levée de l'administration provisoire de la BFCI-B. <i>J.O./B.F. n° 08 du 20 février 1997.</i>
	Décret n° 07-32/PRES/PM/MEF portant nomination du Directeur Général de la BFCI-B. <i>J.O./B.F. n° 08 du 20 février 1997.</i>
4 février 1997	Arrêté n° 97-21/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT autorisant la Société Anonyme "ECOBANK BURKINA" à exercer son activité au Burkina Faso en qualité de banque. <i>J.O./B.F. n° 09 du 27 février 1997.</i>
14 février 1997	Décret n° 97-68/PRES/PM/MEF portant dissolution du Fonds Spécial de Remboursement et transfert des créances sur la BND-B au Trésor Public. <i>J.O./B.F. n° 11 du 13 mars 1997.</i>
26 février 1997	Arrêté n° 97-26/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des coopératives d'épargne et de crédit de Daka, Djimbara, Gani, Kassin et Laraba. <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i>
	Arrêté n° 97-27/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des caisses populaires de Bama, Farakan et Orodara. <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i>
	Arrêté n° 97-28/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des caisses populaires de Cissin, Dapoya, Dassasgo, Gounghin, Koudougou, Pô, Sabou, Sig-Noghin, Song-Taaba, Tanghin Dassouri, Thiou, Ziniaré, Zitenga. <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i>
	Arrêté n° 97-29/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Yatenga et du Passoré (URCPY). <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i>
	Arrêté n° 97-30/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément des caisses populaires de Bogoya, Gourcy, Kalsaka, Kossouka, Méné, Niésséga, Ouahigouya, Ramsa, Yako et Ziga. <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

	Arrêté n° 97-31/MEF/MDCFDE/SG/DGTCP/DT portant agrément de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Plateau Central (URCPC). <i>J.O./B.F. n° 13 du 27 mars 1997.</i>
17 avril 1997	Décret n° 97-174/PRES/PM/MEF portant approbation des statuts de la BFCI-B. <i>J.O./B.F. n° 18 du 1^{er} mai 1997.</i>
30 juillet 1997	Loi n° 18/II/97/AN portant définition et répression de l'usure.
18 août 1997	Arrêté n° 97-115/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant création au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'un service des Mutuelles ou Coopératives d'Epargne et de Crédit. Arrêté n° 97-116/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB).
8 septembre 1997	Arrêté n° 97-136/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des caisses populaires de Boulsa, Mogtêdo, Zorgho, Manni, Piéla, Pouytenga, Koupéla, Tenkodogo, Zéguédéguin, et Dargo. <i>J.O./B.F. n° 41 du 9 octobre 1997.</i> Arrêté n° 97-137/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des caisses populaires de Koubri, Loumbila et Kaya. <i>J.O./B.F. n° 41 du 9 octobre 1997.</i> Arrêté n° 97-138/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des caisses populaires de Colsama et Banfora. <i>J.O./B.F. n° 41 du 9 octobre 1997.</i> Arrêté n° 97-139/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des caisses populaires de Séguénéga, Bokin, Titao et Samba. <i>J.O./B.F. n° 41 du 9 octobre 1997.</i>
10 septembre 1997	Décret n° 97-354/PRES portant promulgation de la loi n° 18/97/III/AN du 30/07/1997.
30 octobre 1997	Arrêté n° 97-172/MEF/SG/DGTCP/DAMOF autorisant BURKINA-BAIL à exercer son activité au Burkina Faso en qualité d'établissement financier. <i>J.O./B.F. n° 47 du 20 avril 1997.</i> Arrêté n° 97-172/MEF/SG/DGTCP/DAMOF autorisant BANK OF AFRICA-BURKINA FASO à exercer son activité au Burkina Faso en qualité de banque. <i>J.O./B.F. n° 47 du 20 avril 1997.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

3 novembre 1997	Arrêté n° 97-176/MEF/SG/DGTCP/DAMOF relatif au taux de l'usure.
17 décembre 1997	Loi n° 037/97 portant loi uniforme sur les instruments de paiements dans l'UMOA. <i>J.O./B.F. n° 10 du 5 mars 1998.</i>
4 février 1998	Décret n° 98/935/PRES/PM/MEF portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la CNCA. <i>J.O./B.F. n° 09 du 26 février 1998.</i> Arrêté n° 98-25/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant définition et fixation du d'intérêt légal pour l'année 1998. <i>J.O./B.F. n° 11 du 12 mars 1998.</i> Arrêté n° 98-30/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant création d'un comité de suivi de la liquidation de l'ex-BND. <i>J.O./B.F. n° 11 du 12 mars 1998.</i>
26 février 1998	Arrêté n° 98-37/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des caisses populaires de : Fada Ngourma, Bogandé, Diabo, Barsalgo, Pissila, Korsimoro, Ouézzinville, Colma, Sarfalao, Saponé, Toécé, Guelwongo. <i>J.O./B.F. n° 13 du 26 mars 1998.</i>
10 mars 1998	Arrêté n° 98-65/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de la coopérative féminine "PAG LA YIRI" d'épargne et de crédit. <i>J.O./B.F. n° 13 du 26 mars 1998.</i>
10 avril 1998	Arrêté n° 98-93/MEF/SG/DGTCP/DT portant agrément de l'Union Régionale des Caisses Populaires de l'Ouest (URCPO). <i>J.O./B.F. n° 19 du 7 mai 1998.</i>
20 avril 1998	Arrêté n° 98-93/MEF/SG/DGTCP/DT portant autorisation de la modification de la composition de l'actionnariat de la BFCI-B et le changement de sa dénomination en Société Générale de Banques au Burkina(SGB-B). <i>J.O./B.F. n° 19 du 7 mai 1998.</i>
19 juin 1998	Décret n° 98-224/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Société Burkinabé de Crédit Automobile (SOBCA). <i>J.O./B.F. n° 26 du 25 juin 1998.</i> Décret n° 98-225/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B). <i>J.O./B.F. n° 26 du 25 juin 1998.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

	Décret n° 98-226/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA).
	<i>J.O./B.F. n° 26 du 25 juin 1998.</i>
15 juillet 1998	Décret n° 98-298/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Société Générale de Banques au Burkina (SGBB).
	<i>J.O./B.F. n° 31 du 30 juillet 1998.</i>
	Décret n° 98-315/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B).
	<i>J.O./B.F. n° 32 du 6 août 1998.</i>
	Décret portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA).
	<i>J.O./B.F. n° 32 du 6 août 1998.</i>
	Arrêté n° 98-176/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des Caisses Populaires de Nouma, Solenzo, Ouarkoye, Sanaba, Boudoukuy.
	<i>J.O./B.F. n° 34 du 20 août 1998.</i>
	Arrêté n° 98-189/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Sourou et de Nayala (URC-SONA).
	<i>J.O./B.F. n° 35 du 27 août 1998.</i>
	Arrêté n° 98-93/MEF/SG/DGTCP/DAMOF autorisant la Société Burkinabé de Financement (SOBFI) à exercer son activité au Burkina Faso en qualité d'Etablissement Financier.
	<i>J.O./B.F. n° 36 du 3 septembre 1998.</i>
	Arrêté n° 98-213/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Centre-Est (URCPCE).
	<i>J.O./B.F. n° 41 du 8 octobre 1998.</i>
	Arrêté n° 98-214/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément des Caisses Populaires de Kombissiri et Garango.
	<i>J.O./B.F. n° 41 du 8 octobre 1998.</i>
18 septembre 1998	Arrêté n° 98-224/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Zoundwéogo (UCEC/Z).
	<i>J.O./B.F. n° 42 du 15 octobre 1998.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

Arrêté n° 98-232/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant normalisation des formules de chèques du Trésor Public, des services de chèques postaux ou de tout autre organisme habilité par la loi.

J.O./B.F. n° 47 du 19 novembre 1998.

Arrêté n° 98-233/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant fixation du montant du droit du timbre sur les formules de chèques non pré-barrés endossables.

J.O./B.F. n° 47 du 19 novembre 1998.

Arrêté n° 98-234/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant définition des modalités et conditions d'accès au fichier de la Banque Centrale relatifs aux incidents de paiement.

J.O./B.F. n° 47 du 19 novembre 1998.

Arrêté interministériel conjoint n° 98/201/MJ/MEF relatif au certificat de non paiement délivré par le banquier à la suite d'une émission de chèque sans provision.

J.O./B.F. n° 50 du 10 décembre 1998.

Arrêté n° 98-255/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant création du comité consultatif des paiements dans les pays de l'UMOA.

J.O./B.F. n° 50 du 10 décembre 1998.

Arrêté n° 98-259/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant détermination des conditions et des modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiement par chèque.

J.O./B.F. n° 50 du 10 décembre 1998.

Arrêté n° 98-201/MJ/MEF du 29 octobre 1998 relatif au certificat de non paiement délivré par le banquier à la suite d'une émission de chèque sans provision.

20 janvier 1999

Décret n° 99-12/PRES/PM/MEF portant création du Comité Consultatif National chargé des dossiers de demande d'agrément des Institutions Financières Décentralisées.

29 janvier 1999

Arrêté n° 99-10/MEF/SG/DGTCP/ACCT portant rémunération des dépôts de fonds au Trésor Public.

Arrêté n° 99-11/MEF/SG/DGTCP/ACCT portant tarification des opérations relatives à la tenue des comptes de dépôts de fonds au Trésor public.

Arrêté n° 99-16/MEF/DGTCP/DAMOF/SIFD portant agrément des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de Fada et de Piéla.

17 février 1999

Décret n° 99-36/PRES/PM/MEF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA).

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

22 février 1999	Arrêté n° 99-33/MEF/SG/DGB/DBC/BC portant fixation du taux d'intérêt créditeur applicable aux dépôts de fonds au Trésor Public.
24 mars 1999	Arrêté n° 99-36/MEF/SG/DGTCP/DAMOF, portant définition et fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 1999.
4 mars 1999	Arrêté n° 43/MEF/SG/DGTCP/ACCT fixant la liste des comptes de dépôts de fonds rémunérés au Trésor Public.
Octobre 1999	Arrêté n° 99-195/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Gomboussougou.
1 ^{er} décembre 1999	Arrêté n° 99-217/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant mise sous administration provisoire de la Financière du Burkina (FIB). Arrêté n° 99-218/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant nomination d'un administrateur provisoire pour la Financière du Burkina (FIB). Arrêté n° 99-219/MEF/SG/DGTCP/DAMOF instituant un Comité de Suivi de l'Administration provisoire de la Financière du Burkina (FIB).
9 décembre 1999	Décret n° 99-451/PRES/PM/MEF portant réglementation des ouvertures de comptes en banques commerciales au profit des structures publiques.
3 février 2000	Arrêté n° 22/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant définition et fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 2000. <i>J.O./B.F. n° 10 du 9 mars 2000.</i>
15 février 2000	Arrêté n° 2000-36/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant nomination des membres du Comité de Suivi de l'Administration provisoire de la Financière du Burkina. <i>J.O./B.F. n° 10 du 9 mars 2000.</i>
21 février 2000	Arrêté n° 2000-42/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de la Société Service-Négoce-Commerce (S.N.G.-Burkina), aux fins d'exécuter des opérations de change manuel. <i>J.O./B.F. n° 20 du 18 mai 2000.</i>
22 février 2000	Arrêté n° 2000-45/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant prorogation de l'administration provisoire de la Financière du Burkina. <i>J.O./B.F. n° 11 du 16 mars 2000.</i>
27 avril 2000	Décret n° 2000-89/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant autorisation d'extension des activités de la SOBCA au crédit-bail. <i>J.O./B.F. n° 24 du 15 juin 2000.</i>
20 juin 2000	Décret n° 2000-265/PRES/PM/MEF portant modalités d'émission de bons du Trésor. <i>J.O./B.F. n° 26 du 29 juin 2000.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

25 juin 2000	Arrêté n° 2000-116/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Toma (MECT). <i>J.O./B.F. n° 32 du 10 août 2000.</i>
23 juin 2000	Arrêté n° 2000-117/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de l'Union des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (UCVEC). <i>J.O./B.F. n° 32 du 10 août 2000.</i>
23 juin 2000	Arrêté n° 2000-118/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 8 caisses populaires de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB). <i>J.O./B.F. n° 32 du 10 août 2000.</i>
23 juin 2000	Arrêté n° 2000-119/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant reconnaissance de 19 caisses villageoises d'Epargne et de Crédit (CVEC) de l'Union des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (U.C.V.E.C.). <i>J.O./B.F. n° 32 du 10 août 2000.</i>
15 septembre 2000	Arrêté n° 2000-177/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant prorogation de l'administration provisoire de la Financière du Burkina (FIB). <i>J.O./B.F. n° 41 du 12 octobre 2000.</i>
10 novembre 2000	Arrêté n° 209/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de la Société Nationale des postes (SONAPOST) aux fins d'exécuter des opérations de change manuel. <i>J.O./B.F. n° 06 du 8 février 2001.</i>
2 janvier 2001	Arrêté n° 2001-1/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 3 caisses populaires de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Sud-Ouest (URCPSO). <i>J.O./B.F. n° 06 du 8 février 2001.</i> Arrêté n° 2001-2/MEF/SF/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 3 Caisses Populaires de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB).
19 avril 2001	Arrêté n° 2001-121/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de la Société Générale d'entreprise - SARL (S.G.E.) aux fins d'exécuter des opérations de change manuel. <i>J.O./B.F. n° 23 du 7 juin 2001.</i>
7 juin 2001	Arrêté n° 2001-188/MEF/SG/DGTCP/S-IFD portant agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit de Sidéradougou. <i>J.O./B.F. n° 28 du 12 juillet 2001.</i> Arrêté n° 2001-189/MEF/SF/DGTCP/S-IFD portant agrément de trois Caisses Populaires de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB).

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

- Arrêté n° 2001-190/MEF/SG/DGTCP/S-IFD portant agrément de la Caisse Populaire de Satiri de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB).
- Arrêté n° 2001-191/MEF/SG/DGTCP/S-IFD portant agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit "la Promotion" de Bobo-Dioulasso.
- 5 septembre 2001 Arrêté n° 2001-306/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire pour les fonctions de dirigeants en faveur de Monsieur Jean-Pierre BAJON-ARNAL.
J.O./B.F. n° 39 du 27 septembre 2001.
- Arrêté n° 2001-313/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 9 Bôoré-traditions d'épargne et de crédit (B-TEC) de la Fédération Nationale des Groupements "NAAM" (FNGN).
- 20 septembre 2001 Arrêté n° 2001-336/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire pour les fonctions d'administrateur en faveur de Monsieur Bernadus Antonius Maria ZWINKELS.
J.O./B.F. n° 42 du 18 octobre 2001.
- 16 novembre 2001 Décret n° 2001-615/PRES/PM/MEF portant renouvellement du mandat d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B).
J.O./B.F. n° 47 du 22 novembre 2001.
- 28 décembre 2001 Arrêté n° 2001-461 MEF/SG/DGCTP/DAMOF portant autorisation de changement de la dénomination sociale de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Burkina (CNCA-B) en Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB).
J.O./B.F. n° 2 du 10 janvier 2002.
- 10 janvier 2002 Arrêté n° 2002-016/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant retrait de l'agrément de la Coopérative Pag Layiri d'Epargne et de Crédit (COPLYCE).
J.O./B.F. n° 4 du 24 janvier 2002.
- 25 janvier 2002 Arrêté n° 2002-027/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 2002.
J.O./B.F. n° 5 du 31 janvier 2002.
- 29 janvier 2002 Arrêté n° 2002-039/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément du Groupement Général d'Entreprise (GGE) aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.
J.O./B.F. n° 13 du 28 mars 2002.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

	Arrêté n° 2002-040/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SMC portant autorisation préalable pour la cession des actions détenues par la SFOM dans le capital social de la BICIA-B en faveur de BNP PARIBAS. <i>J.O./B.F. n° 13 du 28 mars 2002.</i> Arrêté n° 2002-041/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Monsieur Lassané SORE aux fins d'exécuter des opérations de change manuel. <i>J.O./B.F. n° 13 du 28 mars 2002.</i>
4 avril 2002	Arrêté n° 2002-109/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant création d'un comité de suivi de l'administration provisoire de l'Union des Caisses Populaire du Sud Ouest (URCPSO). <i>J.O./B.F. n° 19 du 9 mai 2002.</i> Arrêté n° 2002-110/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant nomination d'un administrateur provisoire de l'URCPSO. <i>J.O./B.F. n° 19 du 9 mai 2002.</i> Arrêté n° 2002-111/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant mise sous administration provisoire de l'URCPSO. <i>J.O./B.F. n° 19 du 9 mai 2002.</i>
12 avril 2002	Arrêté n° 2002-119/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire pour les fonctions d'administrateur en faveur de Messieurs Mohamed Omer JABALAH et Mohamed Fahti Emhemmed A. KHALIL. <i>J.O./B.F. n° 19 du 9 mai 2002.</i>
22 avril 2002	Arrêté n° 2002-138/MEF/SG/DGTCP/DAMOF portant autorisation pour la cession des actions de la Banque Internationale du Burkina (BIB) détenues par la Belgolaise au Fonds Burkinabé de Développement (FBDES). <i>J.O./B.F. n° 21 du 23 mai 2002.</i>
26 avril 2002	Arrêté n° 2002-164/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/SERFI portant agrément de la Société Service Finance Commerce (SEFICO) aux fins d'exécuter des opérations de change manuel. <i>J.O./B.F. n° 24 du 13 juin 2002.</i>
3 mai 2002	Arrêté n° 2002-159/MEF/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 3 BÖORE-Tradition d'Epargne et de Crédit (B-TEC) de la Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN). <i>J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

	Arrêté n° 2002-160/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la communauté épargne et crédit de l'association pour la paix et la solidarité. <i>J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.</i> Arrêté n° 2002-161/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la caisse communautaire rurale de Zincko de l'association Manégré/Zincko. <i>J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.</i> Arrêté n° 2002-162/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Gulmu-Tangaye de l'association d'appui et de promotion rurale du Gulmu. <i>J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.</i> Arrêté n° 2002-163/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Caisse Communautaire Rurale de Nagréongo de l'association Sougrinooma/Nagéongo. <i>J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.</i> Arrêté n° 2002-164/MEF/SG/DGCTP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Caisse Populaire de Toussiana de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB). <i>J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.</i> Arrêté n° 2002-167/MEF/SG/DGCTP/S-IFD portant reconnaissance de deux Coopératives d'Epargne et de Crédit de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Sourou/Nayala (URCSONA). <i>J.O./B.F. n° 22 du 30 mai 2002.</i>
16 mai 2002	Arrêté n° 2002-181/MEF/SG/DGCTP portant conditions d'émission et de souscription des bons du trésor en compte "BT-CC-2002-01". <i>J.O./B.F. n° 23 du 6 juin 2002.</i> Arrêté n° 2002-182/MEF/SG/DGCTP/DAMOF portant création, attribution et composition du comité d'adjudication de bons du trésor. <i>J.O./B.F. n° 23 du 6 juin 2002.</i>
3 juin 2002	Décret n° 2002-176/PRES/PM/MEF/ portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B). <i>J.O./B.F. n° 25 du 20 juin 2002.</i> Décret n° 2002-188/PRES/PM/MEF/ portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB). <i>J.O./B.F. n° 25 du 20 juin 2002.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

1 ^{er} août 2002	Arrêté n° 2002-274/MFB/SG/DGCTP/DAMOF portant autorisation pour la cession des actions de la Société Burkinabé d'Equiptement (SBE) en faveur des personnes physiques et morales burkinabé. <i>J.O./B.F. n° 39 du 26 septembre 2002.</i>
7 octobre 2002	Arrêté n° 2002-364/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFS portant agrément de 3 caisses populaires de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Sud-Ouest (URCPSO). <i>J.O./B.F. n° 08 du 20 février 2003.</i> Arrêté n° 2002-365/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Artisans du Nord-Ouest du Burkina Faso (MECANO/BF). <i>J.O./B.F. n° 08 du 20 février 2003.</i> Arrêté n° 2002-366/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de trois (03) Coopératives d'Epargne et de Crédit de l'Union des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Zoundwéogo (UCEC-Z). <i>J.O./B.F. n° 08 du 20 février 2003.</i>
18 décembre 2002	Décret n° 2002-583/PRES/PM/MFB portant nomination d'administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BAC-B). <i>J.O./B.F. n° 01 du 02 janvier 2003.</i>
20 janvier 2003	Arrêté n° 2003-009/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de trois (03) Coopératives communautaires d'Epargne et de Crédit de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du BAM (URC BAM). <i>J.O./B.F. n° 09 du 27 février 2003.</i> Arrêté n° 2003-010/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant retrait de reconnaissance de 06 (six) coopératives d'épargne et de crédit de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du BAM (URCBAM). <i>J.O./B.F. n° 09 du 27 février 2003.</i>
24 janvier 2003	Arrêté n° 2003-021/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD/ portant retrait d'agrément de 05 (cinq) coopératives d'épargne et de crédit du l'Union Régionale des coopératives d'épargne et de crédit de l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du BAM (URCBAM). <i>J.O./B.F. n° 09 du 27 février 2003.</i> Arrêté n° 2003-023/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Monsieur KORGOU Abdoulaye aux fins d'exécuter les opérations de change manuel. <i>J.O./B.F. n° 09 du 27 février 2003.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

	Arrêté n° 2003-025/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de l'Association des Caisses d'Epargne et de Crédit de l'oudalan (ACECO). <i>J.O./B.F. n° 10 du 06 mars 2003.</i>
29 janvier 2003	Arrêté n° 2003-28/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de 11 (onze) caisses d'épargne et de crédit de l'Association des Caisses d'Epargne et de Crédit de l'oudalan (ACECO). <i>J.O./B.F. n° 10 du 06 mars 2003.</i>
31 janvier 2003	Arrêté n° 2003-030/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 2003. <i>J.O./B.F. n° 10 du 06 mars 2003.</i>
9 avril 2003	Arrêté n° 2003-093/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant détermination des conditions et des modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiements par chèque. <i>J.O./B.F. n° 19 du 8 mai 2003.</i>
21 avril 2003	Arrêté n° 2003-0141/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Monsieur Sina DIARRA aux fins d'exécuter des opérations de change manuel. <i>J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.</i>
7 mai 2003	Arrêté n° 2003-160/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S IFD portant agrément de la caisse populaire de SIDERADOUGOU. <i>J.O./B.F. n° 24 du 12 juin 2003.</i>
23 juin 2003	Arrêté n° 2003-0252/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément la Société Bureau de Change et de Distribution - Burkina (BCD-B). <i>J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.</i>
1 ^{er} juillet 2003	Arrêté n° 2003-0268/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire pour la fonction de dirigeants en faveur de Monsieur Khaled Mohamed FAITOUR. <i>J.O./B.F. n° 34 du 21 août 2003.</i>
21 juillet 2003	Arrêté n° 2003-0295/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Monsieur Ben Idriss ZERBO aux fins d'exécuter des opérations de change manuel. <i>J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.</i> Arrêté n° 2003-0296/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI de la Société Saiguru Travel et Tours Service aux fins d'exécuter des opérations de change manuel. <i>J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

- 6 août 2003 Arrêté n° 2003-0325/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant avis conforme favorable à la demande d'agrément en qualité de banque de la Société Anonyme dénommée Banque Africaine pour le Développement et le Commerce (BADC-Burkina Faso).
J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.
- Arrêté n° 2003-0326/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant avis conforme favorable à la demande d'autorisation préalable pour une extension des activités introduite par Burkina-Bail.
J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.
- 8 août 2003 Arrêté n° 2003-0337/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant avis conforme favorable à la demande d'autorisation pour la réception de fonds du public introduite par Burkina-Bail.
J.O./B.F. n° 36 du 04 septembre 2003.
- 11 août 2003 Décret n° 2003-413/PRES/PM/MPF portant nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BAC-B).
J.O./B.F. n° 35 du 28 août 2003.
- 20 octobre 2003 Arrêté n° 1003-447/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation introduite par la SGBB en faveur de Madame Josette Rénée GAZON GUINDONI et de Monsieur André Antoine SELLES, tous deux de nationalité française pour leur permettre d'exercer respectivement les fonctions d'administrateur et de dirigeant au sein dudit établissement.
J.O./B.F. n° 50 du 11 décembre 2003.
- 19 janvier 2004 Arrêté n° 20046035/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant fixation du taux légal pour l'année 2004.
J.O./B.F. n° 16 du 15 avril 2004.
- 26 janvier 2004 Arrêté n° 2004-045/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément des Caisses Populaires de Banzon et de Dandé.
J.O./B.F. n° 12 du 8 mars 2004.
- Arrêté n° 2004-046/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit du Soum.
J.O./B.F. n° 12 du 8 mars 2004.
- Arrêté n° 2004-047/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant retrait de la reconnaissance de la Caisse d'Epargne et de Crédit du Soum.
J.O./B.F. n° 12 du 8 mars 2004.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

- 23 février 2004 Arrêté n° 2004-077/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Monsieur SKAFF Michel Youssef aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.
J.O./B.F. n° 15 avril 2004.
- 27 février 2004 Arrêté n° 2004-094/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire introduite par la BICIA-B en faveur de Monsieur Eric Marie FAUVEL, pour l'exercice des fonctions de dirigeant.
J.O./B.F. n° 16 du 15 avril 2004.
Arrêté n° 2004-095/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant dérogation à la condition de nationalité de la loi bancaire introduite par BURKINA BAIL en faveur de Monsieur Brahim ANANE, pour l'exercice des fonctions d'administrateur.
J.O./B.F. n° 16 du 15 avril 2004.
- 5 mars 2004 Arrêté n° 2004-0103/MFB/SG/DGTCP/DAMOF fixant la liste des intermédiaires agréés pour l'application du règlement n° R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.
J.O./B.F. n° 17 du 22 avril 2004.
Arrêté n° 2004-0104/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant agrément de la Banque Sahelo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) en qualité d'intermédiaire habilité à exécuter des opérations de change et toute autre opération entre un résident et non résident.
J.O./B.F. n° 17 du 22 avril 2004.
- 16 mars 2004 Arrêté n° 2004-0121/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agément des Caisses Populaires de Karangasso-Vigué, Samorogouan, Koumbia, Réo, Didyr et de Nanoro du réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB).
J.O./B.F. n° 18 du 29 avril 2004.
Arrêté n° 2004-0122/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/S-IFD portant agrément de la Caisse d'Epargne et de Crédit du secteur 30 de Ouagadougou.
J.O./B.F. n° 18 du 29 avril 2004.
- 30 mars 2004 Arrêté n° 2004-145/MFB/SG/DGTCP/DAMOF/SERFI portant agrément de Madame DIARRA/YARO Félicité aux fins d'exécuter des opérations de change manuel.
J.O./B.F. n° 19 du 6 mai 2004.
Arrêté n° 2004-147/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant création d'un Comité National de Coordination chargé de la promotion des activités liées à la préparation et à la célébration de l'année internationale du micro-crédit (2005).
J.O./B.F. n° 19 du 6 mai 2004.

REGLEMENTATION BANCAIRE
BURKINA

12 mai 2004	Arrêté n° 2004-223/MFB/SG/DGTCP/DAMOF portant renouvellement des membres du Comité National Consultatif chargé de l'examen des dossiers de demande d'agrément. <i>J.O./B.F. n° 25 du 17 juin 2004.</i> Arrêté n° 2004-224/MFB/SG/DGTCP/DAMO/S-IFD portant agrément des Caisses Populaires de Baguéra, Bérégadougou et Koloko du Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB). <i>J.O./B.F. n° 25 du 17 juin 2004.</i>
20 juillet 2004	Décret n° 2004-306/PRES/PM/MFB portant nomination de Monsieur Lassané KABORE en qualité d'administrateur de la Banque Commerciale du Burkina (BCB) en remplacement de Madame Noélie ZONGO. <i>J.O./B.F. Spécial n° 01 du 29 juillet 2004.</i>
03 juin 2005	Décret n° 2005-292/PRES/PM/MFB portant nomination de Monsieur Moumounou GNANKABARY en qualité d'administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la Banque Internationale du Burkina (B.I.B.). <i>J.O./B.F. n° 25 du 23 juin 2005.</i>
24 novembre 2005	Décret n° 2005-572/PRES/PM/MFB portant nomination de Monsieur Mamadou GUIRA en qualité d'administrateur représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (B.I.C.I.A.B.). <i>J.O./B.F. n° 49 du 8 décembre 2005.</i>

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Décisions à caractère législatif ou réglementaire
arrêtées au 31 décembre 2006

5 août 1975	Loi n° 75-549 portant réglementation bancaire. <i>J.O./C.I. n° 43 du 4 septembre 1975.</i>
29 octobre 1975	Décret n° 75-776 accordant, au Fonds d'entraide et de garantie du Conseil de l'Entente, l'exonération de la commission de transfert instituée par le décret n° 73-383 du 27 juillet 1973. <i>J.O./C.I. n° 59 du 27 novembre 1975.</i>
25 novembre 1975	Décret n° 75-835 fixant la procédure d'agrément, de retrait d'agrément et d'autorisation de modification des conditions d'exploitation des banques et établissements financiers. <i>J.O./C.I. n° 63 du 25 décembre 1975.</i> Décret n° 75-836 portant réglementation de l'ouverture et de la fermeture des guichets ou agences de banques ou établissements financiers. <i>J.O./C.I. n° 63 du 25 décembre 1975.</i> Décret n° 75-837 fixant le capital social des banques et établissements financiers. <i>J.O./C.I. n° 63 du 25 décembre 1975.</i> Décret n° 75-838 portant organisation de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers. <i>J.O./C.I. n° 63 du 25 décembre 1975.</i>
2 janvier 1976	Arrêté n° 2 autorisant la First National City Bank of New York à exercer une activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. <i>J.O./C.I. n° 8 du 12 février 1976.</i>
18 mars 1976	Arrêté n° 267 autorisant la Banco Real de Sao Paulo à exercer une activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. <i>J.O./C.I. n° 19 du 29 avril 1976.</i>
6 mai 1976	Ratification à la loi n° 75-549 du 5 août 1975 portant réglementation bancaire. <i>J.O./C.I. n° 20 du 6 mai 1976.</i>
13 août 1976	Arrêté n° 742 autorisant la Mutuelle de Garantie Uniwarrant S.A à exercer les activités d'établissement financier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. <i>J.O./C.I. n° 44 du 23 septembre 1976.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

	Arrêté n° 743 autorisant la société Inter-Africaine de Financement à exercer les activités d'établissement financier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. <i>J.O./C.I. n° 44 du 23 septembre 1976.</i>
1 ^{er} septembre 1976	Arrêté n° 75-70 portant organisation et attribution des services centraux de la Caisse Nationale. <i>J.O./C.I. n° 54 du 25 novembre 1976.</i>
18 novembre 1976	Arrêté n° 1018 autorisant la First National City Bank of New York à procéder au changement de sa dénomination. <i>J.O./C.I. n° 59 du 23 décembre 1976.</i>
3 janvier 1977	Arrêté n° 1 autorisant la Société Ivoirienne de Cautionnement et de Garantie (S.I.C.G.) à exercer les activités d'établissement financier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. <i>J.O./C.I. n° 6 du 10 février 1977.</i>
11 mars 1977	Décret portant organisation des relations financières de la Côte d'Ivoire avec la Gambie, le Ghana, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Léone dans le cadre de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest. <i>J.O./C.I. n° 16 du 14 avril 1977.</i>
8 avril 1977	Arrêté n° 203 autorisant la Compagnie Ivoirienne de Financement Immobilier (CIFIM), à exercer les activités d'établissement financier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. <i>J.O./C.I. n° 21 du 19 mai 1977.</i>
24 août 1977	Décret n° 77-649 portant modification du décret 75-445 du 23 juin 1975 créant la Banque Nationale pour l'Epargne et le Crédit.
6 septembre 1977	Arrêté n° 869 autorisant la B.C.C. à exercer toute activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
7 septembre 1977	Arrêté n° 087 autorisant la Banco do Brasil à exercer toute activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
18 septembre 1977	Loi n° 77-994 portant création de la Banque Ivoirienne d'Epargne et de Développement des Postes et de Télécommunications. <i>J.O./C.I. n° 1 du 15 janvier 1978.</i> Cette loi abroge l'arrêté n° 75-70 portant organisation et attribution des services centraux de la Caisse Nationale d'Epargne.
10 mars 1978	Décret n° 78-179 portant organisation et fonctionnement d'une banque dénommée Banque Ivoirienne d'Epargne et de Développement des Postes et de Télécommunications. <i>J.O./C.I. n° 16 du 6 avril 1978.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

11 août 1978	Arrêté n° 1376 autorisant la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire à exercer toute activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire dans les conditions et selon les modalités définies par le décret 75-835 du 25 novembre 1975. <i>J.O./C.I. n° 41 du 14 septembre 1978.</i>
16 septembre 1978	Arrêté n° 1558 autorisant le Trésorier Payeur Général à souscrire les billets de mobilisation des concours consentis à l'Etat dans le cadre de l'article 15 des statuts de la B.C.E.A.O. <i>J.O./C.I. n° 49 du 19 octobre 1978.</i>
29 novembre 1978	Arrêté n° 2723 autorisant la SOGEFIBAIL à exercer une activité d'établissement financier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
30 janvier 1979	Arrêté n° 146 complétant l'arrêté n° 1582 du 18 septembre 1978 portant admission d'intermédiaires habilités à effectuer les opérations de change, mouvements de capitaux et transferts de toute nature entre la Côte d'Ivoire et l'Etranger, ou en Côte d'Ivoire, entre un résident et un non résident : - Banque Ivoirienne d'Epargne et de Développement des Postes et de Télécommunications ; - Banque Atlantique de Côte d'Ivoire. <i>J.O./C.I. n° 12 du 8 mars 1979.</i>
5 novembre 1979	Arrêté n° 1691 autorisant la Banque Ivoirienne de Construction et des Travaux Publics (BICT) à exercer une activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
14 février 1980	Décret n° 80-249 M.E.F.P. portant agrément de la Société Ivoirienne de Crédit Automobile et de Financement (SICAF).
2 juin 1980	Arrêté n° 725 M.E.F.P. portant modification des taux d'intérêt des obligations cautionnées.
20 août 1980	Décret n° 80-997 portant dissolution de la Société d'Etat dénommées Société Nationale de Financement (SONAFI).
10 septembre 1980	Arrêté n° 1102/M.E.F.P./MERSE/CAB modifiant l'arrêté n° 1048 M.E.F.P. du 25 août 1980 fixant les conditions de dissolution de la Société d'Etat dénommées Société Nationale de Financement (SONAFI).
18 février 1981	Décret n° 81-139 portant dissolution du Fonds de Garantie des Crédits aux Entreprise Ivoiriennes. Décret n° 81-396 portant dissolution de la Banque Ivoirienne d'Epargne et de Développement des Postes et de Télécommunications (BICT). Décret n° 81-397 portant création de la Caisse Nationale d'Epargne.

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

15 juin 1981	Arrêté conjoint 777/M.E.F./ME2/M.P.T. fixant les conditions de liquidation de la BIPT.
24 février 1982	Décret n° 82-212 fixant le capital social des banques et établissements financiers.
3 mars 1983	Arrêté n° 212 autorisant la Middle East Bank Ltd à exercer une activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
9 mars 1983	Décret n° 83-168 autorisant la cession des actions de la BNEC. <i>J.O./C.I. n° 14 du 7 avril 1983.</i>
15 juin 1983	Arrêté n° 576 autorisant la BICI-BAIL à exercer une activité de Crédit-bail mobilier sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire. <i>J.O./C.I. n° 31 des 4 et 11 août 1983.</i>
13 juillet 1983	Arrêté n° 647 portant agrément de la Société de Participation de Côte d'Ivoire (SOPARCI) en qualité d'établissement financier. <i>J.O./C.I. n° 36 du 15 décembre 1983.</i>
14 septembre 1983	Décret n° 83-1004 autorisant la participation de l'Etat de Côte d'Ivoire à une augmentation de capital de la S.I.B. <i>J.O./C.I. n° 39 du 6 octobre 1983.</i>
9 décembre 1983	Arrêté n° 1097 autorisant la banque Paribas-Côte d'Ivoire à exercer une activité de banque sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire.
18 avril 1984	Arrêté n° 398 portant additif à la liste des intermédiaires habilités à effectuer des opérations de change ainsi que celles intervenant entre résidents et non résidents.
13 juin 1984	Décret n° 84-775 portant dissolution de l'établissement public "Caisse Nationale d'Epargne" et dévolution de son patrimoine.
25 juillet 1990	Loi n° 90-589 portant réglementation bancaire. Loi n° 90-592 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA. Décret n° 90-592 portant ratification de la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA. Décret n° 90-593 portant publication de la Convention instituant la Commission Bancaire de l'UMOA.
29 avril 1991	Loi n° 91-275 portant ratification de l'ordonnance n° 90-927 du 19 septembre 1990 relative à la suppression du prélèvement annuel additionnel aux impôts versés au Fonds National d'Investissement (FNI).

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

6 juin 1991	Arrêté n° 30 du Ministère des Finances, portant dissolution de la Mutuelle Universel de Garantie (UNIWARRANT).
9 juillet 1991	Arrêté n° 433 du Ministère des Finances, portant nomination d'un Administrateur auprès de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI).
18 juillet 1991	Arrêté n° 451 du Ministère des Finances, portant suspension des activités bancaires de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI).
26 août 1991	Arrêté n° 608 du Ministère des Finances, portant dissolution de l'Etablissement International de Financement et de Crédit (EIFC).
30 septembre 1991	Arrêté n° 773 du Ministère des Finances, portant dissolution de la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA).
1 ^{er} octobre 1991	Arrête n° 773 portant retrait d'agrément à la "Banque Nationale pour le Développement Agricole" (BNDA).
8 janvier 1992	Décret n° 92-10 autorisant la modification de la participation publique dans le capital des banques.
15 janvier 1992	Arrêté n° 16 portant nomination d'un Administrateur provisoire de la "Bank of Credit and Commerce International Côte d'Ivoire" en abrégé BCCI Côte d'Ivoire.
12 mai 1992	Arrêté n° 467 portant retrait d'agrément et nomination d'un liquidateur de la BCCI Côte d'Ivoire.
15 mai 1992	Décret n° 92-311 relatif au classement, à la forme juridique et aux opérations des Etablissements Financiers. Décret n° 92-312 fixant le capital social des Etablissements Financiers.
2 septembre 1992	Décret n° 92-528 portant modification de l'article 9 du décret n° 88-730 du 25 aout 1988, relatif à la composition du Conseil de Gérance de l'Etablissement public à caractère financier dénommé : "Caisse Autonome d'Amortissement" (CAA).
11 septembre 1992	Loi n° 92-565 instituant une procédure de recouvrement de certaines créances des Banques et Etablissements Financiers prises en charge par l'Etat.
15 septembre 1992	Décret n° 92-578 portant création de l'Etablissement public à caractère financier dénommé "Société Nationale de Recouvrement de Côte d'Ivoire" (SONARECI) et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement.
23 décembre 1992	Loi n° 92-945 relative à la création et à l'organisation des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières, en abrégé (OPCVM).
29 décembre 1992	Arrêté n° 1391 portant nomination de membres du Conseil de Surveillance de la SONARECI.
15 mars 1993	Arrêté n° 141 nommant la SONARECI, liquidateur des Banques et Etablissements Financiers en liquidation.
9 août 1993	Loi n° 93-661 relative au secret bancaire.

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

19 août 1993	Décret n° 93-681 pris pour l'application de la loi n° 92-945 du 23/12/1992 relative à la création et à l'organisation des organisme de placements collectifs en valeurs mobilières.
25 octobre 1993	Arrêté n° 949 relatif au taux de l'usure.
10 novembre 1993	Arrêté n° 1011 fixant les conditions de rémunération et de fonctionnement du livret d'épargne populaire.
17 mars 1994	Arrêté n° 167 instituant un comité de suivi du projet de réhabilitation et de promotion des caisses rurales d'épargne et de prêts.
9 juin 1994	Loi n° 94-338 relative à la privatisation des participations et actifs de l'état dans certaines entreprises et établissements publics nationaux.
21 juillet 1994	Arrêté n° 585 autorisant le changement de dénomination de la Banque Réal de Côte d'Ivoire. Arrêté n° 586 autorisant la cession des actions de la Banque Réal de Côte d'Ivoire.
21 septembre 1994	Décret n° 94-532 portant modalités d'application de la loi n° 94-338 du 9 juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'état dans certaines entreprises et établissements publics nationaux.
26 juin 1995	Loi n° 95-495 portant modification de l'article 40 de la loi n° 90-589 du 25 juillet 1990 portant réglementation bancaire.
14 décembre 1995	Arrêté n° 1430 portant autorisations préalables de cession des actions de l'Union des Banques en Côte d'Ivoire (UBCI-BANAFRIQUE) au profit du Groupe African Financial Holding (AFH) et pour le changement de sa dénomination sociale en Bank Of Africa-Côte d'Ivoire (BOA-Côte d'Ivoire).
28 décembre 1995	Arrêté n° 1465 portant agrément de la Coopérative Ivoirienne d'Epargne et de Crédit Automobile (CIVECA) en qualité d'établissement financier du premier groupe.
5 janvier 1996	Arrêté n° 0011 portant réimmatriculation des Etablissements de Crédits en Côte d'Ivoire.
6 mars 1996	Arrêté n° 0111 autorisant la cession à l'Etat de Côte d'Ivoire des actions du Crédit Lyonnais Global Banking dans la Société Ivoirienne de Banque (SIB).
13 mars 1996	Décret n° 96-226 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.
22 juillet 1996	loi n° 96562 portant réglementation des institution mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit en Côte d'Ivoire.
25 juillet 1996	Décret n° 96-569 portant modification du décret n° 96-226 du 13 mars 1996 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

26 novembre 1996	Arrêté n° 1129 portant agrément de la société "OMNIFINANCE S.A" en qualité d'établissement financier.
11 décembre 1996	Décision n° A-001/96 du Conseil Constitutionnel relative à la convention du 03-07-1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.
30 décembre 1996	Arrêté n° 1296 portant autorisation préalable de modification de l'actionnariat de la BIAO-CI.
7 janvier 1997	Arrêté n° 01 instituant le Comité Interministériel Ad-hoc chargé de conduire l'étude sur la création d'une Banque pour le Financement de l'Industrie en Côte d'Ivoire.
22 janvier 1997	Décret n° 97-36 portant modification du décret n° 96-226 du 13/03/1996 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances. Décret n° 97-37 portant application de la loi portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
19 février 1997	Arrêté n° 17 créant un comité de Pilotage du Projet Banque Nationale de Crédit Agricole.
25 mars 1997	Arrêté n° 198 portant nomination de Sous-Directeur d'Administration Centrale à la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor. Arrêté n° 199 modifiant l'arrêté portant organisation de la Direction du Trésor, des Affaires Monétaires et Bancaires et portant création de la Sous-Direction des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit.
13 mai 1997	Arrêté n° 352 portant retrait d'agrément de la Barclays Bank PLC (BB PLC) en qualité de banque. Arrêté n° 354 portant agrément de la Barclays Bank Côte-d'Ivoire (BBCI) en qualité de banque. Arrêté n° 357 portant autorisation de cession des actions de la Barclays Bank Côte d'Ivoire (BBCI) à la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI). Arrêté n° 358 portant autorisation de changement de dénomination de la Barclays Bank Côte d'Ivoire (BBCI) en Compagnie Bancaire de l'Atlantique en Côte d'Ivoire (CO-BACI).
22 mai 1997	Arrêté n° 375 portant nomination de la SONARECI liquidateur de la Société Etablissement International de Financement et de Crédit (EIFC). Arrêté n° 376 portant nomination de la SONARECI liquidateur de la Société Mutuelle Universelle de Garantie (UNIWARRANT).

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

14 juillet 1997	Arrêté n° 534 portant création du Comité de Pilotage du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADESFI).
4 septembre 1997	Loi n° 97-518 relative aux instruments de paiements : chèque, carte de paiement, lettre de change, billet à ordre. Loi n° 97-521 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.
8 octobre 1997	Décret n° 97-581 portant modification du décret n° 97-36 du 22 janvier 1997 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances. Décret n° 97-582 modifiant le décret n° 92-115 du 16 mars 1992 portant organisation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor et fixant les attributions du Directeur Général.
23 décembre 1997	Loi n° 97-721 relative aux coopératives.
25 février 1998	Décret n° 98-88 réglementant les relations financières avec l'étranger.
9 avril 1998	Arrêté n° 884 relatif aux demandes d'agrément et aux opérations de change manuel. Avis n° 885 relatif à la constitution de demande d'agréments et aux opérations de change manuel.
30 juin 1998	Décret n° 98-376 portant réorganisation des services postaux et financiers de la poste. Décret n° 98-378 portant création de la Société d'Etat dénommée "Caisse d'Epargne et des Chèques Postaux".
12 août 1998	Décret n° 98-462 relatif aux conditions d'exercice des activités d'égrainage de coton graine. Décret n° 98-463 portant création du Comité Tripartite de suivi de la filière coton.
30 septembre 1998	Ordonnance n° 98-531 portant dissolution de l'Etablissement Public à caractère financier dénommé "Bourse des Valeurs Mobilières" et transfert de ses missions de service public. Décret n° 98-533 fixant la date de dissolution et les modalités de liquidation de l'Etablissement à caractère financier dénommé "Bourse des Valeurs Mobilières".
15 octobre 1998	Arrêté n° 02 portant agrément des exportateurs de café et de cacao pour la campagne 1998/1999.
23 novembre 1998	Loi n° 98-742 portant loi de finances pour la gestion 1999.
25 novembre 1998	Décret n° 98-616 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

	Décret n° 98-642 portant organisation du Ministère de la Promotion du Commerce Extérieur.
20 janvier 1999	Décret n° 99-40 portant dissolution de la Société d'Etat dénommée CSSPPA. Décret n° 99-41 autorisant la participation de l'Etat au capital de la société "Nouvelle CAISTAB". Décret n° 99-44 portant création du Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP).
3 février 1999	Décret n° 99-78 entérinant l'élection de Monsieur Abdoulaye KONE, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A.).
10 février 1999	Arrêté n° 26 relatif à la normalisation des formules de chèques du Trésor Public, des Services de chèques Postaux ou de tout autre organisme habilité par la loi. Arrêté n° 27 fixant le montant du droit de timbre sur les formules de chèques endossables. Arrêté n° 28 déterminant les conditions et les modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiement par chèque. Décret n° 99-95 réglementant la profession d'exportateur de Café-Cacao.
12 février 1999	Arrêté n° 033 relatif au certificat de non-paiement délivré par le banquier à la suite d'une émission de chèque sans provision. Arrêté n° 034 relatif aux formes et conditions d'accès aux fichiers de la Banque Centrale.
4 mars 1999	Arrêté n° 060 portant agrément de la Société d'Etat "Caisse Autonome d'Amortissement (CAA/SE)" en qualité de banque. Arrêté n° 061 portant retrait d'agrément à la Caisse Autonome d'Amortissement Gestion des prêts (CAA/GD). Arrêté n° 062 portant cession des actifs sains et des passifs avérés de la CAA/GD à la CAA/SE. Arrêté n° 063 portant dérogation à la réglementation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel de la CAA/SE.
10 mars 1999	Décret n° 99-213 portant création du Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao (CICC). Décret n° 99-215 modifiant le décret n° 99-41 du 20/01/1999 autorisant la participation de l'Etat au capital social de la société à participation financière publique dénommée "Nouvelle CAISTAB".

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

	Décret n° 99-51 portant institution des Centres de Gestion Agréés.
	Décret n° 99-52 portant organisation du Fonds Ivoirien pour le Développement des Entreprises Nationales (FIDEN).
	Décret n° 99-42 fixant les modalités de commercialisation du Café et du Cacao.
	Décret n° 99-43 portant modalités d'application de la loi n° 94-620 du 18/11/1994 relative à la tierce détention en matière de Café-Cacao.
	Décret n° 99-214 autorisant la souscription de l'Etat au capital du Fonds de garantie des coopératives Café-Cacao.
29 juin 1999	Arrêté n° 192 portant autorisation pour la cession des participations de la BIAO-CI au capital social de la BIAO-Investissement en faveur de COFIPA.
9 juillet 1999	Arrêté n° 200 autorisant la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor à émettre des bons du Trésor.
23 août 1999	Arrêté n° 243 autorisant la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor à émettre des bons du Trésor.
24 janvier 2000	Arrêté n° 002 portant autorisation de cession d'actions détenues par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital social de la BIAO-CI en faveur de la Banque BELGOLAISE.
1 ^{er} février 2000	Arrêté n° 003 portant agrément de la Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire en qualité de banque.
9 août 2000	Arrêté n° 218 autorisant le changement de dénomination de "Biao-Investissement Côte d'Ivoire" en celle de "Cofipa Investment Bank Côte d'Ivoire" ou CIBCI.
27 février 2001	Arrêté n° 027 du portant retrait d'agrément à la Coopérative Ivoirienne d'Epargne et de Crédit Automobile (CIVECA).
21 mai 2001	Arrêté n° 067 du portant institution d'un Comité de Trésorerie comprenant le Conseiller Economique et Financier du Premier Ministre, les Directeurs Généraux du Ministère de l'Economie et des Finances et le Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour la Côte d'Ivoire.
6 juillet 2001	Règlement n° 06/2001/CM/UEMOA portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication par les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).
28 août 2001	Arrêté n° 172 du mettant fin aux activités de liquidation de la Société Nationale de Recouvrement de Créances (SONARECI) pour la transférer à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

- 12 décembre 2001 Instruction n° 01/2001/TIT relative aux procédures de vente aux enchères des bons et obligations du Trésor avec le concours de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).
- Instruction n° 02/2001/TIT aux intermédiaires teneurs de comptes, relative à l'enregistrement et à la circulation des bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication avec le concours de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
- Instruction n° 03/2001/TIT du relative à la numérotation des émissions par voie d'adjudication des obligations du Trésor et des émissions de titres sur le marché monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO).A).
- 26 décembre 2001 Arrêté interministériel n° 53/PMMPD/CAB portant création, mission et fonctionnement de la structure de transition chargée de la Gestion du Programme d'Appui au Secteur Informel (PASI).
- 23 janvier 2002 Arrêté n° 012 portant perception par la Direction du Trésor de frais générés à l'occasion de l'exercice de ses activités.
- 29 avril 2002 Arrêté n° 050 portant agrément de la Société Anonyme Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FGPME) en qualité d'établissement financier.
- Arrêté n° 051 portant autorisation pour la cession des actions détenues par la SFOM dans le capital social de la BICICI en faveur de BNP Paribas.
- Arrêté n° 052 portant retrait d'agrément de Paribas-Côte d'Ivoire.
- Arrêté n° 053 portant agrément de la Société Anonyme Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao (FGCCC) en qualité d'établissement financier.
- 27 juin 2002 Arrêté n° 162 portant création du Comité d'Adjudication des Bons et Obligations du Trésor.
- 8 août 2002 Arrêté n° 241 portant création de la Commission Nationale pour la Microfinance.
- 5 septembre 2002 Arrêté n° 279 portant agrément de la Société Anonyme Omnifinance SA, en qualité de banque.
- Arrêté n° 280 portant retrait de l'agrément de la Société Anonyme Omnifinance SA, en qualité d'établissement financier.
- 18 novembre 2002 Arrêté n° 478 portant autorisation de fusion-absorption de la Société Africaine de Crédit-Bail (SAFBAIL) par la Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA).
- Arrêté n° 479 portant retrait de l'agrément de la Société Africaine de Crédit-Bail (SAFBAIL) en qualité d'établissement financier.

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

15 septembre 2003	Arrêté interministériel n° 283 portant modification de l'arrêté N° 241/MEMEF/DGTCP/CE du 08 août 2002 portant création de la Commission Nationale pour la Microfinance.
1 ^{er} décembre 2003	Arrêté n° 425 portant agrément de la Société Versus Bank (VERSUS BANKS.A.) en qualité de banque.
18 décembre 2003	Arrêté n° 481 portant retrait d'agrément de BICIBAIL-CI en qualité d'Etablissement Financier. Arrêté n° 482 portant autorisation de fusion par absorption de BICIBAIL-CI par BICI-CI.
6 février 2004	Arrêté n° 035 portant agrément de la Société Anonyme Banque pour le Développement de l'Agriculture (BFA) en qualité de banque.
24 février 2004	Arrêté n° 049 portant modification de l'arrêté n° 28 du 10 février 1999 déterminant les conditions et les modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiement par chèque. Arrêté n° 050 relatif à la normalisation des formules de chèque du Trésor Public, CECP ou tout autre organisme.
10 mars 2004	Arrêté n° 071 portant autorisation pour la modification de la dénomination sociale de la Société d'Etat Caisse Autonome d'Amortissement (CAA/SE).
17 juin 2004	Arrêté n° 125 portant définition et fixation du taux d'intérêt légal en vigueur pour l'année civile 2004.
12 juillet 2004	Arrêté n° 165 portant fixation de la rémunération des dépôts à vue à l'Agence Comptable Centrale des Dépôts de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.
15 octobre 2004	Arrêté n° 361 portant autorisation pour la restructuration des participations du groupe BNP PARIBAS dans le capital social de la BICICI. Arrêté n° 362 portant autorisation de fusion par absorption d'AFRIBAIL-Côte d'Ivoire (AFRIBAIL-CI) par la BIAO-Côte d'Ivoire (BIAO-CI).
26 octobre 2004	Arrêté n° 406 portant autorisation pour la modification de la structure du capital social de la Société Ivoirienne de Banque (SIB). Arrêté n° 407 portant autorisation de fusion par absorption de la Compagnie Financière de la Côte d'Ivoire (COFINCI) par la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (BICICI). Arrêté n° 408 portant retrait de l'agrément du Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FG.PME), en qualité d'établissement financier.
27 octobre 2004	Arrêté n° 429 portant nomination d'un liquidateur du Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FG.PME).

REGLEMENTATION BANCAIRE
COTE D'IVOIRE

29 décembre 2004	Arrêté n° 553 portant retrait de l'agrément de SOGEFINANCE, en qualité de banque. Arrêté n° 554 portant retrait de l'agrément de SOGEFIBAIL-CI, en qualité d'établissement financier. Arrêté n° 555 portant autorisation de fusion par absorption de SOGEFINANCE et de SOGEFIBAIL-CI par la SGBCI.
11 février 2005	Arrêté n° 021/MEMEF/DGTCP portant agrément en qualité de banque de la société anonyme Banque Régionale de Solidarité de la Côte d'Ivoire (BRS-Côte d'Ivoire). Arrêté n° 022/MEMEF/DGTCP/DT, portant agrément en qualité de banque de la société anonyme Citibank Côte d'Ivoire (CITIBANK-CI). Arrêté n° 023/MEMEF/DGTCP/DT/SDAMB, portant retrait de l'agrément en qualité de banque de Citibank N.A., succursale d'Abidjan.
8 mars 2005	Arrêté n° 044/MEMEF/DGTCP/DIF/SDAMB, portant définition et fixation du taux d'intérêt légal en vigueur pour l'année civile 2005.
17 mars 2005	Arrêté n° 064/MEMEF/CAB, portant proposition de nomination de deux Commissaires aux Comptes auprès de la société d'Etat dénommée Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).
8 mai 2006	Arrêté n° 113/MDPMEF/DGTCP/DIF/SDAMB, portant agrément de la société anonyme Bridge Bank Group Côte d'Ivoire (BBG-CI) en qualité de banque.
9 août 2006	Décret n° 2006-261 de la République de Côte d'Ivoire, portant création, organisation et fonctionnement d'une Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF). Décret n° 2006-262 de la République de Côte d'Ivoire, relatif au calcul du taux effectif global.
16 octobre 2006	Arrêté n° 322/MDPMEF/CAB, portant modification de l'actionnariat de la Société Ivoirienne de Banque (SIB). Arrêté n° 323/MDPMEF/CAB, portant changement du nom commercial de la Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA) en Alios Finance.

REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU

Décisions à caractère législatif ou réglementaire
arrêtées au 31 décembre 2006

- 1997 :
- Accord d'adhésion de la République de Guinée-Bissau à l'UMOA, ratifié par Décret Présidentiel n° 2/97 du 21.03.97.
 - Accord d'adhésion de la République de Guinée-Bissau à l'UEMOA, ratifié par Décret Présidentiel n° 3/97 du 21.03.97.
 - Loi portant démonétisation du Peso : loi n° 1/97 du 24.03.97, publiée au B.O. n° 12.
 - Loi portant réglementation bancaire, approuvée par le Parlement Bissau-Guinéen, le 2.12.97 et publiée dans le supplément B.O. n° 78/97 (loi 10/97 du 2.12.97).
 - Faux monnayage : loi approuvée par le Parlement Bissau-Guinéen le 2.12.97 et publiée dans le supplément B.O. n° 49/97 (loi 7/97 du 2.12.97).
 - Loi portant réglementation des institutions mutualistes d'épargne et de crédit, approuvée par le Parlement Bissau-Guinéen, le 2.12.97 et publiée dans le supplément B.O. n° 78/97 (la loi n° 11/97 du 2.12.97).
 - Loi cadre portant définition et répression de l'usure, approuvée par le Parlement Bissau-Guinéen, le 2.12.97 et publiée dans le supplément B.O. n° 78/97.
 - Loi portant réglementation des Instruments de Paiement. Approuvée par le Parlement Bissau-Guinéen, le 2.12.97, ratifiée par le Président de la République, publiée au Supplément B.O. n° 48/97 (loi n° 12/97).

REPUBLIQUE DU MALI

Décisions à caractère législatif ou réglementaire
arrêtées au 31 décembre 2006

25 juin 1984	Décret n° 142/PG-RM portant modalités d'application de l'ordonnance n° 84-19/P-RM du 22 juin 1984 portant réglementation bancaire.
16 mai 1989	Décret n° 89-155 P-RM portant modification de certaines dispositions du décret n° 142/P-RM du 25 juin 1984 relatif aux modalités d'application de l'ordonnance n°84-19/P-RM du 22 juin 1984 portant réglementation bancaire.
4 septembre 1990	Loi n° 90-74/AN-RM portant réglementation bancaire. <i>J.O./R.M. n° 19 du 15 octobre 1990 (page 676).</i>
4 octobre 1990	Décret n° 90-369 P-RM portant ratification de la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA <i>J.O./R.M. n° 18 du 30 septembre 1990 (page 650).</i>
30 janvier 1991	Arrêté n° 91/0376/MFC-CAB portant création et réglementation de la profession de Tiers-Détenteur dans la cadre de la commercialisation des produits agricoles. <i>J.O./R.M. n° 4 du 28 février 1991 (page 125).</i>
23 février 1991	Arrêté n° 91/0640/MFC-CAB portant agrément de la Société des Chèques Postaux et de Caisse d'Epargne du Mali (SCPCE) en qualité de Banque, autorisée à exercer son activité sur le territoire de la République du Mali. <i>J.O./R.M. n° 08 du 30 avril 1991 (page 300).</i>
10 juillet 1991	Arrêté n° 91/2600/MEF-CAB portant retrait d'agrément du Fonds National d'Autosuffisance Alimentaire (FNAA). <i>Non disponible dans J.O./R.M.</i>
7 février 1994	Décision n° 0046/MF-CAB du 07 février 1994 portant création d'un Comité Technique de Suivi du recouvrement des créances de l'ex-BDM.
8 août 1994	Décret n° 94-269/PRM du 08 août 1994 portant titrisation des concours consolidés de l'ex-BDM par la BCEAO. Décret n° 94-325/PRM du 08 août 1994 portant autorisation de l'émission d'obligation du trésor en règlement des victimes des casses de janvier et mars 1991. Décret n° 94-302/P-RM fixant les modalités d'application de la loi n° 94-040 du 15 août 1994 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
2 août 1995	Loi n° 95-065 relative à l'usure et au taux d'intérêt légal. <i>Non disponible dans J.O./R.M.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
MALI

	Loi n° 95-066 portant modification de la loi n° 90-74 AN-RM du 04 septembre 1990 portant réglementation bancaire au Mali. <i>Non disponible dans J.O./R.M.</i>
14 mars 1997	Loi n° 97-021 relative aux instruments de paiement : chèque, carte de paiement, lettre de change et billet à ordre. <i>Non disponible dans J.O./R.M.</i>
24 octobre 1997	Arrêté n° 97-1694/MEF-SG portant agrément de la Société Malienne de Financement (SOMAFI) en qualité d'établissement financier.
19 janvier 1998	Loi n° 98-009 autorisant la ratification de la convention portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers. <i>J.O./R.M. n° 7 du 15 avril 1998 (page 256).</i>
28 mai 1998	Arrêté n° 98-0789/MEF-SG portant agrément de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Mali (BICI-M).
3 août 1998	Arrêté n° 98-0789/MF.SG relatif à la normalisation des formules de chèque du Trésor Public, des services de chèques postaux ou de tout autre organisme habilité par la loi. <i>J.O./R.M. n° 18 du 30 septembre 1998 (page 715).</i> Arrêté n° 98-0790/MF.SG déterminant les conditions et les modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiement. <i>J.O./R.M. n° 18 du 30 septembre 1998 (page 717).</i> Arrêté n° 98-0791/MF.SG fixant le montant des droits de timbre sur les formules de chèques endossables. <i>J.O./R.M. n° 18 du 30 septembre 1998 (page 718).</i>
5 juin 1998	Décision n° 980027/MF-SG du 05 juin 1998 portant prorogation de la durée du mandat de la Cellule d'Appui et de Suivi des Structures Mutualistes Coopératives d'Epargne et de Crédit (CAS/SMEC). <i>Non disponible dans J.O./R.M.</i>
3 août 1998	Décret n° 98-242/P-RM du 03 août 1998 portant création du Groupe Consultatif National pour la Microfinance. Loi n° 98-042 portant modification de la loi n° 95-065 du 02 août 1995 relative à l'usure et au taux d'intérêt légal. <i>J.O./R.M. n° 23 du 15 décembre 1998 (page 1013).</i>
11 septembre 1998	Arrêté n° 98-1486/MF-SG portant agrément de la société Ecobank-Mali. <i>J.O./R.M. n° 08 du 02 avril 1999 (page 320).</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
MALI

9 mars 1999	Arrêté n° 99-0342/MEF-SG du 9 mars 1999 portant agrément de la société Equipbail-Mali.
28 juin 1999	Décret n° 99-176/P-RM du 28 juin 1999 déterminant le cadre organique de la Cellule d'Appui et de Suivi des SFD. <i>J.O./R.M. n° 19 du 10 août 1999 (page 741).</i>
8 juillet 1999	Loi n° 99-028 portant ratification de l'ordonnance n° 99-008/P-RM du 01 avril 1999 portant création de la Cellule d'Appui et de suivi des SFD. <i>J.O./R.M. n° 21 du 31 août 1999.</i> Arrêté n° 99-1181/MF.SG portant mise sous administration provisoire de la Banque Internationale pour le Mali (BIM-SA). <i>J.O./R.M. n° 05 du 20 février 2000 (page 184).</i>
5 novembre 1999	Arrêté n° 99-2608/MEF-SG du 02 novembre 1999 portant mise sous administration provisoire du Crédit Initiative (CI-SA). Arrêté n° 99-2609/MEF-SG du 02 novembre 1999 portant nomination d'un Administrateur Provisoire pour le Crédit Initiative (CI-SA).
3 janvier 2000	Décret n° 00-039/P-RM portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA). <i>J.O./R.M. n° 12 du 30 avril 2000 (page 451).</i>
10 mai 2000	Décision n° 00028/MF-SG du 10 mai 2000 autorisant la cession de 10.000 ctions de la BCIM à la Société Financière d'Outre-Mer (SFOM).
3 juillet 2000	Arrêté n° 00-1844/MEF-SG du 03 juillet 2000 portant agrément de Madame NIANG Tamar TALL, habilitée à exécuter des opérations de change manuel.
1 ^{er} novembre 2000	Décision n° 0051/MF-SG du 1 ^{er} novembre 2000 instituant un Comité de Suivi de l'administration Provisoire du Crédit Initiative SA.
2 novembre 2000	Arrêté n° 002973/MEF-SG du 02 novembre 2000 portant agrément de la Société Anonyme Fonds de Garantie Hypothécaire du Mali (FGHM-SA). <i>Non disponible dans J.O./R.M.</i>
1 ^{er} mars 2001	Arrêté n° 01- 0382/MEF-SG du 1 ^{er} mars 2001 portant prorogation du mandat de l'Administrateur Provisoire du Crédit initiative. Arrêté n° 01-0383/MEF-SG du 1 ^{er} mars 2001 portant prorogation du mandat de l'Administrateur Provisoire de la Banque Internationale pour le Mali (BIM-SA).
30 mars 2001	Décret n° 01-158/P-RM portant ratification de l'accord de crédit, signé à Washington le 18 septembre 2000 entre le Gouvernement de la

REGLEMENTATION BANCAIRE
MALI

République du Mali et l'Association Internationale de Développement,
pour le financement du projet de développement du secteur financier.

J.O./R.M. n° 10 du 10 avril 2001 (page 396).

3 juillet 2001	Arrêté n° 001845/MEF-SG du 03 juillet 2000 portant agrément de la Société Malienne de Change, Manuel, habilitée à exécuter des opérations de change manuel.
8 février 2002	Arrêté n° 02-0218/MEF-SG du 08 février 2002 autorisant la modification de la structure du capital de la Banque Commerciale du Sahel (BCS-SA). Arrêté n° 02-0219/MEF-SG du 08 février 2002 autorisant la fusion-absorption de la Banque Malienne de Crédit et de Dépôt (BMCD) par la Banque de Développement du Mali (BDM-SA).
9 avril 2002	Arrêté n° 02-0634/MEF-SG du 09 avril 2002 portant agrément de la Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA).
20 avril 2002	Décret n° 02-178/P-RM du 10 avril 2002 portant nomination d'Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'Administration de la BMS. <i>J.O./R.M. n° 11 du 20 avril 2002 (page 419).</i>
14 mai 2002	Arrêté n° 02-0977/MEF-SG du 14 mai 2002 portant prorogation du mandat de l'Administrateur Provisoire de la Banque Internationale pour le Mali (BIM-SA). Arrêté n° 02- 0978/MEF-SG du 14 mai 2002 portant prorogation du mandat de l'Administrateur Provisoire du Crédit Initiative (CI-SA).
10 octobre 2002	Arrêté n° 02-2202/MEF-SG du 10 octobre 2002 portant prorogation du mandat de l'Administrateur Provisoire du Crédit Initiative (CI-SA).
30 décembre 2002	Arrêté n° 02-2662/MEF-SG du 30 décembre 2002 portant prorogation du mandat de l'Administrateur Provisoire de la Banque Internationale pour le Mali (BIM-SA).
28 mars 2003	Arrêté n° 03-0545/MEF-SG du 28 mars 2003 portant abrogation du mandat de l'Administrateur Provisoire du Crédit Initiative (CI-SA).
14 avril 2003	Arrêté n° 03-0646/MEF-SG du 14 avril 2003 portant nomination d'un Administrateur Provisoire pour le Crédit Initiative (CI-SA).
13 juin 2003	Décision n° 0056/MF-SG du 13 juin 2003 07 février 1994 portant création d'un Comité Technique de Suivi du recouvrement des créances de l'ex-BDM.
22 juillet 2003	Arrêté n° 03-1557/MEF-SG du 22 juillet 2003 portant prorogation de la mission de l'Administrateur Provisoire du Crédit Initiative (CI-SA).

REGLEMENTATION BANCAIRE
MALI

4 août 2003	Arrêté n° 03-1685/MEF-SG du 04 août 2003 portant agrément de la Banque Africaine pour le Développement et le Commerce (BADC-Mali-SA).
29 septembre 2003	Arrêté n° 03-2087/MEF-SG du 29 septembre 2003 portant mission de l'Administrateur Provisoire du Crédit Initiative (CI-SA).
31 décembre 2003	Arrêté n° 03-2887/MEF-SG du 31 décembre 2003 portant modification de la dénomination de la Banque Africaine pour le Développement et le Commerce (BADC-Mali-SA) en Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC-Mali-SA).
7 juin 2004	Décision n° 0054/MEF-SG accordant la dérogation à la condition de nationalité à la Bank Of Africa (BOA) en faveur de Monsieur Christophe LASSUS- LALANNE.
10 juin 2004	Arrêté n° 0041179/MEF-SG du 10 juin 2004 portant prorogation de la mission de l'Administrateur Provisoire pour le Crédit Initiative-SA.
08 septembre 2004	Arrêté n° 04-1754/MEF.SG portant levée de l'Administration Provisoire de la Banque Internationale pour le Mali (BIM-SA). Arrêté n° 04-1755 portant dissolution du comité de suivi de l'Administration Provisoire de la Banque Internationale pour le Mali (BIM-SA).
07 juin 2005	Arrêté n° 1406/MEF-SG portant agrément de la Banque Régionale de Solidarité
21 septembre 2005	Arrêté n° 2209/MEF-SG portant modification de l'Arrêté n° 02-0634/MEF-SG du 9 avril 2002 portant Agrément de la Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA).
12 octobre 2005	Arrêté n° 2437/MEF-SG portant agrément de la Banque Atlantique Mali.

REPUBLIQUE DU NIGER

Décisions à caractère législatif ou réglementaire
arrêtées au 31 décembre 2006

17 juillet 1975	Ordonnance n° 75-29 portant réglementation bancaire. J.O./N. n° 15 du 1 ^{er} août 1975.
19 août 1975	Arrêté n° 315 portant agrément des statuts de l'Association Professionnelle des Banques.
30 septembre 1975	Lettre n° 2071 du Ministre des Finances autorisant l'ouverture d'une agence de la BDRN à Konni.
16 octobre 1975	Décret n° 75-184 fixant le capital social minimum des banques et établissements financiers. J.O./N. n° 21 du 1 ^{er} novembre 1975. Décret n° 75-185 fixant la procédure d'agrément, de retrait d'agrément et d'autorisation de modification des constitutions des conditions d'exploitation des banques et établissements financiers. J.O./N. n° 21 du 1 ^{er} novembre 1975. Décret n° 75-186 portant réglementation de l'ouverture et de la fermeture des guichets ou agences de banques et établissements financiers. J.O./N. n° 21 du 1 ^{er} novembre 1975. Décret n° 75-187 portant organisation de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers. J.O./N. n° 21 du 1 ^{er} novembre 1975.
24 octobre 1975	Arrêté n° 363 fixant les conditions dans lesquelles sont assurés les frais de fonctionnement de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers. J.O./N. n° 22 du 15 novembre 1975.
1 ^{er} décembre 1975	Rectificatif à l'ordonnance n° 75-29 du 17 juillet 1975 portant réglementation bancaire. J.O./N. n° 23 du 1 ^{er} décembre 1975.
21 octobre 1976	Arrêté n° 450/MF/SFE fixant la composition de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers modifié par l'arrêté n° 117 MF/SG/SFE du 10 mai 1980.
12 mai 1977	Arrêté n° 158/MF/SG/SFE portant agrément de la Banque Arabe Lybienne Nigérienne pour le Commerce Extérieur et le Développement (BALINEX).

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

19 août 1977	Arrêté n° 315/MF/SG/SFE portant agrément des statuts de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (A.P.B.).
16 mai 1978	Décret n° 75-45/MCMS/MF portant nomination du Directeur Général adjoint de la BALINEX.
13 juillet 1979	Arrêté n° 205/MF/SFE portant agrément de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Niger (B.I.C.I.N.).
23 octobre 1979	Arrêté n° 307/MF/SFE portant agrément de la Citibank-Niger.
27 février 1980	Arrêté n° 93/MF/SFE portant agrément de la Banque Internationale pour le Niger (B.I.N.).
20 février 1981	Décret n° 81-33/PCMS/MF portant nomination du Directeur de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.
12 août 1981	Lettre n° 2273 du Ministre des Finances autorisant l'ouverture par la BDRN d'une agence à Dosso et d'un bureau de change à l'hôtel Gaweye.
29 septembre 1981	Décret n° 81-174/PCMS/MF portant nomination du Directeur adjoint de la BALINEX.
14 octobre 1982	Ordonnance n° 82-28 complétant l'ordonnance n° 75-29 du 17 juillet 1975 portant réglementation bancaire.
20 janvier 1983	Ordonnance n° 83-03 portant création d'un Fonds d'Intervention en faveur des P.M.E.N. Décret n° 83-10/PCMS/MMI portant statut du Fonds d'Intervention en faveur des P.M.E.N.
25 février 1983	Décret n° 83-39/PCMS/MMI portant approbation du budget 1983 de l'Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne.
2 mai 1983	Arrêté n° 142/MF/SFE portant agrément de la Massraf Fayçail Al Islami du Niger.
3 mai 1983	Arrêté n° 143/MF/SFE portant agrément de la Société Islamique des Investissements du Niger.
21 novembre 1983	Décret n° 83-179/PCMS/MF portant nomination du Directeur Général de la B.D.R.N.
19 janvier 1984	Arrêté n° 16 MF/DFE portant agrément de la Bank of Credit and Commerce-Niger (agrément d'activité sur le territoire du Niger). Arrêté n° 17 MF/DFE portant agrément de la Bank of Credit and Commerce-Niger (agrément d'activité internationale).
9 février 1984	Décret n° 84-32 PCMS/MMI modifiant l'article 3 du décret n° 83-10 PC/MMI du 20 janvier 1983, portant statut du Fonds d'Intervention en faveur des Petites et Moyennes Entreprises Nigériennes (F.I.P.M.E.N.).

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

26 mars 1984	Décret n° 84-59 PCMS/MF portant nomination du Directeur Général du Crédit du Niger.
	Décret n° 84-60 PCMS/MMI portant nomination du Directeur Général de la Caisse des Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT).
2 avril 1984	Décret n° 84-70 PCMS/MMI portant nomination du Directeur Général de l'Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne (OPEN).
5 juin 1984	Arrêté n° 25 CMS/PM modifiant l'article 2 de l'arrêté n° 07/PM du 13 avril 1983 créant un comité "ad-hoc" de suivi de l'étude du secteur des entreprises para-étatiques.
18 juin 1984	Arrêté n° 199/MF/SG/DFE fixant la composition de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers.
27 août 1984	Décret n° 84-144/PCMS/MF portant nomination du Directeur Général de la Banque de Développement de la République du Niger (BDRN). Ce décret abroge le décret n° 83-179 PCMS/MF du 21 novembre 1983.
6 août 1990	Loi n° 90-17 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA adoptée le 24 février 1990.
	Loi n° 90-18 portant réglementation bancaire.
24 octobre 1990	Arrêté n° 203 MF/DGRMF/DRF portant agrément de la Société Nigérienne de Banque (SONIBANK) en qualité d'intermédiaire financier.
9 mai 1991	Ordonnance n° 231 désignant M. Jean Pierre PARODI pour remplacer M. Philippe HASSEMAN en qualité d'Administrateur Délégué de la BDRN.
8 juillet 1991	Arrêté n° 133 MF/CAB portant suspension des activités de la Bank of Credit And Commerce Niger (BCC-NIGER).
9 juillet 1991	Arrêté n° 135 MF/DGRMF/DRF portant nomination de M. Ahmoud RHOUSMANE, Administrateur provisoire de la Bank Of Credit And Commerce Niger (BCC-NIGER).
12 juillet 1991	Arrêté n° 139/MF/CAB précisant la mission d'Administrateur provisoire de la Bank Of Credit And Commerce Niger (BCC-NIGER).
22 juillet 1991	Arrêté n° 135 MF/DGRMF/DRF portant intérim de l'Administrateur provisoire de la Bank Of Credit And Commerce Niger (BCC-NIGER).
8 juillet 1992	Ordonnance n° 92-029 instituant une procédure de recouvrement des créances des banques et établissements financiers.
8 décembre 1992	Décret n° 92-385/PM/MF/P fixant certaines dispositions relatives au transport manuel de moyens de paiement par les voyageurs.

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

9 août 1993	Arrêté n° 158/MF/P/DRMF du 9 août 1993 portant interdiction des envois par voie postale ou par tout autre moyen, des billets émis par la BCEAO entre les intermédiaires agréés et leurs correspondants situés hors des pays africains membres de la Zone Franc. Circulaire n° 003/MF/P/DGE/DRMF du 9 août 1993 relative à la délivrance des allocations en devises et au contrôle douanier des moyens de paiement transportés par les voyageurs.
15 septembre 1993	Arrêté n° 158/MF/P/DGE/DRMF du 15 septembre 1993 portant taux de l'usure, en application de l'ordonnance n° 85-14 du 23 mai 1985 portant définition et répression de l'usure.
1 ^{er} Février 1994	Arrêté n° 16/MF/P/DGE/DRMF portant interdiction des envois postaux ou par tout autre moyen, de billets émis par la BCEAO entre les intermédiaires agréés et leurs correspondants situés en dehors des pays membres de l'UMOA.
5 mars 1994	Loi n° 94-09 autorisant le Président de la République à ratifier le traité de l'UEMOA, signé lors de la huitième conférence des Chefs d'Etat de l'UMOA, tenu le 10 janvier 1994.
22 avril 1994	Arrêté n° 0103/MF/P/DGE/DRMF/SMC portant autorisation de la cession des actions de la NIB Niamey. Arrêté n° 0104/MF/P/DGE/DRMF/SMC portant autorisation de changement de dénomination sociale de la NIB-Niamey qui devient désormais Bank Of Africa Niger (BOA-NIGER).
12 mai 1994	Décret n° 94-087/PRN/MAE/C portant publication au journal officiel de la République du Niger, du Traité de l'UEMOA, signé à Dakar le 10 janvier 1994.
19 mai 1994	Arrêté n° 127/MF/P/DGE/DRMF portant nomination d'un Contrôleur à la BDRN en règlement judiciaire.
22 juin 1994	Décret n° 94-107/PRN/MF/P portant autorisation du Ministre des Finances à émettre des titres du Trésor en représentation de concours consolidés
15 août 1994	Arrêté n° 200/MF/P/DGE/DRMF/SMC accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité à un administrateur de la BOA-Niger. Arrêté n° 201/MF/P/DGE/DRMF/SMC portant changement de dénomination sociale de la BIAO-Niger qui devient désormais Banque Meridien - BIAO-NIGER.
1 ^{er} septembre 1994	Arrêté n° 282/MF/P/DGE/DRMF/SMC portant création d'un comité chargé de suivi des effets de la décision de modifier la parité du Franc CFA.
9 janvier 1995	Arrêté n° 263/MF/P/DGE/DRMF portant clôture de la liquidation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA).

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

20 juin 1995	Loi n° 95-011 instituant le livre II du Code de Commerce. Elle stipule en son article 515 que "les intérêts des créances échues nées d'un acte de commerce peuvent produire des intérêts s'ils sont compris dans un arrêté de compte convenu par les parties".
22 novembre 1995	Arrêté n° 399/MF/P/DGE/DRMF/SMC portant notification des numéros d'agrément des établissements de crédit du Niger.
4 avril 1996	Ordonnance n° 96-013 portant sur les instruments de paiement : Chèque, carte de paiement, lettre de change et billet à ordre.
30 mai 1996	Ordonnance n° 96-024 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
24 octobre 1996	Arrêté n° 336/P/DRMF/SMC portant autorisation de changement de dénomination sociale de la Banque Meridien BIAO - Niger.
29 octobre 1996	Arrêté n° 359/P/DRMF/SMC accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité introduite par la Banque Commerciale du Niger en faveur de M. Muftah DANDI pour exercer les fonctions de Directeur Général.
9 novembre 1996	Ordonnance n° 96-65 modifiant la loi n° 90-18 du 6 août 1990 portant réglementation bancaire au Niger. Décret n° 96-416/PRN/MEF/P portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
4 décembre 1996	Arrêté n° 042/P/DRMF portant création de la Cellule de Suivi et de Contrôle des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit.
13 février 1997	Arrêté n° 056 ME/F/DRMF/SMC accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de M. Philippe Pierre BENEDIC pour exercer les fonctions d'Administrateur de la BOA-Niger.
18 février 1997	Arrêté n° 057 ME/F/DRMF/SMC portant agrément de la Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit "TAÏMAKO".
3 juin 1997	Arrêté n° 058 ME/F/DRMF/SMC accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de MM. René Formey de SAINT LOUVENT et Gilbert BOURDIL pour exercer les fonctions d'Administrateur et de Contrôleur Général de la BOA-Niger. Arrêté n° 0307 ME/F/DRMF/SMC accordant une autorisation de cessions d'action de la BOA-Niger par la BOA-Bénin à la société Africain Financial Holding. Arrêté n° 306 ME/F/DRMF/SMC accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de MM. Jean Marc BILLON et de Guy DAHIN pour exercer les fonctions d'Administrateurs de la BIA-Niger.

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

	Arrêté n° 310 ME/F/DRMF/SMC accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de MM. Junaïd IQBAL et Bensmina EL HASSAN pour exercer les fonctions de Directeur Général et de Contrôleur Général de la BINCI.
	Arrêté n° 309 ME/F/DRMF/SMC portant agrément de la Banque islamique pour la Commerce et l'Investissement (BINCI).
6 juin 1997	Arrêté n° 318 ME/F/DRMF/SMC accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de M. Jean Louis PIQUEMAL pour exercer les fonctions d'Administrateur de la BOA-Niger.
10 juin 1997	Arrêté n° 321 ME/F/DRMF/SMC portant retrait d'agrément de la Banque Islamique du Niger (BIN).
	Arrêté n° 357 ME/F/DRMF/SMC portant agrément de 10 mutuelles d'épargne et de crédit.
24 novembre 1997	Loi n° 97-036 modifiant l'Ordonnance n° 85-14 du 23 mars 1985, portant définition et répression de l'usure.
23 février 1998	Arrêté n° 0086 MFRE/P/DGE/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de MM. Paul LEVAUX et Rabie Youssef ABOU SHAOUASHI pour exercer respectivement les fonctions de Contrôleur Général de la BIA-Niger et Directeur du Département des Opérations Bancaires de la BCN.
31 août 1998	Arrêté n° 0358 MFRE/P/DGE/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de MM. Ibrahim Milad AGHA, Bashir GABBAR et Hahmed Saleh MISTIRI pour exercer les fonctions d'administrateurs de la BCN.
29 octobre 1998	Arrêté n° 0474 MFRE/P/DGE/DMCE portant retrait d'agrément de la Caisse Nationale d'Epargne (CNE).
29 décembre 1998	Arrêté n° 0565 MFRE/P/DGE/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de M. Khaled SUCCARI, pour exercer les fonctions de Directeur de l'Exploitation et du Crédit de la BOA-Niger.
	Arrêté n° 0566 MFRE/P/DGE/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de M. Daniel HASSER, pour exercer les fonctions de Directeur Général et de MM. Jean Marc REGOUT et Bernadus A. M. ZWINKELS pour exercer les fonctions d'administrateurs de la BIA-Niger.
14 janvier 1999	Arrêté n° 15 MFRE/P/DGE/RDMCE portant agrément de ECOBANK-Niger en qualité de banque.

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

16 mars 1999	Arrêté n° 87 MFRE/P/DGE/RDMCE portant détermination du taux d'intérêt légal.
25 août 1999	Décret n° 99-338/PCRN/MF/RE mettant fin aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Caisse des Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT). Décret n° 99-359/PCRN/MF/RE mettant fin aux fonctions de Directeur Général de la CPCT. Décret n° 99-360/PCRN/MF/RE mettant fin aux fonctions de Président du Conseil d'Administration du Crédit du Niger (CDN). Décret n° 99-361/PCRN/MF/RE mettant fin aux fonctions de Directeur Général du CDN.
30 août 1999	Arrêté n° 0357 MFRE/P/DGE/DMCE portant mise sous administration provisoire du CDN et de la CPCT. Arrêté n° 0358 MFRE/P/DGE/DMCE portant création d'un comité de suivi de l'administration provisoire du CDN et de la CPCT. Arrêté n° 0359 MFRE/P/DGE/DMCE portant nomination de Mme Joëlle BOLHO, Administrateur Provisoire commun au CDN et à la CPCT.
20 octobre 1999	Arrêté n° 0441 MF/RE/DGE/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de Mme Françoise DURIEZ, pour exercer les fonctions d'administrateur de la BOA-Niger. Arrêté n° 0440 MF/RE/DGE/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de M. Hubert BASSEVILLE, pour exercer les fonctions de contrôleur Général de la BOA-Niger.
18 novembre 1999	Arrêté n° 0482 MFRE/P/DGE/DMCE portant fixation du taux de l'usure.
25 novembre 1999	Arrêté n° 0494 MF/RE/DGE/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de M. Alhaji ISYAKU UMAR, pour exercer les fonctions d'administrateur de ECOBANK-Niger. Arrêté n° 0492 MF/RE/DGE/DMCE accordant des dérogations individuelles à la condition de nationalité en faveur de MM. Baudoin LEMAIRE, Clade DULAIT, Michel JACQUEMIN et Daniel HASSER, pour exercer les fonctions d'administrateurs de la BIA-Niger.
15 décembre 1999	Arrêté n° 0440 MF/RE/DGE/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de M. Abderraham ZINEDDINE pour exercer les fonctions de Directeur Général de la BINCI.
23 mai 2000	Arrêté n° 130-MF//DGER/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de M. Abdeljelil Ben Mabrouk OUCHAM pour exercer les fonctions de Directeur Général Adjoint de la SONIBANK.

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

23 septembre 2000	Arrêté n° 240-MF//DGER/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de M. Naji Ibrahim MAJDOUB pour exercer les fonctions d'Administrateur de la BCN.
29 novembre 2000	Arrêté n° 240-MF//DGER/DMCE portant prorogation du mandat de l'Administrateur Provisoire du CDN et de la CPCT.
26 janvier 2001	Arrêté n° 26/MF/DGER/DMCE portant prorogation du mandat de l'administrateur provisoire du CDN et de la CPCT.
26 février 2001	Arrêté n° 71/MF/DGER/DMCE portant mise sous administration provisoire de la BCN.
17 mai 2001	Arrêté n° 161/MF/DGER modifiant l'arrêté n° 72/MF/DGER/DMCE du 26 février 2001, portant institution d'un Comité de suivi de l'administrateur provisoire de la BCN.
5 juin 2001	Arrêté n° 189/MF/DGER/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de M. Jean DECOUVREUR pour exercer les fonctions de Secrétaire Général de la BIA-Niger.
27 juillet 2001	Arrêté n° 330/MF/DGER/DMCE portant prorogation du mandat de l'administrateur provisoire du CDN et de la CPCT.
12 novembre 2001	Arrêté n° 485/MF/DGER/DMCE portant prorogation de l'administration provisoire de la BCN. Arrêté n° 484/MF/DGER/DMCE portant prorogation du mandat de l'Administrateur provisoire du CDN et de la CPCT.
12 avril 2002	Arrêté n° 132/MF/E/DGER/DMCE du 12 avril 2002, portant prorogation de l'administration provisoire de la BCN.
17 avril 2002	Arrêté n° 138/E/DGER/DMCE du 17 avril 2002, accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité à M. Emmanuel Simon Marie DE BROUWER pour exercer les fonctions d'Administrateur à la BIA-Niger.
27 mai 2002	Arrêté n° 185/MF/DGER/DMCE du 27 mai 2002 portant création, attribution et composition du Comité d'Adjudication.
26 juillet 2002	Arrêté n° 261/MF/E/DGP/DMCE du 26 juillet 2002 accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité à M. Bernard Guy Marcel PUECHALDOU, pour exercer les fonctions de Directeur Général à la BIA-Niger. Arrêté n° 258/MF/E/DGER/DMCE du 26 juillet 2002, portant nomination de M. Abdou DJIBO, comme Administrateur Provisoire du CDN et de la CPCT.

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

20 septembre 2002	Arrêté n° 309 du 20 septembre 2002, portant prorogation de l'administration provisoire de la BCN.
10 décembre 2002	Arrêté n° 397 du 10 décembre 2002 accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité à M. Olivier Paul Marie RICHARD, pour exercer les fonctions d'Administrateur à la BOA-Niger.
20 mars 2003	Arrêté n° 074/MF/E/DGP/DMCE du 20 mars 2003, portant Agrément de change manuel de LASSAN Corporation. Arrêté n° 075/MF/E/DGP/DMCE du 20 mars 2003, portant Agrément de change manuel de Monsieur Mounkaila MOUSSA.
5 mai 2003	Arrêté n° 128/MF/E/DGP/DMCE du 05 mai 2003, portant Agrément de change manuel de la société «GE.DIS-LA GENERALE DE DISTRIBUTION».
12 juin 2003	Arrêté n° 181/MF/E/DGP/DMCE du 12 juin 2003, accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité à Monsieur Gilbert Pierre Yves LE FLOCH, pour exercer les fonctions de Secrétaire Général de la BIA-Niger.
13 juin 2003	Loi n° 2003-023 du 13 juin 2003, instituant l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés (ONECCA).
25 juillet 2003	Arrêté n° 240/MF/E/DGP/DMCE du 25 juillet 2003, portant Agrément de la Banque pour le Développement et le Commerce (BADC-Niger-SA).
19 août 2003	Arrêté n° 273/MF/E/DGP/DMCE du 19 août 2003, portant prorogation de la durée de l'Administration Provisoire du Mouvement des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (MCPEC).
19 septembre 2003	Arrêté n° 313/MF/E/DGP/DMCE du 19 septembre 2003, accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité à Monsieur Tahar ABOUSHAALA et Monsieur Mahmoud SALEM, pour exercer respectivement les fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de la BADC-Niger-SA.
2 octobre 2003	Arrêté n° 330/MF/E/DGP/DMCE du 02 octobre 2003, accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité à Monsieur Samuel Oladip Adimabua OBIAGO, pour exercer les fonctions de Contrôleur interne d'ECOBANK-Niger.
3 octobre 2003	Arrêté n° 336/MF/E/DGP/DMCE du 03 octobre 2003, portant Agrément de change manuel en faveur de Monsieur Abdou Tankari YECHEOU.
13 novembre 2003	Arrêté n° 383/MF/E/DGP/DMCE du 13 novembre 2003, portant Agrément de change manuel en faveur de la société Commerce Générale du Niger (C.G.NI).

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

1 ^{er} décembre 2003	Arrêté n° 401/MF/E/DGP/DMCE du 01 décembre 2003, accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité à Monsieur Omar AÏSSANI, pour exercer les fonctions de Directeur Général de la BINCI.
29 décembre 2003	Arrêté n° 413/MF/E/DGP/DMCE du 29 décembre 2003, accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité à Monsieur Jean-Jacques MARIE, pour exercer les fonctions de Directeur des Opérations et du Développement à la BOA-Niger.
6 janvier 2004	Arrêté n° 006/MEF/DGP/DMCE portant modification de la dénomination sociale de la Banque Africaine pour le Développement et le Commerce Niger (BADC-Niger-SA) en Banque Sahélo-Saharienne pour l'investissement et le Commerce - Niger (BSIC-Niger-SA).
22 janvier 2004	Arrêté n° 0020/ME/F/DGP/DMCE/CSSFD portant agrément des Mutuelles d'Epargne et de Crédit "HANKURI" de Bouza et "YARDAJUNA" de Kananbakaché. Arrêté n° 0021/ME/F/DGP/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité à Monsieur Mohamed Khaled Saleh SHALBEK pour exercer les fonctions de Directeur Général de la BSIC-Niger-SA.
27 janvier 2004	Arrêté n° 0022/ME/F/DGP/DMCE fixant le montant de référence des opérations réalisées en monnaie fiduciaire supérieur ou égal à cent mille (100.000) FCFA. Arrêté n° 0023 fixant le taux d'intérêt légal à 5,9123% pour l'année 2004. Arrêté n° 0024/ME/F/DGP/DMCE portant prorogation de la durée de l'administration provisoire commune du Crédit du Niger (CDN) et de la Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT) du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2003 (Régularisation).
24 février 2004	Arrêté n° 0040/ME/F/DGP/DMCE portant nomination de Mme BARAZE Salamatou Katambé comme Administrateur Provisoire de la Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit "Taïmako".
1 ^{er} mars 2004	Arrêté n° 0060/ME/F/DGP/DMCE fixant l'indemnité forfaitaire mensuelle de l'Administrateur Provisoire du Crédit du Niger. Arrêté n° 0061/ME/F/DGP/DMCE déterminant l'indemnité forfaitaire mensuelle de l'Administrateur Provisoire de la Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT) (Régularisation). Arrête n° 0062/ME/F/DGP/DMCE déterminant la rémunération de l'Administrateur Provisoire commun du Crédit du Niger et de la Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (Régularisation). Arrêté n° 0063/ME/F/DGP/DMCE portant institution d'un comité de suivi de l'administration provisoire de la caisse populaire d'Epargne et du Crédit Taïmako.

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

9 mars 2004	Décret n° 2004-081/PRN/ME/F portant adoption du document de stratégie de la microfinance.
26 mars 2004	Arrêté n° 0078/ME/F/CE/DGECA/DMCE portant nomination du personnel d'encadrement de l'unité de gestion du Projet d'assistance technique pour le Développement du Secteur Financier (PDSF).
29 mars 2004	Arrêté n° 79/ME/F/DGP/DMCE portant agrément de change manuel en faveur de la société EMY INTERNATIONAL BUSINESS.
31 mars 2004	Arrêté n° 82/ME/F/CE/DGECA/DMCE portant agrément de l'Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit "UMEC Niger".
5 avril 2004	Arrêté n° 86/ME/F/CCE/DGECA/DMCE portant agrément de change manuel en faveur de Monsieur SANI SOULEY KOUKOU DIT NA-SALEY.
22 avril 2004	Arrêté n° 107/ME/F/CCE/DGECA/DMCE portant création et organisation du Projet d'Assistance du Secteur Financier (PDSF).
25 mai 2004	Arrêté n° 0139/ME/F/CCE/DGECA/DMCE portant prorogation de l'administration provisoire commune du Crédit du Niger (CDN) et de la Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT) du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2004.
4 juin 2004	Arrêté n° 145/MEF/CCE/DGECA/DMCE portant levée de l'Administration provisoire de la BCN.
5 juillet 2004	Arrêté n° 172/MEF/CCE/DGECA/DMCE portant agrément de change manuel en faveur de la société unipersonnelle "EAU ET NATURE" (E-NAT). Arrêté n° 173 /MEF/CCE/DGECA/DMCE portant agrément de change manuel en faveur de la société "DJIBO SOKO'S GROUP".
22 juillet 2004	Arrêté n° 179/ME/F/CCE/DGECA/DMCE modifiant et complétant l'arrêté n° 0159/MF/E/DGP/DMCE du 02 janvier 2003 portant création et composition du Comité de Pilotage du Projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier.
16 août 2004	Arrêté n° 0205/MEF/CCE/DGECA/DMCE accordant une dérogation à la condition de nationalité en faveur de Monsieur Robert JONCHERAY pour exercer les fonctions de Directeur des Opérations et du Développement à la BOA-Niger.
26 août 2004	Arrêté n° 216/ME/F/CCE/DGE/DMCE portant prorogation de l'administration provisoire de la Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit "TAIMAKO". Arrêté n° 218/MEF/CCE/DGECA/DMCE portant nomination de Monsieur Naji Ibrahim MAJDOUB Directeur Général par intérim de la BCN. Arrêté n° 219/MEF/CCE/DGECA/DMCE mettant fin aux fonctions de l'administration provisoire de la BCN.

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

	Arrêté n° 220/MEF/CCE/DGECA/DMCE portant dissolution du comité de suivi de l'administration provisoire de la Banque Commerciale du Niger (BCN).
	Arrêté n° 221/MEF/CCE/DGECA/DMCE mettant fin aux fonctions d'Assistants de l'Administrateur Provisoire de la BCN de Messieurs Hassane Diallo et Malam Gata ZOULADAINI.
31 août 2004	Arrêté n° 226/MEF/CCE/DGECA/DMCE portant prorogation de l'administration provisoire commune du Crédit du Niger (CDN) et de la Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT) du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2004.
6 septembre 2004	Arrêté n° 237/ME/F/CAB portant création, attributions et composition du Comité de Supervision de l'Opération de Retrait de Circulation des billets en Francs CFA type 1992.
15 octobre 2004	Arrêté n° 268 MEF/CCE/DGECA/DMCE accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de Monsieur Zeddan Dref BUDEEB pour exercer les fonctions de Directeur Central des Opérations de la BSIC-Niger-SA.
	Arrêté n° 269 MEF/CCE/DGECA/DMCE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Abderrahim SKALLI pour exercer les fonctions d'Administrateur à la BINCI.
1 ^{er} novembre 2004	Arrêté n° 280/ME/F/CCE/DGECA/DMCE/CSSFD portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit "Sandey Bane" de Boboye.
2 décembre 2004	Arrêté n° 310/ME/F/CCE/DGECA/DMCE portant création et composition du Comité de Pilotage du Projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier (PDSF).
5 janvier 2005	Arrêté n° 0000001/ME/F/CCE/DGECA/DMCE/CSSFD du 5 janvier 2005 portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit «DOUBARA» de Yantala Bas (Niamey).
19 janvier 2005	Arrêté n°0014/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 19 janvier 2005 portant fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 2005.
1 ^{er} mars 2005	Arrêté n° 0038/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 1 ^{er} mars 2005 portant agrément de change manuel en faveur de Monsieur Maliki Amadou Djibo.
18 mai 2005	Arrêté n° 00116/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 18 mai 2005 portant agrément de la Société Anonyme dénommée «Banque Régionale de Solidarité» (BRS-Niger).
	Arrêté n° 00117/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 18 mai 2005 portant avis favorable à la demande de dérogation à la condition de Nationalité en faveur de M. Jalel Ben Mouldi BAKLOUTI pour exercer les fonctions de

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

	Contrôleur Général à la Banque Islamique du Niger pour le Commerce et l'Investissement (BINCI).
6 juin 2005	Arrêté n° 0059/PM du 06 juin 2005 portant création, attributions et composition d'un dispositif de préparation et de pilotage du projet de création de la banque des femmes au Niger.
14 juin 2005	Arrêté n° 00140/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 14 juin 2005 portant agrément de la Société Anonyme dénommée «Société Sahélienne de Financement» (SAHFI).
18 juillet 2005	Arrêté n° 00191/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 18 juillet 2005 portant avis favorable à la demande de dérogation individuelle à la condition de Nationalité en faveur de MM. Omar Magsi AFLAH et Mohamed Samalos BASHIR tous deux de Nationalité Libyenne pour exercer les fonctions d'administrateur à la Banque Commerciale du Niger (BCN).
26 juillet 2005	Arrêté n° 0082/PM du 26 juillet 2005 portant création d'un Comité Ad hoc chargé de réfléchir sur l'élaboration d'un cadre spécifique des Mutuelles d'Epargne et de Crédit au Niger.
26 août 2005	Arrêté n° 00245/MEF/CCE/DGECA/DMCE du 26 août 2005 portant création, composition et attributions du Comité National de l'Année Internationale de la Microfinance (CN/AIMF).
7 octobre 2005	Arrêté N° 00323/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 07 octobre 2005 portant prorogation de la durée de l'Administration Provisoire commune du Crédit du Niger (CDN) et de la Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT) et du mandat de leur Administrateur Provisoire du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2005.
	Arrêté n° 00324/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 07 octobre 2005 portant agrément de la Société Anonyme dénommée «Banque Atlantique Niger» (Banque Atlantique)
	Arrêté n° 00325/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 07 octobre 2005 portant prorogation de la durée de l'Administration Provisoire commune du crédit du Niger (CDN) et de la Caisse de prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT) et du mandat de leur Administrateur Provisoire du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2005.
	Arrêté n° 00326/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 07 octobre 2005 portant nomination de correspondants de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).
4 novembre 2005	Arrêté n° 00343/ME/F du 04 novembre 2005 portant création, attributions et composition du Comité de Pilotage chargé de concevoir et de mettre en place l'Agence de Régulation des Systèmes Financiers Décentralisés.

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

	Arrêté n° 00344/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 4 novembre 2005 portant agrément de la Société Anonyme dénommée « Banque Sahelo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce-Niger (BSIC-Niger-SA) ».
	Arrêté n° 345/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 4 novembre 2005 portant agrément de la Société Anonyme dénommée « Banque Régionale de Solidarité (BRS-Niger) ».
7 novembre 2005	Arrêté n° 00362/ME/F/CCE/DGECA/DMCE/CSSFD du 07 novembre 2005 portant agrément de CAPITAL FINANCE.
20 décembre 2005	Arrêté n° 00412/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 20 décembre 2005 accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de Monsieur.Mohamed Samalos BASHIR, de nationalité libyenne, pour exercer les fonctions de Directeur Général à la Banque Commerciale du Niger (BCN).
	Arrêté n° 413 /ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 20 décembre 2005 accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de Monsieur LAROUSSE Bayaoudh de nationalité tunisienne pour les fonctions d'administrateur à la SONIBANK.
4 janvier 2006	Arrêté n° 004/ME/F/CCE/DGECA/DMCE/CSSFD du 4 janvier 2006 portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit CSF HINFANI.
5 janvier 2006	Arrêté n° 033/MUH/C/DH du 5 janvier 2006 portant création d'un Comité chargé du Pilotage de l'étude sur la stratégie de financement de l'habitat social.
24 janvier 2006	Arrêté n° 022/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 24 janvier 2006 portant création, composition et attributions de la commission chargée du recrutement du Directeur Général de la FINAPOSTE.
8 février 2006	Arrêté n° 21/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 8 février 2006 portant création, attributions et composition du comité chargé du traitement des dettes et créances croisées de l'Etat, du CDN et de la BCEAO.
20 février 2006	Arrêté n° 033/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 20 février 2006 portant fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 2006.
23 février 2006	Arrêté n° 007/MJ/GS/DELRI du 23 février 2006 modifiant l'arrêté n° 002/MJ/GS/CRP/DELRI du 3 janvier 2002 portant création de la Commission Nationale ad'hoc chargée de l'harmonisation du droit des affaires.
27 février 2006	Arrêté n° 46/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 27 février 2006 portant prorogation de la durée de l'Administrateur Provisoire Commune du CDN et de la CPCT.
13 mars 2006	Arrêté n° 065/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 13 mars 2006 portant publication de la liste des banques et établissements financiers de l'UMOA au 1 ^{er} janvier 2006.

REGLEMENTATION BANCAIRE
NIGER

3 avril 2006	Arrêté n° 100/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 3 avril 2006 accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de Monsieur Philippe MANJOTEL pour exercer les fonctions de dirigeant (Directeur des Opérations et du Développement) à la BOA-Niger.
10 juillet 2006	Arrêté n° 206/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 10 juillet 2006 accordant dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de Monsieur Abdelaziz Hussein EL ARABI pour exercer les fonctions de dirigeant (Directeur Central) à la BSIC-Niger. Arrêté n° 207/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 10 juillet 2006 portant modification de la liste des banques et établissements financiers de l'union au 1 ^{er} janvier 2006.
4 août 2006	Arrêté n° 446/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 4 août 2006 portant prorogation de la durée de l'Administration Provisoire Commune du Crédit du Niger (CDN) et de la Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT).
3 octobre 2006	Arrêté n° 495/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 3 octobre 2006 accordant une dérogation individuelle à la condition de nationalité en faveur de Monsieur AMMAR Mouhoub Ahmed pour exercer les fonctions de dirigeant (Directeur Général) à la BINCI.
26 décembre 2006	Arrêté n° 578/ ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 26 décembre 2006 portant agrément de change manuel en faveur de la Société NEGOCE LA REFERENCE.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Décisions à caractère législatif et réglementaire
arrêtées au 31 décembre 2006

30 juin 1975	Arrêté n° 6692 relatif au barème des conditions générales applicables par les banques installées sur le territoire de la République du Sénégal. <i>J.O./S. n° 4438 du 2 août 1975.</i>
9 avril 1976	Loi n° 76-52 portant réglementation bancaire. <i>J.O./S. n° 4492 du 15 mai 1976.</i>
23 avril 1976	Arrêté n° 4376 portant autorisation d'ouverture d'un guichet permanent de banque (B.I.C.I.S.-zone industrielle Dakar). <i>J.O./S. n° 4493 du 22 mai 1976.</i> Arrêté n° 4377 portant autorisation d'ouverture d'un guichet permanent de banque (B.I.A.O.-Ouagou-Niayes Dakar). <i>J.O./S. n° 4493 du 22 mai 1976.</i>
22 juillet 1976	Arrêté n° 8675 portant ouverture d'un guichet périodique de banque (B.I.A.O.-Guinguinéo). <i>J.O./S. n° 4510 du 14 août 1976.</i> Arrêté n° 8676 portant ouverture d'un guichet périodique de banque (B.I.A.O.-Kaffrine). <i>J.O./S. n° 4510 du 14 août 1976.</i>
11 août 1976	Arrêté n° 9617 accordant une dérogation aux dispositions de l'article 32 de la loi 76-52 du 9 avril 1976 portant organisation de la profession bancaire et des professions s'y rattachant (participations "SISCOMA" et "SIV" de la B.N.D.S.). <i>J.O./S. n° 4517 du 18 septembre 1976.</i>
23 septembre 1976	Décret n° 76-914 fixant la procédure d'agrément, de retrait et d'autorisation de modification des conditions d'exploitation des banques et établissements financiers. <i>J.O./S. n° 4526 du 16 octobre 1976.</i> Décret n° 76-915 fixant le capital social minimum des banques et établissements financiers. <i>J.O./S. n° 4526 du 16 octobre 1976.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

26 janvier 1977	Décret n° 77-060 portant organisation de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers. <i>J.O./S. n° 4548 du 19 février 1977.</i>
18 février 1977	Arrêté ministériel n° 1594 MFAE/DGT/DMC autorisant la BICIS à transformer en guichet permanent le guichet périodique de Louga. <i>J.O./S. n° 4553 du 26 mars 1977.</i>
22 février 1977	Décret n° 77-150 portant réglementation de l'ouverture et de la fermeture des guichets ou agences de banques et établissements financiers. <i>J.O./S. n° 4551 du 12 mars 1977.</i> Arrêté ministériel n° 3091 MFAE/DGT/DMC autorisant la BIAO à ouvrir un guichet permanent de banque au km 1,5 route de Rufisque Dakar, zone industrielle. <i>J.O./S. n° 4560 du 30 avril 1977.</i>
22 avril 1977	Arrêté ministériel n° 4147 MFAE/DGT/DMC fixant les conditions dans lesquelles sont assurées les dépenses de fonctionnement de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers. <i>J.O./S. n° 4567 du 4 juin 1977.</i>
14 mai 1977	Arrêté ministériel n° 5059 MFAE/DGT/DMC autorisant la BIAO à ouvrir un guichet permanent de banque à Touba. <i>J.O./S. n° 4567 du 4 juin 1977.</i> Arrêté ministériel n° 5060 MFAE/DGT/DMC portant enregistrement de la Compagnie Ouest Africaine de Crédit-bail (LOCAFRIQUE) sur la liste des établissements financiers. <i>J.O./S. n° 4567 du 4 juin 1977.</i> Arrêté ministériel n° 5061 MFAE/DGT/DMC autorisant la BICIS à ouvrir un guichet permanent de banque à Dakar, boulevard de la Gueule-Tapée. <i>J.O./S. n° 4567 du 4 juin 1977.</i>
30 août 1977	Arrêté ministériel n° 10393 MFAE/DGT/DMC portant enregistrement de la Société Dakaroise d'Equipeement sur la liste des établissements financiers. <i>J.O./S. n° 4588 du 24 septembre 1977.</i>
20 janvier 1978	Arrêté ministériel n° 10109 MFAE/DGT/DMC autorisant l'USB à ouvrir un guichet périodique de banque à Bakel. <i>J.O./S. n° 4635 du 13 mai 1978.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

- 25 juillet 1978 Arrêté ministériel n° 9745 MFAE/DGT/DMC autorisant la BNDS à ouvrir des guichets périodiques de banque à Bakel, Kidira et Matam.
J.O./S. n° 4656 du 9 septembre 1978.
Arrêté ministériel n° 9746 MFAE/DGT/DMC autorisant l'USB à ouvrir un guichet périodique de banque à Kidira.
J.O./S. n° 4635 du 9 septembre 1978.
- 24 octobre 1978 Arrêté ministériel n° 14271 MFAE/DGT/DMC autorisant la LOCAFRIQUE à ouvrir une agence à Dakar, 3, rue Escarfait.
J.O./S. n° 4675 du 16 décembre 1978.
- 17 mars 1979 Arrêté ministériel n° 3080 MFAE/DGT/DMC portant enregistrement de la BCCI sur la liste des Banques.
J.O./S. n° 4705 du 26 mai 1979.
- 23 mars 1979 Arrêté ministériel n° 4256 MFAE/DGT/DMC autorisant l'USB à ouvrir un guichet permanent de banque à Thiès.
- 12 décembre 1979 Arrêté ministériel n° 15404 MFAE/DGT/DMC portant enregistrement de la BHS sur la liste des Banques.
J.O./S. n° 4751 du 16 février 1980.
- 13 mai 1980 Arrêté ministériel n° 4904 MFAE/DGT/DMC autorisant la SONAGA à ouvrir un bureau de recouvrement à Kaolack.
J.O./S. n° 4769 du 24 mai 1980.
- 16 mai 1980 Arrêté ministériel n° 4996 MFAE/DGT/DMC autorisant l'USB à fermer son guichet périodique de banque à Bakel.
J.O./S. n° 4770 du 31 mai 1980.
- 17 mai 1980 Arrêté ministériel n° 5051 MFAE/DGT/DMC autorisant l'USB à ouvrir un guichet permanent à Ziguinchor.
J.O./S. n° 4769 du 24 mai 1980.
- 26 juin 1980 Arrêté ministériel n° 6970 MFAE/DGT/DMC autorisant la modification des conditions d'exploitation de la BIAO.
J.O./S. n° 4777 du 19 juillet 1980.
Arrêté ministériel n° 9916 MFAE/DGT/DMC autorisant la S.G.B.S. à ouvrir un guichet permanent de banque à Dakar, Avenue du Président Lamine Guèye X Faidherbe.
J.O./S. n° 4795 du 18 octobre 1980.

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

4 octobre 1980	Arrêté ministériel n° 12308 MFAE/DGT/DMC abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 6692 du 30 juin 1975 relatif au barème de conditions générales applicables par les banques installées au Sénégal. <i>J.O./S. n° 4807 du 27 décembre 1980.</i>
23 juin 1981	Arrêté ministériel n° 9916 MFAE/DGT/DMC autorisant la BICIS à transformer en guichet permanent son guichet périodique de MBour. <i>J.O./S. n° 4883 du 20 mars 1982.</i>
28 mai 1982	Arrêté ministériel n° 5363 MFAE/DGT/DMC autorisant Massraf Fayçal Al-Islami-Sénégal à exercer au Sénégal les activités d'un établissement bancaire et enregistrant celle-ci sur la liste des banques et établissements financiers. <i>J.O./S. n° 4897 du 19 juin 1982.</i>
8 juillet 1982	Arrêté ministériel n° 7040 MFAE/DGT/DMC portant agrément de la Banque Commerciale du Sénégal. <i>J.O./S. n° 4909 du 11 septembre 1982.</i>
20 juillet 1982	Arrêté ministériel n° 7753 MFAE/DGT/DMC autorisant la B.I.A.O.S. à ouvrir un guichet permanent de banque à Dakar, dans l'enceinte du Centre Artisanal de Soumbédioune. <i>J.O./S. n° 4911 du 25 septembre 1982.</i> Arrêté ministériel n° 7734 MFAE/DGT/DMC modifiant et remplaçant les arrêtés n° 5363 et 5364 du 28 mai 1982 portant agrément de Massraf Fayçal Al-Islami-Sénégal.
14 octobre 1982	Arrêté ministériel n° 12279 MFAE/DGT/DMC portant autorisation de transfert d'une agence de crédit-bail (LOCAFRIQUE).
27 octobre 1982	Arrêté ministériel n° 12860 portant ouverture de guichet permanent (BNDS).
2 juin 1983	Loi n° 83-56 complétant l'article 2 de la loi n° 76-52 du 9 avril 1976 portant réglementation bancaire.
3 juin 1983	Décret n° 83-568 abrogeant le décret n° 77-060 du 26 janvier 1977 et portant organisation de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers.
24 novembre 1983	Arrêté ministériel n° 15822 MFAE/DGT/DMC accordant à MFIS l'autorisation d'exercer ses activités sans percevoir ni servir d'intérêt, sur la base du système de partage des profits et des pertes. <i>J.O./S. n° 4995 du 24 mars 1984.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

	Arrêté ministériel, n° 15831 MFAE/DGT/DMC portant nomination des membres de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers.
	<i>J.O./S. n° 4995 du 24 mars 1984.</i>
22 décembre 1984	Arrêté ministériel n° 17067 MFAE/DGT/DMC modifiant Arrêté ministériel n° 110393 MFAE/DGT/DMC du 30 août 1977 et portant enregistrement de la Société de Crédit et d'Équipement du Sénégal (SOCRES) sur la liste des établissements financiers.
	<i>J.O./S. n° 4989 du 11 février 1984.</i>
9 février 1984	Arrêté ministériel n° 1553 MFAE/DGT/DMC autorisant l'USB à ouvrir un guichet permanent au Centre du complexe hôtelier de Saly-Portudal.
	<i>J.O./S. n° 5001 du 28 avril 1984.</i>
15 mars 1984	Décret n° 84-289 relatif au classement, à la forme juridique et aux opérations des établissements financiers.
	<i>J.O./S. n° 5003 du 12 mai 1984.</i>
15 juin 1984	Arrêté ministériel n° 7148 MEF/DGT/DMC portant agrément et enregistrement sur la liste des banques de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS).
	<i>J.O./S. n° 5017 du 27 juillet 1984.</i>
30 juin 1986	Arrêté ministériel n° 7748 MEF/DGT/DMC portant fermeture du guichet permanent de la BIAO à MBacké.
18 juillet 1986	Arrêté ministériel n° 8889 MEF/DGT/DMC portant enregistrement de la Société Islamique d'Investissement du Sénégal sur la liste des établissements financiers.
	<i>J.O./S. n° 5140 du 11 octobre 1986.</i>
30 juillet 1986	Arrêté ministériel n° 9400 MEF/DGT/DMC portant enregistrement de la Banque Sénégal-Tunisienne sur la liste des banques.
15 octobre 1986	Arrêté ministériel n° 12889 MEF/DGT/DMC autorisant la Banque Sénégal-Koweïtienne à ouvrir deux guichets permanents de change au port autonome de Dakar.
13 novembre 1986	Arrêté ministériel n° 14583 MEF/DGT/DMC portant enregistrement de la Société de Promotion et de Financement "Le Crédit Sénégalais" sur la liste des établissements financiers.

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

17 mars 1987	Arrêté ministériel n° 4099 MEF/DGT/DMC autorisant la CNCA à ouvrir un guichet permanent à Ross-Béthio. <i>J.O./S. n° 5170 du 18 avril 1987.</i>
22 avril 1987	Arrêté ministériel n° 5554 MEF/DGT/DMC portant nomination des membres de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers.
12 mai 1987	Arrêté ministériel n° 6603 MEF/DGT/DMC autorisant la BICIS à ouvrir un guichet permanent à Bakel, Matam, Podor et Tambacounda.
27 mai 1987	Arrêté ministériel n° 7450 MEF/DGT/DMC mettant fin aux fonctions d'administrateur de la BCS de M. Abdou NDIAYE et nommant celui-ci liquidateur de la dite banque. Arrêté ministériel n° 7451 MEF/DGT/DMC portant enregistrement de Assurbank sur la liste des banques. Arrêté ministériel n° 7452 MEF/DGT/DMC portant retrait d'agrément de la BCS.
22 juin 1987	Décret n° 87-808 fixant le capital social minimum des banques et établissements financiers. <i>J.O./S. n° 5203 du 28 novembre 1987.</i>
1 ^{er} juillet 1987	Arrêté ministériel n° 9023 MEF/DGT/DMC autorisant l'USB à fermer son guichet permanent à Saly-Portudal.
21 juillet 1987	Arrêté ministériel n° 9975 MEF/DGT/DMC autorisant la BICIS à ouvrir un guichet permanent à Saint-Louis dans le quartier Sor. <i>J.O./S. n° 5196 du 10 octobre 1987.</i>
4 août 1987	Arrêté ministériel n° 10175 MEF/DGT/DMC autorisant la CNCA à ouvrir un guichet permanent à Kaolack. <i>J.O./S. n° 5201 du 14 novembre 1987.</i>
27 août 1987	Arrêté ministériel n° 11887 MEF/DGT/DMC autorisant la BIAO à fermer son guichet permanent du village artisanal de Soumbédioune.
16 octobre 1989	Arrêté n° 12552 MEF/TG/DMC portant retrait d'agrément de l'USB.
14 novembre 1989	Arrêté ministériel n° 13901 MEF/DGT/DMC portant retrait d'agrément de la SOFISEDIT. <i>J.O./S. n° 5330 du 27 janvier 1990.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

	Arrêté ministériel n° 13902 MEF/DGT/DMC portant retrait d'agrément de la SONABANQUE. <i>J.O./S. n° 5330 du 27 janvier 1990.</i>
	Arrêté ministériel n° 13903 MEF/DGT/DMC portant retrait d'agrément de la SONAGA. <i>J.O./S. n° 5330 du 27 janvier 1990.</i>
27 novembre 1989	Arrêté ministériel n° 14442 MEF/DGT/DMC portant suspension de certaines opérations de la BSK (réception des dépôts du public, octroi de crédit par caisse ou par signature, opérations de prêt ou d'emprunt sur le marché bancaire, transfert de fonds hors du Sénégal).
16 décembre 1989	Arrêté ministériel n° 15235 MEF/DGT/DMC portant suspension des opérations de crédit et des retraits de dépôts de la MFIS.
1 ^{er} février 1990	Dérogation aux dispositions de l'article 37 de la loi n° 76-52 du 9 avril 1976 accordée à la CITIBANK pour la mise en place d'un crédit.
13 février 1990	Arrêté ministériel n° 1810 MEF/DGT/DMC portant retrait d'agrément de la SOFIA. <i>J.O./S. n° 5346 du 28 avril 1990.</i>
19 février 1990	Arrêté n° 2038 MEF/DGT/DMC autorisant la SGBS à ouvrir un guichet permanent au Boulevard du Général De Gaulle.
11 mai 1990	Arrêté n° 5236 MEF/TG autorisant la BHS à ouvrir un guichet permanent à Ziguinchor.
25 mai 1990	Arrêté n° 5808 MEF/TG autorisant la MFIS à transférer ses guichets à l'immeuble Fayçal Rue Amadou Assane NDOYE X rue Huart.
26 juin 1990	Loi n° 90.06 portant réglementation bancaire. <i>J.O./S. n° 5361 du 28 juillet 1990.</i>
	Loi n° 90.19 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine signée le 24 Avril 1990 à Ouagadougou. <i>J.O./S. n° 5362 du 04 août 1990.</i>
16 août 1990	Arrêté ministériel n° 8865 MEF/TG remplaçant l'arrêté n° 4013 MEF/DGT/DMC du 31 mars 1990 autorisant la CNCAS à ouvrir un guichet permanent à Diourbel et un guichet périodique à Koumpentoum. Arrêté n° 8867 MEF/TG autorisant la SGBS à ouvrir un guichet permanent à Tambacounda.

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

	Arrêté n° 8866 MEF/TG autorisant le transfert de l'agence Sandaga de la BICIS du 57 Avenue Lamine Guèye au 45 Avenue Lamine Guèye X 10 Rue Grasland.
21 septembre 1990	Arrêté n° 10424 MEF/TG portant retrait d'agrément de la BSK. Arrêté n° 10425 MEF/TG portant retrait d'agrément de la BNDS. Arrêté n° 10426 MEF/TG portant retrait d'agrément de l'ASSURBANK.
6 juillet 1991	Arrêté n° 5574 portant suspension des activités bancaires de la BCCI OVERSEAS DAKAR.
12 juillet 1991	Arrêté n° 5794 portant nomination de Mr Daouda TANDIANG en qualité d'Administrateur Provisoire de la BCCI OVERSEAS DAKAR.
11 septembre 1991	Arrêté n° 7686 mettant fin au mandat de Mr Daouda TANDIANG et portant nomination de Mr Cheikh Hadjibou SOUMARE en qualité d'Administrateur Provisoire de la BCCI OVERSEAS DAKAR.
24 février 1993	Décret n° 93.153 du 24 février 1993 portant application de la 4 ^{ème} partie du code des Obligations Civiles et Commerciales qui, en son article 135, fait obligation aux sociétés faisant appel à l'épargne du public ou dont le capital social excède 200 millions de francs CFA de disposer de deux commissaires aux comptes.
26 avril 1993	Arrêté n° 3939 du 26 avril 1993 portant retrait d'agrément et nomination d'un liquidateur de la BCCI Dakar.
28 février 1994	Ordonnance n° 94-029 relative aux contentieux aux infractions au contrôle des changes.
27 mai 1994	Loi n° 94-54 portant ratification de l'ordonnance n° 94-029 du 28 février 1994 relative aux contentieux aux infractions au contrôle des changes.
22 août 1994	Loi n° 94-66 abrogeant et remplaçant l'article 541 du code des obligations civiles et commerciales et modifiant la loi n° 81-25 du 25 juin 1981 relative à la répression des opérations usuraires et aux taux d'intérêt. <i>J.O./S. n° 5595 du 27 août 1994.</i>
5 janvier 1995	Loi n° 95-03 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. <i>J.O./S. n° 5617 du 21 janvier 1995.</i>
7 novembre 1995	Décret n° 95-1004 relatif au calcul du taux effectif global des prêts à intérêts. <i>J.O./S. n° 5666 du 16 décembre 1995.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

28 août 1996	Loi n° 96-13 portant adoption de la loi uniforme sur les instruments de paiement. <i>J.O./S. n° 5708 du 28 septembre 1996.</i>
12 février 1997	Arrêté ministériel n° 789/MEFP/DMC relatif au certificat de non-paiement délivré par le banquier à la suite d'une émission de chèque sans provision (en application de la Loi n° 96-13 portant adoption de la loi uniforme sur les instruments de paiement). Arrêté ministériel conjoint n° 790/MEFP/DMC relatif aux formes et conditions d'accès aux fichiers de la Banque Centrale (en application de la Loi n° 96-13 portant adoption de la loi uniforme sur les instruments de paiement). Arrêté ministériel n° 791/MEFP/DMC déterminant les conditions et les modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiement par chèque (en application de la Loi n° 96-13 portant adoption de la loi uniforme sur les instruments de paiement). Arrêté ministériel n° 792/MEFP/DMC relatif à la normalisation des formules de chèques du Trésor public, des services des Chèques postaux et de tout organisme habilité par la loi (en application de la Loi n° 96-13 portant adoption de la loi uniforme sur les instruments de paiement).
20 novembre 1997	Décret n° 97-1106 portant application de la loi réglementant les institutions mutualistes d'épargne et de crédit. <i>J.O./S. n° 5774 du 29 novembre 1997.</i>
25 novembre 1997	Arrêté ministériel n° 9820/MEFP/DMC portant changement de dénomination de la Société Générale de Crédit Automobile (SOGECA) en Société Financière d'Equipeement (S.F.E).
8 janvier 1998	Loi n° 98-04 organisant les relations financières avec l'étranger, abrogée et remplacée par le Règlement n° R09/98CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.
17 avril 1998	Loi n° 98-33 modifiant la loi n° 81-25 du 25 juin 1981 relative à la répression des opérations usuraires et aux taux d'intérêt. <i>J.O./S. n° 5797 du 24 avril 1998.</i>
29 juin 1998	Arrêté ministériel n° 5169/MEFP/DMC portant publication du taux de l'usure. <i>J.O./S. n° 5818 du 5 août 1998.</i>

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

17 décembre 1998	Arrêté ministériel n° 9257/MEFP/DMC portant Administration Provisoire de la BST. Arrêté ministériel n° 9263 /MEFP/DMC portant nomination de M. Abdoul MBAYE en qualité d'Administrateur Provisoire de la BST. Arrêté ministériel n° 9274/MEFP/DMC portant institution d'un Comité de suivi de l'Administration Provisoire de la BST.
19 février 1999	Arrêté ministériel n° 1110/MEFP/DMC portant agrément de Ecobank-Sénégal en qualité de banque. <i>J.O./S. n° 5864 du 5 juin 1999.</i>
8 mars 1999	Arrêté ministériel n° 1666/MEFP/DMC portant publication du taux d'intérêt légal pour l'année 1999. <i>J.O./S. n° 5864 du 5 juin 1999.</i>
21 avril 1999	Arrêté ministériel n° 2893/MEFP/DMC portant levée de l'Administration Provisoire et mettant fin aux fonctions de l'Administrateur Provisoire et du Comité de suivi de l'Administration Provisoire de la BST.
10 mai 1999	Arrêté ministériel n° 3420/MEFP/DMC fixant la liste des intermédiaires agréés pour l'application du Règlement n° R09/98CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.
18 août 1999	Arrêté ministériel n° 5699/MEFP/DMC autorisant la PROPARCO à céder à la CBAO les actions détenues dans la SFE.
15 septembre 1999	Arrêté ministériel n° 6602/MEFP portant nomination de Madame Fayol Dioum TALL en qualité de Coordonnateur National de la Cellule d'assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (AT/CPEC).
14 octobre 1999	Arrêté ministériel n° 7451/MEFP/DMC portant Administration provisoire de la Société de Financement et de Promotion "Le Crédit Sénégalais". Arrêté ministériel n° 7453/MEFP/DMC portant nomination de M. Amadou Bassirou DIA en qualité d'Administrateur Provisoire de la Société de Financement et de Promotion "Le Crédit Sénégalais". Arrêté ministériel n° 7454/MEFP/DMC portant institution d'un Comité de suivi de l'Administration Provisoire de la Société de Financement et de Promotion "Le Crédit Sénégalais".
18 février 2000	Arrêté ministériel n° 2454/MEFP/DMC portant publication du taux d'intérêt légal pour l'année 2000.

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

16 mars 2000	Arrêté ministériel n° 3374 mettant fin au mandat de M. Amadou Bassirou DIA et portant nomination de M. Ibrahima NDOYE en qualité d'Administrateur Provisoire de la Société de Financement et de Promotion "Le Crédit Sénégalais".
4 mai 2000	Arrêté ministériel n° 4820/MEF/DMC autorisant la Compagnie Africaine pour l'Investissement (CAFIN) à acquérir 22.000 actions de la BST.
28 septembre 2000	Arrêté ministériel n° 9146/MEF/DMC autorisant la cession des actions de la Société Générale de Banques au Sénégal (SGBS) détenues par La Banca Nazionale Del Lavarò à la Société Générale France.
16 novembre 2000	Arrêté ministériel n° 10247 portant retrait d'agrément de la Société de Financement et de Promotion "Le Crédit Sénégalais". Arrêté ministériel n° 10248 portant création d'une commission de contrôle de la liquidation de la Société de Financement et de Promotion "Le Crédit Sénégalais". Arrêté ministériel n° 10249 mettant fin au mandat de l'Administrateur Provisoire et portant nomination de M. Ibrahima NDOYE en qualité de Liquidateur de la Société de Financement et de Promotion "Le Crédit Sénégalais".
10 avril 2001	Arrêté ministériel n° 2048 portant publication du taux d'intérêt légal pour l'année 2001.
19 septembre 2001	Arrêté ministériel n° 7810 portant agrément de la Bank Of Africa - Sénégal (BOA) en qualité de banque.
31 janvier 2002	Arrêté ministériel n° 756 autorisant la cession des actions de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) détenues par la Société Financière d'Outre Mer (SFOM) à la BNP.
8 février 2002	Arrêté ministériel n° 831 portant publication du taux d'intérêt légal pour l'année 2002.
30 août 2002	Arrêté ministériel n° 5832 portant dissolution et retrait d'agrément de la Société Financière d'Equipelement (SFE).
17 septembre 2002	Arrêté ministériel n° 6129 portant nomination de Mme Yaye Fatou Sar MBAYE en qualité de liquidateur de la Société Financière d'Equipelement (SFE).
8 février 2002	Arrêté ministériel n° 831 portant publication du taux d'intérêt légal pour l'année 2002.
30 avril 2003	Arrêté ministériel n° 2796 portant publication du taux d'intérêt légal pour l'année 2003.

REGLEMENTATION BANCAIRE
SENEGAL

22 août 2003	Arrêté ministériel n° 6376 portant agrément de la Banque Africaine pour le Développement et le Commerce - Sénégal (BADC-Sénégal SA) en qualité de banque.
28 janvier 2004	Arrêté ministériel n° 378 MEF-DMC portant publication du taux d'intérêt légal pour l'année 2004.
6 Février 2004	Loi uniforme n° 2004-09 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.
18 août 2004	Décret n° 2004-1150 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).
7 janvier 2005	Arrêté ministériel n° 43 MEF-DMC portant agrément de la Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (BIMAO) en qualité de banque.
13 janvier 2005	Décret n° 2005-58 portant nomination du chef de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).
14 janvier 2005	Arrêté ministériel n° 90 MEF-DMC portant retrait d'agrément de la Société d'Investissement (SENINVEST).
31 janvier 2005	Arrêté ministériel n°205 MEF-DMC portant publication du taux d'intérêt légal pour l'année 2005.
3 mai 2005	Arrêté ministériel n° 2175 MEF-DMC rendant exécutoire le recouvrement par la Société Nationale de Recouvrement (SNR) des créances sur les débiteurs des ex-banques liquidées.
9 mai 2005	Décret n° 2005-402 portant nomination des membres de la CENTIF.
17 mai 2005	Arrêté ministériel n° 2411 MEF-DMC rendant exécutoire le recouvrement par la Société Nationale de Recouvrement (SNR) des créances titrisées par l'Etat sur les débiteurs de la Banque Islamique du Sénégal (BIS) et celles du Fonds de Promotion Economique (FPE). Arrêté ministériel n° 2412 MEF-DMC portant agrément de la Banque Régionale de Solidarité du Sénégal (BRS-Sénégal) en qualité de banque. Arrêté ministériel n° 2413 MEF-DMC portant agrément de Sénégal Factoring (SENFAC) en qualité d'établissement financier.
26 juillet 2005	Arrêté ministériel n° 3674 MEF-DMC portant agrément de Attijariwafa Bank Sénégal en qualité de banque.
20 octobre 2005	Arrêté ministériel n° 5771 MEF-DMC portant agrément de International Commercial Bank Sénégal (ICB-Sénégal) en qualité de banque.
28 octobre 2005	Arrêté ministériel n° 5988 MEF-DMC portant agrément de Banque Atlantique Sénégal en qualité de banque.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Décisions à caractère législatif ou réglementaire
arrêtées au 31 décembre 2006

17 juin 1975	Ordonnance n° 23 portant réglementation bancaire. <i>J.O./T. n° 16 du 10 juin 1975.</i>
16 février 1976	Décret n° 76-15 définissant les conditions d'application de l'ordonnance n° 23 du 17 juin 1975 relative à la réglementation bancaire. <i>J.O./T. n° 9 du 16 mars 1976.</i>
1 ^{er} mai 1976	Rectification du n° spécial du journal officiel de la République togolaise du 10 juin 1975, page 8 (ordonnance n° 23 du 17 juin 1975 portant réglementation bancaire). <i>J.O./T. n° 13 du 1^{er} mai 1976.</i>
29 mars 1977	Ordonnance n° 77-6 portant création, organisation et administration d'un fonds de bonification d'intérêts en faveur des PME togolaises. <i>J.O./T. n° 10 du 16 mai 1977.</i>
5 avril 1977	Décret n° 77-106 relatif à la fixation des taux d'intérêts à servir aux déposants de la caisse d'épargne pour l'exercice 1976. <i>J.O./T. n° 12 du 1^{er} juin 1977.</i>
25 avril 1977	Arrêté n° 140/MFE/DE portant inscription sur la liste des banques et établissements financiers :

Etablissements	N° d'inscription
B.I.A.O	B 1
B.T.C.I	B 2
U.T.B.	B 3
B.C.G.	B 4
BALTEX	B 5
C.N.C.A.	B 6
B.T.D.	B 7
S.N.I.	B 8
S.T.O.C.A.	EF 1
TAW	EF 2
C.E.T	EF 3

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

24 octobre 1977	Arrêté n° 340 MFE portant relèvement du plafond des comptes d'épargne sur livret. <i>J.O./T. n° 25 du 1^{er} décembre 1977.</i>
24 mars 1978	Arrêté n° 117 MFE portant retrait d'agrément de la Banque Commerciale du Ghana. <i>J.O./T. n° 14 du 16 mai 1978.</i>
30 juin 1978	Arrêté n° 264 MFE rapportant l'arrêté n° 117 MFE portant retrait d'agrément de la BCG. <i>J.O./T. n° 9 du 1^{er} août 1978.</i>
7 mai 1979	Arrêté n° 141 MFE portant agrément de la Bank Of Credit and Commerce International.
21 juin 1979	Ordonnance n° 79-19 portant définition et répression de l'usure et fixation du taux d'intérêt légal.
25 juillet 1979	Arrêté n° 247 MFE portant agrément de la Bank of Credit and Commerce International. <i>J.O./T. n° 24 du 16 juillet 1979.</i>
10 juillet 1980	Arrêté n° 264 MFE nommant les membres de la Commission de contrôle des banques et établissements financiers.
6 août 1980	Arrêté n° 301 MFE accordant une dérogation individuelle à M. LAVERNY Maurice de Nationalité Française, Directeur Général de l'UTB.
14 août 1980	Arrêté n° 380 MFE portant autorisation à la B.I.A.O. pour transformer son agence de Lomé en société anonyme de droit local.
20 novembre 1980	Arrêté n° 443 MFE portant agrément de la Banque Libano-Togolaise et des dérogations individuelles.
30 juin 1981	Arrêté n° 268 MFE portant homologation des barèmes de la S.T.O.C.A.
20 août 1981	Arrêté n° 268/MEF relatif à l'autorisation accordée à la BIAO pour transformer son agence au Togo en société anonyme de droit togolais et accordant une dérogation individuelle à M. MEUNIER Michel de nationalité française, Président du Conseil d'Administration.
18 septembre 1981	Décret présidentiel n° 81-155 portant nomination du Directeur Général de la CNCA.
10 février 1982	Arrêté n° 52 MEF accordant une dérogation individuelle à M. Larera de MOREL de nationalité française à assurer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la BIAO-Togo.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

19 novembre 1982	Arrêté n° 454/MEF portant nomination des membres du Comité National de Crédit du Togo.
2 décembre 1982	Lettre confidentielle n° 07 du Ministre de l'Economie et des Finances ayant pour objet la suspension de M. Joseph NASR de ses fonctions de Directeur adjoint de la BLT pour une durée de 30 jours à compter du 20 juin 1983 dans le cadre de l'article 1 ^{er} de l'arrêté n° 199/MEF du 12 juin 1974 pris en application de l'ordonnance n° 27 du 25 juin 1967 portant réglementation des relations financières entre le Togo et l'extérieur.
22 août 1983	Arrêté n° 403/MEF autorisant la STOCA à remettre en application ses barèmes homologués par arrêté n° 268/MEF du 30 juin 1981.
3 avril 1984	Arrêté n° 212/MEF accordant une dérogation individuelle à M. Joseph DETRAUX, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de la BTCL.
13 août 1984	Arrêté n° 465/MEF accordant une dérogation individuelle à M. Claude TOURAIN, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de l'UTB.
17 août 1984	Arrêté n° 475/MEF portant retrait de l'agrément autorisant la BLT à s'installer au Togo.
31 août 1984	Arrêté n° 497/MEF accordant une dérogation individuelle à M. Ahmad TARIQ, de nationalité pakistanaise, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de l'Agence de Lomé de la BCCI. Arrêté n° 498/MEF accordant une dérogation individuelle à M. Philippe LAMARZELLE, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de la CNCA.
30 janvier 1985	Arrêté n° 29 portant nomination de M. Goka Kwami MENSAH, comptable agréé, liquidateur unique de la Banque Libano Togolaise.
14 mars 1985	Décret n° 85-23 portant nomination aux institutions de l'UMOA.
6 mai 1985	Arrêté n° 266/MEF portant homologation des barèmes de la Caisse d'Epargne du Togo.
12 juin 1985	Arrêté n° 348-MEF portant approbation des statuts de l'APBEF.
24 décembre 1985	Arrêté n° 846 portant création de la Commission technique chargée de l'étude des mesures d'accompagnement en matière de cession d'actifs étrangers à des nationaux de l'UMOA.
22 octobre 1986	Arrêté n° 636/MEF portant création du comité national ad-hoc de suivi et de contrôle des programmes de redressement des banques en difficulté.
21 avril 1987	Décret n° 87-42 portant nomination à l'UMOA.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

8 juin 1987	Arrêté n° 358/MEF portant nomination des membres du Comité National de Crédit.
8 septembre 1987	Décret n° 87-141 portant modification du capital social minimum des banques et établissements financiers installés au Togo.
22 novembre 1989	Avis n° 1-89/90 relatif à l'élaboration d'un plan comptable harmonisé par les établissements de crédit installés dans l'UMOA. Avis n° 2-89/90 concernant les normes de progression des crédits bancaires pour l'année 1990.
27 novembre 1989	Arrêté n° 776/MEF portant retrait d'agrément à la Société Togolaise de Crédit-Bail (Leasing) S.A. dénommé "LEASE-TOGO".
1 ^{er} mars 1990	Arrêté n° 140/MEF accordant une dérogation individuelle à M. Robert SABATIER, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de l'UTB.
3 mai 1990	Décret n° 90-63 portant création d'une Commission Nationale de Recouvrement des créances des établissements de financement agréés au Togo.
23 mai 1990	Arrêté n° 434/MEF accordant une dérogation individuelle à M. Mahaman Dintie SULEYMAN, de nationalité ghanéenne, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de la BCG.
13 juin 1990	Décret n° 90-06 portant liquidation de la CNCA.
29 juin 1990	Arrêté n° 005/MISE/CAB du Ministre de l'Industrie et des Sociétés d'Etat portant nomination du liquidateur de la CNCA en la personne de M. Abalo AMOUZOU du Cabinet FICAO.
5 juillet 1990	Décision n° 800/MEF accordant à la CNCA une subvention de 3,3 Mds de FCFA équivalent au produit du prêt consenti par la CCCE à la République Togolaise dans le cadre de la liquidation de cette banque. Loi n° 90-19 portant ratification de la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA. Arrêté n° 578/MEF portant répartition des placements des réserves techniques des organismes d'assurances entre la BTB (50%) et la SNI&FA (50%).
5 novembre 1990	Loi n° 90-17 portant réglementation bancaire.
8 juillet 1991	Arrêté n° 242/MEF/CAB du Ministère de l'Economie et des Finances portant suspension des activités de la BCCI au Togo.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

10 juillet 1991	Arrêté n° 245/MEF/CAB du Ministère de l'Economie et des Finances portant nomination de M. Solo AKAKPO comme Administrateur provisoire de la BCCI au Togo.
5 février 1992	Arrêté n° 066/MEF/DE, portant homologation des barèmes de la Société Togolaise de Crédit Automobile (STOCA).
14 février 1992	Arrêté n° 091/MEF/DE, portant nomination de l'Administrateur Provisoire de Bank of Credit and Commerce International, en la personne de M. Komlan Dométo GNEMEGNA, Administrateur Civil en chef, en remplacement de M. Solo AKAKPO.
7 Avril 1992	Arrêté n° 172/MEF/DE, accordant une dérogation individuelle à l'article 14 de la loi bancaire à M. Michel CALLIER de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de l'Union Togolaise de Banque.
17 juin 1992	Arrêté n° 252/MEF/DE, portant nomination du Contrôleur National des Agences BCEAO au Togo, en la personne de M. KODZO Adokou, Expert Comptable diplômé. Arrêté n° 253/MEF/DE, accordant une dérogation individuelle à l'article 14 de la loi bancaire à M. Alain GUYON, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'administrateur Délégué de la STOCA.
18 juillet 1992	Arrêté n° 369/MEF/DE, complétant les dispositions de l'Arrêté n° 091/MEF/DE, portant nomination de l'Administrateur Provisoire de la succursale de Bank of Credit and Commerce International Overseas (Ltd) (BCCI). Arrêté n° 370/MEF/CAB, portant prorogation de la période de suspension des activités bancaires de la Succursale de Bank of Credit and Commerce International Overseas (Ltd) (BCCI).
7 septembre 1992	Arrêté n° 403/MEF/DE, complétant les dispositions de l'Arrêté n° 091/MEF/DE portant nomination de l'Administrateur Provisoire de la Succursale de Bank of Credit and Commerce International Overseas (Ltd) (BCCI).
23 septembre 1992	Arrêté n° 475/MEF/DE, portant changement de dénomination de la Banque Arabe libyenne Togolaise pour le Commerce Extérieur (BALTEX) en Société Inter-Africaine de Banque (SIAB).
7 avril 1993	Décret n° 93-018/PR portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement et Fonds Annexes (SNI&FA). Monsieur LALLE Tankpandja, Inspecteur Central du Trésor, au terme de ce décret, est nommé Directeur Général en remplacement de M. AFFO Issa.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

9 juin 1993	Arrêté n° 006/MEF/DE, portant cession des participations du Crédit Lyonnais SA dans l'Union Togolaise de Banque (UTB). Le Crédit Lyonnais est autorisé à céder ses participations, au terme de cet arrêté, au Crédit Lyonnais Global Banking.
8 septembre 1993	Arrêté n° 070/MEF/DE, accordant une dérogation individuelle à l'article 14 de la loi n° 90-17 du 5 novembre 1990 à M. Jean-Paul PICOT de nationalité française. Au terme de cet arrêté, M. Jean-Paul PICOT est autorisé à exercer les fonctions de Directeur Général Adjoint de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie.
22 septembre 1993	Arrêté n° 085/MEF/DE, portant précision du taux de l'usure au Togo. Au terme de cet arrêté, le Taux d'usure en vigueur au Togo, soit le taux effectif global excédant de plus de deux tiers le taux maximum des intérêts débiteurs que les banques sont autorisées à appliquer à leurs concours, est celui dépassant 29,15% à partir du 9 novembre 1992.
23 septembre 1993	Arrêté n° 086/MEF/DE, portant retrait d'agrément à la Banque Commerciale du Ghana (BCG). Au terme de cet arrêté, la Banque Commerciale du Ghana n'est plus autorisée à exercer ses activités sur le territoire de la République Togolaise.
27 septembre 1993	Arrêté n° 087/MEF/DE, portant nomination d'un liquidateur à la Banque Commerciale du Ghana (BCG). Au terme de cet arrêté, M. Abalo AMOZOU du Cabinet Fudiciaire Conseil de l'Afrique de l'Ouest (FICAO) est nommé liquidateur de la BCG.
5 novembre 1993	Arrêté n° 098/MEF/DE, portant changement de dénomination sociale de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (BIAO) en Banque Méridien BIAO Togo S.A. (BMBT).
9 novembre 1993	Arrêté n° 100/MEF/DE complétant les dispositions de l'arrêté n° 007/MEF/DE du 7 novembre 1993, autorisant les remboursements partiels par la Bank Of Credit and Commerce International (BCCI). Au terme de cet arrêté, l'Administrateur Provisoire de la BCCI est autorisé à payer à titre exceptionnel, 50% du solde au 30 septembre 1992 de la Société Immobilière du Togo (SITO), 30% du solde au 30 septembre 1992 de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) et de la communauté Electrique du Bénin (CEB).
17 février 1994	Arrêté n° 097, accordant dérogation à la condition de nationalité. Au terme de cet arrêté et en vertu des dispositions de l'article 14 de la loi n° 90-17 du 5 novembre 1990 portant réglementation bancaire, une dérogation à la condition de nationalité a été accordée à M. Daniel Lucien GUICHARD, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Commercial de la BTCL.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

31 mai 1994	Arrêté n° 144/MEF/DE, accordant dérogation à la condition de nationalité. Au terme de cet arrêté et en vertu des dispositions de l'article 14 de la loi n° 90-17 du 5 novembre 1990 portant réglementation bancaire, une dérogation à la condition de nationalité a été accordée à M. Rizwan HAIDER, de nationalité canadienne, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de ECOBANK-TOGO.
3 juillet 1995	Arrêté n° 085/MEF/CAB portant agrément du Fond de Garantie des investissements Privés en Afrique de l'Ouest comme établissement financier. Arrêté n° 085/MEF/CAB portant agrément de Cauris Investissement comme établissement financier.
14 juillet 1995	Loi n° 95-014 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
18 août 1995	Loi n° 95-016 portant autorisation de réévaluation légale des bilans.
6 février 1996	Arrêté n° 026/MEF/DE portant attribution de numéros d'immatriculation aux établissements de crédit au Togo. Arrêté n° 027/MEF/DE accordant une dérogation individuelle à Mr Daniel Jean Georges HASSER de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général Adjoint de la BIAO TOGO.
6 mars 1996	Arrêté n° 038/MEF/DE accordant une dérogation individuelle à Mr Hervé LENOIR de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur de l'Exploitation de la BTCL. Arrêté n° 039/MEF/DE accordant le changement de dénomination sociale de la Banque Meridien BIAO - TOGO en Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-TOGO).
10 avril 1996	Décret n° 96-038 pris pour l'application de la loi n° 95-014 du 14 juillet 1995 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.
17 juin 1996	Arrêté n° 088/MEF/DE portant création d'une Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (CAS/IMEC).
21 janvier 1997	Arrêté n° 007/MEF/DE portant autorisation de modification de la structure du capital de la BIA-TOGO.
6 mars 1997	Arrêté n° 035/MEF/DE portant autorisation de cession de participation au capital de l'UTB.
22 avril 1997	Arrêté n° 068/MEF/DE portant une dérogation individuelle à M. Guy CAZENAVE de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général Adjoint de la BTCL.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

14 mai 1997	Arrêté n° 084/MEF/DE portant une dérogation individuelle à M. Daniel Jean Georges HASSER de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de la BIA-TOGO.
2 septembre 1997	Arrêté n° 122/MEF/DE portant une dérogation individuelle à M. Jacques André Georges DAUDET de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de la BIA-TOGO.
7 octobre 1997	Arrêté n° 132/MEF/DE portant une dérogation individuelle à M. Komlan Adjarho OWEH de nationalité nigériane, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur et de Directeur des risques de ECOBANK-TOGO.
26 novembre 1997	Arrêté n° 154/MEF/DE/CAS-IMEC portant agrément de la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit des Associations Villageoises (FEDERATION CECAV). Arrêté n° 155/MEF/DE/CAS-IMEC portant agrément de la Fédération des Unions Coopératives d'épargne et de Crédit du Togo (FUCEC-TOGO). Arrêté n° 156/MEF/DE/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Artisans (CECA).
8 décembre 1997	Arrêté n° 162/MEF/DE/CAS-IMEC portant agrément d'Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit (Fafali). Arrêté n° 163/MEF/DE/CAS-IMEC portant agrément d'Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit (Névaémé). Arrêté n° 164/MEF/DE/CAS-IMEC portant agrément d'Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit (Kékéli). Arrêté n° 165/MEF/DE/CAS-IMEC portant agrément d'Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit (Yayra).
9 janvier 1998	Arrêté n° 003/MEF/DE accordant une dérogation individuelle à M. Xavier Robert Philippe ALIBERT, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général d' ECOBANK-TOGO.
23 février 1998	Arrêté n° 013/MEF/DE accordant une dérogation individuelle à M. Khalifa Achour ETTLUAA, de nationalité libyenne, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général Adjoint de la SIAB.
18 mars 1998	Loi uniforme n° 98-007 sur les instruments de paiement.
16 avril 1998	Arrêté n° 036 MEF/DE/CAS-IMEC portant agrément de l'Association Mutualiste de Promotion de l'Epargne et de Crédit (AMUPEC).
20 avril 1998	Arrêté n° 037/MEF/DE fixant le taux d'intérêt légal pour l'année 1998.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

15 mai 1998	Arrêté n° 045 MEF/DE/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit (CAMEC).
27 mai 1998	Arrêté n° 053/MEF/DE accordant une dérogation individuelle à M. Patrick Jean FAURE, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur des Engagements de la BTCL.
15 juillet 1998	Arrêté n° 233 MEF/DE/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle DODZI.
21 septembre 1998	Arrêté n° 262/MEF/DE autorisant l'extension des activités de la Société Togolaise de Crédit Automobile (STOCA) au crédit-bail.
22 septembre 1998	Arrêté n° 264/MEF/DE relatif à la normalisation des formules de chèques du Trésor Public, des Services de Chèques Postaux ou de tout autre organisme habilité par la loi. Arrêté n° 265/MEF/DE déterminant les conditions et les modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiement par chèque. Arrêté n° 16/MJ/CAB relatif au certificat de non paiement délivré par le banquier à la suite d'une émission de chèque sans provision.
24 septembre 1998	Arrêté n° 266/MEF/DE fixant le montant du droit de timbre sur les formules de chèques endossables.
30 septembre 1998	Arrêté n° 268/MEF/MJ relatif aux formes et conditions d'accès au fichier de la Banque Centrale.
5 octobre 1998	Arrêté n° 269/MEF/SG modifiant l'arrêté n° 088/MEF/DE du 17 juin 1996 portant création d'une cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (CAS-IMEC).
17 décembre 1998	Arrêté n° 306/MEF/DE modifiant l'arrêté n° 265/MEF/DE déterminant les conditions et les modalités de la pénalité libératoire relative à la régularisation des incidents de paiement par chèque.
23 décembre 1998	Arrêté n° 309/MEF/DE accordant une dérogation individuelle à M. Jean Pierre CARPENTIER, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de la BIA-T.
2 février 1999	Arrêté n° 064/MFP/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle de Crédit-Epargne MICROFUND. Arrêté n° 065/MFP/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle d'épargne et de crédit "TIBI". Convention n° 20/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et ESPOIR-Togo.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Convention n° 21/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et l'Association Togolaise pour la Promotion du Développement Rural (SOTOPRODER).
	Convention n° 22/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et le Fonds de Développement Régional (FDR).
	Convention n° 23/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et Tous Impliqués dans la Mobilisation des Ressources Locales et la Promotion des Actions Communautaires (TIMPAC).
	Convention n° 24/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et Synergie Nord-Sud pour l'Epargne et le Crédit (SYNORSEC).
	Convention n° 25/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et l'Association pour l'Auto-promotion des Communautés de Base (ACOMB).
8 mars 1999	Convention n° 027/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et l'Association pour la Promotion des Groupements Agricoles (APGA).
	Convention n° 028/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et Action Régionale pour le Développement Intégré (ARDI).
	Convention n° 029/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et Women and Association for Gain both Economic and Social (WAGES).
	Convention n° 030/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto Promotion (RAFIA).
31 mars 1999	Arrêté n° 122/MFP/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle ADZEDZI.
	Arrêté n° 123/MFP/CAS-IMEC portant agrément de la Centrale d'Epargne et de Crédit (CEC Mokpokpo).
12 mai 1999	Arrêté n° 144/MFP/CAS-IMEC portant agrément de la COOPEC LE TRIANGLE.
4 juin 1999	Arrêté n° 148/MFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Alain DALLARD, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Secrétaire Général de la BTCL.
16 juin 1999	Convention n° 036/MEFP/SG/CAS-IMEC entre la République Togolaise et ASSOCIATION ODJOUGBO.
17 juin 1999	Convention n° 034/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et ESPACE HUMAIN.
	Convention n° 035/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et Assistance et Appui pour le Combat contre la Misère (ACM).
3 août 1999	Arrêté n° 157/MFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Yves-Marie SAISON, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur des engagements de la BTCL.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

18 août 1999	Arrêté n° 161/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle Universitaire du Togo (MUTO). Arrêté n° 162/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Communautaire d'Epargne et de Crédit (CACEC).
26 août 1999	Arrêté n° 167/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Centrale d'Epargne et de Crédit de Lomé (CEC-Lomé).
21 septembre 1999	Convention n° 037/MFP/CAS-IMEC entre la République Togolaise et l'Association Peuple Culture Développement (APCD).
8 octobre 1999	Arrêté n° 177/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la CAISSE-ZION.
22 novembre 1999	Arrêté n° 189/MEFP portant mise sous administration provisoire de la Caisse d'Epargne du Togo. Arrêté n° 190/MEFP nommant M. Mindi LAMBONI, Administrateur Provisoire de la Caisse d'Epargne du Togo. Arrêté n° 191/MEFP instituant un Comité de Suivi de l'Administration Provisoire de la Caisse d'Epargne du Togo.
25 novembre 1999	Arrêté n° 194/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Khalifa Achour ETTLUAA, de nationalité libyenne, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de la SIAB. Arrêté n° 195/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Baudouin LEMAIRE, de nationalité belge, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de la BIA-T. Arrêté n° 196/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Claude DULAIT, de nationalité belge, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de la BIA-T. Arrêté n° 197/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Michel JACQUEMIN, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de la BIA-T.
17 décembre 1999	Arrêté n° 204/MEFP/CAB nommant les membres du Comité de Suivi de l'Administration provisoire de la Caisse d'Epargne du Togo.
23 décembre 1999	Arrêté n° 224/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle d'entraide pour le Développement (MED-TOGO).
10 janvier 2000	Convention n° 041/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Fondation la Sagesse (FONDATION LA SAGESSE).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

11 février 2000	Arrêté n° 197/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Paul Jean Antoine LEVAUX, de nationalité belge, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Auditeur Interne de la BIA-T.
18 avril 2000	Arrêté n° 124/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit PARAPLUIE (COOPEC-PARAPLUIE). Arrêté n° 125/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Namoudjoga (COOPEC-NAMOUDJOGA). Arrêté n° 126/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Mandouri (COOPEC-MANDOURI). Arrêté n° 127/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Barkoissi (COOPEC-BARKOISSI). Arrêté n° 128/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Namon-Dougba (COOPEC-NAMON-DOUGBA). Arrêté n° 129/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Bassar Ville (COOPEC-BASSAR-VILLE).
19 mai 2000	Arrêté n° 158/MEFP/CAB portant mise sous administration provisoire de l'Union Togolaise de Banque (UTB). Arrêté n° 159/MEFP/CAB nommant M. Abdourahmane DIOUF, Administrateur Provisoire de l'Union Togolaise de Banque.
24 mai 2000	Arrêté n° 00-065/PMRT nommant les membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
14 juin 2000	Arrêté n° 167/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Nwachukwu OGUONU, de nationalité nigériane, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de ECOBANK. Arrêté n° 168/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Mlle Nathalie FLORAS, de nationalité Suisse, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest. Arrêté n° 169/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Jean-Loup FELTZ, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest. Arrêté n° 171/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Wilfried RÖDER, de nationalité allemande, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Arrêté n° 173/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Tassilo HENDUS, de nationalité allemande, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest.
20 juin 2000	Arrêté n° 176/MEFP/CAB instituant un Comité de Suivi de l'administration provisoire de l'Union Togolaise de Banque (UTB).
12 juillet 2000	Arrêté n° 192/MEFP/CAB nommant les membres du Comité de Suivi de l'Administration provisoire de l'Union Togolaise de Banque.
3 août 2000	Arrêté n° 196/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Jean-Louis BOURDIAU, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de la STOCA.
21 août 2000	Arrêté n° 209/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Guérin-kouka (COOPEC-GUERIN-KOUKA).
22 août 2000	Arrêté n° 208/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit Gaieté-Sokodé (COOPEC-GAIETE-SOKODE).
	Arrêté n° 210/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Kétao (COOPEC-KETAO).
	Arrêté n° 211/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Pagouda (COOPEC-PAGOUDA).
	Arrêté n° 212/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Kandé (COOPEC-KANDE).
	Arrêté n° 213/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Sotouboua Ville (COOPEC-SOTOUBOUA-VILLE).
	Arrêté n° 214/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Mango Ville (COOPEC-MANGO-VILLE).
	Arrêté n° 215/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Nano (COOPEC-NANO).
	Arrêté n° 216/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de BLITTA (COOPEC-BLITTA-VILLE).
	Arrêté n° 217/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Kara Ville (COOPEC-KARA VILLE).
	Arrêté n° 218/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Cfae (COOPEC-CFAE).
	Arrêté n° 219/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Naki-est (COOPEC-NAKI-EST).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Arrêté n° 220/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Dapaong Ville (COOPEC-DAPAONG-VILLE).
	Arrêté n° 221/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Tsevié Ville (COOPEC-TSEVIE-VILLE).
	Arrêté n° 222/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de NIAMTOUGOU (COOPEC-NIAMTOUGOU).
25 août 2000	Arrêté n° 224/MEFP/DE interdisant aux établissements de financement installés au Togo d'émettre, de recevoir des fonds et de financer les opérations d'investissement au profit de l'UNITA.
8 septembre 2000	Arrêté n° 236/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Paul DERREUMAUX, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest.
	Arrêté n° 237/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Jean PARPAIS, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest.
2 novembre 2000	Arrêté n° 253/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit pour l'Atténuation de la Pauvreté au TOGO (MECAP-TOGO).
	Arrêté n° 254/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément du Fonds Populaire de Développement (FPD).
	Convention n° 050/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de l'Association Jeunes et Développement.
	Convention n° 051/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de MOPIB.
	Convention n° 052/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément des Femmes Environnement Santé (FENSA).
22 novembre 2000	Arrêté n° 257/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes de Blitta (CMECF-BLITTA).
	Arrêté n° 258/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes de SOKODE (CMECF-SOKODE).
	Arrêté n° 259/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes de SOTOUBOUA (CMECF-SOTOUBOUA).
	Arrêté n° 260/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes de TCHAMBA (CMECF-TCHAMBA).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Arrêté n° 261/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle des Groupements Producteurs de Café-Cacao "Dekawowo" (MGPPC "DEKAWOWO").
	Arrêté n° 262/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle de Solidarité et d'Entraide (MUSED).
	Arrêté n° 263/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit "Gnénodou" (CVECG).
28 novembre 2000	Arrêté n° 264/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit d'Agbelouvé (COOPEC-AGBELOUVE).
	Arrêté n° 265/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Ressortissants de l'Avé à Lomé (COOPEC-AVE).
	Arrêté n° 266/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Car-Naolo (COOPEC-CAR-NAOLO).
	Arrêté n° 267/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Enseignants du Grand Kloti (COOPEC DES ENSEIGNANTS DU GRAND KLOTO).
	Arrêté n° 268/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Agents de Cimtogo (COOPEC-CIMTOGO).
	Arrêté n° 269/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit Santé-Kloti (COOPEC-SANTE-KLOTO).
	Arrêté n° 270/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit Santé-Zio (COOPEC-SANTE-ZIO).
	Arrêté n° 271/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit Sikpe Adégou (COOPEC-SIKPE-ADEGOU).
	Arrêté n° 272/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Tandjouaré (COOPEC-TANDJOUARE).
22 février 2001	Convention n° 058/MFP/SG/CAS-IMEC entre la République togolaise et Jeunesse Catholique Agricole et Rurale (J.A.R.C).
	Convention n° 059/MFP/SG/CAS-IMEC entre la République togolaise et Femmes, Enfants et Développement (F.E.D.).
23 février 2001	Arrêté n° 045/MEFP/DE portant autorisation de modification de la structure du capital de la Société Togolaise de Crédit Automobile (STOCA).
26 février 2001	Arrêté n° 046/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des travailleurs de la Régie Nationale des Eaux du Togo (COOPECTRARNET).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Arrêté n° 047/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Postes et Télécommunications (COOPEC P & T).
	Arrêté n° 048/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit Echoppe (COOPEC-ECHOPPE).
2 mars 2001	Arrêté n° 051/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de l'Union des Mutuelles de Crédit-Epargne du Togo (U.M.E.C.TO.).
20 mars 2001	Arrêté n° 059/MEFP/DE portant création d'une commission provisoire du Tableau des Experts-Comptables et des Comptables agréés.
23 avril 2001	Arrêté n° 075/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit "SOLIDARITE" (COOPEC SOLIDARITE).
	Arrêté n° 076/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de l'Eglise Evangélique de Lomé (COOPECEELO).
	Arrêté n° 077/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit d'Afagnan (COOPEC AFAGNAN).
	Arrêté n° 078/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Kouvé (COOPEC KOUVE).
	Arrêté n° 079/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Epouses des Agents de l'OTP (C.EC.E.AO).
	Arrêté n° 080/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Travailleurs de la Sécurité Sociale du Togo (COOPECTRASSTO).
	Arrêté n° 082/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de l'Editogo (C.E.C.E).
	Arrêté n° 083/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Santé Yoto (COOPEC SANTE-YOTO).
	Arrêté n° 087/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des employés locaux de la Mission Américaine du Togo (COOPECMAT).
	Arrêté n° 088/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit d'Aképe (COOPEC AKEPE).
	Arrêté n° 089/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Assemblées de Dieu (COOPEC-AD).
	Arrêté n° 090/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de Gando (COOPEC GANDO).
	Arrêté n° 091/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit "NOVISSI" (COOPEC NOVISSI).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Arrêté n° 092/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit du Port Autonome de Lomé (COOPECPAL).
	Arrêté n° 093/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit d'Adjengré (COOPEC ADJENGRE).
	Arrêté n° 094/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit "ARIZIKI" d'Assoli (COOPEC ARIZIKI D'ASSOLI).
9 mai 2001	Décret n° 2001-111/PR portant création d'une Commission Nationale de Recouvrement des Créances des Banques, des Etablissements Financiers et autres Institutions de Crédit.
18 mai 2001	Convention n° 072/MFP/SG/CAS-IMEC entre la République togolaise et CODE UTILE AFRIQUE.
	Convention n° 073/MFP/SG/CAS-IMEC entre la République togolaise et l'Association Solidaire pour un Développement à la Base (ASDEB).
	Convention n° 074/MFP/SG/CAS-IMEC entre la République togolaise et l'Association des Volontaires Togolais pour le Développement (AVOTODE).
	Convention n° 075/MFP/SG/CAS-IMEC entre la République togolaise et l'ONG Soutien aux Efforts de la Base pour un Développement Responsable et Solidaire (SEBADERS).
23 mai 2001	Arrêté n° 097/MEFP/CAB portant prorogation de l'administration provisoire de l'UTB jusqu'au 31/12/01.
	Arrêté n° 098/MEFP/CAB portant prorogation de l'administration provisoire de la Caisse d'Epargne du Togo (CET) jusqu'au 30/06/01.
4 juillet 2001	Décret n° 2001-049/PMRT portant nomination d'un coordonnateur national de la Commission de recouvrement des créances.
13 juillet 2001	Arrêté interministériel n° 002/MEFP/MJCPDED portant nomination des agents d'exécution et de poursuite.
	Arrêté interministériel n° 003/MEFP/MJCPDED portant nomination des représentants des membres de la Commission Nationale de Recouvrement des Créances au sein de la Structure Technique.
25 juillet 2001	Arrêté n° 129/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de l'Administration Publique du Togo (CECAP).
	Arrêté n° 130/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Travailleurs de l'ASECNA au Togo (COOPECTAT).
	Arrêté n° 131/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit pour la Promotion de la Femme (CECPF).
	Arrêté n° 132/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit de la CROSSE DE L'EVEQUE (COOPECROSSE).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Arrêté n° 133/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle JARDIN DU VILLAGE.
31 juillet 2001	Arrêté n° 166/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Philippe LE BER, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de la STOCA. Arrêté n° 167/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Kofi ANSAH, de nationalité ghanéenne, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de ECOBANK-TOGO.
22 août 2001	Arrêté n° 184/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Yves TERRACOL, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de la BTB.
29 août 2001	Arrêté n° 190/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Travailleurs de la Société Togolaise de Coton (CETRASTOC). Arrêté n° 191/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle "Temkou" d'Epargne et de Crédit (MUTEC). Arrêté n° 192/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse d'Aide Mutuelle et de Prévoyance des Etudiants et des Travailleurs du Togo (CAMPETT). Arrêté n° 193/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle de Crédit Agricole de la région Maritime (CMCA-M).
10 octobre 2001	Arrêté n° 220/MEFP/DE portant autorisation de cession d'actions de la BIA-T.
12 novembre 2001	Arrêté n° 220/MEFP/DE portant gel des ressources financières détenues par les banques et établissements financiers installés en République togolaise pour le compte des personnes et organisations terroristes liées à OUSSAMA Ben Laden et aux Talibans.
19 novembre 2001	Décret n° 2001-196/PR autorisant la réforme du cadre institutionnel et juridique, la consultation et la négociation en vue de la reprise de la CET. Décret n° 2001-197/PR autorisant la consultation et la négociation en vue de la reprise de l'UTB.
5 décembre 2001	Arrêté n° 233 MEFP/CAB portant prorogation de l'administration provisoire de la CET jusqu'au 31/12/01.
6 décembre 2001	Arrêté n° 234 MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Patrick MESTRALLET, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de GARI.
28 janvier 2002	Arrêté n° 007/MEFP/DE portant autorisation de cession d'actions de la SFOM dans le capital de la BTCL à la BNP PARIBAS.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

29 janvier 2002	Arrêté n° 008/MEFP/DA fixant les attributions de l'Administrateur Provisoire et portant composition et fonctionnement du Conseil de Surveillance de la Société Bénéficial Life Insurance - Togo.
30 janvier 2002	Arrêté n° 009/MEFP/CAB portant prorogation de l'administration provisoire de la CET jusqu'au 30/06/02. Arrêté n° 010/MEFP/CAB portant prorogation de l'administration provisoire de l'UTB jusqu'au 30/06/02.
13 février 2002	Arrêté n° 012/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit "KATCHERE" de Morétan (COOPEC KATCHERE). Arrêté n° 013MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit "NYAMENKO" d'Attitogon (COOPEC NYAMENE KO). Arrêté n° 014/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit "LOLONU" d'Agoto (COOPEC LOLONU). Arrêté n° 015/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit "AVO AME" d'Aklakou (COOPEC AVO AME). Arrêté n° 016/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit "ENYO" d'Adéta (COOPEC ENYO). Arrêté n°017/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit d'ELAVAGNON (COOPEC ELAVAGNON). Arrêté n° 018/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit d'AHEPE (COOPEC AHEPE). Arrêté n° 019/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit ONAF (COOPEC ONAF). Arrêté n° 020/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Populaire pour le Développement et l'Entraide "Notre Dame de Fatima" (CPDE "NOTRE DAME DE FATIMA").
22 avril 2002	Arrêté n° 032/MEFP/DE modifiant l'arrêté n° 220/MEFP/DE du 10/10/2001 portant autorisation de cession d'actions de la BIA-T.
10 mai 2002	Décision n° 163/MEFP/DA portant fixation de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance de la Société Bénéficial Life Insurance-Togo.
24 mai 2002	Arrêté n° 035/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Arnaud Adelin Albert LAMBOTTE, de nationalité belge, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Administratif et Financier de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-T).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Arrêté n° 036/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Jean-Paul René LE CALM, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-T).
25 juin 2002	Arrêté n° 041/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Michael Olufemi ADEFOPE, de nationalité nigériane, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de Ecobank-T.
12 août 2002	Arrêté n° 048/MEFP/DE portant prorogation de l'administration provisoire de la CET jusqu'au 31/12/02. Arrêté n° 049/MEFP/DE portant levée de l'administration provisoire de l'UTB à compter du 01/07/02.
16 septembre 2002	Arrêté n° 062/MEFP/DE confiant une mission spéciale à M. Abdourahmane DIOUF.
22 octobre 2002	Arrêté n° 070/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle du Centre d'Autofinancement pour la Promotion des Affaires à la Base (Mutuelle CAPAB). Arrêté n° 071/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de l'Institution de Microfinance "LE PAPILLION". Arrêté n° 072/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit Secours (COOPEC SECOURS). Arrêté n° 073/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Employés de Banques et Etablissements Financiers (CECEBEF). Arrêté n° 075/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit du GIPATO (CMEC-GIPATO). Arrêté n° 076/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit FALA-GBEN de Tammongue (CMEC FALA-GBEN). Arrêté n° 077/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit MOFUOD de Tambonga (CMEC MOFUOD). Arrêté n° 078/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit YAABUOG-KAN-SAAD de Sikbaog (CMEC YAABUOG-KAN-SAAD). Arrêté n° 079/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit du TINTUA de Tidonti (CMEC TINTUA).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Arrêté n° 080/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit du BANLEMAN de Kpong (CMEC BANLEMAN).
7 novembre 2002	Arrêté n° 081/MEFP/DE instituant un Comité de Surveillance à l'UTB. Arrêté n° 082/MEFP/DE portant nomination des membres du Comité de Surveillance de l'UTB.
2 décembre 2002	Arrêté n° 091/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Issa E. I. ZAHAF, de nationalité libyenne, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de la Société Interafricaine de Banque (SIAB). Arrêté n° 091 bis/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Ali Abdalla Dandi MOFTAH, de nationalité libyenne, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'Administrateur de la Société Interafricaine de Banque (SIAB).
5 février 2003	Arrêté n° 016/MEFP/CAB portant nomination d'un Administrateur Provisoire par intérim à la Caisse d'Epargne du Togo (CET).
12 février 2003	Arrêté n° 017/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Khalifa Hussein HUSSEIN, Administrateur de la Société Interafricaine de Banque (SIAB). Arrêté n° 018/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à M. Luc André Emmanuel RIGOUZZO, Administrateur du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique (GARI). Arrêté n° 019/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Pierre René Paul SEJOURNANT, Administrateur de la Société Togolaise de Crédit Automobile (STOCA).
21 février 2003	Arrêté n° 028/MEFP/DE portant prorogation de l'administration provisoire de la Caisse d'Epargne du Togo (CET) jusqu' au 30/06/2003. Arrêté n° 029/MEFP/DE portant nomination des membres du Comité de Surveillance de l'Union Togolaise de Banque (UTB).
27 février 2003	Arrêté n°030/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit VOVO (VOVO). Arrêté n° 031MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit l'Ami Financier des Pauvres (AFP). Arrêté n° 032/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit Epargne Sans Frontière (ESF). Arrêté n° 033/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit Entraide Solidarité pour le Bien-Etre (ENSOBE).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Arrêté n° 034/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit Fonds Social de Solidarité (F2S).
	Arrêté n° 035/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit pour la promotion des Artisans (MUECA).
	Arrêté n° 036/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Mutuelle des Cadres pour le Développement (MUCAD).
28 mars 2003	Arrêté n° 037/MEFP/DE rapportant l'arrêté n° 029/MEFP/DE du 21 février 2003 portant nomination des membres du Comité de Surveillance de l'Union Togolaise de Banque (UTB).
28 avril 2003	Arrêté n° 043/MEFP/DE portant autorisation de modification de la structure du capital social de la Société Interafricaine de Banque (SIAB).
30 avril 2003	Arrêté n° 044/MEFP/CAB portant nomination des membres du Comité de Surveillance de l'Union Togolaise de Banque (UTB).
24 juin 2003	Arrêté n° 073/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Charles Marc Alphonse BOIS d'ENGHIEN, Administrateur de CAURIS INVESTISSEMENT S.A.
1 ^{er} juillet 2003	Arrêté n° 076/MEFP/SG/CAS-IMEC fixant les délais de transmission et les modalités de paiement des pénalités pour défaut de communication des informations par les Systèmes Financiers Décentralisés.
22 juillet 2003	Arrêté n° 080bis/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Michel Laurent MARCIANO, Administrateur du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique (GARI).
24 juillet 2003	Arrêté n° 081bis/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Frédéric Gilbert OTTAVY, Administrateur du Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique (GARI).
5 septembre 2003	Arrêté n° 088/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Gustaaf Aegidus Maria HEIM, Administrateur de CAURIS INVESTISSEMENT S.A.
30 janvier 2004	Arrêté n° 011/MEFP/DE accordant une subvention d'équilibre à l'UTB.
	Arrêté n° 012/MEFP/DE accordant une subvention d'équilibre à la CET.
11 février 2004	Arrêté n° 043/MEFP/CAB portant nomination des membres du Comité de Surveillance de l'UTB.
	Arrêté n° 044/MEFP/CAB portant modification de l'arrêté n° 081/MEFP/DE du 11 novembre 2002 instituant un Comité de Surveillance à l'UTB.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

25 février 2004	Arrêté n° 059/MEFP/CAB portant nomination d'un Administrateur Provisoire.
13 mai 2004	Arrêté n° 138/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Guy Paul FIGAREDE, Administrateur de la BTB.
15 juin 2004	Arrêté n° 152/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Thierry LOLIVIER, Dirigeant de la BIA-T.
	Arrêté n° 153/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Heinrich Johannes WIESWEG, Administrateur du Fonds GARI.
7 juillet 2004	Décision n° 592/MEFP/SG/CAS-IMEC portant reconnaissance de la Caisse Locale d'Epargne et de Crédit (CLEC) LELENKOMA.
	Décision n° 593/MEFP/SG/CAS-IMEC portant reconnaissance de la Caisse Locale d'Epargne et de Crédit (CLEC) TEOUFEMA.
	Arrêté n° 171/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de l'Union des Caisses Locales d'Epargne et de Crédit (URCLEC).
16 août 2004	Arrêté n° 177/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Jean-Marc JULLIEN, Administrateur de la STOCA.
	Arrêté n° 178/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Abdurrazag Mukhtar ELTARHUNI, Administrateur de la SIAB.
14 septembre 2004	Arrêté n° 182/MEFP/DE portant prorogation de l'administration provisoire de la CET jusqu'au 31/12/04.
8 novembre 2004	Arrêté n° 241/MEFP/CAB portant retrait d'agrément de la Société Nationale d'Investissement & Fonds Annexes (SNI & FA).
	Arrêté n° 243/MEFP/CAB portant agrément de la Société Anonyme FINANCIAL BANK TOGO en qualité de banque.
6 décembre 2004	Arrêté n° 255/MEFP/CAS-IMEC modifiant l'arrêté n° 174/MEFP/SG/CAS-IMEC du 14 septembre 1999 portant création d'un Comité National de Microfinance (CNM).
16 décembre 2004	Arrêté n° 286/MEFP/CAB portant modification de l'arrêté n° 241/MEFP/CAB du 08 novembre 2004 relatif au retrait d'agrément de la Société Nationale d'Investissement & Fonds Annexes (SNI & FA).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

22 décembre 2004	Arrêté n° 165/MEFP/PR portant dissolution de la Société Nationale d'Investissement & Fonds Annexes (SNI & FA).
10 janvier 2005	Arrêté n° 002/MEFP/CAB portant nomination du liquidateur de la SNI&FA.
15 février 2005	Arrêté n° 052/MEFP/DE portant prorogation de l'administration provisoire de la Caisse d'Epargne du Togo (CET).
13 mai 2005	Arrêté n° 136/MEFP/CAB/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Travailleurs de Togo Electricité (CETRATE).
	Arrêté n° 138/MEFP/DE portant agrément en qualité de banque de la société anonyme dénommée Banque Régionale de Solidarité du Togo (BRS-TOGO).
19 mai 2005	Arrêté n° 139/MEFP/DE portant dérogation individuelle à Monsieur Jean-Yves LE PAULMIER, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de FINANCIAL BANK TOGO.
31 mai 2005	Arrêté n° 145/MEFP/CAB/CAS-IMEC portant agrément de la COOPEC-ILEMA.
17 juin 2005	Arrêté n° 151/MEFP/CAB portant autorisation de modification de la structure du capital de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI).
29 juin 2005	Décret n° 2005-034/PMRT portant nomination au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
	Décret n° 2005-035/PMRT portant nomination au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
2 août 2005	Arrêté n° 175/MEFP/DE portant agrément de la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce-Togo (BSIC-TOGO) en qualité de Banque.
21 septembre 2005	Arrêté n° 189/MEFP/DE portant modification de l'arrêté n° 138/MEFP/DE du 13 mai 2005 relatif à l'agrément de la Banque Régionale de Solidarité-Togo (BRS-TOGO) en qualité de banque.
	Arrêté n° 190/MEFP/DE portant agrément en qualité de banque de la société anonyme dénommée Banque Atlantique Togo (Banque Atlantique).

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

	Arrêté n° 191/MEFP/DE portant modification de l'arrêté n° 175/MEFP/DE du 02 août 2005 relatif à l'agrément de la Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce-Togo (BSIC-TOGO) en qualité de banque.
24 octobre 2005	Arrêté n° 205/CAB/MEFP modifiant l'arrêté n° 178/CAB/MEFP du 8 octobre 1999 portant création d'un Comité de Pilotage du plan de trésorerie de l'Etat.
25 octobre 2005	Arrêté n° 206/MEFP/CAB/CAS-IMEC portant agrément de la mutuelle AKWABA.
	Arrêté n° 207/MEFP/CAB/CAS-IMEC portant agrément de l'Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit des Savanes (U-CMECS).
14 décembre 2005	Arrêté n° 215/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Rabie Youssef ABUSHAWASHI, de nationalité libyenne, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Général de la SIAB.
26 décembre 2005	Arrêté n° 220/MEFP/DE portant autorisation de modification de la structure du capital social de la BTCL.
13 février 2006	Arrêté n° 015/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Caisse d'Assistance Mutuelle de Notsè (CAM-Notsè).
	Arrêté n° 016/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative Chrétienne d'Epargne et de Crédit (COCEC).
	Arrêté n° 017/MEFP/SG/CAS-IMEC portant agrément de la Coopérative Encadrement pour la Gestion et Appui aux petites et moyennes Entreprises (EGAE).
7 mars 2006	Arrêté n° 024/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur Etienne Marie Charles SILVESTRE, de nationalité belge, pour lui permettre d'exercer les fonctions de Directeur Financier et des Opérations de la BIA-TOGO.
3 mai 2006	Arrêté n° 038/MEFP/DE portant retrait d'agrément de la Société Togolaise de Crédit Automobile (STOCA).
10 août 2006	Arrêté n° 101/MEFP/DE accordant une dérogation individuelle à Monsieur François Philippe André PANDOLFI, de nationalité française, pour lui permettre d'exercer les fonctions d'administrateur de Financial Bank Togo.

REGLEMENTATION BANCAIRE
TOGO

Arrêté n° 092/MEFP/SG/CAS-IMEC portant retrait d'agrément du Fonds Populaire de Développement (FPD).

Arrêté n° 093/MEFP/SG/CAS-IMEC portant retrait d'agrément de la Coopérative d'Epargne et de Crédit Secours (COOPEC SECOURS).

Arrêté n° 094/MEFP/SG/CAS-IMEC portant retrait d'agrément de la Caisse Zion.

Arrêté n° 095/MEFP/SG/CAS-IMEC portant retrait d'agrément de la Mutuelle FAFALI.

Arrêté n° 096/MEFP/SG/CAS-IMEC portant retrait d'agrément de la Caisse Communautaire d'Epargne et de Crédit (CACEC).

Arrêté n° 097/MEFP/SG/CAS-IMEC portant retrait d'agrément de la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit (CaMEC).

Arrêté n° 098/MEFP/SG/CAS-IMEC portant retrait d'agrément de la Coopérative d'épargne et d'entraide des femmes et des jeunes sans emploi (COOPEC LE TRIANGLE).

Arrêté n° 099/MEFP/SG/CAS-IMEC portant retrait d'agrément de la Caisse Centrale des Travailleurs du Togo (C2T).

CONVENTION PORTANT CREATION
DE LA COMMISSION BANCAIRE
DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

Le Gouvernement de la République Populaire du Bénin,

Le Gouvernement du Burkina Faso,

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire,

Le Gouvernement de la République du Mali,

Le Gouvernement de la République du Niger,

Le Gouvernement de la République du Sénégal,

Le Gouvernement de la République togolaise,

- conscients de leur profonde solidarité monétaire et de la nécessité de renforcer leur coopération dans le domaine bancaire,

- déterminés à préserver un fonctionnement harmonieux du système bancaire, pour assurer à leurs économies les bases d'un financement sain et promouvoir tant la mobilisation de l'épargne intérieure que l'apport de capitaux extérieurs,

- persuadés qu'à cette fin, une organisation communautaire du contrôle des banques et établissements financiers constitue le moyen le plus approprié,

- convaincus que cette organisation communautaire contribuera à assurer une surveillance uniforme et plus efficace de l'activité bancaire et une intégration de l'espace bancaire dans l'Union Monétaire Ouest Africaine, tout en renforçant leur communauté de monnaie,

sont convenus des dispositions ci-après :

Article 1^{er} - Il est créé, dans le cadre de l'Union Monétaire Ouest Africaine, une Commission, dénommée ci-après la Commission Bancaire, chargée de veiller notamment à l'organisation et au contrôle des banques et établissements financiers.

La Commission Bancaire est régie par les dispositions de l'Annexe à la présente Convention.

Lesdites dispositions peuvent être modifiées par le Conseil des Ministres de l'Union, après avis du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, ci-après dénommée la "Banque Centrale". Ces modifications ne sont pas soumises à ratification ou approbation.

Article 2 - La présente Convention, y compris son Annexe, entrera en vigueur, après notification de sa ratification ou de son approbation par les Etats signataires à la République du Sénégal, à une date qui sera fixée d'accord parties par les Gouvernements signataires.

En foi de quoi, ont apposé leur signature au bas de la présente Convention, le 24 avril 1990.

ANNEXE

Article 1^{er} - La Commission Bancaire est un organe de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

TITRE I

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 2 - La Commission Bancaire comprend :

- le Gouverneur de la Banque Centrale ;
- un représentant désigné ou nommé par chaque Etat participant à la gestion de la Banque Centrale ; pour les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, ce représentant est le Directeur du Trésor ou le responsable de la direction de tutelle des banques et établissements financiers ; notification de la désignation ou de la nomination susvisée est faite au Président de la Commission Bancaire par l'Autorité nationale compétente ;
- des membres nommés par le Conseil des Ministres de l'Union, dont le nombre est égal à celui des membres représentant les Etats participant à la gestion de la Banque Centrale. Ils sont choisis en raison de leur compétence, essentiellement en matière bancaire, sur proposition du Gouverneur de la Banque Centrale.

Article 3 - Le Gouverneur de la Banque Centrale est le Président de la Commission Bancaire.

En cas d'empêchement du Gouverneur, la Commission Bancaire est présidée par son représentant.

Article 4 - Les membres nommés par le Conseil des Ministres de l'Union le sont pour une période de trois ans. Leur mandat est renouvelable deux fois.

Hors le cas de démission ou de décès, il ne peut être mis fin aux fonctions d'un de ces membres, avant l'expiration de son mandat, que par décision du Conseil des Ministres de l'Union.

En cas de remplacement d'un de ces membres avant l'expiration de son mandat, son successeur ne peut être nommé que pour la durée restante de ce mandat.

Ces membres ne peuvent exercer aucune fonction, rémunérée ou non, dans une banque ou un établissement financier, ni recevoir aucune rémunération, directe ou indirecte, d'une banque ou d'un établissement financier.

Article 5 - Ne peuvent être membres de la Commission Bancaire les personnes frappées d'une interdiction, résultant d'une décision de justice, de diriger, administrer ou gérer une banque ou un établissement financier ainsi qu'une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale sur le territoire d'un Etat membre de l'Union.

COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA

Article 6 - Les membres de la Commission Bancaire et les personnes qui concourent à son fonctionnement sont tenus au secret professionnel. Ce secret n'est pas opposable à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale.

Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune poursuite civile ou pénale pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres de la Commission Bancaire jouissent des mêmes privilèges et immunités que les Administrateurs de la Banque Centrale. Leurs immunités peuvent être levées, dans le cas du représentant d'un Etat par le Gouvernement de cet Etat et, dans les autres cas, par le Conseil des Ministres de l'Union.

Article 7 - La Commission Bancaire se réunit aussi souvent que nécessaire, et au moins deux fois l'an, sur convocation de son Président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le Président arrête l'ordre du jour des réunions en y incluant, le cas échéant, les matières énoncées dans la demande visée à l'alinéa précédent.

Le Président peut, avec l'accord de la Commission Bancaire, inviter des personnalités extérieures à participer aux réunions de celle-ci, éventuellement avec voix consultative.

Les membres de la Commission ne peuvent donner procuration ni se faire représenter.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

Article 8 - La Banque Centrale assure le secrétariat et prend en charge les frais de fonctionnement de la Commission Bancaire.

Le secrétariat est dirigé par un Secrétaire Général, assisté d'un Secrétaire Général Adjoint, tous deux nommés par le Président parmi le personnel de la Banque Centrale. Le Secrétaire Général participe aux réunions de la Commission avec voix consultative. En cas d'empêchement, il est suppléé par le Secrétaire Général Adjoint.

Article 9 - La rémunération des membres de la Commission Bancaire est arrêtée par son Président, après consultation du Président du Conseil des Ministres de l'Union.

Elle est versée sous condition de participation aux réunions.

Article 10 - Les archives de la Commission Bancaire sont inviolables.

TITRE II

ATTRIBUTIONS

Article 11 - La Commission Bancaire exerce les pouvoirs prévus au présent titre sur le territoire de chacun des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Section 1 - Agrément des banques et établissements financiers

Article 12 - L'agrément d'une banque ou d'un établissement financier sur le territoire d'un Etat membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine est subordonné à l'avis conforme de la Commission Bancaire.

Les agréments prononcés par les Autorités nationales avant l'entrée en vigueur des présentes dispositions demeurent valables.

Section 2 - Contrôle des banques et établissements financiers

Article 13 - La Commission Bancaire procède ou fait procéder, notamment par la Banque Centrale, à des contrôles sur pièces et sur place auprès des banques et établissements financiers, afin de s'assurer du respect des dispositions qui leur sont applicables.

Les contrôles sur place peuvent être étendus aux filiales des banques et établissements financiers, aux personnes morales qui en ont la direction de droit ou de fait, ainsi qu'aux filiales de celles-ci.

La Banque Centrale peut également effectuer ces contrôles de sa propre initiative. Elle prévient la Commission Bancaire des contrôles sur place.

Article 14 - La Banque Centrale fait rapport du résultat des contrôles à la Commission Bancaire. Elle l'informe des infractions à la réglementation bancaire, des manquements aux règles de bonne conduite de la profession bancaire et de toutes autres anomalies dans la gestion des banques et établissements financiers dont elle a connaissance.

Article 15 - Les Autorités administratives et judiciaires des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine prêtent leur concours aux contrôles effectués au titre de l'article 13.

Article 16 - Les banques et établissements financiers sont tenus de fournir, à toute réquisition de la Commission Bancaire et sur les supports souhaités, tous documents, renseignements, éclaircissements et justifications nécessaires à l'exercice de ses attributions.

Article 17 - A la requête de la Commission Bancaire, tout commissaire aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier est tenu de lui communiquer tous rapports, documents et autres pièces, ainsi que de lui fournir tous renseignements, nécessaires à l'exercice de ses attributions.

Article 18 - Le secret professionnel n'est pas opposable à la Commission Bancaire.

Article 19 - Les conclusions des contrôles sur place sont portées par la Commission Bancaire à la connaissance du Ministre des Finances, de la Banque Centrale et du Conseil d'Administration de l'établissement concerné ou de l'organe en tenant lieu.

Article 20 - Lorsque la Commission Bancaire constate une infraction pénale, elle en informe les Autorités judiciaires compétentes, le Ministre des Finances et la Banque centrale.

COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA

Article 21 - La Commission Bancaire établit des rapports, au moins annuels, sur l'accomplissement de sa mission à l'intention des organes de la Banque Centrale et de l'Union.

Section 3 - Mesures administratives

Article 22 - Lorsque la Commission Bancaire constate qu'une banque ou un établissement financier a manqué aux règles de bonne conduite de la profession, compromis son équilibre financier ou pratiqué une gestion anormale sur le territoire d'un Etat membre, ou ne remplit plus les conditions requises pour l'agrément, elle peut, après en avoir informé le Ministre des Finances dudit Etat, adresser à la banque ou à l'établissement financier :

- soit une mise en garde ;
- soit une injonction à l'effet notamment de prendre, dans un délai déterminé, les mesures de redressement nécessaires ou toutes mesures conservatoires qu'elle juge appropriées ou de faire procéder à un audit externe.

La banque ou l'établissement financier qui n'a pas déféré à cette injonction, est réputé avoir enfreint la réglementation bancaire.

Section 4 - Sanctions disciplinaires

Article 23 - Lorsque la Commission Bancaire constate une infraction à la réglementation bancaire sur le territoire d'un Etat membre, elle en informe le Ministre des Finances de cet Etat et, sans préjudice des sanctions pénales ou autres encourues, prononce une ou plusieurs des sanctions disciplinaires suivantes :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- la suspension ou l'interdiction de tout ou partie des opérations ;
- toutes autres limitations dans l'exercice de la profession ;
- la suspension ou la démission d'office des dirigeants responsables ;
- le retrait d'agrément.

Article 24 - Les décisions prises en vertu de l'article 23 sont exécutoires dès leur notification aux intéressés.

La notification est faite par la Commission Bancaire. Toutefois, la décision de retrait d'agrément est notifiée aux intéressés par le Ministre des Finances dans le délai d'un mois à compter de sa communication au Ministre ; ce délai est prorogé, en cas de saisine du Conseil des Ministres de l'Union par ledit Ministre, jusqu'à la décision du Conseil.

Article 25 - Aucune sanction disciplinaire ne peut être prononcée par la Commission Bancaire, sans que l'intéressé, personne physique ou morale, ait été entendu ou dûment convoqué ou invité à présenter ses observations par écrit à la Commission Bancaire. Il peut se faire assister par un représentant de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers ou tout autre défenseur de son choix.

Section 5 - Nomination d'administrateur provisoire ou de liquidateur de banque ou d'établissement financier

Article 26 - La Commission Bancaire peut proposer au Ministre des Finances la nomination d'un administrateur provisoire, avec tous pouvoirs nécessaires à l'administration, à la direction et à la gérance d'une banque ou d'un établissement financier :

- soit à la demande des dirigeants lorsqu'ils estiment ne plus être en mesure d'exercer normalement leurs fonctions ;

- soit lorsqu'elle constate que la gestion ne peut plus être assurée dans des conditions normales ;

- soit lorsqu'elle a prononcé, en vertu de l'article 23, la suspension ou la démission d'office des dirigeants responsables d'une infraction à la réglementation bancaire.

Article 27 - La Commission Bancaire peut proposer au Ministre des Finances la nomination d'un liquidateur pour une banque ou un établissement financier :

- soit lorsque le retrait d'agrément a été prononcé ;

- soit lorsque l'activité est exercée sans que l'agrément ait été obtenu.

Section 6 - Autres attributions

Article 28 - Nul ne peut exercer les fonctions de commissaire aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier sans que sa désignation par ladite banque ou ledit établissement financier ait reçu l'approbation préalable de la Commission Bancaire. La procédure d'approbation est arrêtée par la Commission Bancaire.

L'approbation peut être rapportée par ladite Commission.

Article 29 - La Commission Bancaire doit être consultée, et son avis conforme obtenu, dans les cas prévus par la réglementation bancaire des Etats membres de l'Union.

Section 7 - Dispositions communes au Titre II

Article 30 - Les injonctions, décisions, avis et propositions de la Commission Bancaire doivent être motivés.

Les décisions de la Commission Bancaire sont exécutoires de plein droit sur le territoire

COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA

de chacun des Etats membres de l'Union. Elles sont notifiées aux intéressés et communiquées aux Autorités compétentes par la Commission Bancaire, sous réserve des dispositions du second alinéa de l'article 24.

Article 31 - Les décisions de la Commission Bancaire ne peuvent être frappées de recours que devant le Conseil des Ministres de l'Union.

Le recours doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision à l'intéressé, sauf dans le cas prévu au second alinéa de l'article 24. Il peut être formé par l'intéressé ou par le Ministre des Finances de l'Etat sur le territoire duquel la décision est exécutoire. Toutefois, aucun recours ne peut être formé contre la décision de retrait d'agrément, après sa notification par le Ministre des Finances.

Ni le délai de recours ni le recours n'ont d'effet suspensif, sous réserve des dispositions du second alinéa de l'article 24.

Les décisions du Conseil des Ministres sont exécutoires de plein droit sur le territoire de chacun des Etats membres de l'Union. Elles sont notifiées aux intéressés et communiquées aux Autorités compétentes par le Président du Conseil des Ministres.

Article 32 - Lorsque l'avis conforme de la Commission Bancaire est requis, les Autorités nationales, si elles sont en désaccord avec l'avis de celle-ci, soumettent la question à l'arbitrage du Conseil des Ministres de l'Union. Le Président de la Commission Bancaire présente les observations de la Commission au Conseil des Ministres.

Article 33 - Le Président de la Commission Bancaire peut évoquer devant le Conseil des Ministres de l'Union, pour examen, toute décision ou tout refus d'action des Autorités nationales, concernant l'exercice de l'activité bancaire, qui ne serait pas conforme aux dispositions conventionnelles, législatives ou réglementaires, ou qui lui paraîtrait contraire aux intérêts de l'Union.

Article 34 - La Commission Bancaire peut déléguer à son Président les pouvoirs prévus aux articles 22, 26, 27, 28 et 29.

Le Président de la Commission Bancaire peut déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui sont conférés par le présent titre. Il peut subdéléguer à ses collaborateurs, avec l'accord de la Commission Bancaire, les pouvoirs qu'il tient de celle-ci.

TITRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 35 - La Commission Bancaire peut transmettre des informations concernant en particulier les banques et établissements financiers aux Autorités chargées de la surveillance d'établissements semblables dans d'autres pays, sous réserve de réciprocité et à condition que ces Autorités soient elles-mêmes tenues au secret professionnel.

Article 36 - La Commission Bancaire adopte son règlement intérieur qui prévoit notamment le quorum requis pour la validité de ses délibérations.

Article 37 - Les commissions nationales de contrôle des banques et établissements financiers cessent d'exercer leurs fonctions à la date arrêtée par le Conseil des Ministres de l'Union. La Commission Bancaire commence l'exercice de ses fonctions à la même date.

CORRESPONDANCE HEURES LOCALES – HEURES T.U.

HEURES LOCALES										
Villes	Cotonou	Ouagadougou**	Abidjan**	Bissau**	Bamako**	Niamey	Dakar**	Lomé*	New York*	Paris*
Cotonou	12.00	11.00	11.00	11.00	11.00	12.00	11.00	11.00	6.00	12.00
Ouagadougou	13.00	12.00	12.00	12.00	12.00	13.00	12.00	12.00	7.00	13.00
Abidjan	13.00	12.00	12.00	12.00	12.00	13.00	12.00	12.00	7.00	13.00
Bissau	13.00	12.00	12.00	12.00	12.00	13.00	12.00	12.00	7.00	13.00
Bamako	13.00	12.00	12.00	12.00	12.00	13.00	12.00	12.00	7.00	13.00
Niamey	12.00	11.00	11.00	11.00	11.00	12.00	11.00	11.00	6.00	12.00
Dakar	13.00	12.00	12.00	12.00	12.00	13.00	12.00	12.00	7.00	13.00
Lomé	13.00	12.00	12.00	12.00	12.00	13.00	12.00	12.00	7.00	13.00
New York*	18.00	17.00	17.00	17.00	17.00	18.00	17.00	17.00	12.00	18.00
Paris*	12.00	11.00	11.00	11.00	11.00	12.00	11.00	11.00	6.00	12.00
* New York : Ajouter une heure en hiver - Paris* : Ajouter une heure d'avril à octobre. ** .Heures T.U ou heures G.M.T										

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
NOVEMBRE 2007



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int